Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE



QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 13653 — **4,50 F** Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine MARDI 20 DÉCEMBRE 1988

M. Gorbatchev, la perestroïka et le désarmement

Une législation pénale rénovée

Eclipsée par les suites du tremblement de terre d'Arménie, la nouvelle est passée quelque peu inaperçue : le gouvernement soviétique vient de rendre publics les « principes généraux » en fonction desquels la législation pénale va être réformée, conformément aux promesses de M. Gorbatchev de transformer une société dominée par l'arbitraire en un « Etat socialiste de droit ». La lecture de ces principes généraux — qui devront être respectés par les codes pénaux des quinze Républiques — permet de constater de sérieuses avancées, mais aussi la persistance de zones d'ombre importantes.

Premier progrès : la restriction du champ d'application de la peine de mort. Les cas où elle pourra être appliquée sont définis avec précision : trahison, espionnage, terrorisme, subversion contre l'Etat, crime prémédité avec circonstances aggravantes, viol de mineurs et crimes commis en temps de guerre.

Les femmes, d'autre part, ne plus plus passibles de l'exécution, ni les hommes âgés de moins de dix-huit ans ou de plus de soixante. La demi-mesure ne satisfera sans doute pas les partisans de l'abolition de la peine de mort. Elle n'en constitue pas moins un important pas dans la bonne direction pour un pays qui a toujours fait bon marché de la vie humaine et où la peine de mort est beaucoup plus populaire qu'on ne le croit.

Autre progrès parce qu'il s'agit d'une rupture avec une tradition tsariste qui avait été allègrement reprise à leur compte par les bolcheviks : la fin de l'exil intérieur, c'est-à-dire de la relégation au nom de laquelle des dizaines de millions de vies ont été brisées. Nouveau principe bienvenu : tout condamné retrouvera ses droits civiques après avoir purgé sa peine.

La peine de substitution préconisée pour remplacer la mort est de quinze ans ; elle sera appliquée dans les cas de crime organisé, de crimes économiques, de corruption, de détournements d'avion ayant entraîné la mort et dans les cas de « génocide ». Ce dernier concept a manifestement été introduit pour donner satisfaction aux Arméniens au lendemain des pogroms dont ils viennent d'être victimes, mais il est probable que beaucoup d'entre eux regretteront que leurs assassins ne soient pas passibles de la fusillade, le mode d'exécution en usage en Union soviétique.

La plus grande déception concerne cependant le maintien de la notion de crime politique. L'un des principes énumérés dans le document qui vient d'être publié affirme que le but de la nouvelle législation sera de « préserver la structure sociale de l'URSS et son système politique et économique ». C'est au nom de ce même principe que tant d'hommes et de femmes ont été persécutés sous l'accusation vague d'agitation ou de propagande anti-soviétiques.

Que va-t-il advenir des deux articles du code de la Fédération de Russie — le 70 et le 190 — en vertu desquels les dissidents ont été envoyés au goulag ? Leur maintien sous une forme ou sous une autre constituerait un recul par rapport aux intentions affichées, y compris par M. Gorbatchev, qui évoquait récemment encore à la tribune des Nations unies la nécessité pour l'URSS de se rapprocher des « plus hautes normes humanistes ». Réponse dans un mois, lorsque les principes publiés seront définitivement adoptés.

La réduction unilatérale des effectifs inquiète les militaires soviétiques

Les mesures unilatérales de désarmement annoncées récemment devant les Nations unies par M. Gorbatchev suscitent quelques inquiétudes dans les forces armées de l'URSS comme en témoigne la lecture de « l'Etoile rouge ».

La situation peut être rapprochée de celle créée, pour les mêmes raisons, par Nikita Khrouchtchev il y a près de trente ans. A l'époque, le numéro un soviétique n'avait pas été en mesure de mener à bien ses projets.

M. Gorbatchev a-t-il des ennuis avec ses militaires ? La question se pose après sa décision de démobiliser cinq cent mille membres des forces armées, surtout si l'on en juge par la lecture de l'*Etoile rouge*, organe de l'armée soviétique. Ce quotidien a publié, jeudi 15 décembre, une demi-page de correspondances d'officiers, dont l'une au moins admettait qu'il est « *difficile de se faire à cette réduction* ». Une autre, signée par un général et intitulée « *Je veux mettre en garde !* » rappelait que des mesures du même ordre prises de manière « *irréfléchie et volontariste* » par Khrouchtchev en 1960 avaient « *influé négativement sur la qualité* » de la défense du pays. Le lendemain, l'*Etoile rouge* indiquait, sous la plume du général Iouri Lebedev, que « *tout a été étudié* » pour que les militaires de carrière libérés trouvent un emploi et un logement.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 5.)

Attentat contre un foyer d'immigrés

A Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), un engin explosif provoque la mort d'une personne dans un foyer de la SONACOTRA (lire page 40).

Trois mille emplois créés dans le Valenciennois

Peugeot et Fiat investiront 3 milliards de francs dans le Nord

Peugeot et Fiat Auto devaient signer, lundi 19 décembre, à Turin, un accord créant deux nouvelles unités de production de véhicules commerciaux : l'une installée en France, près de Valenciennes (Nord), pour 3 milliards de francs, et l'autre en Italie, près de Naples. Cette annonce intervient à quelques jours de la visite que doit faire M. Chérèque, ministre chargé du dossier de la reconversion, jeudi 22 décembre, dans la vallée de la Sambre et le Valenciennois.

La région Nord-Pas-de-Calais, particulièrement frappée par les restructurations industrielles, apprend coup sur coup deux bonnes nouvelles : après Pechiney, qui a décidé, il y a un mois, d'installer une usine d'aluminium à Dunkerque, c'est au tour de Peugeot d'annoncer, le lundi 19 décembre, l'implantation d'une nouvelle unité de production de véhicules commerciaux près de Valenciennes, ce qui créera trois mille emplois en sus du millier induit par Pechiney. L'opération sera menée par la SEVEL, une société détenue par PSA et Fiat Auto, qui produit déjà des véhicules commerciaux en Italie. Elle prévoit également la création d'une troisième usine près de Naples et donne une nouvelle dimension au partenariat entre les deux constructeurs.

(Lire page 27 nos informations et l'article de FRANÇOIS GROSRICHARD « Oublier l'acier ».)

Les déclarations de M. Michel Rocard à la télévision

La République des «petits desseins»

M. Rocard a estimé dimanche 18 décembre à « 7 sur 7 » sur TF1 qu'il faut « déverrouiller la France ». Il s'est déclaré « acharné au dialogue » et a annoncé que « nous commençons à sortir un peu de la rigueur ». Il s'apprête à consulter les syndicats sur l'instauration d'un service minimum dans le secteur public. Le PC, par la voix de Mme Gisèle Moreau, a tout de suite dénoncé la « poursuite de l'austérité », tandis que M. Balladur « approuve » la démarche concernant le service minimum.

M. Rocard a une manière charmante et gaullienne de se moquer de ceux qui, dans l'opposition et parmi les socialistes lui, réclament « *en sautant comme des cabris* » : « *le grand dessein ! le grand dessein !* » (1). Il a trouvé le moyen de les tourner en ridicule par la grâce d'un méli-mélo de formules — « *la France qui gagne dans une Europe unie* » ou, au choix, « *la France unie dans une Europe qui gagne* » — qui ressemblent aux slogans publicitaires de la campagne présidentielle de M. Mitterrand.

Au dessein clinquant qui se résume, pour ceux qui s'en réclament, à une sorte de course-poursuite entre grandes puissances et nations moyennes — le Japon veut rattraper les Etats-Unis, qui s'efforcent de garder leur première place tandis que la France, haletante, court après les autres afin de n'être pas décollée par le peloton de tête — le premier ministre oppose, à juste titre, une multiplication de petits desseins : moderniser l'Etat par sa fonction publique (promotions, projets d'entreprise, formation, décentralisation et accessoirement service minimum en cas de grève), moderniser l'éducation nationale et revaloriser la condition des enseignants.

JEAN-MARIE COLOMBANI et JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 8 et page 9 « Service minimum : un consensus difficile à trouver », par MICHEL NOBLECOURT.)

(1) Le 14 décembre 1965, au cours d'une interview à la télévision, le général de Gaulle avait déclaré : « *Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant « l'Europe ! l'Europe ! l'Europe ! », mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien.* »

Un entretien avec l'anthropologue Marc Augé

La société, le SIDA et le diable

Parce qu'elle associe le sang, le sperme et la mort, l'épidémie de SIDA provoque, dans les sociétés, un trouble profond, des attitudes passionnelles que ne compensent pas encore les efforts de la recherche. Nous avons demandé à M. Marc Augé, président de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, de porter sur le SIDA un regard d'anthropologue.

« Comment peut-on porter un regard scientifique sur le phénomène social du SIDA, où convergent toutes les dimensions morales, sociales, médicales et politiques révélatrices de notre civilisation ?

— On s'intéresse à cette grave maladie parce qu'elle a justement des dimensions multiples. On a même pu dire que le SIDA était « *une maladie de civilisation* » *(1)* : des interrogations éthiques, sociologiques, scientifiques et géopolitiques y sont inextricablement mêlées. Ce qui retient mon attention, alors que je ne suis à aucun titre spécialiste de cette maladie, c'est sa dimension à la fois globale et individuelle.

» Le SIDA correspond à ce que les ethnologues appellent un « fait social total ». Il réactualise les catégories du « malheur », de la « maladie » et de la « mort », qui sont à la fois le fondement et le ressort d'une société. Mais il vise des individus singuliers, qu'il isole et marque comme mortels. Or c'est une chose que d'être mortel, c'en est une autre que de savoir qu'on va bientôt mourir. Le SIDA impose quasiment à celui qu'il atteint une date de disparition : il individualise terriblement le destin.

» En même temps, c'est un phénomène épidémique qui soulève des problèmes de prévention, de recherche, d'organisation, bref, des problèmes sociopolitiques, ne serait-ce que pour prévenir les injonctions de ceux qui, comme dans tous les cas d'épidémie grave, voudraient faire de l'ordre social avec le malheur individuel ou collectif.

Propos recueillis par GUITTA PESSIS-PASTERNAK.

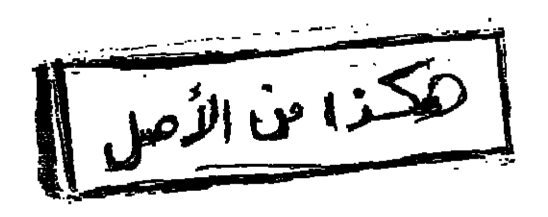
(Lire la suite page 2.)

(1) Professeur Luc Montagnier, de l'Institut Pasteur.

M 0147 - 1220 0 - 4,50 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dr. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.



Débats

Un entretien avec Marc Augé

La société, le SIDA et le diable

(Suite de la première page.)

» Ce qui m'intéresse donc, en tant qu'anthropologue, c'est ce caractère exemplaire du SIDA, qui est le plus individualisant et le plus collectif des phénomènes actuels. Au fond, quand nous nous intéressons aux questions sociales, c'est toujours cela que nous tentons de comprendre : l'étroite imbrication des destins singuliers et de l'ordre général dans lequel ils s'inscrivent.

– Pourquoi le SIDA, véhiculé par les fluides vitaux et sacrés du sang et du sperme, suscite-t-il les fantasmes les plus archaïques dans une société qui se targue d'être à l'avant-garde du progrès technoscientifique ?

– Parce que le sang et le sperme, vecteurs du virus HIV, ont toujours été constitutifs, justement, des images que l'homme se faisait de sa réalité, de sa perpétuation, en même temps qu'ils étaient la source de toutes les hantises.

» Quel que soit le degré d'élaboration technique de notre société, il n'est donc pas étonnant qu'il y ait assimilation entre toutes les sécrétions, et que des peurs ancestrales se manifestent à nouveau. Car le sang et le sperme, c'est ce qui nous constitue, c'est ce avec quoi on fabrique les hommes et éventuellement les dieux, c'est du fondamentalement vital.

» Si l'on veut comparer le SIDA à d'autres fléaux, la syphilis me paraît plus pertinente que la peste ; comme le SIDA, elle était porteuse de mort et associée au sexe, au sang et au sperme. Pensez à Baudelaire dans les pièces condamnées des *Fleurs du mal*. Ce poète, vous le savez, avait un rapport particulier au corps de la femme, à l'amour et à la syphilis. Or les images qu'il évoque sont justement celles de la succion, de l'aspiration et de la déperdition d'énergie, qu'il utilise dans les deux sens.

» Les fluides constitutifs de la vie peuvent ainsi être porteurs de mort. D'ailleurs, dans les mythologies, toutes les divinités qui sont censées soigner possèdent aussi le pouvoir de mort : c'est vrai d'Apollon, c'est vrai des dieux africains. Ceux-là mêmes qui ont la puissance de guérir ne l'ont que parce qu'ils sont les maîtres du mal.

– Craignons-nous tant le SIDA parce qu'il y longtemps que notre société n'a pas été confrontée à une mort épidémique ?

– Nous tirions jusqu'à présent une espèce d'orgueil du fait que nous maîtrisions (ou avions la prétention de maîtriser) toutes les maladies épidémiques ou endémiques. C'est même au nom de cette capacité que l'Occident apportait son message civilisateur aux peuples qu'il colonisait. Par conséquent, l'impuissance à maîtriser un soudain assaut de la mort aurait une signification importante pour la civilisation occidentale, car si nous n'étions plus en mesure d'arrêter la mort, c'est l'essentiel de notre puissance qui serait mis en cause, c'est notre univers de sécurité (vaccinations, allongement de la durée de la vie) qui s'effondrerait.

– L'homme n'est plus maître de l'univers...

– Jusqu'ici, on pouvait croire que l'homme allait maîtriser les choses, différer sans cesse les *échéances fatales : c'est cette prétention* même qui risque en effet de s'écrouler sous la menace du SIDA. Je pense d'ailleurs qu'il s'agit là d'une inquiétude fondamentale. Il y a, bien sûr, la crainte de chacun se disant : « *Cela pourrait aussi m'arriver !* » Mais, il y a *surtout* le doute portant sur tout un système de rationalité qui n'a de sens que s'il continue à être conquérant et qui, tout d'un coup, est l'objet d'un doute.

– Comment éviter que la « libertaire » révolution sexuelle, accusée aujourd'hui d'être la principale propagatrice du virus HIV, ne devienne le bouc émissaire des gardiens de l'ordre social ?

– Toute catastrophe suscite des systèmes d'interprétation et une mise en cause de ce qui l'a précédée. On peut donc supposer que certains tendront à voir dans les nouveaux rapports à la sexualité la cause du mal actuel. Cela dit, je ne suis pas sûr que le phénomène du SIDA n'apparaisse pas à un moment où cette « révolution libertaire » était déjà en train de s'essouffler.



« Une épreuve de liberté »

– Ne deviendrait-il pas un prétexte pour limiter certaines libertés, bien au-delà de l'émancipation sexuelle ?

– Je souhaite que non, mais ce n'est pas totalement à exclure. Bien sûr, certains représentants d'idéologies de l'« ordre » feraient rapidement le saut. Au nom de la lutte contre les ravages de l'épidémie, on peut, morceau par morceau, entamer l'ensemble des libertés. Dès qu'on est engagé dans un processus de remise en ordre, celui-ci gagne toutes les sphères de la vie. Par conséquent, on ne peut pas être partisan d'un retour à l'ordre dans la vie sexuelle et rester libéral sur d'autres plans. Il y a un risque de dérive. Je crois que cela peut *être un test* pour la capacité démocratique d'un certain nombre de pays. Les individus vont *s'y éprouver*, comme à l'occasion de tout malheur, de tout défi, mais aussi les systèmes politiques. C'est fondamentalement d'une épreuve de liberté qu'il s'agit.

– Justement, le SIDA – virus privé mais maladie publique – est-il la cause du renversement des rapports qui régissent la sphère et l'espace public ?

– Le problème est de savoir si l'autorité publique peut s'occuper de ce fléau sans toucher à la sphère privée. L'idée que l'accession à certaines fonctions, à certaines professions, soit soumise au *préalable* d'un *dépistage* sérologique systématique est une incontestable atteinte à la liberté individuelle.

» Nous vivons toujours deux histoires : la nôtre, singulière, et celle de tous les autres, la grande Histoire. Il y a des moments où la vie privée coïncide avec la vie publique. Or le SIDA, c'est la version catastrophique de ces deux histoires. C'est un *fléau mondial qui* marquera le siècle. Et le malheureux qui est atteint du SIDA devient en *quelque sorte un personnage* historique. Ce qui, peut-être, aide certains à affronter la maladie, *promus* « victimes du siècle ».

– Le SIDA ne semble-t-il pas ressusciter les vieux fantasmes d'une sexualité perverse ?

– *Le fait que des maisons de* prostitution ferment parce qu'il n'y a plus de clients, prouve bien que *la peur est déjà intériorisée*. Mais peut-être est-elle consubstantielle à la sexualité en général. « 68 » *a mis en avant un discours glorieux* sur une sexualité affranchie et transparente – *bien innocente* au regard d'une tradition qui, chez nous, de Racine à Mauriac, analyse le composé sulfureux où se mêlent plaisir, amour, peur et transgression. Des fléaux comme la *syphilis* ou le SIDA ne feraient pas aussi peur si cette peur ne leur préexistait déjà. On ne peut certes pas réduire la sexualité à l'exercice légitime de la reproduction, mais faire dépendre d'une absence de normes le triomphe d'un épanouissement sans problème serait naïf. Il n'existe peut-être pas de sexualité sans transgression !

– Qu'en est-il des homosexuels ?

– Malgré leur caractère particulier et le fait qu'ils aient été frappés plus massivement par le SIDA, on peut faire à leur sujet les mêmes analyses qu'à propos de la sexualité en général, mais dans une lumière plus crue. Or c'est juste au moment où la discrimination qui les frappait commençait à s'estomper que le SIDA, cette espèce de rappel à l'ordre, est intervenu. Cela dit, le fait que nous sachions que ce groupe n'est plus le seul exposé relativise peut-être les sentiments particuliers qui pourraient être portés à son égard.

» Cela dit, l'image du « groupe à risque » sert à rassurer l'opinion en assignant à certaines catégories le triste destin de victimes du SIDA. Parallèlement, cette menace du SIDA, qui place la position de transgression sous le signe de la mort, peut donner à certains le sentiment d'un « absolu ». Ils sont allés jusqu'au bout de cette individualité totale qui n'est ni facilement vivable ni même pensable, en héros de la trangression.

Interdit et communauté

– Pour l'anthropologie, tous les interdits, dont ceux de la sexualité, sont-ils indispensables à l'édification d'une société ?

– *L'interdit est en effet* constitutif de toute communauté à commencer par la prohibition de l'*inceste qui, comme* Lévi-Strauss l'a établi, fonde le social. Pour que l'on puisse se repérer *dans une société*, il *faut* qu'il existe, sinon des « interdits », du moins des « différences ». Or ce *qui est commun* à beaucoup d'ensembles sociaux c'est que s'y sont élaborées des positions *inverses de celles qui* définissaient l'ordre social normal, justement pour fonder celui-ci. Position souveraine : celle du chef qui n'a pas les interdits des autres. Position ambiguë : celle du sorcier où l'on découvre éventuellement la source du malheur.

– Et le SIDA dans tout cela ?

– *Il* pourrait apparaître comme la conséquence d'une transgression, comme la « *sanction* » d'un *désordre social* et ceux qui en sont atteints alternativement comme des héros, des *victimes émissaires, des* coupables.

– Serait-ce la raison pour laquelle on perçoit les indices d'un repli narcissique, d'une sorte de contre-révolution sexuelle ? S'agit-il d'une simple réaction au SIDA ou d'une mutation sociale ?

– Je ne lierais pas directement les mouvements du « repli sur soi » ou du « retour à la fidélité », qui me semblent indéniables, aux alarmes suscitées par le SIDA. Ils lui sont antérieurs. Il y a aussi des modes en matière de morale, d'éthique, de relations sociales. Je ne suis d'ailleurs pas certain que, *dans* l'immense majorité des cas, en France, le SIDA ait des incidences pratiques *considérables* sur le comportement des gens. Cette épidémie renforce plutôt un mouvement qui *lui* préexistait. « Réelle mutation sociale ? » Je l'ignore ; néanmoins, à l'heure actuelle, des *formules inédites s'essaient* : de nouvelles façons d'aimer, de vivre, de communiquer. Mais je *ne pense pas que* les valeurs fondamentales qui leur sont associées soient nécessairement différentes *de celles qui existaient* auparavant. Ce qui est certain, toutefois, c'est que si l'on prend en *considération à la fois* ces nouveaux comportements, la lassitude de la génération de 68 (*elle vieillit !*), *et les menaces* du SIDA, on ne voit pas se dessiner l'image d'une sexualité *triomphante et libérée !*

– Pensez-vous que cette épreuve planétaire puisse réviser radicalement notre vie, qu'une nouvelle ère émergera ?

– Si ces prévisions, qui ne sont que des hypothèses, se vérifient, c'est-à-dire s'il n'y a pas une intervention médicale suffisante à temps, je vois mal qu'on puisse faire l'économie de ces projections redoutables. Il est certain que s'il y a une croissance exponentielle du nombre des victimes du SIDA, nous courons à des événements graves qui auront une incidence sur la démographie, l'économie, et *aussi les relations* Nord-Sud... On pourrait même imaginer que certains soient tentés de voir *dans* le SIDA un remède à la démographie galopante de certaines régions du monde.

» Pour ce qui concerne nos comportements, plusieurs scénarios sont concevables. On peut imaginer pour certains un repli sur l'individualisation, la cellule familiale, la *frilosité séculaire*, pour d'autres une vie plus aventureuse et plus risquée. Ainsi *distinguerait-on deux groupes* humains : l'un où rien de néfaste ne se transmettrait, parce que la « *coupure* » y aurait *déjà été* faite avec l'extérieur, et les groupes à risque où se jouerait l'aventure du SIDA. Et puis, au bout de cinq à dix ans, l'épidémie diminuerait, l'humanité reprendrait le cours normal de son existence.

» Dans cette hypothèse, le *groupe préservé* n'aurait *évidemment* pu l'être qu'à cause de son attitude de repli, de sa morale très *normée*, véritable *système* de sécurité. Je connais ce scénario, il est peut-être vraisemblable, *mais je n'en suis pas sûr*. Je crois plutôt que l'on trouvera assez rapidement un vaccin efficace *contre* le SIDA. La recherche scientifique d'avant-garde est capable de progresser très vite. On trouvera le moyen d'enrayer le mal et de l'éliminer, au moins, pour un premier temps, dans certaines parties du monde, car, dans ce domaine-là non plus, il n'y aura pas d'égalité, je le crains.

– L'histoire distinguerait-elle ainsi, au seuil du XXIe siècle, l'avant et l'après-SIDA ?

– Comme on a parlé de l'avant et de l'après-68 ? *Certainement*, parce que si l'après-SIDA correspond à une victoire sur la *maladie*, on aura *retrouvé* ce triomphalisme qui était le propre de l'Occident. Toujours est-il que *se rétablirait alors* cette confiance de l'homme dans ses moyens d'action sur la nature dans ce qu'elle a de *plus agressif*. Je vous laisse imaginer la libération sexuelle qui pourrait s'ensuivre !

– Le physicien américain John Platt a imaginé un scénario selon lequel, aux alentours de l'an 2000, le pouvoir basculerait *à l'Est*... à cause du SIDA.

– Mais ce scénario repose sur *une double hypothèse* : que l'épidémie se développe sans interruption aux Etats-Unis et que *l'étanchéité de l'URSS* soit maintenue. Si cela devait se vérifier l'histoire aurait donné *raison à ceux qui n'étaient* pas de farouches partisans de la liberté de circulation. Ce serait *en quelque sorte* la perversion des accords d'Helsinki. On devrait alors considérer que le SIDA a *été le prix à payer* pour la liberté – liberté sexuelle, liberté de la communication entre les hommes. Cette catastrophe serait comme la mésaventure de l'humanité libérale.

» Mais ce que nous savons de l'histoire de ce siècle montre au contraire que la liberté a toujours le dernier mot. Dans cette *guerre* contre le SIDA, je crois qu'il faut parier *également* pour la liberté. C'est parce que la recherche scientifique se développe *librement* et *c'est grâce* à la coopération internationale qu'on trouvera les moyens de conjurer cette ultime figure du diable, le SIDA. »

Propos recueillis par
GUITTA PESSIS-PASTERNAK.

Le Persan anthropologue

Marc Augé, anthropologue, normalien et agrégé de lettres classiques, est président de l'Ecole des hautes études en sciences sociales. La cinquantaine, *l'œil vif, ce chercheur* a consacré ses premiers travaux, sur le terrain, à l'analyse des sociétés lignagères d'Afrique de l'Ouest, qui l'ont conduit à une réflexion théorique *sur l'idéologie* et le religieux.

Actuellement, au terme d'un renversement de *perspective*, Marc Augé se demande si la société occidentale n'est pas justiciable du *même* « regard » que ses premiers champs d'investigation. Un ethnologue peut-il observer l'univers symbolique de sa tribu ? Peut-il analyser les mœurs et *rituels qui tissent* la trame de sa propre société, et y discerner le jeu des interdictions et prescriptions ?

Dans la Traversée du Luxembourg (Hachette 1985), Marc Augé inaugure une formule de « *socio-ethnographie* » du quotidien, en télescopant la spontanéité du discours subjectif avec l'*analyse* anthropologique objective, prolongeant ainsi le concept de « fait social total ». Cet ethnoroman d'une journée française, navigue entre la pub, le foot, le look. *Durkheim et Sèvres-Babylone*... Homme des carrefours, des correspondances, cet *ethnologue rigoureux est un peu* le Persan de notre société.

G. P.-P.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à *compter* du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

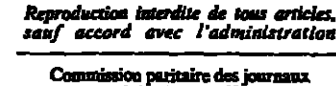
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61

Etranger

Tandis que la situation empire dans les territoires occupés

M. Shamir estime que « l'alliance entre Israël et les Etats-Unis sera soumise à rude épreuve »

JERUSALEM
de notre correspondant

La crise politique n'en finit plus et la situation dans les territoires occupés empire. Tout se passe comme si les dirigeants israéliens réagissaient avec désarroi face au bouleversement que constitue l'amorce d'un dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP.

Le week-end s'est achevé avec un nombre de morts et de blessés palestiniens particulièrement élevé. Cinq tués vendredi à Naplouse, et trois autres dimanche, lors de nouveaux accrochages avec l'armée. D'autres affrontements ont eu lieu, çà et là, se soldant par plus d'une trentaine de blessés (dont certains dans un état très grave, notamment un enfant de douze ans), cependant que les Palestiniens observaient une grève générale de trois jours à la mémoire des morts de Naplouse. Plusieurs voitures de colons israéliens ont été bombardées à coups de pierres : une demi-douzaine de personnes ont été blessées, dont une fillette de neuf mois touchée en pleine tête.

Les versions divergent sur la cause de ce regain de violence. De source palestinienne, on affirme que l'armée se livre à des *« provocations »* destinées à multiplier les affrontements. Il s'agirait de discréditer ainsi le camp palestinien modéré et de saboter le dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP. Interrogé par le *Jerusalem-Post*, un industriel de Naplouse, M. Said Kanaan, a stigmatisé le comportement de l'armée dans cette ville.

Amertume au Likoud

Il a parlé de *« massacre de sang-froid »*, affirmant que des soldats, vendredi, avaient ouvert le feu sur un cortège d'enterrement qui avait, certes, pris des allures de manifestation nationaliste, mais sans violence. Trois députés de la gauche israélienne ont demandé une enquête, s'étonnant du grand nombre de blessés à la tête ou à la poitrine et s'interrogeant sur les consignes de tir données à l'armée.

Le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, a répliqué que les soldats avaient agi conformément aux ordres et avaient fait l'objet d' *« attaques organisées »* de la part d'éléments radicaux. Pour le ministre, ce regain de violence – et notamment les incidents de Naplouse – est dû à l'action de petits groupes *« extrémistes »* décidés à torpiller les initiatives diplomatiques de l'OLP.

L'ouverture d'un dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP suscite toujours des commentaires aigres au Likoud.M. Itzhak Shamir est sorti samedi de son mutisme pour dénoncer avec violence le comportement de Washington. La décision américaine constitue, a-t-il dit, un geste *« grave, pénible et dur »* pour Israël. Coutumier d'un vocabulaire mesuré dès qu'il aborde les relations entre Jérusalem et Washington, M. Shamir a estimé que *« l'alliance américano-israélienne serait soumise à rude épreuve »*.

« Les Etats-Unis, a-t-il ajouté, *ont succombé à la vogue mondiale de sympathie envers les terroristes. »* C'est oublier que les gouvernements du Likoud se sont, ces dernières années, systématiquement attachés à torpiller toutes les initiatives américaines.

Cette crispation du Likoud ne facilite pas les négociations en cours pour former un gouvernement avec les travaillistes. Du côté de ces derniers, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour porter une appréciation positive sur la décision américaine. Cela fut le cas, dimanche, de la part des « colombes » du parti – ce qui n'est pas étonnant, – mais aussi d'un homme comme M. Motta Gur, ministre sans portefeuille et ancien chef d'état-major.

Les travaillistes ont jugé, ce week-end, qu'il leur était impossible de participer à un gouvernement avec le Likoud si celui-ci continuait à réclamer la création de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés et refusait de revenir sur les dispendieuses promesses faites aux partis religieux.

M. Shamir aurait fait des concessions, lors d'ultimes tractations dans la nuit de dimanche à lundi. Le premier ministre souhaiterait conclure dans la journée du 19 décembre un accord avec le chef travailliste, M. Shimon Pérès, afin de présenter un gouvernement jeudi à la Knesset.

ALAIN FRACHON.

Nous poursuivrons nos attaques contre les « cibles militaires » israéliennes

déclare le numéro deux de l'OLP

Le président égyptien Hosni Moubarak a invité, dimanche 18 décembre, les Israéliens à entamer le dialogue avec l'OLP en vue de réaliser la paix, rapporte notre correspondant au Caire, Alexandre Buccianti. Dans une conférence de presse donnée au terme d'un entretien avec M. Yasser Arafat, qui s'est ensuite rendu lundi en Autriche, le raïs a précisé que les responsables israéliens, comme toutes les autres parties, devaient *« faire preuve de souplesse et accepter de faire des sacrifices afin de réaliser la stabilité et la sécurité pour la nation arabe et Israël dans ses frontières »*. *« La paix coûte très cher et il faut en payer le prix »*, a-t-il ajouté.

TUNIS
de notre correspondant

De passage, samedi 17 décembre, pour quelques heures à Tunis, entre sa visite à Bucarest et le voyage qu'il s'apprêtait à entreprendre au Caire, M. Yasser Arafat a estimé que le premier contact américano-palestinien de la veille constituait *« un pas juste dans la bonne direction »*.

M. Arafat, qui parlait devant les très nombreux journalistes venus assister à *« la rencontre historique »*, s'est abstenu d'en divulguer la teneur, dont il venait d'être informé par ses amis. Le dialogue a été engagé, a-t-il rappelé, à la demande des Etats-Unis, *« sans la participation desquels aucun règlement du conflit ne peut être trouvé »*, mais qui désormais doivent demeurer *« neutres »*.

Le premier point à discuter, selon lui, doit porter sur la tenue *« très rapide »* d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations unies. L'Europe, a-t-il dit, *« qui a des responsabilités politiques, géographiques et morales »*, doit avoir un rôle *« plus efficace »* dans le processus de paix.

Le président de l'OLP, a souligné qu'il approuvait la proposition de M. Dumas de tenir une réunion rapide des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, pour mettre en route la préparation de la conférence internationale (*le Monde* du 17 décembre).

Evoquant le regain de violence dans les territoires occupés ces derniers jours, M. Arafat y a décelé *« la preuve qu'Israël veut accroître son agression et se refuse toujours à un règlement juste »*.

« Je voudrais rappeler à ceux qui parlent de terrorisme que c'est Israël qui le pratique : un terrorisme d'Etat », a ajouté M. Arafat, qui faisait ainsi nettement allusion à l'insistance qu'avait mise, d'entrée de jeu, l'ambassadeur américain Robert Pelletreau sur la renonciation par l'OLP au terrorisme. Cette insistance a d'ailleurs été confirmée par l'un des interlocuteurs palestiniens du diplomate, M. Abdallah Hourani, qui a déclaré à l'Agence Tunis Afrique Presse : *« La partie américaine a axé son intervention sur la question du terrorisme dans le souci de satisfaire certaines forces bien déterminées aux Etats-Unis et en Israël et pour justifier le pas franchi en engageant le dialogue avec l'OLP. »*

M. Arafat a assuré qu'il ferait *« tout ce qui est en son pouvoir »* pour empêcher des actions terroristes, tout en reconnaissant que le contrôle de certains groupes extrémistes peut lui échapper.

Le président de l'OLP a enfin reconnu que le chemin serait encore long et difficile avant d'arriver à un règlement du conflit. La paix en 1989 ? *« Nous devons lutter pour cela »*, a-t-il dit. Mais, d'Abou-Dhabi, où il se trouve en visite, M. Salah Khalaf (Abou Iyad), bras droit de M. Arafat à la direction du Fath, a lancé cet avertissement : *« Si le président Reagan pense que nous stopperons les attaques contre les cibles militaires israéliennes, alors je lui dis de cesser maintenant le dialogue. Ni les attaques militaires ni notre soulèvement historique ne s'arrêteront. Nous poursuivrons notre lutte jusqu'à ce que le drapeau palestinien flotte sur Jérusalem. »*

MICHEL DEURÉ.

Réunis à Bahrein pour leur neuvième sommet

Les pays du Golfe examinent leurs relations avec l'Iran et l'Irak

MANAMA
de notre envoyée spéciale

Bahrein a fait peau neuve pour accueillir le neuvième sommet du Conseil de coopération du Golfe (CCG) (Arabie saoudite, Bahrein, Emirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar) qui devait s'ouvrir, lundi 19 décembre, à Manama. Comme de coutume, la sécurité est l'objet de tous les soins. Les forces spéciales bahreinies ont pris position depuis plusieurs jours déjà le long des avenues menant à l'hôtel où se tiendra la conférence. Toute circulation y est interdite. Des soldats sont visibles sur les toits et des blindés légers patrouillent dans les rues.

Si les combats entre l'Iran et l'Irak, qui ont été au centre des discussions de tous les sommets du CCG depuis sa création en 1981, ont pris fin le 20 août, la définition des rapports des pays du Golfe avec ces deux puissances régionales devrait constituer néanmoins l'un des thèmes majeurs de ce neuvième sommet. L'unanimité ne s'est jamais faite au sein du CCG quant aux rapports avec l'Iran, un clivage très net opposant notamment Oman et les Emirats arabes unis (EAU), restés proches de l'Iran durant les huit années de guerre, à l'Arabie saoudite et au Koweït, il est vrai durement touchés par Téhéran et favorables à une condamnation de l'attitude iranienne.

Depuis le CCG de décembre 1987, l'Arabie saoudite a d'ailleurs rompu ses relations diplomatiques avec Téhéran, et il a fallu le cessez-le-feu d'août pour que Ryad fasse de nouveau un geste en direction de Téhéran.

Après le 20 août, le Koweït, Bahrein et Qatar ont cherché à renouer des relations avec Téhéran. Celles-ci pourraient reprendre un cours normal, au niveau des ambassadeurs, dans les mois à venir. Recevant, en novembre, M. Ali Mohamed Becharati, vice-ministre iranien des affaires étrangères, de retour d'une tournée dans les pays du Golfe, à l'exception de l'Arabie saoudite, le président du Parlement iranien, M. Rafsandjani, avait souhaité un renforcement des relations de l'Iran avec la monarchie pétrolière.

Lors de ces rencontres, M. Becharati avait d'ailleurs fait valoir à ses interlocuteurs qu'il n'était pas nécessaire d'attendre l'application complète de la résolution 598 du Conseil de sécurité de l'ONU pour appliquer d'ores et déjà son point 8, qui prévoit, en consultation avec les Etats de la région, l'adoption de mesures susceptibles de renforcer la stabilité et la sécurité du Golfe.

Ouvrir une brèche

L'Iran, à maintes reprises, a tenté d'ouvrir une brèche entre le CCG et l'Irak. Lors de la dernière rencontre de l'OPEP à Vienne, le ministre iranien du pétrole avait proposé une concertation avec les pays du Golfe tendant à une prise de position commune dans le cadre de l'OPEP. Cette offre avait été refusée par l'Arabie saoudite et le Koweït.

Même si la prudence est de règle, l'heure d'un rééquilibrage entre Téhéran et Bagdad a sonné. Mais il n'est pas question que les pays du Golfe, qui ont largement soutenu l'effort de guerre irakien, à la fois par solidarité arabe et aussi en raison de la crainte que leur inspiraient les tentatives d'exportation de la révolution iranienne – notamment vers leurs communautés chiites, – se rapprochent trop de Téhéran. Il ne fait pas de doute cependant que les pays du CCG sont plus impatients que Bagdad – qui se contente pour l'instant fort bien de l'état de cessation des hostilités – de voir se conclure une paix en bonne et due forme entre l'Irak et l'Iran.

Ce n'est que lorsque cette paix sera conclue, estime-t-on ici, que les pays du Golfe seront rassurés quant à leur sécurité, notamment sur les garanties de non-ingérence iranienne dans leurs affaires et sur la sécurité de la navigation dans le Golfe, dont dépendent très largement leurs exportations pétrolières.

Eventuelle poussée expansionniste

La multiplication, ces dernières semaines, des assurances données aux pays du Golfe par l'Irak, réaffirmant que Bagdad n'avait aucune visée à leur endroit, prouve, d'autre part, s'il en était besoin, que les craintes des pays du Golfe quant à l'éventuelle poussée expansionniste de leur puissant voisin ont refait surface maintenant que Bagdad est débarrassée du fardeau de la guerre.

Sur la question palestinienne, les Etats du CCG n'ont pas de divergences. On s'attend qu'ils saluent le dialogue enfin établi entre l'OLP et les Etats-Unis, en réaffirmant leur désir de voir se réunir au plus vite une conférence internationale pour la paix au Proche-Orient. Dans cette perspective, le rapprochement américano-soviétique est suivi de près dans les pays du Golfe. Ils en apprécient pour l'instant les retombées sur l'affaire afghane, qui a toujours été une de leurs préoccupations. Pour le CCG, Moscou ne fait plus figure de pestiféré. Seuls l'Arabie saoudite et Bahrein n'ont pas encore établi de relations diplomatiques avec l'URSS.

Mais un très net rapprochement s'est opéré entre Ryad et Moscou et, hormis la question des relations diplomatiques, l'Arabie saoudite entretient des rapports avec l'Union soviétique dans presque tous les domaines. L'émir de Bahrein a reçu, quant à lui, pour la première fois, en juin, un émissaire soviétique, M. Ernest Zverev, venu lui rendre compte du résultat du sommet Reagan-Gorbatchev.

Le problème libanais fera sans doute aussi l'objet de débats dans la mesure où Cheik Zayed, président des Emirats arabes unis, est à l'origine de la demande de convocation d'un sommet extraordinaire arabe sur le Liban.

Le roi Fahd, qui a reçu récemment à Ryad le président Assad de Syrie, informera sûrement ses pairs de la position de Damas, à la fois sur le problème libanais et sur la question de l'éventuelle convocation d'un sommet arabe ordinaire, qui devrait consacrer le retour de l'Egypte au sein de la Ligue arabe. Les pays du Golfe avaient pesé de tout leur poids au sommet arabe d'Amman, en novembre 1987, pour que la décision de renouer avec l'Egypte devienne une affaire bilatérale. On estime aujourd'hui que Damas, sans forcément renouer directement avec Le Caire, ne ferait plus obstacle à la participation du président Moubarak à un sommet arabe.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Détenue en Iran

Une infirmière française serait menacée d'exécution

Une jeune infirmière française, Annie-Odile Esbert, est prisonnière en Iran depuis juillet dernier. Agée de vingt-six ans, originaire d'Aix-en-Provence et mariée à un Iranien, elle a été capturée dans les derniers jours des combats entre l'Iran et l'Irak. Selon le récit fait de sa capture par le mouvement d'opposition iranien des Moudjahidines du peuple – son mari, Hassan Habibi, est lié à cette organisation, – elle a été faite prisonnière alors que, accomplissant son métier d'infirmière, elle conduisait une ambulance ramenant des blessés vers l'arrière.

Le 23 juillet, Annie Esbert arrive à Bagdad. Le lendemain, les Moudjahidines lancent leur offensive *« Lumière éternelle »*, qui les mènera à plus de 100 kilomètres à l'intérieur du territoire iranien, avant qu'ils ne soient obligés de se replier. Cette attaque sera suivie d'une répression impitoyable de la part du régime.

Toujours selon les Moudjahidines, la jeune infirmière conduisait une ambulance ramenant des blessés vers l'arrière lorsque, dans la région d'Islamabad – prise puis perdue par les hommes de M. Massoud Radjavi, – son véhicule a été touché, le 28 juillet, par une roquette anti-char. Elle-même blessée, elle a disparu, avant que des dignitaires du régime n'évoquent, quelques jours plus tard, la capture d'une Française. Torturée, elle risquerait, selon les Moudjahidines, d'être exécutée. Au Quai d'Orsay, on indique seulement être au courant de ce dossier et qu'une *« action »* a été engagée. De son côté, la CICR a également entrepris des démarches, à la demande du père de la jeune femme.

● LIBAN : une organisation islamiste revendique l'enlèvement d'un médecin belge. – Une organisation jusqu'à présent inconnue, l' *« l'organisation des soldats du droit »* (Jund al-Haqq), a revendiqué dimanche 18 décembre le rapt, il y a huit mois au Liban sud, du médecin belge Jan Cools, et l'a accusé d'être un *« espion du Mossad »*, les services de renseignements israéliens.

Dans un communiqué dactylographié en arabe parvenu au bureau d'une agence de presse occidentale à Beyrouth, l'organisation clandestine, qui tient un discours islamiste, affirme avoir trouvé en possession du docteur Cools, volontaire de l'association caritative norvégienne NORWAC, des *« documents »* prouvant son implication dans des activités d'espionnage.

Une commission, affirme le communiqué, doit juger le docteur Cools, enlevé le 21 mai, alors qu'il se rendait du camp palestinien de Rachidiyé à la ville, proche, de Tyr. – *(AFP.)*

Wahid Gordji réapparaît en Europe

COPENHAGUE
de notre correspondante

Wahid Gordji a fait sa réapparition en Europe occidentale. Il accompagnait la délégation iranienne conduite par le vice-ministre des affaires étrangères, M. Javad Larijani, qui s'est rendu, ces jours-ci, à Stockholm et à Copenhague. Il semble que les Suédois n'aient pas fait le rapprochement – ou se soient refusés à le faire – entre l'interprète du groupe et l'homme qui, en 1987, avait, pendant des mois, défrayé en France la chronique politico-judiciaire et fut au centre de la « guerre des ambassades ». Les Danois étaient à leur tour sur le point de suivre le même chemin, et leur premier ministre, M. Schlüter, venait juste de recevoir les représentants de la République islamique au grand complet, quand brusquement l'affaire s'est sue.

Grâce à qui ? Le mystère reste entier. Mais, dès que la vérité est apparue dans les sphères politiques, le président du Parlement, M. Svent Jakobsen, qui s'est toujours prononcé très violemment contre le terrorisme, s'est hâté de trouver un prétexte pour annuler le rendez-vous prévu avec les envoyés de Téhéran ; après quoi, le ministre des affaires étrangères, M. Ellemann-Jensen, s'est contenté d'un strict tête-à-tête avec M. Larijani, à l'exclusion de toute autre réunion plus large avec ses collaborateurs.

CAMILLE OLSEN.

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis

Lyndon LaRouche reconnu coupable d'escroquerie et de fraude fiscale

M. Lyndon LaRouche, dirigeant d'un groupuscule d'extrême droite aux Etats-Unis, a été reconnu coupable d'escroquerie et de fraude fiscale vendredi 16 décembre par un tribunal fédéral d'Alexandria (Virginie). M. LaRouche, soixante-six ans, éternel candidat marginal à la Maison Blanche, était depuis plusieurs années l'objet d'attention du FBI (sûreté fédérale). Selon l'acte d'accusation, qui concerne également six autres inculpés, il a emprunté quelque 30 millions de dollars auprès de sympathisants de son mouvement sans avoir jamais eu l'intention de les restituer. Il est également accusé de fraude fiscale pour avoir dissimulé ses revenus dans diverses organisations prête-nom, ce qui lui a permis de ne pas remplir de déclaration d'impôts depuis 1978. M. LaRouche risque un total de soixante-cinq ans de prison et de 3,25 millions de dollars d'amende. La sentence sera rendue le 27 janvier. – *(AFP.)*

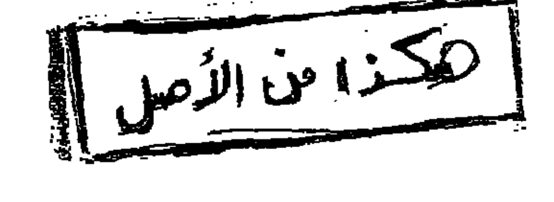
Grèce

Le projet de budget pour 1989 a été adopté

Le Parlement grec a approuvé dimanche soir 18 décembre par 156 voix contre 138 le projet de budget pour 1989. Le premier ministre socialiste, M. Andréas Papandréou, avait engagé l'existence du gouvernement sur cette question. Samedi, dans une intervention radiodiffusée et télévisée, il avait indiqué que son cabinet démissionnerait si le budget n'était pas voté.

Le Mouvement socialiste panhellénique (PASOK), au pouvoir, contrôle 157 des 300 sièges de l'Assemblée nationale. Mais cette majorité a été ébranlée ces derniers mois par le scandale Koskotas, du nom de l'homme d'affaires grec, ancien PDG de la Banque de Crète, arrêté récemment aux Etats-Unis et dont Athènes réclame l'extradition. Il est accusé, notamment, d'usage de faux et de détournement de fonds. Beaucoup soupçonnent cet escroc d'avoir bénéficié de protections au plus haut niveau du gouvernement.

Pour M. Papandréou, le vote du budget constituait un *« tournant critique pour l'histoire du pays »*. Il a affirmé qu'il était décidé à rester aux commandes *« jusqu'à la fin »*, c'est-à-dire jusqu'aux législatives prévues pour le 18 juin 1989. L'opposition avait demandé des élections anticipées *« immédiates »* et le report du débat budgétaire en raison de la gravité de la crise traversée par le pays. Un seul député du PASOK a voté contre le budget. Deux se sont abstenus et quatre autres étaient absents. A l'issue de la discussion, M. Papandréou s'est déclaré *« plein de joie et de fierté »* et heureux que *« la tentative de déstabilisation du pays ait échoué »*. – *(AFP.)*



Amériques

CANADA : malgré le jugement de la Cour suprême

Le gouvernement québécois maintient l'essentiel de la loi sur l'affichage en français

MONTRÉAL
de notre correspondant

Le gouvernement du Québec maintiendra l'obligation d'afficher exclusivement en français à l'extérieur des commerces tout en permettant l'utilisation d'une autre langue à l'intérieur, à la condition que le français y soit prédominant. Un projet de loi en ce sens devait être déposé, lundi 19 décembre, à l'Assemblée nationale du Québec.

La décision du premier ministre, M. Robert Bourassa, répond à un jugement de la Cour suprême du Canada à Ottawa, rendu jeudi dernier, qui déclarait inconstitutionnels les articles de la « loi 101 » du Québec imposant l'affichage commercial uniquement en français, à l'intérieur et à l'extérieur des magasins.

Pour présenter son projet de loi, M. Bourassa a décidé d'utiliser la clause de dérogation, dite « clause nonobstant », contenue dans la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits.

La clause nonbostant peut être utilisée par les gouvernements provinciaux dans des circonstances exceptionnelles, pour passer outre certaines dispositions de la Charte canadienne (ou des chartes provinciales) des droits et libertés. Or jeudi, la Cour suprême, statuant sur un recours de commerçants anglophones, avait estimé que l'affichage uniquement en français violait la liberté d'expression garantie par les chartes canadienne et québécoise. Il fallait donc se plier ou faire exception. Visiblement très nerveux et presque solennel, M. Bourassa, qui s'exprimait dimanche à la télévision québécoise, déclarant *« gouverner c'est choisir »*, a ajouté qu'il avait posé *« un choix dans le sens de la solidarité et de notre histoire »*.

La « clause nonbostant » utilisée pour maintenir l'affichage unilingue sera d'une durée illimitée et pourra être revue selon l'évolution des événements, a également indiqué M. Bourassa. Au nombre de ces événements, pourrait figurer notamment la ratification de l'accord constitutionnel du lac Meech conclu en 1987 qui reconnaît au Québec le statut de *« société distincte »*.

Selon M. Bourassa, cet accord, s'il est confirmé par toutes les provinces, pourrait éventuellement fournir la protection nécessaire à la sécurité culturelle québécoise. Mais la ratification de cet accord par les deux provinces récalcitrantes, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, est plus que jamais incertaine. Il y a quelques jours, le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, a averti son homologue du Québec que l'utilisation de la « clause nonobostant » en matière de politique linguistique serait interprétée comme un geste inamical par le Canada anglais et pourrait remettre en question l'accord du lac Meech. – *(Intérim.)*

PÉROU : alors que le chef de l'Etat quitte la direction de son parti

Le romancier Mario Vargas Llosa est le candidat de la droite à l'élection présidentielle de 1990

LIMA. – Le Front démocratique, alliance de trois formations conservatrices modérées, a désigné le romancier péruvien Mario Vargas Llosa comme son candidat pour l'élection présidentielle de 1990. L'écrivain (auteur de *Conversation dans la cathédrale, la Maison verte, la Guerre de la fin du monde, Tante Julie et le scribouillard et Histoire de Mayta*) avait d'abord assumé, dans les années 60, une position classique d'intellectuel de gauche latino-américain. Sa rupture, en 1971, avec Fidel Castro à propos de l'*« autocritique »* à laquelle avait été astreint le poète cubain dissident Heberto Padilla l'a, peu à peu, poussé vers des positions conservatrices. Sa véritable entrée dans la vie publique péruvienne remonte à 1983, avec sa participation active à une enquête concernant l'assassinat de huit journalistes par des paysans qui avaient cru voir en eux des guérilleros du mouvement maoïste Sentier lumineux.

Mario Vargas Llosa avait été un véhément contempteur de la nationalisation des banques péruviennes, en 1987. Lors du rassemblement pour le lancement de sa candidature, l'écrivain s'est écrié à l'adresse du président Alan Garcia : *« Dans l'histoire du Pérou, aucun président n'a déstabilisé le monde du travail comme vous l'avez fait »*, allusion aux licenciements provoqués par la grave récession en cours, qui s'accompagne d'un taux d'inflation annuel tendant vers les 2 000 %. Cette crise a pour effet de remettre en selle, face à une gauche plus radicale que l'Allinace pour la révolution américaine (APRA, social-démocrate, parti du président Garcia), et qui a le vent en poupe, les partis proposant des solutions économiques de type libéral.

De son côté, le président Garcia est en difficulté devant le congrès de l'APRA, réuni depuis le 16 décembre. M. Garcia a annoncé qu'il se retirait de la présidence de son parti.

CHILI

Les querelles intestines de la démocratie chrétienne

Un des effets les plus ordinaires de toute dictature est l'atomisation de l'opposition quand elle a pu se maintenir. Après son échec au référendum du 5 octobre, le général Pinochet reprend sans doute espoir à observer les convulsions d'une démocratie chrétienne qu'on imaginait volontiers déjà vouée à lui succéder en mars 1990.

Des élections internes ont eu lieu dans le parti le 25 novembre. Trois tendances se disputaient les suffrages des militants : la conservatrice, dirigée par celui qui depuis quelques mois présidait aux destinées du parti, M. Patricio Aylwin ; la progressiste, dont le leader était le précédent chef de la formation, M. Gabriel Valdes ; et une voie médiane, représentée par M. Eduardo Frei – un homme sans expérience politique connue, mais porteur d'un nom très prestigieux : celui de l'unique président démocrate-chrétien qu'ait connu le Chili, Eduardo Frei précisément (1964-1970), et dont il est le fils.

Le scrutin a eu lieu comme prévu. Mais de sérieuses présomptions de fraude – ont été relevées, dès le vote achevé, par MM. Valdes et Frei contre l'appareil du parti tenu par des sympathisants de M. Aylwin. La victoire à la majorité absolue revendiquée par le président de la DC a ainsi été vivement contestée par ses deux adversaires.

L'affaire est d'autant plus navrante que, d'avis général, le vainqueur de ce scrutin devrait normalement être le candidat unique de l'opposition au général Pinochet pour les élections de décembre 1989.

Les trois prétendants ont, fait savoir qu'ils renonceraient à être proposés, à la mi-janvier, comme unique « candidat à la candidature » auprès de l'ensemble de l'opposition à la dictature.

JEAN-PIERRE CLERC.

Europe

URSS : les suites du tremblement de terre en Arménie

Incertitude sur la poursuite des recherches de survivants

La situation dans les zones sinistrées d'Arménie a fait, au cours des dernières quarante-huit heures, l'objet d'informations souvent contradictoires. Rentré dimanche 18 décembre à Moscou, un journaliste de l'AFP rapportait qu'il avait vu les bulldozers commencer vendredi les travaux de déblaiement à Spitak, où les opérations de secours étaient arrêtées. La télévision soviétique annonçait cependant qu'une personne avait encore été dégagée vivante des ruines le même jour et que les recherches se poursuivaient.

L'agence Tass a pour sa part rendu compte d'une visite du premier ministre soviétique, M. Ryjkov, dimanche à Spitak, au cours de laquelle un responsable militaire a parlé d'une période de cinq à six jours avant que ne commence le déblaiement des ruines. A Leninakan également, les efforts se concentraient encore samedi sur les endroits où subsistait un espoir de retrouver des survivants et l'on prévoyait de finir les travaux de déblaiement des bâtiments détruits dans une dizaine de jours.

L'agence Tass a d'autre part annoncé samedi soir que le dernier bilan des victimes identifiées et déclarées mortes des suites du tremblement de terre s'établissait à 23 390, ajoutant toutefois qu'un nombre à peu près équivalent de corps sont encore ensevelis sous les décombres. Mardi dernier, le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Guerassimov, avait fait état d'une estimation provisoire de l'ordre de 55 000 morts. Le nombre des sans-abri est maintenant évalué entre cinq cent mille et sept cent mille.

Lors d'une réunion de la commission spéciale du bureau politique du PC soviétique chargée de coordonner les secours, M. Ryjkov s'est de nouveau indigné de l'inorganisation des autorités locales, déclarant qu'il avait rencontré depuis le séisme des responsables *« démobilisés et incapables de prendre une quelconque décision »*.

La tension reste par ailleurs vive à Erevan, où l'on annonce qu'une procédure pénale a été engagée contre les membres du comité Karabakh arrêtés il y a une semaine pour avoir poussé *« à l'inimitié »* entre les nationalités et répandu *« des inventions mensongères »*. Evoquant ces arrestations samedi soir à la télévision, le vice-ministre de l'intérieur, M. Vassili Trouchine, a déclaré que *« les dirigeants activistes auront ce qu'ils méritent »*. L'agence Tass a enfin annoncé avec un mois de retard samedi la condamnation à mort par la Cour suprême de l'URSS d'Ahmed Akhmedov, l'un des trois Azéris accusés d'avoir mené les massacres anti-arméniens de Soumgaït en février dernier. Tass ne précise pas si la sentence a été exécutée. La condamnation d'Akhmedov avait été annoncée dès le 18 novembre de source arménienne.

En ce qui concerne les deux autres Azéris accusés d'avoir participé aux massacres de Soumgaït, Ilgham Ismaïlov et Iavar Djafarov, le tribunal a décidé un complément d'enquête. – *(AFP, AP.)*

Le retour des sauveteurs français

De retour d'Arménie, cent cinquante-quatre pompiers, spécialistes de la sécurité civile, médecins, civils et militaires, accompagnés de vingt chiens, ont été accueillis, samedi soir 17 décembre, à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, notamment par le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, et l'ambassadeur de l'Union soviétique en France, M. Iakov Riabov.

Au total, 499 Français ont été engagés dans les opérations de sauvetage qui ont permis, entre autres, de dégager 15 personnes vivantes des décombres, 13 femmes et 2 hommes.

Dans une brève allocution adressée aux sauveteurs, M. Joxe a déclaré : *« Au nom du président de la République, du premier ministre et du gouvernement, je tiens à vous dire que la France est fière de vous. Je vous remercie et vous félicite. »*

De son côté, l'ambassadeur de l'URSS à Paris, M. Riabov, a qualifié de « camarades » ceux qui sont allés en Arménie et sont venus au secours *« dans le malheur qui a frappé le peuple soviétique »*. *« Je vous remercie non seulement*, a-t-il dit, *parce que, en partant de Paris et en arrivant à Erevan, vous avez apporté votre savoir-faire, votre technologie, vos connaissances, mais aussi le sentiment de tout le peuple français. » « 77 pays ont participé aux secours, mais nous n'oublierons jamais que les Français sont arrivés les premiers sur place »*, a-t-il conclu sous les applaudissements, tandis qu'un responsable des mouvements arméniens en France lançait aux sauveteurs : *« Les Arméniens de France vous remercient. »*

Dimanche, 400 tonnes de vêtements et de jouets (soit 20000 cartons) ont été recueillis au cours de la collecte organisée, à la demande des Médecins du monde et de SOS Arménie, dans les 20 mairies d'arrondissement de la capitale, a annoncé dans la soirée la mairie de Paris.

Devant le succès de cette opération, M. Jacques Chirac, le maire de Paris, a décidé de la prolonger toute la semaine dans les 20 mairies d'arrondissement durant les heures d'ouverture (9 heures à 18 heures). La mairie de Paris indique enfin qu'il convient de rappeler aux Parisiens la nécessité d'apporter des vêtements chauds pour les enfants.

● **Envoi de spécialistes français.** – Douze spécialistes français de sismologie, néotectonique, génie parasismique, mécanique des sols, et deux ou trois représentants du secrétariat d'Etat aux risques majeurs vont aller en Arménie du 20 au 30 décembre pour essayer de comprendre les causes de la catastrophe du 7 décembre. Les frais de cette mission sont assumés par le gouvernement français et l'UNESCO. Une équipe américaine analogue et, probablement aussi, des spécialistes soviétiques travailleront sur place avec les Français.

Des sismologues français, avec des sismographes, sont déjà au travail en Arménie depuis le 17 décembre. Ils surveilleront pendant un mois l'agitation tellurique et feront des études de terrain dans la région ravagée par le séisme du 7 décembre.

POLOGNE

L'opposition met en place un cabinet fantôme

Le « Comité des soixante », comprenant les dirigeants du syndicat Solidarité et une centaine d'intellectuels représentant l'opposition modérée polonaise, a décidé, dimanche 18 décembre, à Varsovie, de créer un « comité civique auprès du président de Solidarité Lech Walesa » pour formuler ses propres réponses aux problèmes qui se posent à la Pologne. Cette initiative précédait l'ouverture du 10e plénum du comité central du POUP, le parti communiste polonais, qui doit débattre les 20 et 21 décembre des *« conditions indispensables »* pour mener à bien la politique de réforme engagée par le gouvernement.

Véritable *« cabinet fantôme »*, le comité civique mis en place autour de Lech Walesa comprend 15 commissions chargées des principaux dossiers, du pluralisme à la protection de l'environnement en passant par l'éducation ou l'agriculture. La résolution adoptée à l'issue de la réunion souligne le refus des participants de s'asseoir à une table ronde avec les autorités tant qu'elles n'auront pas exprimé leur *« volonté de reconnaître officiellement »* Solidarité.

De son côté, dans un document de trente pages rendu public samedi, le bureau politique du POUP a renouvelé son appel à l'opposition jugée *« raisonnée »* pour œuvrer en commun à la recherche de solutions. Il y rappelle que les principes essentiels du système ne sauraient être remis en cause, notamment le *« rôle constitutionnel »* du parti au sein de la société. – *(AP, AFP, Reuter.)*

● **ESPAGNE : un policier tué dans un attentat.** – Un policier a été tué dans un attentat à la voiture piégée, dimanche 18 décembre, dans la localité d'Eibar (province basque de Guipuzcoa), au passage d'un convoi de la police qui devait assurer le service d'ordre lors d'un match de football. Trois autres policiers ont été grièvement blessés. L'attentat n'a pas été revendiqué, mais la police espagnole l'attribue à l'organisation séparatiste basque ETA. – *(AFP.)*

YOUGOSLAVIE

Le Parti radical transnational de M. Pannella ne pourra tenir un congrès à Zagreb

BELGRADE
de notre correspondant

La Yougoslavie a refusé pour des *« raisons juridiques »* d'accueillir le congrès du Parti radical transnational (PRT) dont l'un des leaders, M. Marco Pannella, membre du Parlement européen, vient de passer trois jours à Belgrade. Le PRT avait l'intention de tenir ce congrès à Zagreb, en Croatie, du 4 au 8 janvier prochain. M. Alexandre Sekulovic, chargé des relations internationales au comité central de la Ligue des communistes, a déclaré à un quotidien belgradois que l'un des principaux objectifs de cette réunion serait d'encourager la création en Yougoslavie d'un système politique pluraliste. M. Sekulovic affirme que le Parti radical italien est *« profondément anticommuniste »*. Ce n'est pas la première fois, ajoute-t-il, que sous de prétendues thèses pacifistes, *« il essaye de déstabiliser la Yougoslavie »*.

Au cours d'une conférence de presse, M. Pannella a regretté de voir le régime yougoslave répondre par *« des accusations et des injures »* aux marques d'amitié que le PRT ne cesse de prodiguer à l'égard de la Yougoslavie.

P. Y.

Le petit-fils de Trotski en Union soviétique

« Vous auriez pu appartenir à la famille royale »

MOSCOU
de notre correspondant

Nerveux, les douaniers, qui savaient très bien à qui ils avaient à faire, épluchaient tout, photos de famille, vieilles coupures de presse et livres en toutes les langues. *« Là, c'est moi enfant », « là, c'est mon grand-père », « là, mon oncle »*, expliquait, dans un sabir franco-anglo-espagnol, ce visiteur mexicain du nom de Volkov et cela durait déjà depuis des heures quand d'importants messieurs en civil sont venus donner ordre de laisser passer.

Cinquante-sept ans après l'avoir quittée à l'âge de cinq ans, le petit-fils de Léon Trotski a alors pénétré, jeudi 15 décembre 1988, en Union soviétique. Vêtu comme s'il n'avait jamais entendu dire que l'hiver russe est rigoureux, il a dit : *« Eh bien ! ça n'a pas beaucoup changé ! »*, et il a couru au chevet de sa sœur aînée. Il y avait cinquante-sept ans qu'ils ne s'étaient pas vus. Elle a vécu, elle, la terreur stalinienne de l'intérieur. Il a vécu, lui, le suicide de leur mère, la mort mystérieuse de leur oncle, l'errance d'une famille proscrite dans une planète sans visa, puis l'assassinat de leur grand-père, au Mexique, en 1940, par un tueur de Staline.

Elle est marquée, elle, par la peur, une peur qui ne lui a jamais laissé un instant de répit. Il est affecté, lui, d'une distraction douloureuse d'homme auquel la vie a appris à survivre en prenant de la distance. Elle ne parle que le russe et il a tout oublié, lui, de leur langue maternelle.

Un cancer la ronge. Le moindre geste est une souffrance. Elle lui a pris la main, l'a caressée, a dit : *« La vie aurait pu ne pas nous séparer. »* Un interprète a traduit, et la suite ne leur appartient qu'à eux.

La suite est leur, mais Siéva Volkov s'est aussi promené dans Moscou, filmé par une équipe du département vidéo d'*Ogoniok*, l'un des hebdomadaires de pointe de la perestroïka. Trotski n'étant *« pas encore »* réhabilité, ce matériel ne verra sans doute pas le jour avant quelque temps, mais la rencontre entre le petit-fils du fondateur de l'armée rouge et les jeunes journalistes de la glasnost n'en fut pas moins un grand moment... d'incommunicabilité historique.

Pour eux, il était une sorte de prince déchu, descendant d'un homme dont le destin tragique ne saurait faire oublier qu'il fut un des maîtres de l'URSS des premières années. Pour lui, il s'agissait de dire que son grand-père n'avait jamais trahi la révolution, n'avait jamais été ce renégat démoniaque dépeint par la propagande de Staline. La jeunesse gorbatchévienne n'a qu'une hâte : tourner la page de 1917 et entrer dans le vingt et unième siècle. Lui n'avait qu'un désir : témoigner de la fidélité de Trotski aux idéaux de 1917 et contribuer par là à sa réhabilitation.

Complicité

Le décalage était complet, mais il y avait de chaque côté tant de sincérité qu'il y eut très vite une complicité. Dans la queue pour entrer au mausolée de Lénine, lorsque les jeunes gardiens aux gueules de brutes pompeuses aboyaient : *« Pas de mains dans les poches ! », « Silence ! », « Otez vos chapeaux »*, tous se regardaient avec un même effarement, et l'iconoclastie s'est au demeurant révélée contagieuse. Ce jour-là, des Soviétiques ont ri dans la queue, ri autour d'un homme dont ils n'auraient jamais pu imaginer qui il était.

Puis, derrière le mausolée, il y eut un même silence face au buste de Staline et un même haut-le-corps face à la plaque de Vychinski, le procureur des procès de Moscou. *« L'histoire aurait pu tourner autrement : vous auriez pu appartenir à la famille royale*, fait remarquer un journaliste d'*Ogoniok*. *– Mais non... – Mais si : regardez les enfants de Brejnev ! – Pour Lénine, pour Trotski, pour les bolcheviks, il n'était pas question de ça mais de servir le pays et de réaliser les idéaux du communisme, le vrai socialisme. »*

« Vrai socialisme, vrai socialisme... », murmure un membre de l'équipe tandis que le journaliste continue : *« Donc, un bolchevik qui profite de privilèges cesse de l'être ? – S'il y a des privilèges, ce n'est pas le socialisme. »*

Cette dernière réponse plaît beaucoup, et le journaliste soviétique explique au correspondant français : *« Lui, il a vécu dans la théorie, nous, dans la pratique. »* Il y eut un dîner avec Iouri Afanassiev, le directeur de l'Institut des archives, pour qui l'auteur de la Révolution trahie sera bientôt publié en URSS. La fille de Joffé, l'un des plus proches amis de Trotski, était à ce dîner. Elle a quatre-vingt-deux ans. Elle a été communiste et elle est aujourd'hui *« social-démocrate. »*

Siéva Volkov devra repartir mardi – avec une liste de médicaments qu'onne peut se procurer en URSS que contre pots-de-vin.

BERNARD GUETTA.

هكذا من الأصل

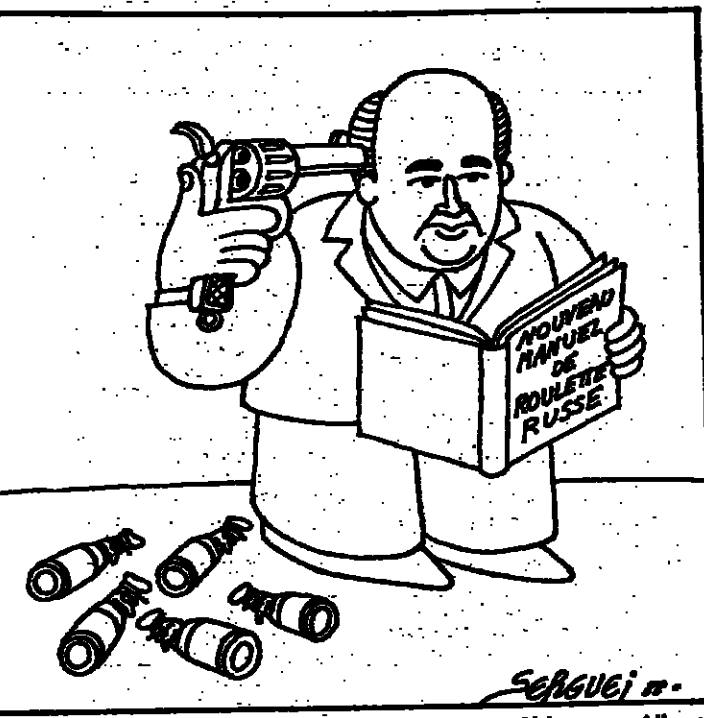
Europe

URSS : perestroïka et désarmement

La réduction unilatérale des effectifs inquiète les militaires soviétiques

(Suite de la première page.)

« La capacité défensive de l'Etat soviétique ne souffre pas de ces réductions », poursuivait le général Lebedev. Deux jours auparavant, le général Lobov, un des principaux responsables de l'état-major, avait lui aussi affirmé qu'aucun officier n'aurait à souffrir *« matériellement ou moralement des réductions »*. Il donnait aussi une précision sur le nombre des cadres de carrière qui seront démobilisés : 100 000 hommes, soit un cinquième du total.



La comparaison avec les mesures prises par Khrouchtchev il y a bientôt vingt-neuf ans s'impose en effet. D'abord parce que c'est le seul précédent. Ensuite parce que cette réduction était encore plus importante qu'aujourd'hui, à la fois en nombre (1 200 000 hommes contre 500 000) et en proportion : un tiers des forces armées devait être démobilisé, contre un dixième aujourd'hui. Et cette réduction s'ajoutait à une autre, encore plus importante, effectuée sans être annoncée entre 1955 et 1960.

L'on avait profité aussi de l'occasion pour faire connaître, pour la première et la dernière fois dans l'histoire du régime, les effectifs militaires soviétiques à diverses périodes. En s'abstenant de faire de même dans son discours du 7 décembre, M. Gorbatchev n'a pas poussé la glasnost aussi loin que l'avait fait Khrouchtchev.

Le contexte était d'ailleurs différent, et, dans un sens, plus favorable aux militaires professionnels, puisque la réduction accompagnait une réorientation de la défense vers les technologies modernes et le « tout nucléaire » : le commandement spécial des fusées stratégiques avait été créé quelques semaines plus tôt, en décembre 1959, et les missiles de tous types, fabriqués à la chaîne – *« comme de la saucisse »*, devait dire Khrouchtchev – entraient à un rythme rapide dans les arsenaux.

Malgré cela, les militaires avaient été profondément mécontents, notamment les 250 000 officiers (la même proportion qu'aujourd'hui : un cinquième du total) victimes de la démobilisation. Publiant dans *Ogoniok* cet automne ses souvenirs sur la chute de son père en 1964, Sergueï Khrouchtchev cite ce propos de Nikolaï Ignatov, un ancien membre de la direction qui complotait alors contre le chef du parti : *« Eux aussi en ont assez de Khrouchtch* (Khrouchtchev). *Les réductions d'effectifs leur sont restées en travers de la gorge. Ils n'attendent que l'occasion de le... Et il pliait alors son index comme pour fusiller quelqu'un... »*

Aucun nom n'était cité, mais le narrateur évoquait les bonnes relations qu'Ignatov entretenait avec le maréchal Konev, héros de la seconde guerre mondiale et commandant du pacte de Varsovie à l'époque. De fait, Konev fut destitué de son poste en avril 1960 pour réapparaître l'année suivante à la tête des troupes soviétiques en Allemagne, au beau milieu de la crise de Berlin. Et cette crise, bien qu'elle ait été entièrement fomentée par Khrouchtchev, marqua l'enterrement de ses projets de détente militaire. Il ne fut pratiquement plus question de démobiliser le moindre soldat pendant un quart de siècle...

La « posture » défensive

Les conditions sont différentes aujourd'hui, mais ce précédent est tout de même instructif pour M. Gorbatchev, d'autant que celui-ci n'a pas de solide compensation à offrir à ses militaires. Bien au contraire, le nucléaire est déjà en déclin avec la destruction des SS-20, et la démobilisation actuelle doit aller de pair avec une profonde réorganisation affectant tous les effectifs restants : il s'agit de donner au dispositif militaire soviétique la « posture » défensive annoncée par la nouvelle doctrine.

Jusqu'à présent, tous les experts occidentaux avaient pris note des bonnes intentions affichées par la nouvelle direction, ils enregistraient les indices de reconversion dans certaines industries militaires (c'est ainsi que le ministère chargé de la fabrication des ogives nucléaires a été chargé, parallèlement à ses activités traditionnelles, de réorganiser... la chaîne de traitement du lait dans tout le pays). Mais ils ne décelaient pas la moindre trace de la nouvelle « posture » sur le terrain : les chars restaient surabondants en RDA et dans les autres éléments avancés de l'armée rouge en Europe, ils étaient même modernisés.

Or, aujourd'hui, il semble que cette posture va enfin devenir réalité : le retrait de six divisions blindées d'Allemagne de l'Est, de Tchécoslovaquie et de Hongrie (sur quinze), de 5 000 chars (soit plus de la moitié de l'effectif stationné dans ces trois pays), ainsi que d'un grand nombre de ponts transportables pour lesquels l'armée rouge avait une supériorité de dix-sept contre un face à l'armée américaine d'Europe) répond visiblement à ce but.

Tout cela implique de profonds changements à tous les niveaux des forces armées, probablement aussi une réforme du service militaire. Dès la fin d'octobre, M. Gorbatchev avait envisagé une réduction de sa durée (deux ou trois ans actuellement), et un responsable du ministère de la défense vient d'indiquer que les mesures en cours devraient permettre d'en exempter les étudiants. La mesure ne serait pas très juste, puisqu'elle établirait l'inégalité des citoyens devant la conscription, mais elle marquerait le retour à la situation qui prévalait à la fin du règne de Staline et à laquelle Khrouchtchev avait mis fin. Et l'un des étudiants de l'université de Moscou qui avait alors bénéficié de cette exemption s'appelait Mikhaïl Gorbatchev...

Un autre motif pour lequel le chef du parti pourrait en vouloir à ses militaires concerne la catastrophe d'Arménie. Tous les témoins sur place ont rapporté l'image choquante de militaires présents en grand nombre sur les lieux, mais s'occupant beaucoup plus du maintien de l'ordre que des travaux de déblayage. Or cette passivité contraste avec les services rendus par l'armée dans le désastre de Tchernobyl il y a deux ans : les militaires avaient joué un rôle capital, et souvent dangereux, dans le combat contre le réacteur et ses radiations, au point d'éclipser, et de loin, le parti et les autres administrations.

On dira que l'armée était naturellement mieux adaptée au risque nucléaire (grâce notamment à ses troupes chimiques, spécialisées dans la décontamination) qu'à celui d'un tremblement de terre et que de toute manière n'importe quelle administration, dans tout pays, eût été débordée par une catastrophe d'une telle ampleur. Mais cela n'enlève rien au rôle qui aurait dû revenir aux services de la protection civile, forts en principe (selon les évaluations américaines) de 45 000 soldats, de 12 000 civils à plein temps et de seize à vingt millions de volontaires à travers tout le pays.

Réductions de troupes

Ces services sont dirigés au sommet par un vice-ministre de la défense (actuellement le général Govorov), ils ont en principe un responsable dans chaque région militaire et même dans chaque République. Peut-être leur tâche principale est-elle d'assurer, en cas de guerre, l'évacuation en bon ordre de la « nomenklatoura » vers les abris antinucléaires prévus pour elle : 1 500 installations pouvant héberger un peu moins de 200 000 personnes, selon les Américains.

Mais dans ce cas, il est urgent de créer, en prévision des autres catastrophes, tout de même plus probables que la guerre atomique, l'équivalent de nos plans ORSEC et des diverses équipes de secours qui ont fait leurs preuves en Arménie.

Dans ce pays où les contrôles démocratiques manquaient cruellement jusqu'à présent, les relations du pouvoir politique avec les militaires ont toujours été délicates. Sans aller jusqu'à évoquer le danger *« bonapartiste »*, brandi une seule fois en 1957 contre le maréchal Joukov par un Khrouchtchev qui, paraît-il, voyait dans la présence du général Eisenhower à la Maison Blanche un précédent un peu inquiétant pour lui, on ne saurait se contenter du slogan commode : *« Le parti commande aux fusils. »* Or les militaires subissent de plein fouet aujourd'hui la politique de réformes du secrétaire général : non seulement avec les réductions de troupes, mais aussi avec les nombreuses missions de maintien de l'ordre qui leur incombent face aux tensions nationales. De quoi, pour eux, se poser quelques questions sur l'avenir et, en attendant, défendre leurs privilèges et prérogatives.

MICHEL TATU.

Plus d'avortements que de naissances

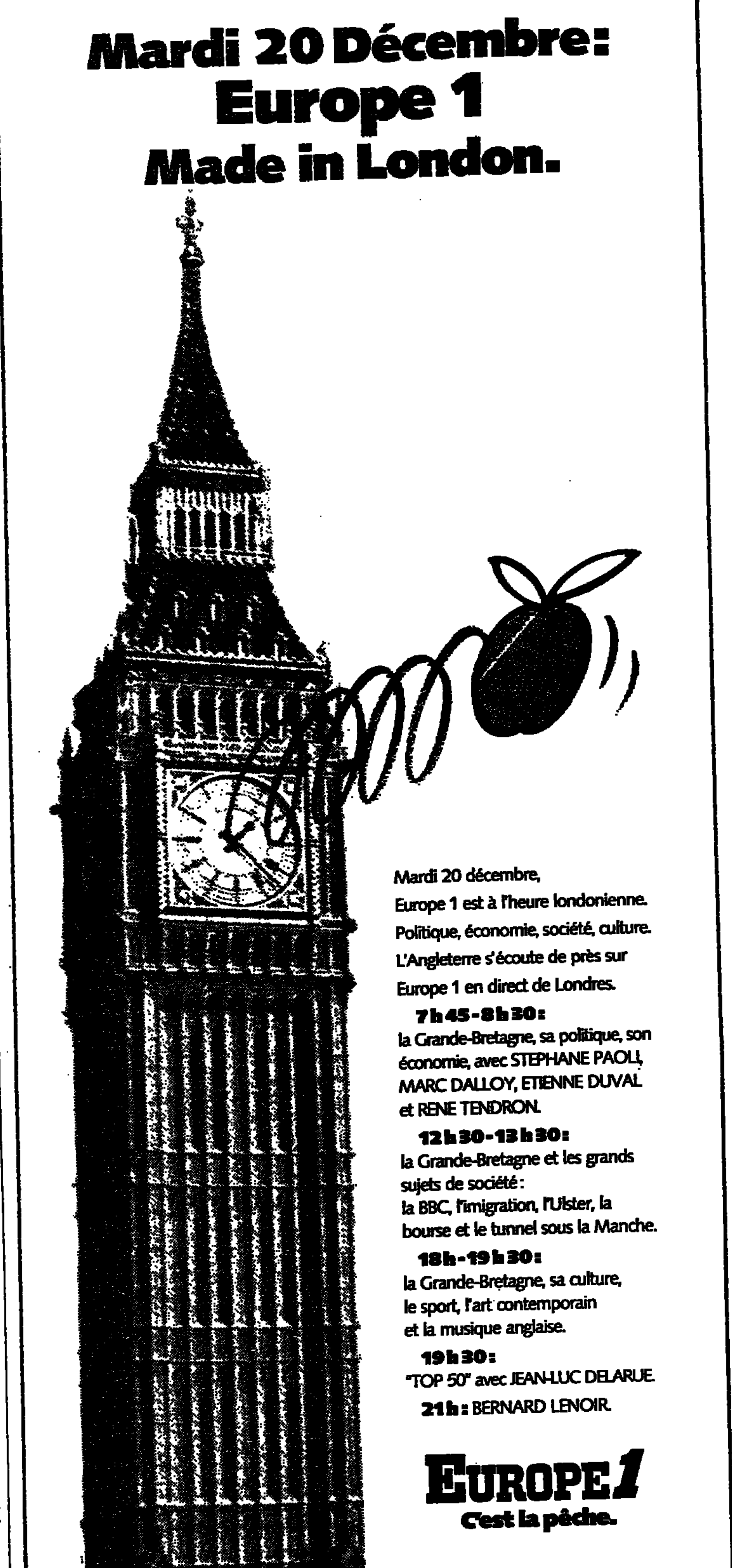
Il y a chaque année 20 % de plus d'avortements que de naissances en Union soviétique, où l'on vient d'enregistrer 6 800 000 interruptions de grossesse contre 5 600 000 naissances, a révélé la *Pravda* vendredi 16 décembre.

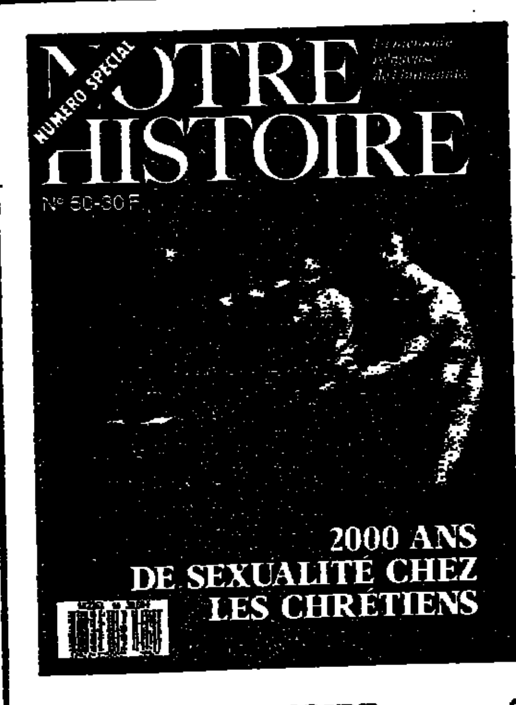
Selon le professeur Vladimir Koulakov, directeur du Centre de recherche national pour la mère et l'enfant, ces chiffres s'expliquent en grande partie par le manque de moyens contraceptifs, difficiles à trouver sur le marché ou de mauvaise qualité. Chaque année, 25 000 jeunes filles de moins de dix-sept ans se font avorter, et les avortements clandestins entraînent la mort de quelque 600 femmes.

Les effectifs de l'armée

	Hommes
1927	586 000
1937	1 433 000
1941	4 207 000
1945	11 365 000
1948	2 874 000
1955	5 763 000
1960	3 623 000
1988	5 096 000

Les données pour les années 1927 à 1960 correspondent aux chiffres officiels communiqués par Khrouchtchev devant le Soviet suprême de l'URSS le 14 janvier 1960. La réduction annoncée ce jour-là aurait dû ramener l'effectif à 2 423 000 hommes deux ans plus tard, mais elle fut suspendue début juillet 1961, au moment de la crise de Berlin. Le chiffre indiqué pour 1988 est celui de l'Institut international pour les études stratégiques de Londres (IISS). Il inclut les troupes spéciales des services de la construction, des chemins de fer et de la défense civile, mais exclut les forces de la sécurité d'Etat (KGB) et du ministère de l'intérieur (MVD), ces deux groupes totalisant, toujours selon l'IISS, 570 000 hommes en 1988.





هكذا من الأصل

Asie

La visite de M. Chevardnadze au Japon

Tokyo se félicite de l'« offensive de charme » soviétique

Le ministre soviétique des affaires étrangères, arrivé dimanche 18 décembre à Tokyo, a commencé lundi ses entretiens avec son homologue nippon, M. Uno. M. Chevardnadze, qui s'entretiendra également avec le premier ministre, M. Takeshita, et son prédécesseur, M. Nakasone, ainsi qu'avec le secrétaire général du Parti libéral-démocrate au pouvoir, M. Abe, s'est rendu au Palais impérial pour signer le registre ouvert en l'honneur de l'empereur Hirohito. Des manifestations d'extrême droite ont eu lieu à Tokyo contre la visite de M. Chevardnadze.

TOKYO
de notre correspondant

Ce sont les oiseaux migrateurs qui seront les premiers bénéficiaires de la visite au Japon du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, qui est arrivé à Tokyo dimanche 18 décembre. Les deux pays doivent, en effet, ratifier à cette occasion un traité sur la protection des espèces en danger, migrant de Sibérie vers l'Australie, en souffrance depuis quinze ans. Avec un accord sur les échanges culturels, cette ratification sera le principal résultat concret de la visite. Au regard de l'importance des problèmes entre les deux pays, ce résultat peut paraître mince.

En réalité, cette ratification est significative d'un infléchissement de la position de Moscou sur la question des quatre îles du nord de Hokkaïdo (île septentrionale du Japon), occupées depuis la guerre par les Soviétiques et qui constituent la grande hypothèque pesant sur les relations nippo-soviétiques, bloquant en particulier la signature d'un traité de paix entre les deux pays. En 1956, année où le Japon et l'URSS établirent des relations diplomatiques, Moscou se déclara prêt à restituer deux des quatre îles (Habomai et Shikotan) après la signature d'un traité de paix. M. Gorbatchev a récemment repris à son compte cette proposition.

« Si les Soviétiques font preuve de la même approche constructive dans tous les domaines, cette visite peut être très positive », estime-t-on au ministère des affaires étrangères. Les Japonais espèrent au « minimum » que les Soviétiques accepteront de parler de cette question sans opposer leur habituelle fin de non-recevoir. Plusieurs signes indiquent que Moscou est désormais plus souple.

La visite de M. Chevardnadze au Japon, puis aux Philippines (il terminera sa tournée en Corée du Nord) est perçue à Tokyo comme l'expression du souci de Moscou de donner un volet asiatique à l'offensive diplomatique de M. Gorbatchev. Le dégel sino-soviétique en constitue un premier élément. Une amélioration des rapports avec le Japon et les pays de l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) est le second. Les Japonais se félicitent de cette *« offensive de charme »*, qui peut se traduire par une détente dans la région ; mais ils restent réservés sur ses conséquences concrètes. Les « faucons » y voient une tentative de démobilisation de l'opinion publique face à la menace soviétique.

Il est clair que les Japonais ne sont pas demandeurs. Ils observent, se félicitent des évolutions et des initiatives soviétiques. Ils sont prêts au dialogue, mais ils restent sur leur position : une amélioration substantielle des relations avec l'URSS passe par un règlement global, supposant la signature d'un traité de paix, et donc une solution à la question des îles.

La réserve des Japonais s'explique par plusieurs raisons. Il existe tout d'abord un antisoviétisme diffus parmi les dirigeants. La vieille génération n'a pas oublié comment l'URSS avait « poignardé dans le dos » le Japon en lui déclarant la guerre au lendemain d'Hiroshima, en août 1945, ni le dédain dont elle fut l'objet lorsque le pays était faible. Sur le plan économique, l'engouement pour le développement de la Sibérie du début des années 70 est largement retombé. Moins intéressés par ce que peut vendre l'URSS, les industriels nippons sont sceptiques sur les chances de succès de la politique de restructuration de M. Gorbatchev.

Le commerce entre le Japon et l'Union soviétique n'est pas négligeable (5 milliards de dollars en 1987), mais il est en diminution (de 700 millions de dollars par rapport à 1982). L'année dernière, les exportations nippones ont été victimes du contrôle accru des autorités à la suite des violations des règlements du COCOM dont s'était rendue coupable la société Toshiba Machine. Les importations, en revanche, ont augmenté de 19 %.

Profiter de l'anti-américanisme

Si les industriels nippons attendent que la perestroïka donne des résultats plus concrets, le gouvernement, quant à lui, évalue avec circonspection la portée des ouvertures de paix de M. Gorbatchev. On note, certes, à Tokyo des signes d'un changement d'attitude des Soviétiques (le départ récent de M. Ivan Kovalenko, responsable de la politique japonaise au sein du PCUS, considéré comme un « dur », est un fait positif). La nouvelle souplesse des Soviétiques sur la question des îles indique, en outre, souligne-t-on à Tokyo, que Moscou prend désormais le Japon plus au sérieux qu'auparavant.

Si Moscou entend véritablement réduire la tension en Asie, il ne doit pas seulement faire des déclarations, mais réviser sa politique antérieure, qui a consisté à renforcer sa présence militaire dans la région, souligne un diplomate japonais (900 000 hommes, un tiers de l'arsenal nucléaire, 840 navires et 140 sous-marins). Le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan pourrait se traduire, estiment certains experts, par le renforcement du front Pacifique : des chars auraient notamment été transférés à Sakhaline. Pour M. Makoto Momoi, ancien directeur de l'Institut de défense, *« dans le Pacifique, la menace soviétique est essentiellement navale, et il n'est prévu aucune réduction en ce domaine. Au contraire, les Soviétiques cherchent à renforcer leurs bases : il est possible qu'ils utilisent le port de Kompong-Som au Cambodge, d'où partit, en 1941, l'attaque japonaise sur la Malaisie et Singapour »*.

Un anti-américanisme diffus favorise les initiatives de Moscou en Corée, mais aussi aux Philippines, où se rendra M. Chevardnadze après le Japon. La récente visite du ministre des affaires étrangères philippin, M. Manglapus, à Hanoï, est significative de la tentative de Manille, qui vient de renouveler le traité sur les bases américaines aux Philippines, de renforcer ses liens avec la région, comme de son souci de prendre une certaine distance avec Washington. Le ministre voulait sonder les Vietnamiens sur la proposition de M. Gorbatchev de retirer ses forces de la base de Cam-Ranh si les Etats-Unis en faisaient autant aux Philippines.

A Manille, M. Chevardnadze proposera au gouvernement Aquino un accord d'utilisation par les navires soviétiques des installations portuaires philippines. Une initiative à laquelle Washington est hostile dans la mesure où elle faciliterait les activités de renseignement des Soviétiques près de leur base navale de Subic.

Dans un souci d'affirmer leur indépendance, les Philippins pourraient être tentés par la proposition de M. Chevardnadze. Les liens qu'entretiennent les Soviétiques avec la rébellion communiste pourraient cependant dissuader Manille d'aller trop loin. A moins que les Soviétiques ne coupent les ponts avec la rébellion, comme l'ont fait les Chinois au milieu des années 70, afin d'établir des relations diplomatiques avec les Philippines.

PHILIPPE PONS.

CAMBODGE

Les « bons mots » du prince Sihanouk contre ses « fils dévoyés »

Après une longue absence, le prince Sihanouk a fait samedi 17 décembre sa réapparition devant les médias. A l'occasion du congrès à Paris de son mouvement, le FUNCINPEC, avec sa verve coutumière, le prince a réglé avec férocité leur compte à ses adversaires et rappelé ses termes d'une solution du problème cambodgien. Parlant pendant trois heures devant un parterre de partisans, de diplomates et de journalistes ravis, celui qui se défend d'être un *« prince changeant »* — *« Ce sont les autres qui ont changé, pas moi »*, affirme-t-il — a réalisé de sa voix stridente un de ces « one man's show » dont il a le secret.

La première victime de ses sarcasmes a été le chef du régime pro-vietnamien de Phnom-Penh, qu'il a rencontré à trois reprises en un an en France. M. Hun Sen est tour à tour qualifié de *« Quisling qui n'a même pas la classe d'un Laval »*, de *« traître et valet des Vietnamiens »*, d'ancien *« Khmer rouge responsable du génocide »*, accusé de *« s'être servi de moi pour asseoir sa légitimité inexistante »*. *« Je ne me laisserai pas séduire par ce borgne (...) qui m'a trompé et qui veut que le Cambodge reste une colonie vietnamienne à jamais. »* En conséquence, *« je ne le recevrai plus tant qu'il n'acceptera pas mon programme en cinq points* (1). *C'est à prendre ou à laisser »*.

Le prince, qui avait reçu deux jours plus tôt le chef des Khmers rouges — *« C'est un assassin, mais pas un traître »*, — avait commencé par faire l'éloge de ces alliés encombrants, *« inhumains mais intelligents »*. Confronté aux propos tenus par M. Kieu Samphan, qui a affirmé que le prince était *« au-dessus des contingences »* comme les violations des droits de l'homme, celui-ci s'est déchaîné. Tel un diable sorti de sa boîte, il s'est écrié : *« On veut faire de moi un Le Pen avec cette histoire de détail ! (...) Mon armée se bat sur deux fronts, contre les Khmers rouges et les Vietnamiens »*.

« Je suis le papa ! »

Mais *« il faut tenir compte des réalités. Depuis dix ans, les Vietnamiens n'ont pas réussi à les éliminer (...). On ne vit pas dans des rêves. Si on veut la paix, il faut rassembler tous les Khmers, par une réconciliation nationale (...). Je suis le papa de tout le monde, et un fils un peu dévoyé est quand même un fils ! (...) Après le départ des Vietnamiens, nous aurons des élections sous contrôle des Nations unies. Je n'ai pas à anticiper si le peuple rejettera les Khmers rouges. Si vous voulez vous en débarrasser, dites aux Cambodgiens de le faire par leurs votes (...). Nous ne sommes pas des Khmers rouges, nous ne voulons éliminer physiquement personne. Nous voulons seulement les rendre moins cruels. Faut-il en faire des hors-la-loi qui empêcheraient la reconstruction du Cambodge ? » « M. Hun Sen viole aussi les droits de l'homme avec ses prisons et ses Auschwitz. Or je n'entends personne qui me demande de l'éliminer ! »*

Le prince a destiné sa volée de bois vert suivante aux Vietnamiens, *« qui craignent la paix. Ils sont comme un poisson dans l'eau quand ils sont en guerre. En 1975, ils ne savaient pas quoi faire de la paix, et ils ont fait la guerre au Cambodge »*. Mais, en dépit de tous leurs défauts, ils sont si *« fiers, courageux et intelligents »* qu'il ne croit pas qu'un accord sino-soviétique puisse les contraindre à quitter le Cambodge. Il faut donc se battre, avec le soutien de Pékin et des Occidentaux, dont il détaille l'aide militaire sans donner les noms des fournisseurs mais en citant par exemple *« un pays qui est membre de la CEE mais qui ne parle pas français »*. Devinez ? C'est la Grande-Bretagne de Mme Thatcher !

Que souhaite donc le prince, qui *« se place au-dessus des factions »* ? Réconcilier à Paris ses trois enfants *« dévoyés »* dans une conférence internationale sous l'égide de l'ONU, où il espère trouver une solution à un drame qui dure depuis 1970. Cet objectif n'exclut pas quelques bons mots, comme ce *« Me demander de dire à la Chine de cesser d'aider les Khmers rouges, c'est comme de demander aux Français de supprimer le père Noël »*, ou cet appel au Guide Michelin pour qu'il rende sa deuxième étoile à l'Hostellerie du château à Fère-en-Tardenois où il a par deux fois rencontré M. Hun Sen !

PATRICE DE BEER.

(1) Accepté par les Khmers rouges et les nationalistes de M. Son Sann, ce plan prévoit un calendrier précis du retrait des troupes vietnamiennes ; le démantèlement des deux régimes, khmer rouge et pro-vietnamien ; des élections sous contrôle international ; la formation d'un gouvernement provisoire et l'envoi d'une force internationale de maintien de la paix.

CHINE : à la veille du voyage de M. Gandhi

Des étudiants tibétains ont manifesté pour la première fois à Pékin

PÉKIN
de notre correspondant

Moins de vingt-quatre heures avant que le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, ne pose le pied, lundi 19 décembre, à Pékin, l'agitation tibétaine a fait une apparition, numériquement modeste mais politiquement embarrassante pour le gouvernement, au cœur de sa capitale. Soixante-dix étudiants d'origine tibétaine, selon le chiffre officiel, ont tenté de manifester aux abords de la place Tiananmen pour protester contre la mort de leurs compatriotes le 10 décembre à Lhassa. Ils venaient pour la plupart de l'Institut des minorités, dans la banlieue nord-ouest de la ville.

Leur tentative n'avait pas été annoncée à l'avance, mais quelques étrangers en ont été témoins par hasard. S'abstenant de revendiquer l'indépendance du Tibert, les étudiants se bornaient à scander : *« Ils ont tué nos camarades ! »* en chinois et en anglais et exigeaient que les droits de l'homme soient appliqués sur le « toit du monde ».

Un bref communiqué de l'Agence Chine nouvelle a annoncé que les étudiants avaient été *« persuadés »* de regagner leur établissement à bord des autobus gracieusement dépêchés par celui-ci. Ils avaient négligé de déposer, dans le délai légal de dix jours, une demande d'autorisation de manifester, au demeurant irrecevable : les manifestations sur la voie publique sont interdites à Pékin depuis la crise estudiantine, il y a deux ans. On ignore si des arrestations ont été opérées.

Brutalités policières

Parmi les témoins, un correspondant américain d'un quotidien de Hongkong, le *South China Morning Post*, a goûté des méthodes policières de moins en moins exceptionnelles : prises de « kung-fu » à la Bruce Lee, interrogatoire, libération après confiscation de son carnet de notes. On lui reprocha d'avoir enfreint les ordres des policiers qui suivaient le cortège, en tentant d'engager la conversation avec les étudiants, ainsi que d'avoir... foulé une pelouse interdite aux piétons.

Cette manifestation est plus grave pour Pékin que ne le suggère le nombre des participants. En quatre décennies de régime socialiste, c'est la première fois que la capitale chinoise est le théâtre d'une telle tentative de la part des membres d'une des minorités censées avoir été libérées du joug féodal.

En outre, les étudiants tibétains qui effectuent des études en université chinoise sont ceux-là même sur qui les autorités comptent pour former une infrastructure administrative docile. Ils reçoivent un endoctrinement intensif, dont on peut supposer qu'il s'est encore accru depuis les émeutes de Lhassa. Le fait qu'ils aient cherché à mettre à profit le calendrier diplomatique sino-indien montre leur capacité de résistance à l'effort d'assimilation.

L'Inde, à qui la Chine reproche toujours d'avoir donné asile au dalaï-lama après le soulèvement de 1959, se retrouve dans une position délicate à l'aube d'une visite présentée des deux côtés comme historique. Pékin, tout en répétant cette critique à M. Gandhi, peut lui demander en sous main d'aider à nouer le dialogue avec le « dieu-roi ». Mais le chef du gouvernement indien ne veut nullement paraître forcer ce dernier à des compromis qu'une aile radicale des exilés tibétains ne comprendrait pas. Enfin et surtout, M. Gandhi peut s'interroger sur des points de vue de la direction chinoise quant à la politique à suivre désormais au Tibet, après l'échec patent de la manière forte.

FRANCIS DERON.

VANUATU : imbroglio politique à Port-Vila

Le premier ministre a fait arrêter les dirigeants de l'opposition et assigner à résidence le chef de l'Etat

NOUMÉA
de notre correspondant

La crise politique qui secouait le Vanuatu ces derniers mois (*le Monde* du 17 novembre) vient de connaître un nouveau rebondissement avec l'assignation à résidence, lundi 19 décembre, du président de la République, M. George Sokomanu, et l'arrestation, dimanche, des principaux dirigeants de l'opposition, parmi lesquels MM. Barak Sopé et Maxime Carlot, respectivement chefs du Parti progressiste mélanésien (PPM) et de l'Union des partis modérés (UPM).

Cette offensive générale du gouvernement du pasteur Walter Lini intervient une semaine après les élections partielles du 12 décembre, marquées par un fort taux d'abstention (36,5 %), à la suite des consignes de boycottage lancées par l'opposition.

Ce scrutin a plongé l'archipel de Vanuatu — l'ancien condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides — dans un conflit de légitimité. Passant outre aux taux d'abstention, le Parlement, contrôlé par la formation au pouvoir, le Vanuat Pati, s'est réuni sans tarder vendredi, en session budgétaire normale, tandis que les unités des forces mobiles quadrillaient la capitale, Port-Vila.

De son côté, l'opposition recevait un précieux soutien en la personne du président Sokomanu, qui prononçait la dissolution du Parlement et annonçait la formation d'un gouvernement intérimaire chargé de gérer les affaires courantes en attendant de nouvelles élections générales en février 1989. M. Barak Sopé était nommé premier ministre par intérim et M. Carlot vice-premier ministre.

Cette initiative a été vigoureusement rejetée par le pasteur Lini, qui conteste au président le droit constitutionnel de dissoudre le Parlement et de constituer un gouvernement. La Cour suprême, saisie lundi du contentieux, lui a donné raison.

Selon diverses sources locales, un calme apparent régnait lundi après-midi à Port-Vila. Mais les autorités ont maintenu un dispositif de sécurité omniprésent devant l'Assemblée et les édifices publics afin de dissuader les partisans de MM. Sopé et Carlot de tout attroupement. Les trois villages périphériques de la capitale — Erakor, Isira et Pango, — fiefs de l'opposition, seraient toutefois en proie à une certaine fébrilité.

M. Sopé, jusqu'à récemment secrétaire général du parti au pouvoir, et qui avait l'ambition de remplacer M. Lini, s'est allié avec l'opposition francophone de M. Carlot. Tous deux sont, en effet, originaires de ces villages où persiste une agitation fondée sur des conflits agraires avec le gouvernement. A la traditionnelle rivalité entre francophones et anglophones, et entre catholiques et protestants, a succédé une opposition sur des bases régionales et des ambitions personnelles, qui risquent de bouleverser la relative stabilité qui avait fini par s'instaurer dans l'archipel, déjà menacé par des mouvements sécessionnistes en 1980.

FRÉDÉRIC BOBIN.

Afrique

RWANDA : après les massacres d'août

La majorité des réfugiés burundais sont rentrés chez eux

KIGALI
de notre envoyée spéciale

L'immense majorité des paysans burundais, réfugiés au Rwanda après les massacres interethniques du mois d'août, sont, aujourd'hui, rentrés chez eux. Selon la délégation du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) à Kigali, le nombre de Burundais recensés dans l'ensemble des camps de la région de Butare s'élevait, à la mi-décembre, à trois mille quatre cent soixante-tois personnes au lieu des quelque soixante-trois mille comptabilisés en septembre. Sur les cinq sites d'accueil installés au départ, deux ont été fermés.

Il semble cependant que le retour des réfugiés donne lieu à des incidents. Plusieurs dizaines d'entre eux, rentrés au Burundi, ont repassé la frontière durant ces deux dernières semaines. Le HCR estime à seulement *« une vingtaine »* le nombre de ces « réfugiés-bis ». Les responsables de la Croix-Rouge belge parlent, eux, de *« soixante à soixante-dix personnes »*. Dans les milieux chrétiens, on avance le chiffre — beaucoup plus précis — de trois cent vingt-huit personnes revenues au Rwanda pour échapper aux représailles de l'armée burundaise.

Selon des témoignages recueillis auprès de ces « nouveaux » réfugiés, plusieurs paysans de l'ethnie hutue auraient été assassinés au cours de raids nocturnes. D'autres auraient été arrêtés et emprisonnés dans le sud du pays. Enfin, l'armée burundaise — qui reste dominée par l'ethnie minoritaire des Tutsis — patrouillerait sans relâche le long de la frontière pour prévenir tout déplacement de population.

Bien qu'inquiétantes, ces informations, démenties par le gouvernement burundais, doivent être considérées avec la plus grande prudence : *« Nous ne disposons, actuellement, d'aucun élément qui nous permette de confirmer ou de démentir ces témoignages »* indiquent, en substance, les organisations humanitaires concernées. La Croix-Rouge rwandaise affirme, quant à elle, *« ne pas être au courant de ces rumeurs »*.

Lors d'une récente conférence de presse à Nairobi, le premier ministre du Burundi, M. Adrien Sibomana — d'origine hutue comme plus de la moitié du nouveau gouvernement désigné fin octobre — s'était montré extrêmement serein concernant l'avenir de son pays. Tout en admettant qu'une soixantaine de personnes ont été arrêtées dans le cadre de l'enquête sur les massacres perpétrés dans le nord du Burundi, M. Sibomana a défendu le rôle joué par l'armée au cours des « événements » du mois d'aût. Il semble qu'aucun militaire ne figure dans la liste actuelle des suspects emprisonnés.

CATHERINE SIMON.

● **NIGERIA : libération de l'ancien président Buhari.** — L'ancien chef de l'Etat nigérian, l'ex-général Muhammadu Buhari, a été libéré, mercredi 14 décembre, de la prison de Benin-City où il était détenu depuis le 27 août 1985, jour de sa destitution par le général Ibrahim Babangida. Son adjoint, l'ex-général Tunde Idiagbon, bénéficie de la même mesure de clémence. — *(AFP.)*



Politique

L'opposition et les échéances européennes

Les centristes ne veulent à aucun prix cohabiter avec le RPR

Les centristes sont en passe de ressusciter le slogan de leurs ancêtres MRP : *« Ni à droite, ni à gauche, en avant ! »* En avant au Parlement ! En avant derrière M. Pierre Méhaignerie ! En avant pour les municipales ! En avant pour les élections européennes !

Le conseil politique du CDS réuni à huis clos, samedi 17 décembre, aura permis aux dirigeants de ce parti — qui commençaient sur ce point à nourrir quelques frayeurs — d'enregistrer avec satisfaction que leurs troupes de province les suivaient, voire qu'elles les précédaient dans ce grand élan d'autonomie et d'enthousiasme qui les anime depuis six mois. Il ne s'est ainsi pas trouvé une seule voix pour remettre en cause la création, le mode de fonctionnement et de vote du groupe de l'UDC à l'Assemblée nationale.

Résumant le sentiment général, l'ancien député de Seine-Saint-Denis, M. Jean-Jacques Salles, a parlé de *« la belle aventure de l'UDC »* profitable à la démocratie parlementaire, efficace en matière de *« retombées de presse »* et indispensable pour marquer *« l'indépendance vis-à-vis de l'UDF »*.

M. Jacques Barrot n'a pas hésité pour sa part à parler de *« bilan éloquent »*, relevant que les centristes avaient effectivement contribué à *« redonner vie au Parlement »* en ne se contentant pas *« de déclarer avec Laurent Fabius et Philippe Séguin : s'il te plaît, Michel Rocard, fais-moi un dessein ! » « Ne craignons pas de gêner*, a renchéri M. Bernard Stasi. *Prenons le risque d'être incompris. Soyons plus offensifs, faisons des propositions ! » « Notre voie est difficile*, a conclu sur ce point M. Méhaignerie, *mais elle est bonne. Et nous continuerons. »*

En avant derrière M. Méhaignerie ! Le président du CDS n'est plus, aujourd'hui, contesté. Beaucoup de militants se sont félicités de le voir enfin accéder *« au top niveau »* des médias. M. Bernard Besson a déclaré que *« l'UDC existait grâce au courage de Pierre Méhaignerie »*. Le Marseillais Jean Chelini a fait beaucoup rire en développant cette thèse : *« A Marseille, on disait hier de Chelini, c'est un ami de Gaudin ! Avouez que c'est un peu court comme définition politique ! Nous étions les enfants naturels de la démocratie chrétienne. Nous sommes maintenant ses enfants légitimes. Notre père, c'est Pierre Méhaignerie. Aujourd'hui, on dit : Chelini, c'est celui qui est avec Méhaignerie. Tout le monde comprend et approuve. »*

Mais l'hommage le plus spectaculaire a été rendu par M. Barrot, soucieux sans doute de couper court immédiatement à ce qu'il a appelé *« les bavardages médiocres et jaloux »*, rapportant certaines tensions entre le président du CDS et son secrétaire général : *« Dès lors que Pierre Méhaignerie préside le mouvement et le groupe parlementaire*, s'est félicité M. Barrot, *nous pouvons avoir la certitude qu'il est en mesure d'incarner le centrisme et de le conduire jusqu'aux marches d'une élection présidentielle. »*

En avant pour les municipales ! Notant que le CDS disposait d'autant de villes de plus de trente mille habitants que le PR (dix-sept), M. Méhaignerie a donné pour consigne à ses amis de *« maintenir un rapport de forces le plus dur possible avec les partenaires de l'UDF et du RPR »*, en privilégiant l'engagement des jeunes et des femmes. Il leur a aussi donné trois thèmes de campagne : *« plus d'emploi »*, *« moins d'impôts »*, *« le développement de l'humanisme au quotidien »*.

En avant pour les élections européennes ! Même si le mot d'ordre est d'en parler publiquement le moins possible jusqu'au rendez-vous des municipales, les cadres CDS en ont beaucoup causé entre eux, samedi. Ces élections restent pour les centristes l'échéance la plus importante. D'abord parce qu'elles viendront après le congrès, prévu en avril, que beaucoup dans leurs rangs annoncent déjà comme historique. Car il a été dit et répété que ce congrès serait celui de l'élargissement, de l'ouverture à tout le centre et de la maturité. *« Nous devons élargir le centre par un rassemblement de ceux qui nous sont proches »* a relevé M. Stasi. *« Notre ambition est d'être une force majoritaire et pas une force d'appoint*, a assuré M. Méhaignerie, *cela passera par un élargissement de notre parti »*.

M. Barrot a souhaité, quant à lui, que ce congrès soit l'occasion d'un renforcement de l'organisation et de la vie démocratique au sein du CDS *« pour ne pas risquer de devenir un hall des pas perdus où se rassembleraient quelques opportunistes pour le temps où le centre fait recette »*.

« Divisions et dinosaures »

Ces élections européennes seront aussi déterminantes pour les centristes parce qu'elles devraient, selon eux, favoriser tous les reclassements et tous les éclaircissements nécessaires. Le CDS, a précisé M. Barrot, demandera au président de la République et au Parti socialiste de *« choisir entre la complicité avec le PC et les nécessités de la construction européenne »* et au RPR de se déterminer clairement *« entre un refus frileux prisonnier des corporatismes et les exigences d'une Europe ouverte »* et à l'UDF de *« réviser utilement la conjugaison de ses options nationales et des impératifs d'une Europe qui ne soit pas seulement celle d'une élite »*. Ces élections européennes seront déterminantes, a conclu encore M. Barrot, *« parce que 1989 doit être pour nous l'occasion unique de montrer au monde qu'il existe une vision centriste de l'Europe »*.

Rendant compte de ce conseil politique, M. Méhaignerie a estimé que le débat sur la composition des futures listes aux européennes *« était prématuré »*. Le CDS arrêtera sa décision lors de son congrès, ou, s'il y a résurgence, avant avril, lors d'un conseil politique extraordinaire. A l'unanimité de ses membres, moins une abstention, le conseil politique de samedi a approuvé cette façon de faire. Reste que l'idée d'une liste centriste autonome conduite par M. Méhaignerie — pas une fois le nom de Mme Simone Veil ne fut évoqué ni invoqué — paraît faire de plus en plus de chemin. *« Ne jouons plus placés, jouons gagnants »*, a lancé M. Chelini. Une phrase maintes fois reprise par d'autres intervenants et *qui peut résumer l'état d'esprit* général des centristes sur la question. Parlementaire européen, M. Michel Debatisse a noté *« qu'une liste centriste française était très attendue à l'étranger »*. Toujours un peu en avance sur la musique, les jeunes centristes poussent pour la liste autonome.

Le secrétaire général des JDS, M. Bernard Sanénès a rejeté *« la liste unique qui serait le triomphe du compromis »* et a expliqué qu'il était indispensable *« de faire la part entre les Européens convaincus et ceux qui le sont moins »*. *« Des divisions chez les uns*, a-t-il conclu, *des dinosaures chez les autres, seule une liste centriste conduite par M. Méhaignerie serait novatrice »*.

En réalité, les centristes sont sûrs aujourd'hui d'une chose : ils ne veulent à aucun prix d'une liste unique avec le RPR. M. Bosson, l'ancien ministre délégué aux affaires européennes et chargé par M. Giscard d'Estaing d'un rapport sur la question, a indiqué qu'il était, lui aussi, hostile à une liste unique *« en raison du RPR qui, malgré ses progrès, demeure ambigu, hostile à l'Europe »*. Mais il redoute aussi qu'une liste UDF ne permette pas aux centristes de faire passer leur vrai message : *« servir l'Europe au lieu de s'en servir »*.

Les centristes veulent exister et n'ont apparemment pas l'intention de s'arrêter en si bon chemin. *« L'année 1988 a été l'année de notre notoriété. 1989 sera celle de notre affirmation »*, a lancé en guise de vœux de bonne année M. Barrot. *Nous ne nous laisserons pas intimider par les coups de gueule des militants boutefeux en mal de revanche ni par les morceaux de bravoure d'états-majors en déclin. »*

Un avertissement qui, dans la perspective de ces élections européennes, a presque valeur d'engagement ferme et définitif.

DANIEL CARTON.

Pour ou contre M. Barre

« M. Barre n'est plus chez nous... » Ce jugement prononcé par M. Valéry Giscard d'Estaing contre son ancien premier ministre lors de l'émission « Questions à domicile » du 15 décembre a provoqué beaucoup de commentaires au centre. De la part de l'intéressé d'abord qui n'a pas réagi personnellement mais s'est chargé par l'entremise de son secrétariat de faire savoir que *« ni le président de l'UDC ni le secrétaire général du RPR ne sont qualifiés pour définir les limites de l'opposition »*. *« M. Barre*, a précisé le chargé de presse de M. Barre, M. Bernard Brun *n'entend polémiquer ni avec l'ancien président de la République ni avec qui que ce soit dans l'actuelle opposition. Il s'en tiendra à la ligne de conduite qu'il a définie à plusieurs reprises depuis juin 1988 : appartenance à l'opposition et vigilance constructive vis à vis du gouvernement. »*

« Je crois, a déclaré de son côté M. Jacques Barrot, dimanche 18 novembre sur Pacific FM, *que les frontières de l'opposition ne sont pas fixées par une motion de censure, mais par le vote de confiance. Sur ce point je suis en désaccord avec M. Giscard d'Estaing. Pour le reste*, a conclu le secrétaire général du CDS, *je crois que personne n'a le monopole du centre (...). Il ne faut pas donner une définition trop restrictive de l'opposition ou de la majorité si l'on veut vraiment être au centre. »* Son ami, M. Bernard Stasi, invité le même jour du Forum FR 3 a été encore plus sévère à l'endroit de M. Giscard d'Estaing. *« Son propos*, a-t-il déclaré, *n'est pas convenable. M. Giscard d'Estaing n'a pas à se comporter en surveillant général qui met à la porte les élèves trop turbulents. »* Dans un entretien à *Valeurs actuelles*, M. Michel Durafour constate, pour sa part, *« que c'est la première fois depuis 1958 qu'un homme de la stature de M. Barre se détermine autrement qu'en fonction d'un suivisme imbécile. »*

M. Noir : pas rigoriste

Enfin, M. Alain Madelin, invité du « Club de la presse d'Europe 1 », après avoir estimé que M. Barre, désormais *« marginal »*, se situe *« ailleurs »*, a rappelé qu'à ses yeux le vote politique important est celui du budget, et a souligné que M. Barre a voté contre, comme toute l'opposition.

M. Michel Noir, député RPR du Rhône, invité du « Grand-Jury RTL-*le Monde* », dimanche 18 décembre, interrogé sur le refus de M. Raymond Barre de voter la motion de censure contre le gouvernement, a estimé : *« La logique de la Ve République veut que l'on appartienne à la majorité ou à l'opposition. On ne peut pas être entre les deux. Il y a incompréhension du choix de M. Raymond Barre. Ce qui gêne chacun d'entre nous qui ne comprenons pas cette décision, c'est qu'il semble pratiquer une lecture variable de la Constitution. Tantôt il est très rigoriste dans l'application de la Constitution. C'est ainsi qu'il dit, au lendemain de la victoire présidentielle, le 10 mai 1988 : « Il faut qu'il ait dissolution ; c'est ainsi qu'il dit également que la logique de la Ve République veut qu'un gouvernement soit soutenu par une majorité gouvernementale, qu'il faut savoir s'il y a majorité gouvernementale. » Tantôt il est moins rigoriste, par exemple, lorsqu'il explique en 1986, que si nous gagnons, nous ne devons pas remplir nos responsabilités, ou lorsqu'aujourd'hui il n'entre pas dans la logique de l'article 49 en étant soit dans l'opposition, soit dans la majorité, de par son vote, lorsqu'il y a engagement de la responsabilité du gouvernement ou, surtout, dépôt d'une motion de censure. »*

Le RPR fixe sa doctrine « sans complexe et avec conviction »

La réforme des statuts du RPR a été promptement réglée samedi 17 décembre par le Comité central du mouvement (*le Monde* du 17 décembre) bien que celle-ci apporte de sensibles modifications à l'esprit plus encore qu'aux structures du parti fondé par M. Chirac, le 5 décembre 1976. En effet, la généralisation de la règle démocratique à tous les échelons, la possibilité *de soumettre le secrétaire général* à une éventuelle censure du conseil national et un mandat de trois ans accordé au président par le vote des assises regroupant les adhérents, constituaient des réformes auxquelles les plus conservateurs ne pourraient décemment s'opposer et auxquelles les « rénovateurs » ne pouvaient qu'adhérer. M. Juppé, secrétaire général, a donc obtenu au *regard de la cohésion du mouvement* un réel succès puisque tous les délégués, y compris M. Philippe Séguin, ont approuvé ce projet de réforme. Les « rénovateurs » n'ont plus de raisons de contester la nouvelle direction du mouvement, convenaient-ils eux-mêmes.

L'unanimité s'est également réalisée (à la seule exception d'un délégué, M. Léon Boutbien, ancien député SFIO) pour la définition de la ligne politique du RPR en ce qui concerne l'Europe. Cette opération-là a été conduite par M. Edouard Balladur (*le Monde* daté 18-19 décembre). Se prononçant pour la construction de l'Europe *« sans complexe et avec conviction »*, l'ancien ministre d'État a fait adopter vingt propositions *(lire par ailleurs)* qui tendent à démontrer qu'*« il y a cohérence à être ambitieux à la fois pour la France et pour l'Europe »*. Il souligne aussi que la réalisation du marché unique de 1993 ne doit pas se limiter au domaine économique mais concerner aussi ceux de la fiscalité, de la monnaie, du social, de *la famille* et encore toucher à la culture, à la défense, à l'aide au tiers-monde et aux relations avec *« l'autre Europe »*, c'est-à-dire celle de l'Est.

Le RPR, par la voix de M. Balladur, soutenu par M. Chirac, a aussi *formulé* des propositions concrètes concernant les institutions européennes : désignation par les chefs d'État et de gouvernement, pour deux ans, du président du conseil européen et des présidents des conseils des ministres, renforcement des pouvoirs de *contrôle* du Parlement européen sur le budget et les dépenses de la Communauté.

Un mandat de cinq ans

Bien que, sur ces derniers sujets, il fasse quelques différences avec le projet de l'UDF, qui propose notamment un mandat de cinq ans pour le *président du Conseil de l'Europe*, on estimait au RPR qu'il ne s'agissait là que de nuances sur lesquelles un accord pourrait sans difficultés être obtenu... pour peu qu'en existe la volonté !

Le RPR s'est en effet attaché à être irréprochable dans deux domaines : d'une part, sa volonté de faire progresser la construction européenne sans négliger les intérêts de la France et, d'autre part, la réaffirmation de son souci d'union de l'ensemble de l'opposition en montrant que ses convictions européennes sont aussi grandes que celles de ses partenaires. Ces derniers sont maintenant en possession de trois documents (le discours-programme de M. Balladur, les vingt propositions et une résolution votée par le comité central) qui constituent la base de la doctrine au RPR pour les conversations avec l'UDF. En procédant de cette façon, c'est-à-dire avec un vote de ses instances avant que l'UDF ne se prononce elle-même sur ses propres orientations, le RPR reprend d'une certaine façon l'initiative et invite ses alliés à se déterminer par rapport à lui.

Ainsi, après l'ébranlement provoqué par les scrutins du printemps dernier, *le RPR a procédé à une* révision générale de sa propre machine pour aborder 1989 en ordre de marche, afin non seulement de débattre avec ses partenaires de l'opposition mais aussi pour critiquer plus fortement la majorité et *enfin pour s'adresser* à l'opinion de façon plus convaincante. Les résultats des récentes élections partielles l'ont encouragé dans cette triple voie.

ANDRÉ PASSERON.

Les vingt propositions pour l'Europe

M. Balladur a présenté à l'adoption du comité central du RPR *« vingt propositions pour l'Europe »*. Ce sont les suivantes :

1) Préserver et développer les politiques communes, notamment agricoles ;

2) Promouvoir à l'échelle européenne une réelle harmonisation fiscale, juridique et universitaire, pour faciliter la libre circulation des hommes, des biens et des capitaux ;

3) Edification d'une Europe sociale fondée sur une *« déclaration des droits sociaux des travailleurs européens »* ;

4) Renforcement du système monétaire européen et affirmation du rôle d'une monnaie commune européenne ;

5) Mise au point d'une charte européenne de la famille pour lutter contre la décadence démographique ;

6) Réduction des dépenses publiques françaises ;

7) Allégement de la fiscalité française de 100 milliards de francs en trois ans ;

8) Poursuite et approfondissement d'une politique de privatisation et de libéralisation en France ;

9) Veiller au maintien de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme en Europe ;

10) Elaborer, en accord avec les régions et les professions, les mesures leur permettant d'affronter la concurrence ;

11) Limiter la prolifération de la bureaucratie européenne par la rigueur budgétaire ;

12) Désignation en son sein pour deux ans du président du conseil européen ;

13) Désignation en leur sein pour deux ans des présidents de chacun des conseils des ministres spécialisés ;

14) Un débat annuel du Parlement européen sur l'action du président du conseil européen qui lui rendra compte de son action ;

15) Instituer pour le Parlement européen un système d'élection de ses membres identique dans tous les pays, tenant un plus large compte de l'importance des populations ;

16) Développer la coopération avec les autres Etats de l'Europe en matière d'environnement, de technologies, de respect des droits de l'homme et de développement économique ;

17) Concrétiser l'Europe de la culture en créant une véritable université européenne et en développant l'apprentissage de plusieurs langues étrangères dans chaque pays ;

18) Promouvoir une politique européenne de l'image en soutenant les productions cinématographiques et en développant une chaîne culturelle à vocation européenne ;

19) Inciter la Communauté à accroître son aide économique, technique et financière aux pays en voie de développement dans le cadre des traités de Lomé ;

20) Développer la défense au sein de l'Union de l'Europe occidentale et renforcer la coopération avec la RFA, le Royaume-Uni et l'Italie dans le domaine des armements. *L'identité de* l'Europe suppose que soit poussée à son terme l'évolution vers une défense européenne organisée par les nations européennes dans le cadre du pacte atlantique.

● ***M. René Couveinhes, député* (RPR), quitte le conseil général de l'Hérault.** — Le Conseil constitutionnel ayant confirmé l'élection du maire de La Grande-Motte, M. René Couveinhes, comme député de l'Hérault, celui-ci, en vertu de la loi sur le cumul des mandats, a abandonné son poste de conseiller général pour conserver celui de premier vice-président délégué du conseil régional du Languedoc-Roussillon. M. Jean-Pierre Grand, maire de Castelnau-le-Lez (Hérault), qui est conseiller du cabinet de M. Chaban-Delmas, pourrait être le candidat RPR pour le conseil général.

● ***PR : la nouvelle « bande à Léo ».*** — Complétant le nouvel organigramme du Parti républicain, M. François Léotard a procédé mercredi 14 décembre à la désignation de huit conseillers particuliers. Il s'agit de MM. Michel Boyon, Michel Calzaroni, Jean-François Deniau, André Giraud, Raymond Marcellin, José Rossi, Philippe Vasseur et Patrick Wajsman. M. Renaud Bonnedieu de Vabres a été maintenu à son poste de directeur de cabinet.

هكذا من الأصل

Politique

Les déclarations du premier ministre

M. Rocard veut « déverrouiller la France »

M. Michel Rocard, dimanche 18 décembre, lors de l'émission « 7 sur 7 », a justifié sa politique face aux revendications salariales en affirmant que onze sur treize des branches du secteur public ont maintenant un accord salarial signé et que les deux derniers sont en cours de négociation.

Au total, les agents de l'Etat ont obtenu, mesures générales et catégorielles confondues, a jugé M. Rocard, une augmentation salariale d'environ 4,9 %, ce qui, selon le premier ministre, montre qu'*« on commence déjà à sortir un peu de la rigueur »*.

M. Rocard s'est félicité de la vigueur de l'économie, de la tenue du franc malgré les grèves et a réaffirmé que, dans quinze mois, l'état de l'économie française, qui est *« sur la bonne pente »*, permettra *« d'avoir un petit mieux disponible »*.

Le premier ministre a résumé son projet de rénovation du secteur public en quatre grands axes : *« Projet de service, responsabilité, décentralisation, formation et facilitation des promotions. »* Pour lui, il s'agit, à travers cet *« immense chantier »*, de *« déverrouiller la France »*. M. Rocard a également affirmé qu'il engagerait des négociations contractuelles avec les syndicats pour définir un service minimum et qu'avec ou sans l'accord de ces organisations il souhaite déposer un projet de loi en ce sens lors de la session de printemps du Parlement.

M. Rocard, qui taxe de *« fadaises »* la querelle du *« grand dessein »*, a résumé ses objectifs en une formule réversible : *« Une France qui gagne dans une Europe unie »*. Il a affirmé que le président de la République est son *« meilleur soutien »* et jugé que l'existence d'une *« majorité relative »* à l'Assemblée nationale lui laisse une liberté *« absolument totale »*. M. Lionel Jospin et plusieurs ministres (M. Pierre Bérégovoy avait été excusé) ainsi que MM. Pierre Mauroy (M. Louis Mermaz n'avait pu venir) étaient présents sur le plateau de TF 1 tout au long de l'émission.

Vers une sortie progressive de la rigueur

Invité, dimanche 18 décembre, de l'émission « 7 sur 7 » sur TF 1, M. Michel Rocard s'est expliqué sur son choix de gouverner en silence en affirmant : *« J'ai toujours trouvé que les hommes politiques parlaient trop, trop souvent pour dire peu de chose ou rien du tout. Il y a un temps pour tout. » « Avant de parler, il fallait écouter aussi (...). Il m'est arrivé, certaines semaines, d'avoir (...) à piloter jusqu'à six négociations sociales à la fois (...). Dans les autobus et dans les autocars, il est souvent écrit :* « Il est interdit de parler au conducteur. » *Pourquoi croyez-vous qu'on met cela ? Sinon parce que le conducteur, il est prudent de le laisser conduire (...). Quand une situation est chaude, on n'entend pas un premier ministre. »*

A propos des mouvements sociaux, M. Rocard explique : *« Je ne pensais pas, personne n'imaginait qu'un démarrage serait aussi multiple et aussi large (...). On peut être surpris. Mais, en même temps, le socialiste que je suis comprend. Qui peut dire qu'on vit bien à 6 000 F par mois ? Personne n'a le droit de le dire même si, hélas, on ne peut pas augmenter les six millions de travailleurs — pour la fonction publique, c'est un peu moins, mais, pour toute la France, c'est une dizaine de millions qui gagnent leur vie dans ces conditions-là, — on ne peut pas faire l'impossible tout d'un coup. 1 000 F de plus, ce n'est tout simplement pas possible. Cela représenterait, disons, une somme de 350 milliards pour l'économie française ; de 80 milliards pour le budget de l'Etat. Ces chiffres sont tellement énormes, ce sont des montagnes, qu'on ne sait pas ce qu'ils veulent dire. Cela veut dire que l'inflation repartirait, cela veut dire que notre commerce extérieur redescendrait, cela veut dire, probablement, quelques dizaines de milliers de chômeurs de plus parce qu'on vendrait moins à l'étranger. (...) Il a fallu faire un assainissement financier, il a été dur. (...) Au moment où la gauche arrive, bien entendu l'espoir arrive avec, et c'est normal (...) seulement (...) nous sommes toujours un pays qui achète aux autres plus qu'il ne leur vend et nous sommes toujours un pays un peu fragile. Nous avons réussi entre 1982 et 1985 à ramener notre hausse de prix annuelle de 13 % à 3 %, c'est la condition de survie de notre économie. Dès l'instant que les prix s'emballent, que les prix se remettent à monter, n'importe quel travailleur salarié comprend fort bien que c'est sa paye qui est mangée. (...) Le coût budgétaire des différentes mesures que nous venons de prendre pour 1989, cumulé dans l'ensemble des professions, va dépasser une quinzaine de milliards de francs. On ne trouve pas des sommes comme cela partout. (...) Nous avons, en effet, fait un peu plus qu'on ne le pensait. »*

« Un pilotage fin »

Le premier ministre estime qu'au total, en incluant les mesures catégorielles, les augmentations consenties sont de l'ordre de 4,9 %. Il continue : *« Si nous dépassons les limites dans lesquelles nos prix restent stables, c'est immédiatement le pouvoir d'achat — je paie en monnaie de singe, si vous voulez — que l'Etat distribuerait qui serait immédiatement rongé. Nous cesserions de pouvoir exporter chez les autres et, si nos prix se remettent à courir plus vite que ceux de nos voisins (...), ce sont des dizaines de milliers de chômeurs (...) dans les six mois. Voilà les garde-fous et dans ces garde-fous, le mieux possible et c'est ce que nous faisons (...), vous nous verrez très soucieux de ne pas compromettre l'avenir par le présent. »*

A propos de l'échéance de quinze mois pour la sortie de la rigueur salariale, M. Rocard précise : *« On commence déjà à en sortir un peu de la rigueur (...). Quand les paies des agents publics augmentent en près de deux ans de 500 F, ce n'est plus la rigueur, il faut changer de vocabulaire. C'est un pilotage fin (...). Dans une quinzaine de mois (...) nous aurons regagné assez de parts de marché (...), les investissements que l'économie française fait beaucoup, rapidement aujourd'hui, nous permettront de créer davantage d'emplois, d'économiser sur l'allocation-chômage et d'avoir un petit mieux disponible, pas plus, mais ce sera progressif, n'imaginons pas qu'un lendemain matin par rapport à la veille, ce sera changé (...), mais, en effet, l'économie française est sur une bonne pente.*

Nous aurons, cette année, regagné quelques dizaines de points de nos parts de marché, c'est très important (...). Derrière, il y a 50 000, 60 000, 70 000 emplois consolidés (...). Les entreprises françaises peuvent commencer à créer des emplois (...) parce que nous avons assaini financièrement ce pays. Pierre Bérégovoy lui tient la main avec une certaine âpreté, c'est vrai, mais il a raison. Non seulement je le soutiens, mais nous sommes là-dessus en parfait accord. »

A propos des négociations salariales dans le secteur public, le premier ministre explique : *« Il y a treize ensembles significatifs qui relèvent de l'Etat : la fonction publique et une douzaine de grandes entreprises (...) huit sur ces treize n'avaient pas d'accords de salaires (...) onze sur les treize ont maintenant un accord de salaire négocié (...) deux sont en négociation finale (...) rarement il y a eu un tel effort de négociation contractuelle dans la politique sociale française. »*

Service minimum : ouvrir la discussion

A propos de la situation à la RATP, M. Rocard remarque que *« même à la CGT on est en train de comprendre que l'Etat n'en fera pas plus, car, là, nous serions imprudents pour l'économie générale »*.

Le premier ministre, interrogé sur l'article publié dans *le Monde* du 14 décembre par M. Paul Reverdy, président de la RATP, qui déplorait les faibles marges de manœuvre des dirigeants d'entreprises publiques, explique, à propos de l'« autonomie » des entreprises publiques : *« Elles en ont déjà plus qu'il n'était dit, elles en manquent (...) cela étant, dans le cas de la RATP, il y a des moments où il vaut mieux aussi être au travail directement que d'en parler. »*

A propos des grèves et du débat autour de l'instauration d'un « *service minimum* », M. Rocard juge que *« la légitime colère des usagers a été entendue par les organisations syndicales* [qui] *ont (...) besoin de garder une image respectable »* et affirme : *« Il ne faut pas compter sur un socialiste, il ne faut pas compter sur moi pour mettre en cause le droit de grève. (...) Quand la loi n'est plus acceptée par une population, elle est inapplicable. Cela veut dire qu'il faut se mettre d'accord. Et comme plusieurs organisations syndicales, pas toutes, hélas, mais plusieurs, ont reconnu publiquement que la question du service minimum se posait maintenant, nous allons ouvrir la discussion. (...) J'entends le définir contractuellement et soumettre au Parlement, si possible à la session de printemps, les résultats d'une vraie négociation. Parce que c'est difficile, parce que c'est spécifique à chaque entreprise. (...) Les moyens techniques et juridiques de ces discussions, je les mets en place dès cette semaine. (...)* [Le] bon vouloir [des organisations syndicales] *sera un peu accéléré. J'espère légiférer dans des conditions d'accord négocié. Je crains d'avoir à légiférer sans un tel accord, nous verrons ! »*

Le premier ministre détaille les axes de son projet de renouveau du secteur public pour lancer qu'il faut *« déverrouiller la France »*.

M. Rocard évoque son affaiblissement dans les sondages d'opinion pour juger : *« Il arrive qu'un appel de l'opinion ne puisse pas rencontrer une bonne réponse (...) donc, baisse de sondages, c'est logique, je l'assume, et puis tant pis. »*

Le premier ministre aborde la question du « grand dessein » dont on lui reproche de manquer pour estimer qu'il s'agit de « *fadaises* » et affirmer que *« les conditions ne sont pas pour qu'un (...) vocabulaire »* tel que « *nouvelle frontière* » ou « *nouvelle société* » « *dire quelque chose* ».

Il ajoute : *« Jamais la France n'a eu autant de chances, à condition de savoir les saisir. (...) On attend la France un peu partout. (...) La France est le pays qui, mobilisé, sûr de lui, offensif et réconcilié, a la plus grande pesée sur les affaires du monde par rapport aux autres et surtout à travers l'Europe, pour qui nous sommes le facteur d'entraînement. »* M. Rocard résume son propos en une formule réversible « *une France unie dans une Europe qui gagne* », « *la France qui gagne dans une Europe unie* », et conclut : *« La société est ce qu'elle est, elle est impossible à transformer très vite. L'idée que moi, qui (...) ai combattu certains rêves, j'ai fait rêver, me surprend un peu. Mais que je sois attendu sur la direction, cela c'est bien normal. »*

Le premier ministre aborde la question de la *« majorité relative »* socialiste à l'Assemblée, pour affirmer : *« J'ai le 49-3 dans ma poche et j'essaie d'arriver à des solutions consensuelles plutôt qu'à des solutions brutales, je n'y arrive pas si mal (...) mais j'ai le choix, à chaque moment. Ma liberté est absolument totale (...). Tout l'art, c'est de déposer de beaux textes. (...) La présente session démontre à merveille que l'on se passe très bien de majorité absolue et qu'une majorité relative, ça tient très bien. (...) Nous avons redonné goût à l'ouvrage au Parlement »*.

Selon lui, *« le seul risque qui s'est produit pendant cette session-là, il est lié au fait que nous avons encore des élections importantes (...) et, ensuite, il y aura trois ans sans grandes élections significatives »*.

A propos des centristes, M. Rocard affirme : *« Si (...) les centristes (...) jugent que l'on peut travailler avec les gens que nous sommes, ils le diront (...) le dernier acte que je leur connais, c'est de me censurer. »* Le premier ministre, interrogé sur M. Raymond Barre, déclare : *« Cet homme libre est impitoyable dans sa critique, (...) il a le sens de l'Etat, (...) il fait tout de même partie de l'opposition (...) mais je ne l'ai pas vu voter dans un sens contraire à sa conscience devant un dossier important. »*

Le « drame » des électeurs communistes

M. Rocard en vient au PCF pour affirmer que les *« électeurs* [communistes] *vivent un drame, la direction du PCF propose toujours (...) une vision que j'appellerais sommairement « stalinienne » de l'avenir. En gros, je suis convaincu que ce n'est pas du tout l'avis des électeurs communistes (...), de braves citoyens de France (...) que personne n'a le droit de négliger. » « J'entends,* continue M. Rocard, *conduire une politique qui ait leur compréhension et qui prenne en charge leurs intérêts. Et je suis maire, d'ailleurs, dans ces conditions-là. Rien ne m'empêchera jamais de considérer que tout travailleur a sa place en France (...). Je ne laisserait pas dire qu'au nom d'un désaccord central avec une direction politique, nous nous sentons dans l'incapacité d'appeler au rassemblement des électeurs de gauche, car il y a toujours des intérêts collectifs à défendre. »*

M. Rocard évoque ses relations avec le président de la République pour affirmer : *« C'est mon meilleur soutien (...). On partait de plus loin, cela facilite la rencontre »*. Dans ses rendez-vous avec le président de la République, le premier ministre affirme que *« le rire-ensemble commence y prendre une part significative »*.

La République des « petits desseins »

(Suite de la première page.)

En bref, il s'agit de *« déverrouiller la France »* et, pour le passé, assurer un minimum de justice sociale par la loi (revenu minimum d'insertion, impôt de solidarité sur la fortune) : voilà bien quelques « petits desseins » qui en valent un grand.

Le premier ministre s'est donc débarrassé d'une querelle dont les auteurs voulaient qu'il soit la victime et qui, en fait, atteint le président de la République. Sous la Vᵉ République, le chef du gouvernement chargé de mettre en musique les choix essentiels qui appartiennent au chef de l'Etat ne saurait, sans danger pour lui-même, proposer son propre projet. M. Jacques Chaban-Delmas s'y était essayé en 1969 avec la « nouvelle société ». Il fut chassé en 1972 par Georges Pompidou et ne s'en remit jamais.

M. Rocard considère que, dans une vieille démocratie comme la France, on ne peut que *« corriger à la marge »*. Encore faut-il s'y atteler et ne pas négliger les terrains d'action privilégiés des socialistes. M. Harlem Désir, président de SOS-Racisme, en a fait la remarque, avec quelque vigueur : *« Rien n'a changé depuis six mois pour les immigrés (...). L'immigration est devenue un sujet tabou, passé par pertes et profits de je ne sais quel consensus. »* Il est dans son rôle et s'adresse à celui qui veut améliorer la vie quotidienne de tous ceux qui vivent sur le territoire national. Mais, lorsque dans la « déclaration des droits des immigrés en Europe », adoptée le week-end dernier à Paris, à son initiative, M. Harlem Désir réclame à nouveau le droit de vote des immigrés pour les élections municipales — il se trompe d'interlocuteur. Il devrait plutôt en parler au président de la République — une fois encore — qui avait pratiquement écarté cette hypothèse pendant sa campagne présidentielle en déplorant, dans sa *Lettre à tous les Français*, *« que l'Etat de nos mœurs ne permette pas »* un tel progrès de la démocratie.

Le poids des contraintes institutionnelles (répartition des rôles au sommet de l'Etat), politiques (une majorité relative qui se réduit au fil des consultations partielles) et la multiplication des « petits desseins » rendent évidemment difficile de faire passer un message simple et clair dans le pays. La première grande émission de télévision à laquelle M. Rocard a participé depuis son entrée à Matignon en a été, dimanche, l'illustration.

On retiendra tout de même, d'une part, que le pays sort progressivement, et de façon cahotante de la rigueur et, d'autre part, que les syndicats sont invités à réfléchir sur le service minimum dans la fonction publique. Il est vrai que M. Rocard ne prend pas nécessairement le meilleur chemin pour atteindre la clarté lorsque, pour faire simple, il croit bon de se comparer à un conducteur d'autobus. Dans les voitures de la RATP, il est en effet *« interdit de parler au conducteur »*. M. Rocard, qui veut imposer le silence aux voyageurs, serait mieux inspiré de se comporter comme M. Gorbatchev que l'on voyait, au cours de la même émission, haranguer des Arméniens mécontents, justement de leur machiniste.

Le premier ministre paraît, en effet, victime de l'isolement inhérent à l'exercice du pouvoir. Tandis que M. Mitterrand, à chacune ou presque de ses sorties en province, provoque le dialogue, même s'il est difficile et parfois rugueux, avec des infirmières ou des militants de la CGT, on n'a pas le souvenir que M. Rocard, pour sa part, se soit offert, depuis sept mois, à de telles interpellations publiques. Il agirait, s'il s'y prêtait, en meilleure conformité avec la définition de l'exercice du pouvoir qu'il avait élaborée en avril 1977 devant le congrès du Parti socialiste réuni à Nantes : *« Le pouvoir, ce n'est pas de faire des décrets ou le droit de voter des budgets. Le pouvoir, c'est un rapport de forces, fondé sur la confiance de la base populaire, des masses ouvrières en lutte, dans le gouvernement qui la représente. »*

M. Rocard a certes réaffirmé dimanche qu'il ne veut pas que le PC passe pour meilleur défenseur des « travailleurs » que le PS : *« J'entends conduire une politique qui prenne en charge leur intérêt »*, a-t-il dit à propos des électeurs communistes. Mais en la matière, seule compte la perception qu'ont les intéressés d'une politique. En intervenant tard, et donc en se limitant à une émission rétrospective, M. Rocard a pris un risque que sa seule sincérité et son refus d'abuser l'opinion ne suffiront peut-être pas à conjurer.

JEAN-MARIE COLOMBANI et JEAN-YVES LHOMEAU.

Selon l'IFOP

Plus de « mécontents » que de « satisfaits »

La cote de M. Michel Rocard au baromètre mensuel de l'IFOP publié par *le Journal du dimanche*, qui mesure la « satisfaction » des personnes interrogées, est, pour la première fois, négative : 40 % des personnes interrogées se déclarent « *mécontentes* » de M. Rocard comme premier ministre, contre 37 % qui se disent « *satisfaites* ». Le mois dernier, 41 % des Français affirmaient être satisfaits du chef du gouvernement (37 % de mécontents). Sa cote a baissé de 16 points depuis mai 1988.

M. Mitterrand perd 3 points dans ce baromètre mensuel : 46 % des sondés se disent satisfaits de lui comme président de la République (49 % fin novembre), et 39 % déclarent être mécontents (36 % le mois dernier). La cote de popularité du chef de l'Etat a baissé de 8 points depuis sa réélection.

(Ce sondage a été réalisé à partir de mille sept cent trente-six interviews effectuées du 5 au 13 décembre auprès d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus.)

D'autre part, M. Mitterrand reste l'homme politique préféré des Français (avec 42 % des suffrages), devant M. Rocard (25 %) et MM. Barre (24 %) et Chirac (23 %), selon un sondage de la SOFRES que publie cette semaine *le Point*. MM. Mitterrand et Rocard sont en hausse de 2 et 3 points par rapport au même sondage d'octobre 1987. M. Barre baisse de 5 points. Enfin, 50 % des personnes interrogées jugent politiquement positive la *notion* de « *centre* », contre 40 % en octobre 1987.

(Ce sondage a été réalisé du 21 au 24 novembre auprès d'un échantillon national de mille personnes âgées de dix-huit ans et plus.)

Les réactions de l'opposition

L'approbation de M. Balladur

M. Michel Rocard n'a pas levé les incertitudes sur les objectifs de son action : c'est ainsi qu'est analysée, dans l'opposition, la prestation du premier ministre. *« Il y a un pilote dans l'avion mais il n'est manifestement pas seul maître à bord après Dieu*, a déclaré M. Alain Lamassoure, porte-parole de l'UDF. *Il lui faut composer avec ses alliés qualifiés de staliniens, avec son propre parti qui l'accuse de manquer de grands desseins et avec les accords européens qui contredisent ses engagements socialistes. »*

M. Edouard Balladur ajoute pour sa part que M. Rocard *« n'arrive pas à sortir de la contradiction dans laquelle il est pour des raisons politiques et économiques et qui fait que les Français ne savent ni quelle est l'assise politique du gouvernement, ni quelle est sa politique exactement, ni sa politique sociale, ni sa politique européenne »*. Toutefois, l'ancien ministre des finances *« approuve »* le projet de service minimum.

En revanche, M. Alain Madelin, secrétaire général du Parti républicain, qui était l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, a qualifié de *« solution de facilité »* l'idée d'un service minimum dans la fonction publique. En cas de grève, a-t-il dit, *« on doit essayer non pas d'assurer le service minimum mais le service maximum »*, dans le secteur public comme dans le privé.

Au « Grand Jury RTL-« le Monde »

M. Michel Noir : « Ça ne durera pas cinq ans »

M. Michel Noir évoquant au « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 18 décembre, l'absence de majorité absolue en faveur du gouvernement Rocard a déclaré : *« Ma conviction profonde est que cela ne durera pas cinq ans. On ne tiendra pas cinq ans en jouant au chat et à la souris avec une majorité !*

« Il faut que les socialistes choisissent. Il faut qu'ils disent qu'ils choisissent ou la coalition gouvernementale avec le Parti communiste — c'est la version de Pierre Mauroy, qui s'écrie « à gauche, toute ! », *ou examiner s'ils peuvent proposer une coalition gouvernementale de type allemand à certains de l'opposition aujourd'hui — pour ne pas les nommer, à nos amis centristes. C'est aussi simple que cela. »*

L'ancien ministre du commerce extérieur du gouvernement Chirac ayant affirmé : *« Le gouvernement de M. Rocard ne gouverne pas »*, explique : *« Pour moi, gouverner, ce n'est pas gérer ! Gouverner, cela veut dire trois choses fortes et simples : en premier lieu, indiquer un cap que l'on voudrait atteindre avec les Français, autour de trois ou quatre idées-forces ; en deuxième lieu, être capable d'identifier les lieux de blocage et de proposer aux Français de les surmonter ensemble ; en troisième lieu, être capable de prendre en compte les besoins des Français, besoins du cœur et en même temps très matériels, de vivre un peu mieux. »*

A propos des grèves il estime : *« Le gouvernement s'est fait piéger car le Parti communiste a souhaité entretenir un certain nombre de conflits sociaux en pensant avoir là un moyen de négocier ce qui a de l'importance pour lui, c'est-à-dire l'union de la gauche dans le souci de préserver une quinzaine de mairies communistes. »*

Entreprises publiques et agents de l'Etat

M. Rocard a fait preuve d'une vision très extensive de la fonction publique en ayant l'air d'englober dans les agents de l'Etat les salariés d'entreprises publiques comme Air France et la RATP... Au moins les choses avaient-elles ainsi le mérite de la clarté : la tutelle n'a plus à se cacher. Les décisions salariales essentielles pour les entreprises publiques se sont bien prises au niveau du sommet de l'Etat.

Alors que M. Chirac avait renoncé, à la fin de 1987, à édicter une recommandation salariale écrite pour le secteur public en 1988 — mais des instructions orales étaient données, — M. Rocard a adressé une recommandation salariale écrite pour le secteur public après la signature des accords salariaux dans la fonction publique et à EDF, fin novembre. Ces règles pour 1989 sont connues : une augmentation générale de 2,2 % en niveau et une sortie du GVT (glissement vieillesse technicité, mesurant les promotions et l'ancienneté) de la masse salariale négociée. Pour 1989, M. Rocard a parlé de onze accords dans le secteur public. Des textes ont en effet été signés dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF, à la RATP, au Commissariat à l'énergie atomique, à Air Inter et à Air France (où quatre syndicats représentant 41 % du personnel ont signé). Les négociations se poursuivent aux Charbonnages de France.

Politique

à TF 1

M. Mitterrand, le PS et le droit de grève

Dans sa *Lettre à tous les Français*, M. François Mitterrand indiquait : *« Les loi Auroux, la politique contractuelle et la sécurité sociale constituent, avec le SMIC (...) et le droit de grève, un bloc d'acquis sociaux que j'entends défendre et préserver, mais sur lequel se concentrent des attaques frontales ou insidieuses, comme si le besoin de revanche contre le progrès social remontait du fond des luttes de l'autre siècle. »*

Les « Propositions pour la France », adoptées par le PS lors de sa convention nationale, du 17 janvier dernier, annonçaient : *« Conquête essentielle du mouvement ouvrier, le droit de grève sera mieux protégé (...). »* Estimant que *« ceux qui (...) prétendent ou souhaitent légiférer sur le droit de grève veulent, en réalité, en limiter l'application »*, les socialistes envisageaient que *« si la concertation la plus large avec les partenaires sociaux en faisait apparaître clairement la nécessité »*, l'Assemblée nationale pourrait fixer *« le cadre nécessaire à un exercice du droit de grève non remis en cause, de fait, par des décisions jurisprudentielles »*.

Il s'agissait donc, pour les socialistes, de recourir éventuellement à la loi pour mettre l'exercice du droit de grève à l'abri de décisions de justice et non pour le réglementer. Aussi bien le porte-parole du PS, M. Jean-Jack Queranne, précisait-il, il y a deux semaines, que *« les travailleurs doivent exercer* [le droit de grève] *avec responsabilité »*, mais qu'*« il n'y aura pas de modification législative du droit de grève »*.

M. Pierre Mauroy ne songe pas davantage à un aménagement législatif du droit de grève, mais il observait, le 13 décembre, devant le Cercle de Paris, qu'*« il faut laisser les organisations syndicales »* se charger d'organiser sa mise en œuvre. *« Les infirmières*, disait le premier secrétaire du PS, *ont fait un mouvement qui a été sympathique et suivi jusqu'au bout par l'opinion publique parce qu'elles ont assuré un service minimum. Ceux qui seront capables d'assurer un service minimum auront la sympathie de l'opinion publique. »*

Service minimum : un consensus difficile à trouver

S'il est un domaine sur lequel M. Michel Rocard s'est montré particulièrement ferme à « *Sept sur sept* », c'est bien la mise en place du service minimum en cas de grève. Le premier ministre entend dégager dès cette semaine *« les moyens techniques et juridiques de cette discussion »* afin qu'un projet de loi soit déposé à la session de printemps. M. Rocard espère auparavant trouver un accord avec les syndicats, tout en craignant *« d'avoir à légiférer sans accord négocié »*.

Le changement de ton vis-à-vis des organisations syndicales, à moins de deux semaines d'intervalles. Le 6 décembre, lors d'une réunion électorale à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), M. Rocard avait écarté *« une législation adoptée sous le coup d'une exaspération légitime des usagers »*. Il avait même estimé que *« c'est des organisations syndicales elles-mêmes que doivent venir une réflexion, une proposition équilibrée, une négociation entre les différents intérêts qu'elles représentent »*. Aujourd'hui, le chef du gouvernement n'écarte évidemment ni réflexion ni propositions syndicales, mais il les prévient, d'une part, que *« leur bon vouloir sera un peu accéléré »* et, d'autre part, que, le cas échéant, il se passera de leur accord.

Pourquoi ce changement ? En dix jours, le conflit de la RATP a cristallisé le mécontentement des usagers, tandis que l'accord de la quasi-totalité des syndicats — CGT exceptée — n'empêchait pas un noyau d'irréductibles de poursuivre la grève.

C'est pour l'essentiel avec M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique, auquel le premier ministre a rendu un hommage particulier, que les fédérations de fonctionnaires vont engager le dialogue sur le service minimum, même si la discussion doit être élargie à plusieurs entreprises publiques, à commencer par la RATP. La question pourrait être évoquée, dès le mardi 20 décembre, lors de la réunion du conseil supérieur de la fonction publique, et M. Durafour devrait engager très prochainement une concertation sur ce sujet en faisant le lien avec l'abrogation de l'amendement Lamassoure qui prévoit une retenue salariale d'une journée même quand l'arrêt de travail ne dure qu'une heure. L'amendement Lamassoure sera abrogé, mais... un engagement des syndicats en faveur du service minimum deviendra la contrepartie implicite.

Un consensus sera très difficile à trouver avec les organisations syndicales, méfiantes dès qu'il s'agit de s'engager — de près ou de loin — dans la voie de la réglementation du droit de grève. La Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF) s'est montrée ouverte à une nouvelle pratique de la grève, mais le gros de ses troupes vient des policiers, qui n'ont pas le droit de grève. M. Jean Kaspar, le nouveau secrétaire général de la CFDT, s'est également montré ouvert à une réflexion sur le service minimum, mais toutes les organisations CFDT du secteur public ne se montreront pas aussi conciliantes.

On risque de trouver un plus grand nombre de syndicats dans le camp du refus. La CGT est même opposée à tout débat sur ce thème avec les pouvoirs publics. Mais du côté de FO, où la prochaine succession favorise l'immobilisme, on se montre plus que réticent. M. André Bergeron ne s'est pas contenté de souligner récemment, et à juste titre, que *« la mise en place d'un service minimum poserait d'inextricables problèmes techniques »*, il a ajouté que *« dans un pays comme la France on ne peut réglementer la grève. Lorsque les salariés ont envie de la faire, ils la font »*.

Le service minimum sera techniquement difficile à mettre en place, alors que des dispositions existent déjà pour les chaînes publiques de l'audiovisuel, les services de santé et les hôpitaux, EDF-GDF. Dans l'éducation nationale, l'accueil des enfants doit normalement être assuré (*le Monde* du 8 décembre). Mais l'exemple pris récemment par M. Durafour à propos des PTT — faudra-t-il ouvrir une lettre pour savoir si elle est urgente ? — montre l'ampleur des difficultés qui attendent le gouvernement.

Peu de recours

Il est vrai aussi que les usagers disposent de peu de recours pour se défendre. Un jugement récent va dans ce sens. Le 15 décembre 1987, l'Association des utilisateurs d'électricité et plusieurs sociétés avaient assigné EDF à propos du préjudice subi pour des coupures de courant à la suite d'une grève sauvage, déclenchée sans préavis et limitée à certains personnels. Les plaignants estimaient qu'EDF aurait dû *« faire appel à la force publique »* afin de *« permettre au personnel non gréviste d'assurer la production et la distribution de l'électricité »*. Le 27 octobre 1988, le tribunal de grande instance de Paris a rejeté l'action des demandeurs, estimant notamment que l'on ne saurait *« retenir une faute à la charge d'EDF, dont l'action a été aussi énergique que possible dès le début des occupations illicites »*.

Si en France, *« le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent »*, l'arrêt Dehaene, rendu par le Conseil d'Etat le 7 juillet 1950, a donné les moyens à la puissance publique d'éviter un *« usage abusif »* de la grève. Dans cet arrêt, le Conseil d'Etat estimait qu'*« il appartient au gouvernement, responsable du bon fonctionnement des services publics, de fixer lui-même, sous le contrôle des juges, en ce qui concerne ces services, la nature et l'étendue desdites limitations »*.

Il y a un peu plus d'un an, les syndicats s'étaient émus à propos d'une jurisprudence qui leur apparaissait restrictive quant au droit de grève. La Cour de cassation elle-même avait été dans le collimateur des syndicats. Mais si, aujourd'hui, une réglementation négociée du service minimum échoue et si, au dernier moment, les pouvoirs publics renoncent à légiférer sans accord, c'est à nouveau aux juges qu'il appartiendra d'imposer des obligations à partir de leurs propres règles opérant le tri entre grèves « licites » et « illicites ».

MICHEL NOBLECOURT.

Le PSU s'apprête à rejoindre M. Pierre Juquin

L'avant-dernière séance d'un petit parti

Par 83 % des voix (4 % contre et 13 % d'abstentions), la centaine de délégués présents au dix-septième congrès du PSU, réuni à Angers (Maine-et-Loire) du 16 au 18 décembre, a décidé la « fusion unificatrice » du « petit » parti avec la Nouvelle Gauche (NG) avant la fin 1989.

ANGERS
de notre envoyé spécial

Voilà bien un étrange congrès ! Il n'est pas banal de voir des délégués se *demander dans quelles conditions* leur parti va fusionner avec une nouvelle force politique que leur parti a *précisément contribué à faire éclore*, quinze jours avant. C'était pourtant l'enjeu de ce dix-septième et avant-dernier *congrès du PSU*, *parti fondé* le 3 avril 1960 par une fusion du PSA (Parti socialiste autonome), de l'UGS (Union de la gauche socialiste) et de Tribune communiste en réaction à la « dérive droitière » de la SFIO lors de la *guerre* d'Algérie et la compromission du PCF qui avait voté les pouvoirs spéciaux à Guy Mollet. Le dix-huitième et dernier congrès d'autodissolution précédera, de peu, l'an prochain, un congrès de fusion avec la Nouvelle Gauche, organisation née les 3 et 4 décembre et dont le porte-parole est M. Pierre Juquin.

La résolution finale du congrès du PSU se félicite de « *la clarification du projet politique* » qui a permis « *la constitution de la Nouvelle Gauche* » et engage « *les autogestionnaires et toutes les forces alternatives à participer en 1989 au rassemblement pour cette nouvelle force politique* » socialiste écologique. Se fondant sur une démarche collective, le PSU souhaite que cette fusion soit « *une première étape fondatrice d'un mouvement rouge et vert* », selon l'expression utilisée par M. Juquin au cours de sa campagne pour l'élection présidentielle, où il a obtenu un score de 2,1 %.

L'ancien porte-parole du PCF est du reste venu à Angers pour assurer que ce congrès du PSU était « *une étape importante vers une refondation de toute la gauche* ». « *Si le PSU décide de se dépasser*, a affirmé M. Juquin, *ce sera la fin du PSU comme organisation mais pas comme force humaine porteuse d'espoir. Ce n'est pas un suicide, mais une vie nouvelle pour sortir de la confidentialité dans laquelle se trouve le PSU.* » Il a successivement attaqué le PS et le PCF, qui se contentent de gérer, pour l'un, les affaires du pays, et, pour l'autre, « *son patrimoine municipal et syndical* », les Verts du « *petit parti d'Antoine Waechter* », qui « *ne se posent même pas la question de changer les rapports* » dans la société, et l'extrême gauche, « *figée dans ses dogmes et son archaïsme marginalisé* ».

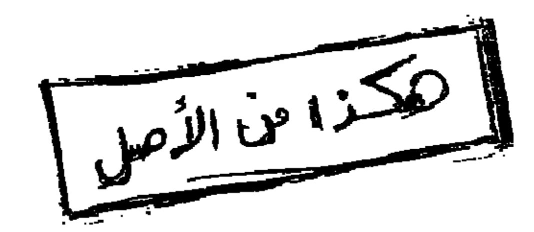
Ecologie et autogestion

Si de nombreux délégués ont défendu la thèse de la fusion, par nécessité au moment où le PSU compte moins de sept cents adhérents, certains ont soit fait part de leur méfiance à l'égard de M. Juquin accusé par un représentant de Midi-Pyrénées d'apporter « *une gerbe sur la tombe du PSU* », soit exprimé des réticences sur les conditions de la fusion. Encore faut-il noter que ces réticences étaient de deux ordres. Elles émanaient tant de ceux qui estiment le processus trop rapide, le PSU y perdant son âme... et son patrimoine immobilier, que ceux le considérant trop lent et trop frileux. Se classant dans la seconde catégorie, MM. Jean-Paul Hebert (Haute-Normandie), Lanig Le Dilosquer (Bretagne) et Bernard Ravenel (Paris) se sont abstenus sur le texte final en faisant valoir que, selon eux, le PSU adopte « *une position d'extériorité et de spectateur à l'égard du mouvement en construction* ».

Dans l'immédiat, le PSU participera aux élections municipales, soit sur des « *listes d'union des forces de gauche* », et non pas de la majorité présidentielle, soit sur des listes autonomes, éventuellement avec les Verts. Il assure vouloir se lancer dans la compétition européenne de juin 1989 en nouant des contacts avec « *les forces politiques de France et d'Europe attachées à l'écologie et à l'autogestion* ». A cet égard, si « une député » des Verts allemands et un représentant de l'Académie des sciences d'URSS avaient trouvé l'adresse du Palais des congrès d'Angers, les représentants des Verts français et du PCF semblaient l'avoir *égarée*.

Au terme de ce congrès, le secrétariat national du PSU a été « élargi » à deux dirigeants supplémentaires : Mme Marie-Fançoise Pirot (organisation) et M. Jean-Claude Genet (entreprises). Si M. Patrick Santini remplace M. Didier Claude (prospective), M. Guy Labertit conserve le secteur international et M. Jean-Claude Le Scornet reste porte-parole.

OLIVIER BIFFAUD.



Ceux qui connaissent Strasbourg en parlent.



Photo R. KALVAR - Magnum

"A Strasbourg, bat le cœur du monde qui s'élabore."

Strasbourg me plaît parce qu'elle est noble, rugueuse, rigoureuse, indifférente aux modes, tendue comme la flèche de sa cathédrale vers l'essentiel, parce qu'elle est lourde de vingt siècles d'histoire mais ouverte de tous ses yeux sur le futur et déterminée à y imprimer sa marque, parce qu'il se passe toujours quelque chose à Strasbourg qui justifie que l'on y court...
Les craquements de notre vieille Europe en révolution, l'accouchement de l'avenir en gestation, c'est à Strasbourg qu'on en saisit le mieux le double mouvement à la fois douloureux et exaltant. Ici bat le cœur du monde qui s'élabore.
Et puis des Français qui aiment la musique, passionnément, voilà qui mérite d'être salué n'est-il pas vrai !

Françoise Giroud

STRASBOURG

Capitale Européenne

Politique

Cinq élections partielles

Succès de l'opposition et du PCF

Le précédent dimanche électoral s'était soldé par le succès du RPR, qui avait gagné un siège de député en Meurthe-et-Moselle aux dépens du PS. Les scrutins du dimanche 18 décembre confirmant les résultats des premiers tours ont marqué de nouveaux revers pour le PS : comme prévu, c'est M. Roger Gouhier (PC), qui succède à M. Claude Fuzier (PS) pour représenter la circonscription de Bondy, en Seine-Saint-Denis, à l'Assemblée nationale, et le PS perd un siège au conseil général de l'Aveyron.

Le RPR confirme son implantation à Grenoble, où M. Alain Carignon a passé sans problème le relais à son « poulain », M. Richard Cazenave, élu député de la première circonscription de l'Isère. Quant à l'UDF, elle a deux motifs de satisfaction : un conseiller PR vient conforter la majorité de M. Jean Puech, président du conseil général de l'Aveyron et sénateur, également UDF-PR, et, dans le canton de Saumur-Sud, c'est un CDS qui succède à un RPR à l'assemblée départementale du Maine-et-Loire.

Deux législatives

Isère : le RPR sans surprise

ISERE, 1re circonscription. – Inscr., 71 171 ; vot., 25.968 ; abst., 36,49 % ; suffr. expr., 25 493. M. Richard Cazenave, RPR, 16 554 (64,94 %), *ÉLU*. M. Raymond Espagnac, PS, 8 939 (35,06 %).

Dans cette première circonscription de l'Isère (Grenoble), où M. Alain Carignon (RPR), maire de la ville et ancien ministre de l'environnement de M. Jacques Chirac, avait obtenu en juin dernier 53,04 % des suffrages dès le premier tour, l'élection de M. Richard Cazenave, secrétaire départemental du RPR, ne posait aucun problème. Celui-ci a dû toutefois attendre le second tour en raison d'un taux d'abstention particulièrement élevé. M. Cazenave avait obtenu 55,28 % des voix, mais il avait réuni, sur son nom, moins du quart des suffrages des électeurs inscrits.

Dimanche 18 décembre, face à M. Raymond Espagnac, ancien sénateur socialiste, le candidat du RPR, qui semble avoir bénéficié d'une plus forte mobilisation de son électorat et du report des voix du candidat du Front national, obtient 64,94 % des voix. Le représentant du PS a fait, pour sa part, les frais d'un taux d'abstention – 36,49 % – légèrement inférieur à celui du premier tour (37,15 %), mais il a bénéficié du report des voix communistes. En revanche, celles du candidat écologiste, M. Daniel Rouzier, qui avait été crédité le 11 décembre de 6,97 % des voix, et qui n'avait donné aucune consigne de vote, se sont réparties à part égale entre les deux candidats.

Au premier tour les résultats avaient été les suivants :

Inscr., 71 170 ; vot., 26 441 ; abst., 62,84 % ; suffr. expr., 26 215. *MM. Cazenave, RPR, 14 491* voix (55,27 %) ; Espagnac, PS, 7 161 (27,31 %) ; Rouzier, Verts, 4 826 (6,96 %) ; Hugues Petit, FN, 1 546 (5,89 %) ; Patrick Cortey, PC, 1 191 (4,54 %).

[M. Richard Cazenave est né à Paris le 17 mars 1948, mais c'est à Grenoble qu'il a vécu depuis lors, à l'exception de trois années passées en Algérie, de 1959 à 1962. Membre de l'UJP à partir de 1967, il adhéra à l'UDR en 1975. Responsable localement de l'organisation des assises du RPR en novembre 1984, il a été élu au comité central de son parti la même année. En 1986 il a succédé à M. Jacques Boyon, président du conseil général de l'Ain, devenu secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, au poste de délégué régional Rhône-Alpes du RPR. M. Cazenave a été élu conseiller régional en mars 1986 et il préside, depuis octobre 1987, le groupe RPR au sein de cette assemblée. Il est depuis un an secrétaire départemental du RPR de l'Isère.]

Seine-Saint-Denis : une formalité pour le PC

Seine-Saint-Denis, 9e circonscription. – Inscr., 60 116 ; vot., 11 124 ; abst., 81,50 % ; suffr. expr., 8 098. M. Roger Gouhier, PC, m. de Noisy-le-Sec, a.d., 8 098. ÉLU.

Pour le maire communiste de Noisy-le-Sec, M. Roger Gouhier, le second tour de cette élection législative partielle de la 9e circonscription de Seine-Saint-Denis (Bondy) n'a été, comme prévu, qu'une formalité après le retrait du candidat socialiste, M. Claude Fuzier, devancé le dimanche précédent. Mais M. Gouhier n'a recueilli que 1 815 voix de plus qu'au premier tour, ce qui signifie que la plupart des électeurs socialistes sont restés chez eux.

Au premier tour, les résultats avaient été les suivants :

Inscr., 60 116 ; vot., 20 782 ; abst., 65,43 % ; suffr. expr., 20 451. MM. Gouhier, PC, 6 283 ; Fuzier, 6 209 ; Jean-Jacques Ladel, UDF-PR, 3 740 ; Pierre Dufour, FN, 1 933 ; Louis Girard, ext. dr., 1 625 ; Richard Bétro, écol., 335 ; Jean-Louis Vidal, Verts, 326.

[Né le 26 janvier 1928 à Vitrai-sous-L'Aigle (Orne), M. Roger Gouhier, ancien employé de la SNCF, est maire de Noisy-le-Sec depuis 1971, après y avoir été adjoint pendant douze ans. Député de 1967 à 1968, puis de 1973 à 1981, M. Gouhier avait de nouveau siégé à l'Assemblée nationale de 1986 à juin dernier. Après son échec de 1981, il avait été membre du cabinet de M. Charles Fiterman, ministre des transports.]

Deux cantonales

MAINE-ET-LOIRE : canton de Saumur-Sud (2e tour).

Inscr., 20 075 ; vot., 8 858 ; abst., 55,87 %. MM. Louis Robineau, *UDF-CDS, sout. RPR, m. de* Chacé, 5 260 voix (60,71 %), ÉLU ; Jacques Percereau, PS, cons. mun., a. d., 3 403 (39,28 %).

[Bien qu'il ait obtenu 53,88 % des voix au premier tour, M. Robineau n'avait pu être déclaré élu, faute d'avoir franchi la barre de 25 % des inscrits. Le second tour a confirmé l'avantage pris par le candidat CDS, soutenu par le RPR, qui succède ainsi à M. Jean-Paul Hugot (RPR) maire de Saumur, membre de l'Assemblée des Communautés européennes, démissionnaire du conseil général en raison de la loi limitant le cumul des mandats.]

Au premier tour, les résultats ont été les suivants : insc., 20 075 ; vot., 8 743 ; abst., 56,44 % ; suffr. expr., 8 592. MM. Robineau, 4 630 voix (53,88 %) ; Percereau, 2 877 (33,48 %) ; Gérard Foulon, ss étiq., m. de Montsoreau, 442 (5,14 %) ; *Mme Micheline Hernandez*, FN, 375 (4,36 %) ; M. Raymond Berthelemie, PC, 268 (3,11 %).

AVEYRON : canton de Capdenac-Gare (2e tour),

Inscr., 6 927 ; vot., 4 843 ; abst., 30,08 % ; suffr. expr., 4 670. MM. Jacques Dournes, UDF-PR, 2 600 voix (55,67 %), ÉLU ; Fernand Deleris, PS, 2 070 (44,32 %).

[Dans un canton qui paraissait bien ancré à gauche, le PS vient d'essuyer une sévère défaite en perdant un siège de conseiller général. Seul candidat à gauche, *M. Fernand Deleris*, avec plus de 600 votants supplémentaires, ne retrouve même pas les 2 095 voix qui avaient valu à Pierre Riols (PS), décédé depuis lors, sa réélection dès le premier tour des cantonales de septembre 1988. Les divisions internes du PS dans les tractations pour assurer la succession de Pierre Riols ont sans aucun doute ont pesé de façon décisive.

La dynamique, largement amorcée au premier tour, a joué en faveur de M. Dournes (UDF). Le report des voix communistes n'a pas été bon : M. Deleris ne retrouve pas le total des voix du PS et du PC du premier tour, alors que la participation électorale a progressé.]

Les résultats du premier tour ont été les suivants : inscr., 6 927 ; vot., 4 552 ; abst., 34,28 % ; MM. Dournes, 2 137 voix (48,66 %) ; *Deleris*, 1 569 (35,73 %) ; Jean-Marie Gras, PC, 685 (15,6 %).]

Une municipale

***HAUTE-CORSE : Calvi* (2e tour).**

Inscr., 2 764 ; vot., 1 592 ; abst., 42,40 % ; suffr. expr., 1 543. Liste de M. François Zanotti (div. d.), entre 875 et *849* voix *: 3 ÉLUS* ; liste d'union de la gauche, conduite par M. François Canava, entre 675 et 660 voix.

[Le scrutin partiel avait été rendu nécessaire par la démission du maire M. Xavier Colonna (sans étiq.) et celle de ses conseillers. M. Colonna s'était estimé désavoué par le corps électoral après son échec aux dernières élections cantonales, où *il avait été battu* par M. Eugène Accaldi, maire RPR de Lumio.

Pour ce second tour, M. François Zanotti, qui bénéficiait du soutien de *M. Colonna, semble avoir profité* de l'électorat de la liste RPR soutenue par le vice-président du Parlement européen M. François Musso.

En effet, M. Zanotti, l'ancien PDG de Renault-Véhicules industriels, améliore son résultat du premier tour de 223 voix.

Les vingt-trois conseillers municipaux de Calvi se réuniront vendredi pour élire le maire de la ville. M. Zanotti semble être le mieux placé pour l'emporter, face à M. Ange Santini, candidat de la gauche.]

Au premier tour, les résultats ont été les suivants : inscr., 2 764 ; abst., 44,97 % ; vot., 1 521 ; suffr. expr., 1 479 ; liste de M. Zanotti (div. d.) : entre 652 et 615 voix ; liste de M. Canava (un. g.) : entre 445 et 412 voix ; liste de Mme Françoise Mammiferi (RPR) : entre 377 et 346 voix ; liste de M. Robert-Jacob Dilusi (FN) : entre 57 et 47 voix.

L'adaptation du droit interne à l'Europe

M. Michel Rocard demande une étude au Conseil d'Etat

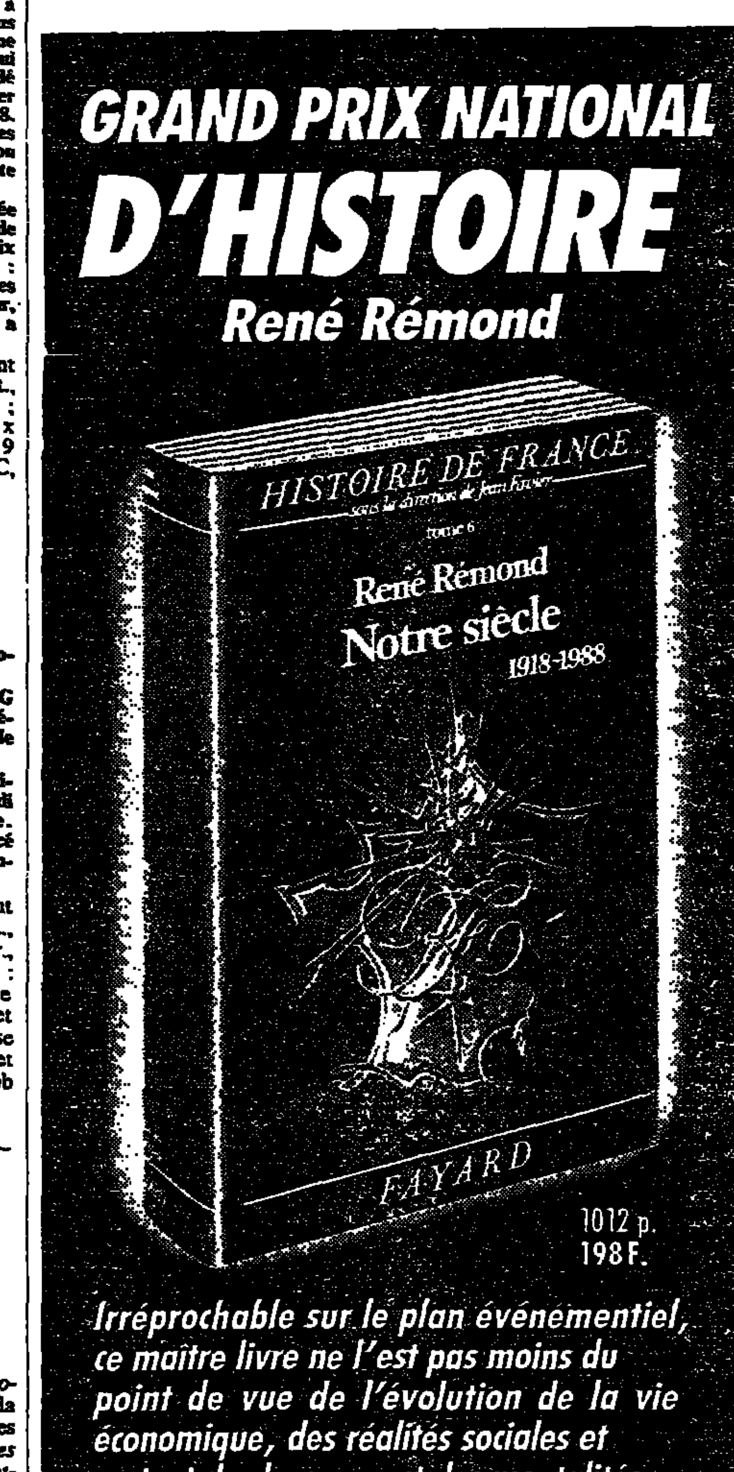
Le premier ministre vient d'inviter le Conseil d'Etat à mener *« une réflexion synthétique »* destinée à éclairer *« l'action menée par les pouvoirs publics »* au moment où *« la construction européenne constitue un enjeu fondamental pour l'ensemble de la société française »*.

« La réalisation du grand marché intérieur, soumis au principe de libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, suppose en particulier, précise M. Michel Rocard, *que soit poursuivi et amplifié l'effort d'adaptation de notre droit interne aux exigences communautaires. »*

L'étude demandée au Conseil d'Etat par le premier ministre, dont la réalisation pourrait demander dix-huit mois à deux ans, comprendra deux volets. A propos des *« questions institutionnelles et méthodologiques »*, M. Rocard suggère à la Haute Assemblée d'examiner les thèmes suivants : *« les procédures administratives de nature à permettre une application complète et dans les délais requis du droit communautaire »* ; *« le rôle des collectivités locales »* dans l'application de ce droit ; *« l'articulation entre les mécanismes consultatifs prévus à l'échelon européen et ceux qui existent sur le plan national »*.

Quant aux questions de fond, le premier ministre propose au Conseil d'Etat les thèmes suivants : *« les notions d'équivalence et de reconnaissance mutuelle »* ; *« l'accès aux professions réglementées, à l'exclusion de la fonction publique sur laquelle des réflexions ont déjà été menées »* et *« les marchés publics »*.





Société

En visite à Angoulême

M. Mitterrand encourage les conseils municipaux d'enfants

ANGOULEME
de notre envoyée spéciale

Bravement, malgré sa petite taille et quelques frissons de timidité, Daïssa s'est avancée vers le micro pour souhaiter la bienvenue au président François Mitterrand. Du haut de ses onze ans, cette blondinette venue des Pays-Bas participait avec grande conviction au Rassemblement européen des conseils municipaux d'enfants, qui s'est tenu à Angoulême les 17 et 18 décembre.

Quelque cinq cents jeunes originaires de France, d'Itaelie ou de Belgique ont accueilli le 17 décembre à leur tribune le président de la République, qui répondait à une invitation de son ami Jean-Michel Boucheron, député (PS) et maire d'Angoulême. Dans cette ville où il fut collégien, M. Mitterrand a voulu donner à son public enfantin une leçon de civisme à l'échelle européenne.

Sagement réunis sur les gradins de la MJC Louis-Aragon, les jeunes édiles attendent fébrilement l'arrivée de leur invité d'honneur. Ces adolescents qui n'ont pas le droit de vote et doivent encore obéir à leurs parents sont des conseillers municipaux très sourcilleux. Qu'importe si beaucoup d'entre eux portent encore des appareils dentaires, tremblent pour leur carnet de notes et n'ont pour toute richesse personnelle qu'un peu d'argent de poche... Elus par leurs camarades de classe, ils font partie des conseils en herbe qui se réunissent régulièrement pour proposer aux adultes les projets qui leur tiennent à cœur.

Les pouvoirs de ces municipalités sous tutelle sont certes limités, et leur existence même procède d'une initiative d'adultes. Pourtant, les élus présents à Angoulême n'entendent pas laisser leur part au chat. Malgré leur âge tendre, ils ne manquent pas d'idées sur l'avenir de l'Europe et ce qu'ils en retireront. *« Je pense que les enfants seront plus heureux lorsque les frontières auront disparu, parce qu'ils pourront s'unir et être plus forts »*, explique candidement une fillette de douze ans.

Une deuxième langue à l'école primaire

Plus explicite, M. Jean-Claude Sichel, directeur des programmes de l'Association nationale des conseils municipaux d'enfants, affirme que *« ce colloque est la première pierre d'un grand édifice. Il s'agit de lancer un travail d'échanges entre les jeunes sur l'Europe des cultures et de proposer une authentique dynamique des loisirs, de la protection sociale et des droits des jeunes »*.

En attendant, les jeunes en question s'impatientent parfois à l'idée qu'on les prennent pour des enfants. *« Elle rêve ! »*, s'exclame l'un d'entre eux lorsqu'une animatrice leur propose de chanter pour célébrer l'arrivée du président de la République. Un autre, originaire de Poitiers, s'indigne en déclarant que certaines des questions qu'il prévoyait de poser à M. Mitterrand ont été censurées.

Enfin, après quelques quarts d'heure d'attente, le président fait son apparition et s'assied à une tribune entièrement composée d'enfants. Dans la salle, au milieu des élus locaux, Mme Edith Cresson et M. Pierre Joxe écoutent le petit maire du conseil municipal d'enfants d'Angoulême réciter son discours de bienvenue. Répondant aux questions des jeunes, M. Mitterrand insiste d'abord sur la nécessité de construire une Europe unie dans le respect des diversités. Le chef de l'Etat aborde notamment la question des langues en affirmant : *« On ne résoudra ce problème que si on apprend plusieurs langues dans nos écoles, certainement deux, et pourquoi pas trois ? (...) Nous ne ferons pas l'Europe si, dès l'école primaire, on ne commence pas à apprendre au moins une deuxième langue. »*

Comme un maître d'école s'adressant à une vaste classe, M. Mitterrand note que l'Europe doit *« disposer des moyens communs de sa vie quotidienne »*, condamnant ceux qui poussent l'amour de leur patrie jusqu'au nationalisme. *« La France est ma patrie*, déclare-t-il, *mais c'est l'Europe qui est mon avenir. »* Aux jeunes qui lui demandent si l'Etat envisage d'aider les conseils municipaux d'enfants, M. Mitterrand explique : *« Je ne demande pas mieux que de saisir le gouvernement de dispositions particulières pour voir de quelle façon on peut aider (...) ces conseils. »*

Mais s'appuyant sur les *Fables* de La Fontaine, il suggère surtout aux enfants de travailler et de développer leurs conseils, avant de songer à une assemblée européenne des jeunes.

RAPHAËLLE RÉROLLE.

A l'initiative de SOS-Racisme

Une charte des immigrés en Europe

SOS-Racisme a réuni dans les locaux de la Sorbonne à Paris, les samedi 17 et dimanche 18 décembre, les « premiers états généraux européens de la jeunesse pour l'égalité ». Près de deux mille participants, jeunes pour la plupart, venant de divers pays d'Europe, y ont participé. Parmi les intervenants : MM. Jacques Delors, président de la Commission des communautés européennes, Jorge Semprun, ministre de la culture d'Espagne, Bruno Trentin, secrétaire général du syndicat italien CGIL, ainsi que deux secrétaires d'Etat français, MM. Bernard Kouchner (action humanitaire) et Thierry de Beaucé (affaires étrangères).

Pour sa part, M. François Mitterrand avait envoyé un message soulignant la nécessité de *« faire entrer dans la pratique quotidienne et dans nos lois de nouveaux droits »*. Les participants ont adopté une « charte des citoyens de l'Europe ou déclaration des droits des immigrés en Europe » qui réclame, pour les étrangers résidents, quasiment les mêmes droits que pour les nationaux. C'est un débat qui ne fait que commencer dans la perspective de l'ouverture des frontières au sein de la CEE à partir du 1er janvier 1993.

Des droits culturels, sociaux et politiques

La charte adoptée le 18 décembre comporte un préambule et les dix-sept articles suivants :

● **Article premier.** – Toute personne née sur le territoire d'un Etat européen jouit dès sa naissance, et sans aucune restriction, de la nationalité de cet Etat. Seule cette personne peut décliner cette nationalité et la réintégrer.

● **Article 2.** – Toute personne résidant depuis cinq ans ou plus sur le territoire d'un Etat européen a le droit d'acquérir la nationalité de cet Etat. Tout refus devra être motivé et devra pouvoir faire l'objet d'un recours.

● **Article 3.** – Toute personne persécutée dans son pays ou qui craint légitimement de l'être en raison de ses origines raciales, de son sexe, de sa sexualité, de ses opinions, de sa religion, de ses croyances, ou contrainte de fuir des situations de guerre, bénéficie, sur le territoire du pays européen de son choix, du droit d'asile dans des conditions lui garantissant toutes les libertés définies par la présente déclaration. L'asile provisoire devra être accordé sans condition administrative.

● **Article 4.** – Toute personne résidant sur le territoire d'un Etat européen a droit à un séjour garanti, ce qui implique : la délivrance de titres de long séjour ; la protection des mineurs et des jeunes ayant grandi dans ce pays ; l'exercice sans restriction aucune du droit au regroupement familial. Toute décision de modification du statut d'un immigré ne peut résulter que d'une modification de justice pouvant faire l'objet d'un appel suspensif. Toute personne vivant dans un pays d'Europe a le droit d'y choisir librement et sans aucune discrimination son lieu de résidence. Toute personne résidant dans un Etat européen jouit d'une entière liberté de circulation sur le territoire des Etats européens.

● **Article 5.** – Toute personne résidant sur le territoire d'un Etat européen a le droit, au bout de cinq ans, de participer, en tant qu'électeur et candidat, au moins aux élections locales, dans le cadre des scrutins organisés par cet Etat. Toute personne, quel que soit son pays d'origine, résidant dans un Etat membre de la CEE, a le droit de participer aux élections au Parlement européen.

● **Article 6.** – Toute personne a droit au respect et au libre exercice de sa culture, tant que ceux-ci ne portent pas atteinte aux droits élémentaires de l'homme, à la dignité et à l'intégrité de la personne humaine.

● **Article 7.** – Toute personne se voit garantir le libre exercice de sa liberté de conscience. Nul ne saurait interdire ou entraver, sous quelque forme que ce soit, la liberté de la foi, le libre exercice des cultes ou le respect des fêtes et rites religieux, publics ou privés, tant que ceux-ci ne portent pas atteinte à la dignité et à l'intégrité de la personne humaine.

● **Article 8.** – Toute personne résidant sur le territoire d'un Etat européen bénéficie des droits économiques et sociaux, sans distinction aucune. Nulle cause ou pratique de fait, discriminatoire en matière d'accès au travail, au logement, à la santé, à l'éducation, à la sécurité matérielle ou à l'assistance en cas d'invalidité, ne saurait être tolérée par un Etat européen.

● **Article 9.** – Tout enfant, quelle que soit sa nationalité, a le droit à l'instruction et à l'éducation. L'organisation de l'enseignement public à tous les degrés est un devoir de l'Etat. Cet enseignement doit être gratuit et rendu accessible à tous par une aide matérielle et un effort public particulier pour tous ceux qui, sans elle, ne pourraient poursuivre leurs études.

● **Article 10.** – Toute personne a droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

● **Article 11.** – Toute personne résidant dans un Etat européen peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et la grève, et adhérer au syndicat de son choix.

● **Article 12.** – Tout salarié est électeur et éligible aux élections professionnelles du pays dans lequel il réside.

● **Article 13.** – Toute personne résidant sur le territoire d'un Etat européen bénéficie de la protection sociale reconnue aux nationaux de ce pays sans distinction aucune.

● **Article 14.** – Toute prsonne résidant sur le territoire d'un Etat européen a le droit de créer, de diriger ou d'adhérer à une association, une organisation, un parti politique.

● **Article 15.** – Toute association de droit privé d'un Etat européen dont la vocation est de combattre la discrimination raciale sous toutes ses formes est autorisée à exercer l'action civile et à déclencher l'action publique devant les juridictions compétentes de tout Etat européen, sans aucune restriction, notamment d'ancienneté ou de nationalité, pour obtenir la répression d'une infraction de caractère raciste.

● **Article 16.** – Toute personne résidant dans un pays européen a le droit de participer à, de créer et de diriger une publication, un outil de communication, dans les mêmes conditions que les nationaux.

● **Article 17.** – Le droit de réunion est reconnu à toute personne, quelle que soit sa nationalité.

SCIENCES

Une conférence de presse de Jean-Loup Chrétien

Conversation en orbite

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

« Un étonnement permanent » : c'est ainsi que Jean-Loup Chrétien a qualifié son séjour à bord de la station spatiale Mir qu'il partage depuis le 26 novembre avec les cosmonautes soviétiques, au cours d'une *« conférence de presse orbitale »* organisé au centre d'opérations spatiales soviétiques (COS), dans la banlieue de Moscou dimanche 19 décembre. Très précisément entre 7 h 51 et 8 h 12 puis entre 9 h 23 et 9 h 46 (heure de Paris), tandis que la station Mir par deux fois survolait le territoire soviétique.

Le cosmonaute français entamait alors son avant-avant-dernier jour dans l'espace avant le retour sur Terre prévu mercredi 21 décembre à 7 h 51 (heure de Paris) en compagnie des « recordmen » de l'espace Vladimir Titov et Moussa Manarov, qui s'apprêtent à célébrer un singulier anniversaire. Un an déjà passé à bord de la station Mir.

Visiblement bien remis de sa longue sortie de six heures dix minutes dans l'espace (*le Monde* daté 11-12 décembre) effectuée neuf jours plus tôt – *« Une expérience fantastique, inoubliable, qui a dépassé toutes mes espérances »*, – Jean-Loup Chrétien, tout en taquinant une maquette miniature (et flottante) du futur avion spatial européen Hermès, s'est prêté de bonne grâce au jeu des questions-réponses, auquel, il est vrai, il commence à être habitué.

Dort-il bien ? *« Comme d'habitude, comme un bébé et sans cauchemar. »* Comment se déroulent les expériences scientifiques ? *« L'ordre du jour est parfaitement suivi. »* Physiquement, ressent-il des perturbations dues à l'apesanteur ? *« Aucun changement perceptible pour le moment... »* Avant d'avouer tout sourire : *« Seul élément qui a peut-être changé, c'est le poids : je crois bien avoir pris quelques centaines de grammes ! »*

Outre l'intense entraînement subi à la Cité des étoiles par le cosmonaute français pendant les deux années qui ont précédé le vol, deux raisons peuvent être invoquées pour expliquer cette forme étonnante. Tout d'abord, on s'en souvient, Jean-Loup Chrétien n'en est pas à sa première expérience puisque son baptême de l'espace remonte au premier vol franco-soviétique en juin 1982. De plus, son séjour en apesanteur se prolonge maintenant depuis près de trois semaines, alors que sa première mission, d'une durée de huit jours seulement, lui avait à peine laissé le temps de s'adapter. *« Comme lors du premier vol, le temps m'aura manqué pour réaliser tout ce que j'espérais »*, a-t-il avoué.

« Nous avons dû parfois travailler de 9 heures du matin à 10 heures du soir. Ce qui laisse peu de loisirs pour admirer la Terre et goûter le calme de la vie à bord. Mais la durée du vol m'a donné l'occasion cette fois d'apprécier vraiment l'apesanteur et de prendre mon rythme de croisière. Et l'on se rend compte alors que l'on peut rester longtemps dans l'espace... » Une impression à laquelle Vladimir Titov et Moussa Manarov, en orbite autour de la Terre depuis le 21 décembre dernier, n'ont apparemment rien trouvé à redire... Conformément aux résultats du contrôle médical effectué tous les jours par le médecin de bord, Valery Poliakov, les deux cosmonautes se portent bien et leur aptitude au travail est restée optimale.

CATHERINE VINCENT.

● **Des ordinateurs soviétiques contaminés par un « virus ».** – L'Union soviétique a confirmé, dimanche 18 décembre, que certains de ses ordinateurs avaient été contaminés par un « virus » informatique. Environ quatre-vingts ordinateurs appartenant à cinq instituts auraient été touchés, en août dernier, par ce processus de destruction introduit dans les logiciels des machines lors de copies de programmes effectuées par des étudiants soviétiques et étrangers au cours d'un camp d'été. Ce n'est pas la première fois, semble-t-il, qu'une telle mésaventure frappe l'Union soviétique, puisque, selon Radio-Moscou, un programmeur anonyme travaillant dans une usine d'automobiles de Gorki avait introduit un « virus » dans le système informatique de l'entreprise pour désorganiser une ligne de production lors de conflits sur les conditions de travail. – *(UPI.)*

Un rapport remis au gouvernement

Des mesures sont proposées pour promouvoir les émissions scientifiques à la télévision

« Le tour du paysage est vite fait. C'est misérable », constatent Jean Audouze, directeur de l'Institut d'astrophysique de Paris et Jean-Claude Carrière, écrivain, scénariste et président de la Fondation européenne des métiers de l'image et du son, auteurs d'un rapport[1] sur la science à la télévision. A peine quelques vagues émissions comme « Thalassa » ou « Océaniques » *« sur un océan vide »*. *« Pour le reste, c'est un vrai cimetière »*, expliquent ces deux experts dans le texte d'une soixantaine de pages qu'ils viennent de remettre à M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, et à Mme Catherine Tasca, ministre délégué chargé de la communication.

Pire, disent-ils, *« les diffuseurs ont une représentation systématiquement négative de la science comme sujet de programmes »*. Le constat paraît d'autant plus affligeant que beaucoup de ceux qui ont été interrogés au cours de l'enquête (plus d'une centaine de personnes), reconnaissent que *« naguère, on faisait mieux avec beaucoup moins de moyens »*. Faut-il pour autant ne pas réagir ? Jean-Marc Lévy-Leblond ne le pense pas et estime qu'il est temps de *« remettre la science en culture »*.

Une orientation que ne refusent pas d'ailleurs les deux rapporteurs, pour qui les conditions sont peut-être réunies pour relancer la machine. A cela au moins plusieurs raisons : une demande du public, confirmée par les enquêtes, un foisonnement de projets d'émissions scientifiques de la part des fabricants de programmes, un intérêt de la part des organismes de recherche, l'existence réelle de moyens financiers hélas trop dispersés et une certaine volonté politique. Aussi Jean Audouze et Jean-Claude Carrière proposent-ils trois mesures pratiques :

– Créer une chaîne culturelle hertzienne. Quelques-uns, disent-ils, ont imaginé qu'elle prenne la place la Cinq ou de M6 au cas où l'une d'elles viendrait à disparaître. Mais cela paraît bien utopique. D'autres ont envisagé une chaîne à péage qui se heurte à l'opposition de ceux qui affirment *« qu'une culture populaire ne s'achète pas »*. Ne reste donc que FR 3 dont la collaboration avec la SEPT est *« exemplaire »*.

– Créer un grand bureau de répertoire, le Grand Album de la science, qui aurait le mérite de rassembler en un seul lieu tous les films, toutes les images scientifiques produites et stockées *« dans des tiroirs multiples et inconnus »*.

– Mettre enfin sur pied le bureau Jules-Verne, véritable *« centre d'accueil, de réflexion et de liaison, destiné à rechercher des projets, à les recevoir, à les choisir et à aider à les financer »*, au moins au début.

J.-F. A.

Sur TF 1

Bretelles du cœur

Il a fallu attendre que l'émission consacrée aux Restos du cœur touche à sa fin, samedi soir 17 décembre sur TF 1, pour que l'on retrouve un peu l'esprit de Coluche : ce fut quand M. Michel Charasse, ministre délégué chargé du budget – qui avait rapidement tombé la veste pour tenir le rôle de trésorier-comptable – se laisse délester de ses bretelles, afin que celles-ci soient également mises aux enchères. De superbes bretelles bleu, blanc, rouge, ornées de gros père Noël, et qui atteignaient la somme de 200 000 F...

Jusqu'à cette vente de dernière minute – non prévue au programme, paraît-il – la soirée, organisée pour collecter des fonds, en collaboration avec Radio-Nostalgie, avait été, près de deux heures durant, sinistre.

TF 1 ne voulant pas être en reste en matière d'audience caritative, face au Téléthon d'Antenne 2, il s'agissait, principalement, samedi soir, de vendre aux enchères, pour assurer les trois mois de fonctionnement des Restos du cœur (20 décembre, 21 mars) huit vélo moteurs parrainés par des artistes et des personnalités diverses, huit deux-roues réservés aux responsables de grandes entreprises qui formaient le public du studio.

Une aubaine, beaucoup plus qu'un sacrifice financier, pour ces entreprises : qu'est-ce que 200 000 F, 500 000 F ou même 1 million de francs pour des firmes aux reins solides, quand, deux heures durant, leur nom est prononcé dix fois à la télévision – y compris par le ministre du budget lui-même ; quand des micros attentionnés recueillent les propos promotionnels de leurs dirigeants ; quand leur image de marque, associée à une œuvre humanitaire, ne peut qu'en sortir grandie, et quand on sait combien coûtent les spots de publicité sur la première chaîne ?

C'est le vélomoteur « soutenu » par M. Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, qui a obtenu la plus forte enchère : 1,95 million de francs (offerts en commun par plusieurs managers, dont le producteur de cinéma Claude Berri). Comme il fallait – faux équilibre – un représentant de l'opposition pour que l'on ne crie pas à l'emprise des socialistes sur les Restos du cœur, M. Michel Noir, député RPR du Rhône, a également parrainé, avec un peu moins de succès, un deux-roues.

A la fin de l'émission, le ministre du budget annonçait qu'au total 6,1 millions de francs avaient été recueillis : c'est tant mieux pour les Restos du cœur ; mais Coluche a dû souffrir tout là-haut, avant que M. Charasse se laisse ôter les bretelles !

MICHEL CASTAING.

هكذا من الأصل

(Publicité)

Planète on t'aime !

A l'initiative du Gouvernement, les députés et les sénateurs viennent d'autoriser, à l'unanimité, la ratification du protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone.

La couche d'ozone, très haut dans le ciel, enveloppe la planète et protège la vie contre l'excès des rayons solaires.

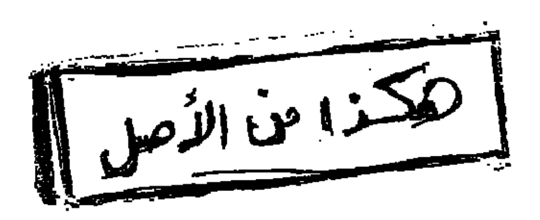
Le protocole de Montréal est un traité. Il prévoit de réduire la production et la consommation mondiales des gaz artificiels qui, utilisés dans les aérosols, les mousses plastiques, les réfrigérateurs, les extincteurs et l'électronique, finissent par s'élever dans l'atmosphère et détruisent la couche d'ozone.

Des techniques de substitution vont désormais se développer très vite.

Nous vous demanderons de contribuer au succès de cet effort international sans précédent en choisissant quand vous le pourrez des produits ou des procédés inoffensifs.

La France préserve ainsi l'écologie planétaire.

Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre,
chargé de l'Environnement.



هكذا من الأصل

Société

JUSTICE

Au tribunal de Paris

Charles Hernu parmi les siens à la mairie de Villeurbanne

Il parle du bout des lèvres, mais les mots sont là : à la mairie de Villeurbanne, dans le royaume de Charles Hernu, le climat était *« difficile »*, il y avait des *« antagonismes »*, des *« problèmes de tempérament, d'attitude, de comportement »*. C'est peu, diront certains ; trop prudent, ajouteront d'autres, mais *peut-on faire plus lorsque l'on s'appelle* Jean-Jack Queyranne, que l'on est porte-parole du Parti socialiste et que l'on témoigne, devant la 17ᵉ chambre correctionnelle du tribunal de Paris, *en qualité d'ancien premier adjoint au* maire de Villeurbanne dans un procès en diffamation intenté par Charles Hernu à *l'Evénement du jeudi ?* Non pas au côté de son camarade de parti. *Jean-Jack Queyranne était* cité comme témoin par... l'avocat de *l'Evénement du jeudi,* M. Jean-Yves Dupeux, et cela pour un article titré *« Hernu est-il devenu fou ? »*...

Cette question n'a pas été posée à Jean-Jack Queyranne, *mais les silences, parfois,* en disent long. Les sourires aussi. Après sa déposition, installé sur son banc de bois, le porte-parole du Parti socialiste ne pourra s'empêcher *de s'esclaffer en entendant le chef du* cabinet de Charles Hernu déclarer qu'il n'avait jamais vu son supérieur faire la moindre pression sur un employé municipal. Il rira plus encore en entendant *le secrétaire général de la mairie affirmer* avec une belle candeur que l'équipe municipale était *« diverse et variée »*, mais qu'on ne pouvait pas dire qu'il y avait *« une mauvaise ambiance »*. Sur son banc, *Jean-Jack Queyranne ricane, mais son sourire* reste vaguement figé : il a abandonné son poste d'adjoint l'été dernier, officiellement pour cause de cumul de mandats, et il n'a pas *trouvé de place sur la liste socialiste* de Villeurbanne pour les prochaines municipales...

« Pas de mauvaise ambiance », dit-on au cabinet de Charles Hernu. Alors d'où venait donc le climat qui régnait en novembre 1987 ? Un climat évoqué à la barre par deux journalistes cités comme témoins : Edwy Plenel, du *Monde,* et Robert Marmoz de *Lyon-Libération.* Des rumeurs affolantes, des adjoints terrorisés exigeant l'anonymat, des rencontres mystérieuses ayant lieu partout sauf à la mairie de Villeurbanne, et des confessions dignes de romans policiers : *« Vous ne savez pas de quoi il est capable. »*.

De quoi était-il donc *« capable »* ce ministre déchu qui sortait à peine de la tourmente de *l'affaire Greenpeace ? Dans son article,* Murielle Szac-Jacquelin rapportait, entre autres, deux épisodes de la vie municipale de Villeurbanne : Charles Hernu fournissant aux *employés communaux membres* du Parti socialiste — et ils sont nombreux — la liste des noms à rayer pour l'élection du bureau de la section ; Charles Hernu *soupçonné par certains de procéder* à des écoutes téléphoniques au sein même de la mairie. Deux passages de l'article attaqués en diffamation.

Adjoint en disgrâce

Il y aura des témoignages. *Celui de l'adjoint* en disgrâce Bernard Rivalta. Comme Jean-Jack Queyranne, Bernard Rivalta, actuel président du groupe socialiste du conseil général, a disparu *comme par enchantement* de la liste socialiste pour les prochaines municipales. Lorsque l'avocat du maire, Mᵉ Christian Charrière-Bournazel *lui demande si cette mise à l'écart est la conséquence* d'une décision *« personnelle »* de Charles Hernu, Bernard Rivalta se contente de lâcher d'une voix rauque : *« Je le pense. »* A la *mairie, ajoute-t-il, l'ambiance était « difficile, passionnelle, pas facile à vivre »*.

Oui, dira-t-il à la barre, il a vu de ses yeux, lors de l'élection du bureau de la section, cette liste de noms qui permettait à Charles Hernu *« d'éliminer ceux qu'il ne souhaitait pas voir représentés »*. Une seconde adjointe viendra confirmer ses dires : Pascale Crozon se dit certaine que cette liste émanait de Charles Hernu. Jean-Jack Queyranne racontera, lui, une réunion de section où la question fut posée à l'ancien ministre de la défense. *« A-t-il alors reconnu être l'auteur de cette liste ? »*, demandera le président de la 17ᵉ chambre correctionnelle, M. Alain Lacabarats. *« Oui autant que je m'en souvienne »,* répondra le porte-parole du *Parti socialiste après un bref silence.*

Comment s'étonner, dès lors, *dans cette* ambiance de colère et de méfiance, de l'ampleur de la *« rumeur des écoutes téléphoniques »* ? Charles Hernu a fait installer un nouveau *standard pour espionner son monde,* dit-on. Le « mouchard » ne relève-t-il pas les postes d'appel et les heures et les durées des conversations ? *« Une façon comme une autre de maîtriser les dépenses téléphoniques »,* répondra le secrétaire général de la mairie, qui en profitera pour préciser que seuls les quatre premiers chiffres du numéro d'appel étaient mémorisés. *Impossible* donc de retrouver l'interlocuteur avec précision.

Ambition et rivalité

Sur leurs bancs, les témoins font la moue, *lèvent* les yeux au ciel. Certes. Après tout, aucun d'entre eux n'est allé jusqu'à accuser formellement Charles Hernu d'écouter les postes *de ses collaborateurs. Mais la rumeur, elle,* allait bon train... De cela, c'est sûr, ils peuvent témoigner.

Jean-Jack Queyranne, Bernard Rivalta, Pascale Crozon. Trois témoins, trois adjoints au *maire de Villeurbanne, trois membres éminents* du Parti socialiste, trois exclus de la liste de Charles Hernu aux prochaines municipales. *Tous formels : l'ambiance était « mauvaise »,* et la liste faisant pression sur le vote des employés municipaux a bel et bien circulé à la mairie, sans doute sur l'initiative de Charles Hernu.

L'avocat du maire de Villeurbanne ne manquera pas de souligner cette connivence des adjoints. Non sans insinuations : *« Que dire de ce qui est dicté par la rancœur, la jalousie, l'ambition et la rivalité ?* lancera-t-il dans sa plaidoirie. (...) *Quand Charles Hernu est parti dans son ministère à Paris, beaucoup ont salivé. Et beaucoup ont été déçus de le voir reprendre sa place à Villeurbanne. »*

Trois des adjoints au maire, le secrétaire général de la mairie, le chef de cabinet de Charles Hernu à Villeurbanne, le responsable du service informatique, le contrôleur de gestion... toute la petite famille de la mairie s'épie en silence sur les bancs des témoins. Il y a les fidèles et les renégats, les croyants et les parjures, les « responsables » et les « comploteurs ». Les pro et les anti-Hernu, en somme. *« Hernu est-il devenu fou ? »,* demandait *l'Evénement du jeudi. Le principal intéressé était* prudemment resté chez lui.

Jugement le 13 janvier 1989.

ANNE CHEMIN.

Un colloque organisé à Lyon par des avocats

Pour juger mieux et plus vite

LYON
de notre envoyée spéciale

Des bâtonniers en nombre, les plus hauts magistrats — de l'administration centrale comme du siège et du parquet, pour une fois mêlés, — des conseillers d'Etat, des professeurs de droit, des spécialistes du « terrain » judiciaire, une longue visite du ministre de la justice : le colloque organisé à Lyon le 16 décembre réunissait des participants de choix. Il s'agissait pour cette assemblée, réunie à l'initiative du bâtonnier de Lyon, Mᵉ Jean Bonnard et de M. Pierre Truche, aujourd'hui procureur général près de la cour d'appel de Paris, mais dont la carrière lyonnaise n'est plus à rappeler, de répondre, si possible, à une question vraiment simple dans son innocence : *« Juger, ne peut-on faire mieux ? »*.

D'évidence, chacun y répondait *« oui »* et les choses se seraient vite conclues si l'on avait été tout à fait d'accord sur l'art et la manière de parfaire une justice abondamment décriée. *« Justice débordée, dépossédée, espérée », « l'urgence et le provisoire », « résoudre sans trancher »* : les trois thèmes choisis permettaient des développements passionnants qu'il aurait fallu tous pouvoir suivre.

Alors que la demande de justice n'a jamais été aussi forte, celle-ci a rarement semblé aussi dépassée et décalée par rapport à la société. Le garde des sceaux l'a bien signifié : *« Le juge n'est plus suffisamment crédible s'il se contente de définir le bien et le mal. Il lui faut maintenant faire mieux (...); prendre des décisions qui soient comprises par tous et acceptées, qui apaisent et s'insèrent dans le mouvement d'une société qui se transforme très vite (...). On doit juger, sans doute, mais on peut faire autre chose que juger (...). Le fossé ouvert entre l'immense besoin de justice de nos concitoyens et leur méfiance à l'égard de l'institution ne sera pas comblé tant que la justice restera pour eux ce qu'est l'hôpital pour le malade : un lieu où le sujet devient objet et subit, sans y avoir pris part, des décisions dont on a omis de lui donner la clé. »*

« Le justiciable, a dit encore M. Pierre Arpaillange, *a le droit d'être traité comme l'utilisateur normal et majeur d'un service public »*.

Personne ne l'aurait, on s'en doute, contesté. Et sûrement pas M. Gilbert Bonnemaison, député (PS) et maire d'Epinay-sur-Seine, médiateur du récent conflit avec les personnels pénitentiaires. Sur les dizaines de milliers de personnes qui passent chaque année par la prison, a-t-il rappelé, la moitié y séjournent moins de trois mois. Après leur sortie, plus de la moitié récidivent et retournent devant la justice. M. Bonnemaison estime que cette situation *« nuit à l'institution judiciaire, qui ne sait répondre quantitativement et qualitativement aux sollicitations sociales dont elle est l'objet. La crise de la justice est une atteinte à la crédibilité de l'Etat... Celle-ci ne saurait être isolée de la crise générale qui affecte, aujourd'hui, l'ensemble des services publics »*.

Routine et obscurantisme

Efficacité, rentabilité : *« Les praticiens du droit pensent y perdre leur âme »*. Il faudra peut-être se mettre à une véritable modernisation de la justice, qui ne passe pas que par l'informatique et la bureautique, mais par un bon coup de balai dans la routine et l'obscurantisme. La circulaire pour un service public de la justice (*le Monde* du 17 novembre), récemment envoyée au monde judiciaire par M. Arpaillange, va dans ce sens. Elle incite à l'innovation, *mais porte en elle-même* ses limites : les participants au colloque le disaient à plus ou moins haute voix.

Combien, dans le monde judiciaire, sont prêts à se risquer vraiment au changement ? Le manque de moyens pèse moins lourd que l'esprit conservateur. Attend-on qu'un ministre vous prie d'être intelligent pour le devenir ? C'est M. Bruno Cotte, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, qui a mis le doigt sur les questions les plus troublantes, et il n'était pas indifférent que ce soit lui qui le fasse, alors que, de M. Badinter à M. Arpaillange, en passant par l'intermède de M. Chalandon, il n'a cessé d'ausculter, au plus près, la politique judiciaire.

Les contentieux « de papier »

Si l'on dénonce sans risque d'erreur la lenteur, l'inadéquation, la pesanteur de la justice, est-on prêt, pour juger mieux et plus vite, à comprendre que l'individualisation des peines, l'exercice des droits de la défense, les procédures d'indemnisation des victimes, sur lesquels on ne saurait revenir, sont *« des facteurs consommateurs de temps »* ? *« A défaut de gagner du temps, il faut en reconquérir »*, et il faut que le juge pénal n'intervienne que *« lorsque sont mises en cause les valeurs fondamentales de notre société »*.

Est-on prêt à *« déjudiciariser »* bon nombre de contentieux de masse (chèques sans provision, délits routiers, sauf lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité physique des personnes), bref, tous les contentieux dits « de papier ». Les délits de presse ont-ils leur place au pénal ? Les parquets s'engageront-ils un jour à faire un tri dans les contentieux ?

Enfin, les avocats, si enclins à dénoncer les lenteurs de la justice, accepteraient-ils que soit revu le régime des nullités procédurales; s'engageraient-ils à ne pas abuser des voies de recours (la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris subit, en ce moment, une avalanche concertée de demandes de mises en liberté dont les requérants multiplient, dans certains cas, avec chaque fois de nouveaux motifs, leur démarche plus de dix fois par jour) ? A défaut de lutter contre le nombre de détentions provisoires, ne pourrait-on, au moins, raccourcir leur durée ? M. Cotte, en posant ces questions, a suggéré les solutions.

Nombreux ont été les invités à ce colloque à estimer que la justice est, aujourd'hui, *« au milieu du gué »*. Pas tout à fait enlisée, pas tout à fait sauvée. Si la politique judiciaire se faisait moins au ministère de la justice et au Parlement, et plus dans ce genre de réunion, où l'intelligence et la détermination étaient manifestes, la justice, peut-être, aurait une chance de sortir de l'ornière.

AGATHE LOGEART.

L'enquête sur les attentats de 1986 à Paris

Le juge Boulouque à Abidjan après la découverte d'un stock d'explosifs

L'arrestation opérée il y a plusieurs mois, à Abidjan (Côte-d'Ivoire), d'un Libanais d'obédience chiite intégriste, Mohamed Abdel Taki, vient de motiver un voyage sur place de M. Gilles Boulouque, juge d'instruction au tribunal de Paris chargé de plusieurs dossiers de terrorisme. Elle avait suivi la découverte, dans une villa dont il était locataire, d'un stock d'armes et d'explosifs. Interrogé par la police ivoirienne, Taki, dont cinq compatriotes vivant avec lui ont réussi à prendre la fuite, aurait déclaré que les armes et les explosifs étaient destinés à de nouvelles opérations terroristes en Europe, et particulièrement en France.

L'affaire avait été signalée en août dernier aux autorités françaises apr la DGSE, qui dispose d'une antenne en Côte-d'Ivoire. La DST poursuivit alors les recherches et constata que les 73 kilos d'explosifs saisis étaient de même nature que ceux utilisés à l'automne 1986 à Paris, notamment pour l'attentat de la rue de Rennes, et que ceux découverts en forêt de Fontainebleau après l'arrestation des membres du réseau de Fouad Ali Salah. Pour le juge Boulouque comme pour les magistrats du service central de lutte antiterroriste (SCLAT) — ex-quatorzième section du parquet de Paris, — dirigé par M. Alain Marsaud, il s'agit non seulement de déterminer si les explosifs découverts étaient promis à une utilisation prochaine en France mais encore de savoir si Mohamed Abdel Taki ne joua pas déjà un rôle dans les attentats parisiens de 1986.

DÉFENSE

Pour transporter les autorités gouvernementales

Le gouvernement australien louera cinq Falcon-900 à Dassault

Le gouvernement australien a décidé de louer cinq triréacteurs de liaison intercontinentale Falcon-900 produits par le groupe français Dassault-Breguet. C'est l'armée de l'air australienne qui doit les mettre en œuvre, au profit des déplacements à longue distance des autorités gouvernementales. La commande est acquise et le contrat pourrait être signé le 22 décembre, par le biais d'un intermédiaire local, Hawker Pacific. La transaction couvre une location de dix ans, pour un montant moyen annuel de 130 millions de francs, selon des informations en provenance d'Australie.

Triréacteur à long rayon d'action (plus de 7 500 kilomètres) et à vaste cabine (pour le transport de douze à vingt personnes), le Falcon-900 était opposé au Challenger canadien, au Boeing 737-300 que proposait, d'occasion, la compagnie Australian airlines et au BAe-146 britannique.

En s'adressant à Hawker Pacific, qui représente la filiale américaine de Dassault, Falcon Jet Corporation, chargée de la vente et du soutien commercial dans les deux Amériques, l'Australie et l'Extrême-Orient, le gouvernement de Sydney a apparemment préféré cette formule de location décennale à l'achat de ces mêmes Falcon. Il semble, du reste, qu'il ait beaucoup hésité sur la nature du contrat et sur la composition de la flotte d'avions qui serait définitivement retenue. Au début des tractations, en effet, on avait laissé entendre que l'Australie souhaitait, en contrepartie de l'achat de Falcon-900, que Dassault s'engage à l'aider à placer, sur le marché de seconde main, les anciens Mirage-III dont sa force aérienne veut se débarrasser au bénéfice de pays désireux d'acquérir des avions de combat d'occasion. Le Pakistan serait prêt à racheter une soixantaine de ses Mirage III à l'Australie.

Les visites domiciliaires du fisc

La Cour de cassation invite les présidents de tribunaux à plus de vigilance

La Cour de cassation vient de rendre quatre décisions dont l'ensemble constitue un avertissement adressé aux présidents des tribunaux de grande instance afin qu'ils examinent avec la plus grande circonspection les demandes de visite domiciliaire présentées par l'administration des finances.

En matière fiscale, douanière et économique, les fonctionnaires du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation doivent demander au président du tribunal de grande instance du lieu où ils ont à opérer de rendre une ordonnance par laquelle ils sont autorisés à pénétrer dans des locaux privés pour se livrer à des investigations ou à des saisies. Les textes imposent aux magistrats de vérifier concrètement la demande, qui *« doit comporter tous les éléments d'information en possession de l'administration, de nature à justifier la visite »*.

Or il semble que les services fiscaux, comme ceux de la douane et de la répression des fraudes, se montrent *parfois réticents à indiquer* aux juges la nature précise des renseignements qui leur permettent de soupçonner une infraction.

En outre, dans certains cas, les fonctionnaires invoquent des agissements différents de ceux qui motivent réellement la visite domiciliaire. De leur côté, certains présidents de tribunaux d'instance se montraient peu curieux en se bornant à enregistrer la requête de l'administration. C'est ce comportement que la Cour de cassation a sanctionné le 15 décembre après un débat en chambre mixte : première et deuxième chambres civiles, chambre commerciale et chambre criminelle sous la présidence de M. Pierre Drai, premier président.

La Cour a ainsi cassé des ordonnances de présidents de tribunaux de grande instance d'Aix-en-Provence, de Caen et de Strasbourg qui ne précisaient pas le bien-fondé des demandes de l'administration, empêchant ainsi les juges suprêmes d'exercer leur contrôle.

A Reims, les fonctionnaires du fisc avaient sollicité le président du tribunal de grande instance en indiquant qu'ils soupçonnaient un commerçant de se soustraire au paiement de la TVA et de l'impôt sur les bénéfices en omettant sciemment de passer des écritures. Une première visite domiciliaire n'avait donné aucun résultat. Mais les agents du fisc étaient revenus le jour même et, creusant le sol de la cave, avaient découvert des pièces d'or. Manifestement, les fonctionnaires avaient des informations sans rapport avec une fraude sur des documents comptables, et la cassation d'une ordonnance du président du tribunal de Reims refusant d'accorder au commerçant la suspension des visites entraîna l'annulation de la procédure fiscale engagée sur un moyen détourné.

MAURICE PEYROT.

Dans les « Dossiers et documents du *Monde* » de décembre

L'islamisme

Illustré surtout par l'Iran de l'iman Khomeiny, l'islamisme désigne l'islam radical dont la montée en puissance s'inscrit en parallèle avec l'intégrisme religieux en général. Aux sources de la radicalisation, on trouve à la fois le réveil de l'islam, refusant la désacralisation de l'univers, l'opposition au modèle de développement occidental, mais aussi une révolte sociale. La manifestaion de l'islamisme, qui se nourrit aussi des échecs du nationalisme, conduit à une emprise toujours plus grande de la religion sur la société. La vague islamiste qui se répand depuis une dizaine d'années n'est pas, loin s'en faut, seulement poussée par l'expansionnisme chiite.

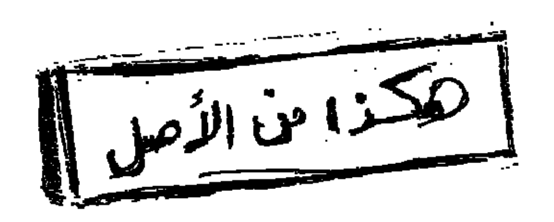
Dans les pays du Maghreb et du Machrek, en Indonésie, en Afghanistan comme en URSS, l'intégrisme musulman progresse. Ce progrès est aussi le reflet des faiblesses du monde musulman face aux défis du monde industrialisé contemporain. Et, là où les radicaux ont conquis le pouvoir, ils n'ont pas réussi à mettre en œuvre un projet de société moderne dans le cadre islamique.

Le budget de l'Etat

Pendant les années de forte croissance, les gouvernements des pays industrialisés ont beaucoup dépensé, utilisant le budget pour guider l'économie. Lors du second choc pétrolier, en 1979, tous ou presque avaient corrigé le tir, menant des politiques budgétaires restrictives, à l'exception notable de la France en 1981 et 1982. Côté recettes, une nouvelle culture fiscale tendant à réduire la pression de l'impôt se développe aux Etats-Unis. La France s'en inspire, dans le contexte, il est vrai, favorable du boom économique et des privatisations.

Côté dépenses, la rigueur s'installe, avec de légers correctifs comme le revenu minimum d'insertion pour les plus démunis. Mais la marge de manœuvre est étroite. Tandis que des lois de programmation ligotent l'avenir, l'absence de planification dans des secteurs tels que l'enseignement ou la santé conduit l'Etat « rigoureux » à jouer le pompier d'incendies pourtant prévisibles. Reste à financer le déficit budgétaire. En dépit des résultats obtenus, cette opération est plus difficile qu'il n'y paraît.




هكذا من الأصل

Sports

TENNIS : finale de la Coupe Davis

La légion Becker conquiert la Suède

Finaliste de la Coupe Davis en 1970 contre les Etats-Unis (5-0) et en 1985 contre la Suède (3-2), l'équipe de la République fédérale d'Allemagne a gagné pour la première fois le saladier d'argent en remportant une victoire aussi inattendue qu'*historique sur la Suède (4-1)* au Scandinavium de Göteborg. Après les deux premiers points marqués, vendredi 16 décembre, celle-ci a été acquise dès samedi lorsque Boris Becker et Eric Jelen ont battu la paire suédoise Stefan Edberg-Anders Jarryd (*3-6 ; 2-6 ; 7-5 ;* 6-3 ; 6-2). C'est la première fois depuis 1968 que l'équipe détentrice de la Coupe est battue chez elle en finale. *La RFA est la* neuvième nation à conquérir le saladier d'argent depuis la création de l'épreuve en 1900.

GOTEBORG
correspondance

Cela avait démarré au rythme des cuivres « hot » d'un ensemble de jazz, à la cadence syncopée d'un spectacle son et lumière... Pas de protocole lourd, pas d'officiels compassés. C'était enlevé, percutant et joyeux. Une cérémonie d'ouverture *rajeunie pour le sacre* attendu d'un tennis suédois détenteur en 1988 de tous *les titres masculins du* grand chelem.

Cela s'est terminé dans la débandade d'une défaite sans appel. « Casse » physique et bleus à l'âme, bordées de sifflets à l'intention de l'entraîneur Hans Olssen et de toute l'équipe suédoise. Ils semblaient promis à l'apothéose. Humiliation suprême : ils étaient battus chez eux.

Car si la foule suédoise a assitée à une grande première de la part de la bande à *Boris*, fruit d'une volonté commune de tous les joueurs allemands de porter le palmarès collectif de leur pays sur les hauteurs atteintes à titre individuel par Becker lui-même et par Steffi Graf, ce public a surtout pris la défaite sommaire des sienscomme une gifle en pleine figure.

Qu'en était-il tout à coup de la santé profonde du tennis suédois, *finaliste pour la sixième année* consécutive de cette prestigieuse Coupe Davis ? Cette équipe qui avait habitué au sérieux et à la polyvalence, se trouvait même incapable de terminer la rencontre dans les formes. Après le retrait sur blessure de Wilander du dernier *simple*, le réserviste Kent Carlsson invoqua une blessure à l'aine *sur laquelle* la presse suédoise émettait de sérieuses réserves, et Jarryd blessé à l'épaule renonça à son tour. La débâcle fut donc à son comble avec, en guise de dernier match, une rencontre-exhibition entre l'Allemand Kuhnen et un Suédois non sélectionné, Mikael Pernfors, devant une foule *devenue ouvertement* hostile aux joueurs suédois qui faisaient banquette au bord du court. On a vu là que la Suède était dans l'incapacité de gagner.

Et Mats Wilander en premier. Le numéro un mondial souffre depuis *trois mois* d'une périostite, mal bien connu des marathoniens, provoquée sans doute par des chocs répétés sur les surfaces en dur. *« Si je ressens encore une gêne après l'Open de Melbourne alors je me ferai peut-être opérer ou bien je prendrai un long congé »*, nous a-t-il dit dimanche. Son entourage parlait d'un trimestre de douleur, d'entraînements tronqués, d'un moral altéré par l'incertitude. *« Tout cela le fatigue mentalement*, nous dit Jon Anders Sögren, son entraîneur, *« car il sait que cela peut devenir chronique. »*

Wilander, il est vrai, a dans les jambes huit saisons de Coupe Davis et il est dans sa vingt-cinquième année, âge charnière pour les champions modernes depuis Björn Borg. *Boris Becker lui-même*, dont la forme resplendissante de cette fin de saison en dit long sur la hauteur de ses ambitions pour 1989, ne voulait pas dépasser ce seuil en invoquant *l'avenir de la jeune équipe* qu'il anime. *« Nous sommes partis pour une grande campagne*, nous a-t-il dit, *qui pourrait durer quatre à cinq ans. »* Les propos de tout jeune champion traduisent désormais un sens aigu de l'éphémère. A vingt-trois ans, Eric Jelen fait figure d'ancien dans l'équipe de RFA entouré de Patrick Kuhnen, vingt-deux ans, Carl Uwe Steeb et Boris Becker, vingt et un ans chacun.

Un potentiel énorme

Lors du dîner de l'équipe gagnante samedi soir, les joueurs *évoquaient avec émerveillement* l'évolution du tennis allemand depuis la première victoire de Becker à Wimbledon en 1985. Ils se félicitaient de la chance que représente la réelle amitié qui les lie.

En Coupe, ils ont prouvé leur valeur sur la terre battue, sur moquette et sur ciment, et Kuhnen *fut quart-de-finaliste* sur l'herbe de Wimbledon. Becker mis à part, ils possèdent la force *de ceux qui viennent* de repousser leurs propres limites pour découvrir la grande ambition. Leur succès vient à l'heure.

« Une victoire en finale en 1985 serait venue trop tôt, nous a déclaré Klaus Stauder, président de la Fédération allemande. *Il nous fallait les résultats spectaculaires et entraînants de Steffi Graf et Boris Becker et le temps de les assimiler. Maintenant, il s'agira de répondre aux espoirs de toutes sortes. D'abord ceux des jeunes. Chez les moins de quatorze ans, nous enregistrons une poussée d'intérêt phénoménale. Ensuite les sponsors. Il existe un potentiel énorme pour l'investissement dans le tennis chez nous. A nous de l'exploiter et de le canaliser. »*

Un centre national verra bientôt le jour à Hambourg. Coût : 75 millions de francs. Philippe Chatrier, président de la FIT, a promis que la représentation allemande sera *accrue au sein* de la Fédération internationale ; et le Roumain Ion Tiriac, avec le titre *officiel* de « conseiller technique et expert en marketing » auprès de la Fédération, s'apprête à faire de la RFA la plaque tournante commerciale du tennis européen et, du même coup, la base d'un empire personnel.

Sur les bénéfices réalisés pour la Fédération sur les événements qu'il monte, *Tiriac touche 20 %*, mais, surtout, il gère les intérêts de Becker et, depuis plusieurs mois, il est en pourparlers avec la famille Graf. Patrick Kuhnen a confié ses intérêts à l'ISS (International Sports Service), pour lequel Tiriac remplit également le rôle de conseiller. Carl Uwe Steeb s'apprêterait également à signer avec le Roumain.

« Nous avons appris que l'on peut compter sur Tiriac », nous a dit Stauder. Il faudra aussi, à l'avenir, compter avec lui et, surtout, avec le tennis allemand dans son ensemble, qui annoncera symboliquement son deux millionnième licencié pour le Nouvel An.

MARC BALLADE.

SKI ARTISTIQUE : un entretien avec Eric Laboureix

« Retrouver grâce auprès du CIO »

Deuxième étape de la Coupe du monde de ski artistique, la station de La Plagne a accueilli, du vendredi 16 au dimanche 18 décembre, l'élite internationale de cette discipline. En se classant deuxième lors de l'épreuve de bosses, Edgar Grospiron a montré que les jeunes Français débutent sur le circuit avec l'envie de s'imposer.

Mais, depuis la décision du Comité international olympique de ne retenir aux Jeux de 1992 à Albertville que les bosses, les skieurs artistiques ont des états d'âme. Eric Laboureix, vainqueur dimanche du combiné bosses-saut-ballet, s'interroge sur les motifs d'une telle décision.

LA PLAGNE
de notre envoyé spécial

– Vous attendiez-vous que le Comité international olympique ne reconnaisse que les bosses comme discipline officielle ?

– La surprise a dominé après la décision du CIO. Certes, on savait tous plus ou moins que le ballet aurait du mal à emporter la conviction des responsables internationaux. Mais, pour le saut, on ne se faisait pas trop de souci Nous avons eu tort. Il y a des gens pour qui cette gymnastique acrobatique sur skis n'est pas une discipline à part entière. La vieille rivalité entre ski alpin et ski artistique réapparaît au grand jour. Les responsables des pays alpins, forts dans un sport déjà ancien, ont eu peur de la nouveauté *que représente le free style*. Ils veulent sans doute casser ce nouveau moyen d'expression.

– Les commissaires du CIO mettent en avant les conditions de sécurité pour justifier leur choix. Y a-t-il eu beaucoup d'accidents en saut ?

– Pas plus que dans d'autres disciplines alpines. Les pirouettes que nous effectuons en l'air, nous les répétons longtemps au-dessus de l'eau. Ensuite il ne nous reste plus qu'à assurer notre réception sur les skis dans la pente. L'épreuve est *spectaculaire* mais peu dangereuse.

» Je pense que les commissaires consultés par M. Juan Antonio Samaranch ont évoqué des chutes qui ont eu lieu lors des Jeux de Calgary, *où le ski artistique était* présent comme sport de démonstration. Des accidents, dus sûrement à une mauvaise préparation de certains concurrents, qui n'ont pas mesuré l'importance du terme « démonstration ». Moi, j'entame ma sixième saison en Coupe du monde, et, voyez, je saute toujours.

– Vous allez continuer à jouer les polyvalents, à glaner des points dans toutes les disciplines encore longtemps ?

– Comme je pratique les trois disciplines, je dispose de diverses *possibilités*. Face à la décision des instances internationales, je pourrais choisir de me consacrer uniquement aux bosses. Mais je ne peux pas m'empêcher de penser au ski artistique, à tout ce que cela représente pour moi qui suis un des derniers pionniers sur les circuits. Trois disciplines, c'est trois jours de spectacle dans une station où garçons et filles rivalisent d'adresse. Je revois toujours *la foule des spectateurs qui* suivaient nos évolutions à Lake Placid, aux Etats-Unis. *Et* je me dis qu'on ne peut pas supprimer le ski artistique.

– Il existe donc des menaces de disparition de votre sport ?

– *A priori*, non. Mais skieurs et responsables doivent être vigilants. Nous devons nous tenir les coudes pendant les quatre ans qui viennent. Le free style aura un second examen de passage pour le saut et le ballet, à Albertville. C'est à ce moment-là qu'il faudra que nous soyons encore ensemble.

» Les menaces, pour l'instant, je les vois de deux côtés. D'une part, *une tentative* de certaines Fédérations nationales de ski pour accaparer les bosses en les séparant des autres disciplines, et en les intégrant dans le ski alpin. En France, ce risque semble faible, puisque la commission ski artistique fonctionne bien à l'intérieur de la FFS. Mais dans d'autres pays européens la situation est bien différente.

» D'un autre côté, des sauteurs déçus par les dernières nouvelles peuvent avoir envie de lancer un circuit professionnel. Un garçon comme le Canadien Alain Laroche exprime parfois le désir de monter *une tournée* d'exhibition aux *Etats-*Unis et dans son pays. Le succès serait sans doute assuré, mais cette dispersion supplémentaire aurait raison du ski artistique.

– A vingt-six ans, êtes-vous toujours décidé à vous battre pour le ski artistique ?

– Vers la fin de la saison dernière, j'ai eu un petit moment de déprime. Je suis dans l'équipe depuis 1983, et je gagne régulièrement le combiné depuis trois ans. Alors, j'ai laissé entendre que j'allais arrêter, et, presque en même temps, je me suis dit : *« Je continue pour faire encore mieux. »* J'ai été champion de France, champion d'Europe. Un titre me manque. Or les championnats du monde ont lieu en février prochain.

» Malgré une entorse au genou – il y a parfois de petits accidents, – qui m'a obligé à rester quarante-cinq jours plâtré, je me suis lancé fin mai comme un fou sur le vélo. J'ai partagé *mon temps* entre *Tignes*, où je m'entraînais avec les bosseurs, et Evian, où je retrouvais les sauteurs. Moralement, je suis très conscient, et je continue avec foi à exercer mon métier d'athlète de haut niveau.

– Quel est l'avenir du ballet ?

– Je pense que les spectateurs ne comprennent pas le ballet. Moi, je me fais très plaisir, car ce qui m'intéresse, c'est l'acrobatie. Alors, nous devons nous-mêmes proposer un règlement différent. Il faut raccourcir l'*épreuve*. Par exemple, 1 mn 30 s au lieu des 2 mn 15 s actuelles, et imposer la gymnastique au sol. Avec quatre rotations, on peut séduire le public et retrouver grâce auprès des instances olympiques. C'est mon souhait pour que se perpétue le ski *artistique, et que* nous puissions nous amuser ensemble, *toutes* disciplines confondues.

Propos recueillis par
SERGE BOLLOCH.

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE : championnats de France

Rubans, cerceaux et massues

Les championnats de France de gymnastique, qui se sont terminés dimanche 18 décembre à Dijon, ont couronné Stéphane Cauterman chez les hommes, Karine Boucher chez les femmes et Stéphanie Cottel en gymnastique rythmique et sportive (GRS). Cette dernière discipline, importée en France il y a vingt ans, connaît un succès croissant auprès du public.

DIJON
correspondance

Assises dans un coin du palais des sports de Dijon, Karine Boucher et Stéphanie Cottel échangent des impressions. Elles sont toutes deux âgées de seize ans et ont remporté, samedi 17 décembre, un titre de championne de France. Karine Boucher, pour la troisième fois consécutive en *gymnastique artistique* et *Stéphanie* Cottel, pour la deuxième fois en gymnastique rythmique et sportive.

Karine Boucher est petite (1,45 mètre) pour son âge, mais assez trapue. Elle commence timidement à se maquiller, à porter des boucles d'oreille, mais avoue ne pas ressentir une grande attirance pour ces artifices. Stéphanie Cottel est plutôt grande (1,66 mètre) avec ses cheveux blonds tirés vers le haut de la tête. Sa silhouette est presque celle d'une femme.

La *gymnastique artistique et* la GRS appartiennent à la même famille *et, pourtant comme leursdeux représentantes*, elles ne se ressemblent pas. *Leur histoire*, leur style, leur esprit diffèrent. Et les gens de « l'artistique » n'ont pas toujours accueilli avec enthousiasme l'émergence d'une discipline, « *cousine* ». *L'une privilégie* la force, la virtuosité ; l'autre la beauté et la grâce.

A l'origine discipline corrective, appliquée aux jeunes filles connaissant des problèmes de coordination des mouvements, la GRS est née à la *compétition il y a seulement trente ans*. Les Soviétiques ont fait le premier pas, bientôt suivies par les Tchécoslovaques, puis par les Bulgares, qui devaient s'emparer de ce sport pour le porter au pinacle.

Les premiers championnats de France *ont* eu lieu en 1968. Parente pauvre de la famille de la gymnastique, la GRS l'est assurément en France. Elle a apporté à la FFG, 5 565 licences féminines (la mixité sera introduite, uniquement dans les ensembles, en 1989), sur un total de 132 000, lors de la saison 1987-1988. Pourtant la progression a été vive : en 1980, les adeptes licenciées de la GRS ne dépassaient pas les 2 000.

« Par manque de moyens, mais surtout de cadres qualifiés, nous ne pouvons même pas répondre à la demande en GRS, déplore Roger Felzines, le président de la Fédération. *C'est la raison pour laquelle la majorité des pratiquantes échappent au cadre fédéral : le nombre des gymnastes licenciées auprès de l'Union nationale du sport scolaire, l'UNSS, est supérieur à celui des licenciées chez nous »*.

La discipline a vivoté jusqu'en 1980, *l'année où le Comité international* olympique a décidé d'inclure dans ses programmes pour les Jeux de Los Angeles le concours général de GRS. Quatre centres de haut niveau ont alors été aménagés en France pour les épreuves individuelles (corde, ruban, ballon, cerceau, massues) et pour les ensembles (pas encore admis aux JO). Mais les conditions matérielles sont encore loin d'être excellentes.

Depuis l'arrivée de Dina Atanassova, l'entraîneur bulgare, il y a deux ans, la situation a cependant évolué au niveau sportif tout comme au plan matériel. *« Quand j'ai découvert la GRS française, son niveau était très très faible*, ne cache pas la jeune femme. *J'ai écarté toutes les jeunes filles trop grosses ou trop âgées, c'est-à-dire ayant vingt ans ou plus et je me suis mise à travailler avec les juniors. »*

Il est encore tôt pour voir les résultats : Stéphanie Cottel a terminé 24e aux Jeux de Séoul, où elle était la seule représentante de la GRS française. Il n'est pas indispensable cependant de transformer la GRS en sport de masse pour se hisser au niveau des grandes nations. *La Fédération bulgare* de GRS (distincte de la Fédération de gymnastique artistique), qui a prêté Dina Atanassova à son homologue française, ne compte que 500 licenciées environ, des jeunes athlètes détectées dans des cours de danse. C'est la politique plus ou moins adoptée en France désormais, faute d'autres possibilités. A la FFG, on place d'ailleurs beaucoup d'espoirs en la minuscule Christelle Sahuc, treize ans, qui a débuté à l'âge de quatre ans ; elle a remporté, dimanche, un titre de championne de France sénior au ballon. Cette jeune fille a terminé cette année 4e d'un concours international en Bulgarie. *La référence* suprême.

GILLES VAN KOTE.

FOOTBALL : championnat de France

Les paradoxes du PSG

Le championnat de France de football reprendra le 4 février prochain après deux mois de trêve hivernale. Le Paris SG peut déjà savourer un titre, celui de champion de France du paradoxe. En tête de la compétition avec deux points d'avance sur l'AJ Auxerre alors qu'il reste quatorze rencontres à disputer, l'équipe parisienne victorieuse le samedi 17 décembre à Caen (0-1) n'en finit pas de surprendre.

Premier paradoxe : à deux exceptions près (le défenseur *Jean-Marc Pilorget et l'attaquant* Christian Perez), ces mêmes *joueurs avaient frôlé la relégation* en seconde division la saison dernière. Comment expliquer cette métamorphose ? Le Yougoslave Tomislav Ivic, cinquante-cinq ans, nouvel entraîneur du club, *a su consolider* un groupe autour de joueurs ressuscités comme son compatriote Safet Susic ou le gardien de l'équipe de France Joël Bats.

Second paradoxe du Paris SG version *1988-1989 : l'année* même où le club parisien s'impose un train de vie très modeste par rapport à ses concurrents habituels, il obtient ses meilleurs résultats !

Les succès actuels de l'équipe du président Francis Borelli n'étaient donc pas programmés. Même si le *« baroudeur »* Ivic, déjà entraîneur à l'Ajax d'Amsterdam (Pays-Bas) Anderlecht (Belgique) et Porto (Portugal) se refuse toujours à faire du titre de *champion de France un objectif* envisageable, le Paris SG semble bien parti pour le décrocher.

VOILE : Route de la découverte

Le nouveau record de Serge Madec

Le navigateur français Serge Madec, trente-deux ans, a établi le samedi 17 décembre un nouveau record de la traversée est-ouest de l'Atlantique à bord du maxi-catamaran *Jet-Services*, lors de la Route de la découverte, la Transat espagnole en équipage (*le Monde* du 3 décembre).

Parti de Cadix, dans le sud de *l'Espagne, il a suivi la route* empruntée quelques siècles plus tôt par Christophe Colomb pour arriver à San-Salvador, aux Caraïbes, après 12 jours 12 heures et 30 minutes de course.

Serge Madec a ainsi battu le record détenu depuis 1984 par un autre Français, Philippe Poupon, sur *Fleury-Michon*, en 12 jours 21 heures et 21 minutes. Serge Madec détenait déjà le record de la traversée ouest-est de l'Atlantique.

Les résultats

Athlétisme

CROSS DU FIGARO

Quelque 26 000 concurrents ont participé samedi 17 et dimanche 18 décembre au 52 épreuves disputées pour la vingt-huitième fois au Bois de Boulogne. Toutefois les meilleurs spécialistes français ont boudé le rendez-vous prétextant soit la difficulté de la course pendant une période d'entraînement foncier soit la modicité des primes allouées par les organisateurs. Ainsi Annette Sergent, championne du monde 1986, a ainsi disputé le cross des Entreprises (où elle a terminé première féminine) à la demande de son employeur et sponsor. Le cross des As a finalement été gagné par le Français d'origine marocaine Mohamed Ezzher (12 km en 28 mn 5 s) devant le champion des Etats-Unis Pat Porter et Bertrand Itsweire de Marignane. Chez les dames, la victoire est revenu à Jacqueline Etiembe (4 km en 13 mn 32 s).

Billard

Quintuple champion du monde, le Britannique Steve Davis a remporté, dimanche, 18 décembre à Monte-Carlo, la finale du Grand Prix européen Norwich Union, devant le numéro deux mondial Jimmy White, en neuf sets.

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Nationale 1 A
dix-septième journée
2e tour retour

*Mulhouse b. Nantes 90-85
Limoges b. *Gravelines 129-103
*RCF Paris b. Avignon 112-85
*Lorient b. Antibes 99-80
*Orthez b. Montpellier 99-85
Saint-Quentin b. *ASVEL 90-87
*Cholet b. Caen 96-77
*Monaco b. Tours 77-75

Classement. – 1. Limoges, 31 pts. 2. Cholet, Saint-Quentin, Nantes, 29 ; 5. ASVEL, 28 ; 6. Mulhouse, Orthez, 27.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(vingt-quatrième journée)

*Cannes b. Auxerre 3-0
Paris-SG b. *Caen 1-0
*Monaco et Toulon 2-2
*Marseille b. Saint-Etienne 2-0
Sochaux b. *Bordeaux 2-1
*Nantes b. Lille 1-0
Nice b. *Laval 2-1
*Metz et Toulouse 1-1
*Matra Racing b. Montpellier 4-0
Strasbourg b. *Lens 3-1

Classement. – 1. Paris-SG, 50 ; 2. Auxerre, 48 ; 3. Marseille, 43 ; 4. Sochaux, 42 ; 5. Monaco, 41 ; 6. Nice, Nantes, 39 ; 8. Cannes, 35 ; 9. Toulouse, 34 ; 10. Metz, Lille, Toulon, Montpellier, 33 ; 14. Bordeaux, 30 ; 15. Matra-Racing, 25 ; 16. Saint-Etienne, 23 ; 17. Caen, 21 ; 18. Laval, 20 ; 19. Strasbourg, 19 ; 20. Lens, 11.

COUPE DE FRANCE

Six clubs de deuxième division ont été éliminés au cours du septième tour de la Coupe de France. Il s'agit de Bastia, Valenciennes, Annecy, Le Mans, Rodez et Cuiseaux-Louhans.

Patinage artistique

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Née à la Réunion en 1963, adoptée par une famille niçoise, Surya Bonaly, un « bout de choux » de 1,54 m et 42 kg, avait été championne du monde espoirs de tumbling à treize ans. Dans cette discipline elle a acquis une maîtrise du corps dans l'air qui lui a permis de faire une rapide percée en patinage artistique : troisième aux Championnats du monde juniors à Sarajevo il y a quelques semaines, elle est devenue dimanche 18 décembre à Caen championne de France en individuel (cinq triples différents dans son programme libre dont une combinaison triple boucle piquée-triple boucle piquée) et en couple avec Vandenbergh. Elève de Didier et Annick Gailhaguet à Champigny, elle pourrait ainsi devenir un espoir pour les Jeux olympiques d'Albertville en 1992.

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(Deuxième phase, troisième journée)
Groupe A

Poule 1

*Montferrand b. Bourgoin 15-9
Cognac b. *Villeneuve-s-Lot ... 16-10
*Dax b. Agen 27-15
Toulouse b. *Montchanin 23-15

Poule 2

Le Creusot b. *Bagnères 18-12
*Blagnac b. Nîmes 14-9
*Lourdes b. Tarbes 6-4
*Bègles-Bordeaux b. Perpignan ... 28-4

Poule 3

*Graulhet b. Colomiers 15-6
*Bayonne b. Aurillac 32-0
*Brive b. Mont-de-Marsan 20-13
Toulon b. *Bergerac 13-7

Poule 4

*Villefranche et Hagetmau 9-9
Narbonne b. *Nice 15-6
*Béziers b. Boucau 55-6
*Grenoble b. Racing 27-13

Ski alpin

GÉANT DAMES DE VAL ZOLDANA (Italie)

Après ses victoires dans les slaloms des Menuires et d'Altenmark, la Suissesse Vreni Schneider, championne olympique 1988 de slalom et de géant, s'est imposée le 18 décembre dans le géant de Val Zoldana (Dolomites), devant la Yougoslave Mateja Svet et l'Autrichienne Anita Watcher. Cette seizième victoire en Coupe du monde depuis le début de sa carrière lui a permis de prendre largement la tête du classement provisoire pour le trophée 1988-1989.

SLALOM HOMMES DE KRANJSKA GORA (Yougoslavie)

Après deux saisons en demi-teinte à la suite de nombreuses blessures, le Luxembourgeois Marc Girardelli semble avoir retrouvé sa forme de 1985 : grâce à une victoire le 17 décembre dans le slalom de Kranjska Gora – le quinzième au slalom dans sa carrière – il a pris le commandement du classement provisoire de la Coupe du monde avec 18 points d'avance sur le Suisse Zurbriggen et 28 sur l'Italien Tomba.

Culture

MUSIQUES

Ouverture de la saison lyrique à Venise

Pavarotti metteur en scène

Pour la première fois et peut-être la dernière, le plus célèbre ténor du monde met en scène un opéra : la Favorite, de Donizetti, avec Shirley Verrett, sur la scène de la Fenice.

Dans l'étroite ruelle qui longe le théâtre de la Fenice, une poignée de mélomanes que n'a pas découragés un vent glacé et mordant de nord-est battent la semelle près de l'entrée *des artistes*. De là, en tendant l'oreille, ces timbrés des grandes voix peuvent saisir quelques-unes des trilles de l'immense Shirley Verrett chauffant sa voix tandis que l'orchestre et les chœurs de la Fenice s'apprêtent à répéter. En ce vendredi 16 décembre, l'ouverture de la nouvelle saison lyrique du beau *théâtre vénitien* est proche : dans sept jours exactement, le rideau se lèvera sur *la Favorite*, de Gaetano Donizetti, dirigée par Gabriele Ferro et mise en scène, eh oui ! par Luciano Pavarotti.


I.G. ARICI et M.E. SMITH

Le temps de se glisser à l'intérieur du théâtre, aimablement guidé par son directeur artistique, Gianni Tangucci qui, pour ne pas avoir été averti de notre venue impromptue, n'en a pas moins ouvert en grand, au débotté, toutes les portes de son domaine, et la main ferme, le sourire un peu apprêté, l'énorme carrure de Luciano Pavarotti invitent sans façon au partage : *« Restez-là, je vous dis deux mots à la pause. »* Tandis qu'une petite armée de techniciens mettent la dernière main aux décors, toute la distribution, — dont combien de choristes en tenue de ville ? — s'approprie le plateau. Et voilà que celui à qui l'on reprochait de ne plus se donner la peine de bouger sur une scène ne peut tenir en place : de l'orchestre, il donne par micro ses instructions. Mais quand cela ne suffit pas, Pavarotti bondit, court sur la passerelle jetée par-dessus la fosse d'orchestre et arpente le plateau, donne les marques, ajuste les gestes, mime ses intentions.

Pavarotti metteur en scène ? Ce *qui était une blague il y a un an et* demi est devenu réalité : *« J'ai décidé de prendre ce travail vraiment à cœur au moment même où je l'ai accepté. Pourtant, je n'y avais jamais vraiment pensé. Comme je disais que je viendrais cet automne à Venise pour me reposer une quinzaine de jours entre deux engagements — mon programme est complet jusqu'à la fin de 1992, — l'ami Gianni Tangucci m'a proposé de chanter à la Fenice. Comme je refusais, il m'a lancé :* « Faites une mise en scène. » *C'était une occasion d'explorer un peu plus le métier. J'ai dit oui. Il fallait m'y mettre. »*

Il s'y est mis. Il a d'abord choisi l'œuvre qu'il allait présenter, *la Favorite*, opéra en quatre actes créé à Paris en décembre 1840, *« parce que,* dit-il, *c'est un opéra rarement joué et qui est vraiment très intéressant à connaître »*. Et aussi parce que, aussitôt contactée, Shirley Verrett acceptait le rôle excessivement difficile de Leonor. Pour mettre toutes les chances de son côté, le *ténor* s'est adjoint les services — comme assistant — d'un bon connaisseur : *« De Tomasi est un « vrai » metteur en scène et un excellent ami*, explique Pavarotti. *Quand il a su que j'allais faire une chose pareille, il s'est offert pour me rejoindre. Heureusement, car j'ai découvert des problèmes techniques que je ne pouvais même pas imaginer. Je peux juger à l'œil des résultats de la disposition d'un décor, du choix des costumes et de la place des chanteurs, mais tout ce que cela suppose derrière, je n'en avais même pas idée. »*

Est-ce la raison pour laquelle il a décidé de s'en tenir à une mise en scène « classique » ? *« Je déteste ces théâtres et ces metteurs en scène qui cherchent avant tout le scandale, les sensations*, avait-il déclaré deux jours plus tôt lors d'une conférence de presse. *Moi-même je suis plus docile et j'accepte de bouger la main comme ci ou comme ça si c'est un vrai metteur en scène qui me le demande. Un vrai metteur en scène est celui qui respecte avant tout la personnalité des chanteurs. Je trouve mesquin de vouloir faire parler d'un metteur en scène ou d'un théâtre plutôt que d'un interprète. »* Dont acte.

Et de se lancer dans le panégyrique de Shirley Verrett, *« chanteuse exceptionnelle, un exemple pour tous les interprètes »*. Première représentation vendredi 23 décembre, à 20 heures. Autour de la soprano américaine, essentiellement des jeunes chanteurs italiens. Deux jours plus tôt, le mercredi 21 décembre à 18 h 15, une autre étoile aura enchanté la cité des Doges : Katia Ricciarelli, pour le concert de Noël à la basilique Saint-Marc, avec la basse Boris Martinovic, l'organiste Giorgio Carnini et les Solisti Veneti dirigés par Claudio Scimone.

OLIVIER SCHMITT.

★ *Gran Teatro la Fenice, Venise.* Sept représentations les 23 et 29 décembre à 20 heures, le 27 décembre à 18 h 30, les 10 et 13 janvier à 20 heures, — à ces deux dates, le rôle de Leonor est *chanté par une doublure*, — le 12 à 18 h 30 et le 15 (dernière) à 16 heures. Tél. : 19 (39) 41-521-03-36.

Charles Trenet au Châtelet

Le premier chanteur métis français

Pour la réouverture du Châtelet, Charles Trenet offre une série de onze récitals. Lui ? Inchangé. Mais son public s'est complètement renouvelé.

De la valse au rock en passant par le tango ou le be-bop, la France a importé des genres et les a adaptés. Elle a accepté des métissages venus d'ailleurs et leurs conséquences. Juste après la première guerre mondiale, le développement des techniques d'enregistrement, de reproduction et de diffusion apporte jusque dans l'Hexagone un peu de ce qui fait courir Broadway, alors dans son âge d'or : les chansons de George Gershwin, d'Irving Berlin, de Jérôme Kern de Cole Porter, Richard Rodgers et Lorenz Hart, une invention mélodique alimentée aux sources du jazz et de la musique populaire noire, des paroles légères, astucieuses, pétillantes.

Déjà, au début des années 30, après un séjour de trois ans à New-York où elle a beaucoup joué et composé, Mireille flirte avec le rythme américain et une poésie perceptible par tout le monde, propre à toucher, à émouvoir, à faire rire l'homme de la rue. Mais Charles Trenet capte mieux l'influence des auteurs et compositeurs de comédies musicales américaines, leur charme sophistiqué, leur humour, leur étrangeté parfois ; de plus, avec finesse et sensibilité, il assimile pleinement la vitalité du jazz, il francise sa folie, traduit la joyeuse ivresse des premiers contacts avec ses rythmes. Trenet est à la fois le fils (prodige) de George Gershwin et celui de Louis Armstrong. Il est le premier chanteur métis français.

Au milieu des années 30, il surgit comme la foudre avec une pulsation nouvelle, un mélange d'eaux vives et d'eaux profondes, de bonheur affiché et de malheur de vivre, une manière d'effleurer sans jamais appuyer les mots, les sentiments, une utilisation de termes anglais qui viennent bousculer l'ordre des choses *(Boum, Il chante love in bloom)*. *« Les « interprètes » de chansons,* dit Léo Ferré, *n'ont même pas eu le temps de se rhabiller. Ils étaient tout nus sur la route, avec Trenet devant, seul, magnifique. »* Et Alain Souchon ajoute : *« Capturer les claquements de doigts, les pieds qui tapent sous les tabourets des bars en Amérique, les ramener en cage en France, les accoutumer au climat, les présenter à Verlaine, aux enfants assistés, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse maintenant ? »*

Des gestes magiques

La chanson française doit tout à Trenet. Il l'a bouleversée. Il l'a entraînée sur le chemin de la fraîcheur, de la fantaisie, de l'insolite, et aussi d'une certaine nostalgie. Il a consommé une rupture latente avec l'univers des revues, il a pratiqué le premier ce qui allait devenir à partir de lui le tour de chant.

Cinquante ans plus tard, les chansons du « Fou chantant », drôles ou tendres, *fantastiques ou baroques*, gardent toute leur lumière, leur émotion, leur générosité juvénile. Elles font sans doute partie à présent de la mémoire collective. Mais, parallèlement, comme le vagabond de *Je chante*, elles ont préservé leur liberté. Elles respirent la vie. Elles ont rencontré un nouveau public, celui des *jeunes générations qui*, samedi soir au Châtelet, a cinquante fois rappelé le chanteur, l'a supplié afin qu'il offre un dernier sourire, encore un peu de feu dans l'œil droit et de rêve dans le gauche.

L'un des miracles de Trenet, c'est l'adoption instinctive de son personnage de scène par le spectateur, c'est l'étrange et fascinante capacité à laisser dans les coulisses un vieux monsieur de soixante-quinze ans et à s'envoler une fois encore sur la fameuse route enchantée. Avec une voix qui, certes, utilise aujourd'hui les ralentisseurs mais qui possède une science inouïe du micro. Avec des chansons que l'on se surprend à chanter avec lui. Avec des gestes magiques — les mêmes depuis un demi-siècle, toujours répétés consciencieusement l'après-midi devant le mur blanc de la salle en compagnie de deux pianistes et du contrebassiste déroulant le répertoire dans son entier.

C'est une merveille de découvrir ou de redécouvrir Charles Trenet dans trente chansons, dans un récital qui, une fois de plus, paraît plutôt en forme d'au-revoir que d'adieu.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Châtelet, 20 h 30. Pathé Marconi publie cette semaine un coffret de sept disques compacts représentant l'intégrale des chansons de Charles Trenet de 1937 à 1963.

Le cycle Daniel-Lesur

Un musicien prédestiné

Moins d'un mois avant son ami Olivier Messiaen, le 19 novembre, Daniel-Lesur a eu quatre-vingts ans. Un cycle de concerts rend hommage à l'auteur d'Andrea del Sarto et de maintes œuvres précieuses.

Deux concerts symboliques *ont* particulièrement marqué ces festivités. L'un, à la Schola Cantorum, rappelait, avec un *Offertoire* composé par sa mère, que Daniel-Lesur fut en quelque sorte prédestiné à la musique : *« Mes plus anciens souvenirs,* écrit-il, *sont ceux de jeux sous un piano. Ma mère était musicienne. Mes études ont été aménagées en fonction de la musique, et je n'ai jamais pensé faire autre chose. Je suis entré au Conservatoire en même temps que Messiaen, à douze ans. »*

C'est dans cette même Schola qu'il accomplira sa carrière de pédagogue pendant vingt-neuf ans, presque sans discontinuer (de 1935 à 1964), comme professeur de contrepoint, de fugue et de composition, dirigeant même pendant quatre ans l'école fondée par Vincent d'Indy. Jamais il ne s'enfermera dans le solide égoïsme d'une tour d'ivoire, acceptant même les responsabilités les plus lourdes ou ingrates (l'Opéra de Paris entre 1971 et 1973), mais jamais non plus il ne délaissera son œuvre.

Le second concert, vendredi dernier à Sainte-Clotilde, rappelait que Daniel-Lesur fut, à partir de 1927, l'organiste suppléant de son maître Charles Tournemire sur le célèbre Cavaillé-Coll de César Franck, quatre ans avant que Messiaen ne s'installât au Cavaillé-Coll de la Trinité... Lui-même allait ensuite être titulaire à l'abbaye bénédictine de la rue de la Source, de 1937 à la fin de l'Occupation.

Le *Veni Creator*, de Grigny, des pages éblouissantes de Tournemire et de Jehan Alain, qui allait être fauché par la guerre en pleine ascension, recréaient l'atmosphère liturgique, grégorienne (et amicale) de ces années de jeunesse où la musique de Daniel-Lesur avait acquis une couleur modale *ineffaçable. Ce parfum d'archaïsme*, mêlé au modernisme le plus raffiné, rayonnait dans ces *Quatre Hymnes pour orgue*, alternées avec les versets en plain-chant, le *Cœlestis Urbs Jerusalem* surtout, où tant de sonorités ravissantes se répercutent en chocs légers dans une sorte de jeu enivré, avant de se fondre en une conclusion rapide et incandescente.

Un classicisme si pur

Succédant à Marie-Claire Alain, qui avait tiré la quintessence « classique » de l'instrument franckiste, Jacques Taddei, *qui en* est le titulaire actuel, déchaînait les foudres symphoniques de la lignée Dupré-Cochereau dans une brillante improvisation sur deux thèmes donnés par Daniel-Lesur.

Les fêtes en l'honneur de celui-ci s'achèvent ce mardi par un festival à la SACEM. Si sa musique de chambre et ses œuvres vocales ont été fort bien représentées, on peut regretter de n'avoir pu réentendre ses opéras, *Andrea del Sarto* et *Ondine*, fût-ce en concert ; du moins Jacques Mercier et l'Orchestre de l'Ile-de-France, avec d'excellents solistes, ont-il heureusement créé un tableau de *la Reine morte*, le nouveau drame lyrique auquel il travaille.

Depuis ses jeux sous le piano, Daniel-Lesur n'a cessé, en effet, de façonner une musique dont on mesure encore mal l'étendue et la richesse, car elle est moins novatrice et monumentale que celle de Messiaen, plus pudique, secrète, mais souvent romantique, voire passionnée derrière son vêtement français d'un classicisme si pur.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Cycle de concerts organisé par l'association Acanthes, avec le concours du ministère de la culture, de la Ville de Paris et de la SACEM.

CALENDRIER

Classique

Deux soirées Carter. — Né à New-York en 1908, formé en France par Nadia Boulanger, Eliott Carter *n'est pas notre Beckett : son œuvre* est trop ancrée dans une tradition expressionniste et lyrique. Il n'est pas non plus le Ionesco de la musique contemporaine : ses études de rythmes sont pour y prétendre à l'évidence trop abstraites. Il fait, avec Varèse, Messiaen et Tippett, partie de ces indépendants que les ex-sériels admettent dans leur panthéon. Pierre Boulez, à la tête de l'Intercontemporain, lui rend hommage en dirigeant ses œuvres ainsi *qu'une page (en création) qu'il* lui a dédiée. Une rencontre avec le compositeur octogénaire viendra couronner le concert.

★ Lundi 19, Théâtre du Rond-Point, 20 h 30. Rencontre avec le compositeur : mercredi 21, 20 heures, au studio 5 du Centre Georges-Pompidou. Tél. : 42-56-08-80.

Reprise d'« Orphée aux enfers » à l'Opéra. — Retour au palais Garnier, à l'intention du « tout-public » des fêtes de fin d'année, de l'« offenbachiade » réglée par *Jean-Louis* Martinoty en douze tableaux acides et gais. Distribution française, direction : Marc Soustrot.

★ *Du 21 décembre au 1er janvier* 1989, tous les jours sauf le 25, matinée le 28. Tél. : 40-17-34-96.

A Sei Voci, dix ans déjà. — Deux hautes-contre, un ténor, deux barytons, une basse : un ensemble vocal comme celui-là, spécialisé dans la polyphonie ancienne mais également *au service de la création contemporaine*, se travaille comme un quatuor à cordes. De beaux enregistrements parus chez Erato (Gesualdo, Croce) invitent à assister aux deux concerts anniversaire de cette formation, née il y a juste dix ans. Quatre créations pour commencer (de Cavanna, Geay, Reibel ; Bancquart) puis retour au seizième siècle deux jours plus tard (Morales, Des Prés, Lassus).

★ Mardi 20, grand auditorium de Radio-France, *18 h 30* ; et jeudi 22, église des Billettes, 20 h 30. Tél. : 42-30-23-08.

« La Veuve joyeuse » aux *Champs-Elysées.* — *Rien* n'est aussi périlleux à faire mousser que l'opérette viennoise. Marek Janowski, à la tête du Nouvel Orchestre philharmonique, va s'y employer lors d'un concert exceptionnel donné au profit des réfugiés dans le monde. Il sera aidé par une distribution exceptionnelle (Felicity Lott, Lucy Peacok, Siegfried Jerusalem, etc.).

★ Mercredi 21, 20 h. Tél. : 47-20-36-37.

Maazel pour l'UNICEF aux Champs-Elysées. — Présenté par Geraldine Chaplin, un gala de Noël dans la pure tradition viennoise (beaucoup de valses, mais aussi *Mon beau sapin* et un air de *la Bohème* chanté par Barbara Hendricks en vedette américaine). Lorin Maazel dirige l'Orchestre national de *France et la maîtrise de Radio-*France au profit de l'UNICEF. France-Musique retransmet en direct, Antenne 2 en Mondovision (la seconde partie seulement).

★ Dimanche 25, de 11 h 30 à 13 h 45. (Places de 50 F à 800 F.) Tél. : 42-30-23-08.

● *MM. Soubie et Hirsch* **reconduits dans leurs fonctions au Théâtre des Champs-Elysées.** — Le conseil d'administration du Théâtre des Champs-Elysées vient de reconduire M. Raymond Soubie dans les fonctions de président et M. Georges-François Hirsch dans celles de directeur général de l'établissement.

Propriétaire du bâtiment de l'avenue Montaigne (qui comprend également la Comédie des Champs-Elysées), membre de la société *d'exploitation du Théâtre lui-même*, la Caisse des dépôts et consignations possède désormais 62 % des parts de cette société, Radio-France et l'Opéra de Paris se partageant le reste.

Jazz

Altschul, Kessler, Bourde. — Formé au blues et au be-bop, le percutionniste Barry Altschul a été de toutes les grandes expériences de ces deux décennies. Américain à Paris, son aventure continue avec Siegfried Kessler (piano) — Allemand de Paris, — même objectif, même parcours, au Petit-Opportun. Le dernier disque du pianiste Hervé Bourde, *Superbe déménagement*, (Musidisc 191 132), témoigne avec *ampleur et générosité de ce mouvement.*

★ Les 19 et 20 au Petit-Opportun, 23 heures. Tél. : 42-36-01-36.

Nonette de Pierre Blanchard. — Violoniste reconnu par Grappelli lors d'une tournée, compositeur, Pierre Blanchard présente une formule illustrée naguère *par* Miles Davis, le nonette. La comparaison s'arrête là. La démarche du jeune violoniste mérite l'attention. Son compagnonnage aussi.

★ Du 20 au 24, Magnetic Terrace, 22 heures et 24 heures. Tél. : 42-36-26-44.

Johnny Griffin Quartet. — « Little Johnny », maître d'œuvre chez Monk, seul rival possible de Rollins, impétueux, dernière des légendes vivantes à s'exprimer au ténor — les autres, plus jeunes, jouent plus vite, en savent plus, mais ils ont tellement moins de musique en eux ! — Johnny Griffin donc, est en club : comme il *faut, à bonne distance, dans la force* de l'âge. Au piano, Alain Jean-Marie. Autant dire : visite obligatoire.

★ Les 21 et 22, Petit-Journal, 22 heures. Tél. : 43-21-56-70.

Variétés-rock

Reinette l'Oranaise pour Philippe Houmous. — En hommage à Philippe Houmous, récemment disparu, qui l'avait découverte, Reinette l'Oranaise chante au Ranelagh. Troublante, pathétique, à découvrir. Au même programme : Mustapha Skandrani et Elisabeth Cooper.

★ Lundi 19 décembre, Ranelagh, 20 h 30. Tél. : 42-88-64-44.

Londonbeat à la Locomotive. — Le groupe formé autour de Willy M. donne actuellement avec *Falling in love* un des meilleurs exemples du soul britannique actuel.

★ Mardi 20, 24 heures. Tél. : 46-06-00-19.

Grand Orchestre du Splendid à l'Olympia. — Le Grand Orchestre du Splendid revient pour chanter Jacques Delaporte et son délire baroque. Vision rétro des orchestres à sketches, dérision.

★ A partir du 20 décembre, 20 h 30. Tél. : 42-61-82-25.

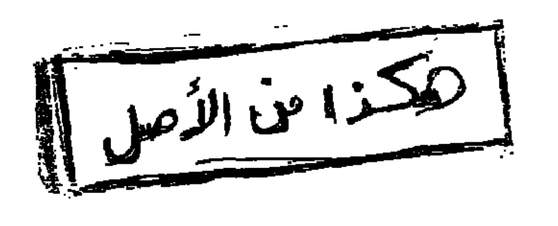
ARTS

Octave Mirbeau et Camille Claudel

Une généralisation abusive nous a fait écrire qu'Octave Mirbeau avait évité de prendre position sur l'œuvre de Camille Claudel (*le Monde* du 8 décembre). M. Pierre Michel, qui a publié récemment la *Correspondance* de Mirbeau avec Rodin, a relevé cependant trois mentions élogieuses de l'artiste dans des comptes *rendus critiques de 1893, 1895 et* 1897. L'écrivain se serait par ailleurs ingénié à intervenir en sa faveur auprès de l'administration des beaux-arts. Grâce soit donc rendue à l'impétueux Mirbeau d'un zèle si constant...

Ph. D.

● **RECTIFICATIF.** — Une erreur de transmission nous a fait attribuer à Lyon la préemption d'un document révolutionnaire : « Rapport sur l'ère de la République par le citoyen Romme » (*le Monde* du 14 décembre). C'est la ville de Riom qui s'est portée acquéreur de ce document.



هكذا من الأصل

Culture

CINÉMA

Le nouveau « Lawrence d'Arabie »

Restauré par Robert Harris, le film de David Lean *Lawrence d'Arabie*, réalisé en 1962 et récompensé par sept oscars, va ressortir dans une version intégrale qui a demandé un an et demi de travail intensif, soutenu par Dawn Steele, présidente de la Columbia, coprésidente avec Martin Scorsese du Fonds de préservation des films, et de Steven Spielberg, coprésident du Centre national pour la préservation du cinéma et de la télévision.

Les copies existantes étaient dans un état lamentable, les couleurs totalement délavées, et plus d'une demi-heure de film coupée au hasard des sorties locales, perdue à tout jamais. « *Aujourd'hui, le film parait neuf. La couleur est parfaite, et le montage correspond aux intentions et aux directives de David Lean.* »

Le « vrai » *Lawrence d'Arabie* n'a jamais rencontré son public : le montage n'en fut jamais définitif, la finition étant trop proche de la date retenue pour la première mondiale en présence de la reine Elizabeth. Il a fallu plonger dans les archives (celles de la Columbia comme celles de collectionneurs privés) pour retrouver les originaux et les scènes manquantes.

Le « nouveau » *Lawrence d'Arabie* – qui n'est peut-être pas le définitif on ne sait jamais ! – a été remonté sous la direction même de David Lean (et de sa chef-monteuse Anne V. Coates). Certaines scènes ont été émondées, conformément aux désirs du réalisateur qui en a incorporé d'autres, parfois inédites. A Londres, à New-York et ailleurs, les comédiens Peter O'Toole, Alec Guinness, Anthony Quinn et Arthur Kennedy ont repris leur rôle et réenregistré certains fragments de dialogue dont d'original (en six pistes) avait disparu, mettant en œuvre leur considérable habileté (soutenue par une batterie d'ordinateurs et les procédés les plus modernes d'enregistrement digital) pour retrouver leur voix d'il y a trente ans.

D'une durée aujourd'hui de trois heures trente-sept minutes, *Lawrence d'Arabie* sera présenté à travers les Etats-Unis au cours d'une série de galas de bienfaisance à partir de février prochain.

HENRI BÉHAR.

Les oscars soviétiques

Le samedi 17 octobre a eu lieu à Moscou la première cérémonie des oscars soviétiques. Appellation provisoire, en attendant qu'une commission se mette d'accord pour trouver une dénomination originale.

Pour désigner les vainqueurs, les membres de l'Union des cinéastes devaient choisir parmi les films sortis – et non pas réalisés en 1987. Ainsi *Brèves Rencontres*, de Kira Muratova, qui date de 1967, a été sélectionné pour le meilleur film de l'année.

Il y a eu peu de suspense : Elem Klimov, qui remit, en compagnie de Natalia Nagoda (*la Petite Vêra*), le trophée du meilleur film, en vint même à souhaiter, au moment d'ouvrir l'enveloppe, que ce ne fut pas *le Repentir*, car le film de Denguiz Abouladze a fait un parcours sans faute (meilleur réalisateur, meilleur acteur masculin, meilleur opérateur, meilleur décorateur, meilleur scénario, et, finalement, meilleur film), ne laissant aucune place aux autres nominés : Muratova et Sokourov, notamment. Koretich, le rédacteur en chef d'*Ogoniok*, vint remettre le prix du meilleur documentaire à Youris Podnieks (*Est-il facile d'être jeune ?*) et Vladimir Menchov a reçu dans ses mains l'oscar (cette fois hollywoodien) que son film *Moscou ne croit pas aux larmes* avait reçu... en 1980.

Quant à Sergei Bondartchouk, l'ancien lieutenant du cinéma soviétique, il a reçu pour son film *Boris Goudonov* le trophée récompensant les meilleurs costumes.

LAURENT DANIELOU.

NOTES

« Un été chez grand-père »

Vacances à Taïwan

Leur mère étant gravement malade, un garçonnet et sa petite sœur partent dans le village où leur grand-père est médecin. Le garçon trouve tout de suite des copains avec qui il va se baigner tout nu dans la rivière, chasser les papillons. Il repousse la fillette, qui se tourne vers l'idiote du village. Leur oncle a mis enceinte une fille. Il est chassé par le grand-père, va loger avec sa femme dans les bas quartiers, protège des camarades de classe devenus loubards...

L'histoire se passe à Taïwan, où demeurent des coutumes et une morale traditionnelles, notamment une façon de se comporter avec le chef de famille. Mais on s'habille et on rêve comme nous, c'est-à-dire à l'américaine, et les parents emmènent les enfants sages au Disneyland de Tokyo. Le metteur en scène Hou Hsiao Hsien juxtapose les anecdotes vues, ressenties par les deux enfants. Son film a reçu, en 1985, le grand prix du Festival des trois continents de Nantes. Sans doute pour en récompenser la sage application, la sincérité évidente autant que gauche. Dans le genre, on a vu pire, mais sortir ce genre de film alors que les écrans sont occupés par de grosses machines comme *Roger Rabbit*, *l'Ours*, sans oublier *Willow* où même *Camille Claudel*, relève de la conduite d'échec.

C. G.

THÉATRE

« La Cagnotte », à la Comédie-Française

Sucres d'orge et gugusses

Puisque c'est une tâche déplaisante, inutile, et arbitrairement tyrannique (tautologie, c'est vrai) que de s'arracher les cheveux dans le dessein de rendre compte, sans veulerie mais sans barbarie, d'un spectacle qui n'a pas paru le fin du fin de l'art dramatique, jouons les gentils pompiers : sauvons les meubles.

Voir jouer Guy Michel est toujours réjouissant. Il sait se tenir droit, filer droit et virer comme un gardon dans les eaux argentées des rivières bien de chez nous, il porte souvent de très jolis gilets vieux rose, il n'a pas une voix triste et, pour dire toute la vérité je ne vois jamais cette friandise qu'est le jeu de Guy Michel sans soupirer après une pâtisserie fabuleuse, vraie grotte de fées, qui brillait dans l'ombre, avant-guerre, à deux pas du Théâtre-Français, rue de Valois. Cela s'appelait Flammang, et il y avait dans des coupes de cristal des sucres d'orge de toutes les couleurs.

Il y avait aussi, avant-guerre, à Medrano ou au Cirque d'Hiver, trois clowns géniaux qui s'appelaient les Fratellini. Oh ! ils ne faisaient pas dans la finesse, comme le Suisse Grock ou comme le Russe Popov. Non, c'était le gros calibre, les savates de 1 mètre de long qui donnaient des coups de pied aux fesses, les cris de putois pour un oui pour un non. Mais ils avaient le rythme, la couleur, la santé. Vraiment les gosses mouraient de rire. Eh bien ! n'allez pas regretter les trois Fratellini, parce qu'à la Comédie-Française Catherine Samie est trois Fratellini, à elle toute seule. Elle prend possession du terrain, elle n'a pas besoin d'amplificateurs, elle ne se gêne surtout pas. Il est clair qu'elle a tout prévu : si je fais ça, ça fait un rire (unanime), et si je fais ça, ça fait un rire, ainsi de suite, et en fin de compte j'ai cent quarante-cinq rires, dans *la Cagnotte*, j'crois qu'ça va leur suffire.

Sur le reste du spectacle, on se tait. On se tait. On attend de pied ferme que la Comédie-Française redevienne une maison convenable.

M. C.

★ Comédie-Française, en alternance à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15.

Communication

Un entretien avec M. René Han, PDG de FR3

« L'existence de deux chaînes publiques est indispensable à l'équilibre du paysage audiovisuel »

Décidée au plus fort des grèves de l'automne dernier, la concertation sur l'avenir de l'audiovisuel public s'est ouverte dans une ambiance désenchantée. Des syndicats sur la réserve, des personnalités qualifiées qui s'interrogent encore sur le travail qui leur est demandé... Pourtant, le PDG de FR3, M. René Han, attend beaucoup des discussions qui devraient déboucher, au printemps prochain, sur un débat au Parlement. Dans l'entretien qu'il nous a accordé il prend position sur le devenir de sa société, en privilégiant sans attendre la programmation « différente, exigeante et ambitieuse » *de sa chaîne.*

« Il y a peu on annonçait la condamnation à mort de FR3...

– On ne le dit plus. Hier, ces attaques étaient odieuses ; aujourd'hui, elles seraient ridicules. Chacun sent bien que l'existence de deux chaînes publiques est indispensable à l'équilibre même du paysage audiovisuel. Chacun voit qu'Antenne 2, seule, ne pourrait endiguer l'offensive de la télévision commerciale et mesure combien notre programme différent, ambitieux, exigeant, est indispensable. Aussi, dès janvier, allons-nous poursuivre, de façon plus nette, l'évolution entreprise depuis deux ans en collaboration avec la SEPT. Nous avions les soirées culturelles du mercredi ; nous aurons en plus les grands documents du dimanche. Nous avions le magazine économique ; nous lui ajouterons, le vendredi en fin de soirée, la retransmission de spectacles lyriques, de grands concerts ou de pièces de théâtre. Touche par touche, soirée après soirée, nous nous efforcerons de conforter notre nouvelle image...

– Au détriment de votre vocation régionale ?

– Pas du tout ! Mes trois priorités suivantes vont aux régions. Nous devons d'abord, améliorer notre couverture de l'information locale en donnant plus de moyens à notre réseau de vingt-trois bureaux décentralisés. Nous avons trop négligé, jusqu'ici, ce pan de l'actualité au profit de la vie des grandes métropoles. J'entends, ensuite, gommer de légitimes frustrations en donnant aux régions plus d'initiatives et de responsabilités dans la réalisation de notre programme national. FR 3-Limousin a déjà pris en charge l'émission familiale qui remplacera « Disney Channel » et notre station de Nancy s'occupe, de bout en bout, de nos nouveaux programmes éducatifs du samedi après-midi. Enfin, je souhaite doter progressivement notre outil de production d'une gestion autonome, afin d'en faire une entité économique à part entière.

– Ce plan, pourtant, n'a pas reçu l'aval des organisations syndicales.

– J'en conviens ! Il y a eu, ces derniers mois, une grande agitation intellectuelle dans toute la société, une réflexion qui fut souvent de qualité. Chacun, en fonction de son poste, de ses responsabilités et du lieu géographique de son travail, a donné son point de vue. Les organisations syndicales en ont retiré des projets privilégiant la vocation régionale de l'entreprise au détriment de son programme national. Des projets d'ailleurs souvent cohérents et bien pensés, mais...

– ... qui ne sont pas les vôtres !

– Parce que les ressources publiques ne permettent pas de les financer. Je ne méconnais pas l'aspiration grandissante à une décentralisation intelligente et maîtrisée. Et il est possible qu'à terme FR 3 aille vers un éclatement en de multiples télévisions régionales autonomes. Mais vouloir aujourd'hui, comme le proposent certains documents syndicaux, découper la société en six ou sept entités indépendantes, me paraît non seulement irréaliste sur le plan économique, mais inadapté.

Régions : « réalisme et lucidité »

– N'est-ce pas s'inspirer du modèle allemand ?

Le grand Ouest français n'aura jamais l'homogénéité de la Bavière ou de la Rhénanie-Westphalie. Le phénomène régional est essentiel mais il demande – c'est une fois encore le comptable des deniers publics qui s'exprime – à être abordé avec réalisme et lucidité.

– FR 3 dispose en effet d'un budget serré. On prétend même qu'elle ne réalisera pas ses objectifs de publicité cette année.

– Nous les tiendrons. Nous collecterons les 375 millions de francs qui nous ont été assignés. Sitôt les grèves de l'automne achevées, nous avons en effet retrouvé notre audience habituelle : 11 à 12 % du marché. Mais, à terme, il n'est pas sûr que la programmation ambitieuse que nous souhaitons faire nous permette de nous maintenir à ce niveau. Il faut savoir que nous réalisons 30 % de notre chiffre d'affaires publicitaires entre 20 heures et 20 h 30 avec « La Classe », cette émission populaire parfois décriée.

» Nous risquons de connaître les mêmes contradictions avec le parrainage. D'un côté, les pouvoirs publics nous fixent un objectif de 30 millions de francs pour l'an prochain – en hausse de 50 %, – et de l'autre, on nous impose des restrictions importantes sur les formes que l'on peut lui donner. Il est, sans doute, un peu antinomique de demander à une chaîne de programmer des émissions plus culturelles, et de continuer à démarcher de la publicité. A moins qu'il ne s'agisse d'une forme de défi.

– Justement, ce défi culturel, pourrez-vous continuer à le relever alors que votre partenaire, la SEPT, devient une chaîne franco-allemande ?

– Nous n'avons aucune inquiétude pour le court terme. L'accord de coproduction et de programmation signé en 1987 a été renouvellé pour des volumes tout à fait comparables. Mais, pour la suite, je n'ai aucune garantie, ni certitude.

– Autre difficulté : cet appareil de production que vous souhaitez mieux individualiser. La SFP – publique – comme les prestataires privés accusent FR 3 de dumping et de concurrence déloyale puisqu'elle est seule à bénéficier de la redevance.

– Ni dumping, ni concurrence déloyale ! Les tribunaux nous ont blanchi de ces accusations. Les tarifs que nous pratiquons sont sensiblement les mêmes que ceux de nos concurrents. Notre activité « vidéo-mobile » ne prend de marché à personne, puisque dans cette branche, le sous-emploi n'existe pas. Au contraire, l'outil national ne sera probablement pas suffisant pour la couverture des Jeux olympiques d'Albertville. Le seul problème qui se pose dans l'immédiat concerne les activités de tournage pour lesquelles, c'est vrai, nous avons un plan de charge plus enviable que d'autres. Mais faut-il casser ce qui marche pour renflouer ce qui ne marche pas au risque de démotiver, de démoraliser notre personnel ?

Concertation et professionnalisme

– Démobilisé, démotivé, le personnel de FR3 le paraît quand même un peu, qui oscille entre la révolte et la résignation.

– Ces deux expressions sont trop fortes. Mais il est vrai qu'il règne, dans quelques régions, un certain pessimisme. Chacun s'interroge sur son avenir et celui de la société. Mais la faute à qui ? Si ce n'est aux critiques incessantes, contradictoires et irresponsables dont nous sommes sans arrêt l'objet ? Tantôt l'on nous reproche de ne pas programmer suffisamment d'émissions culturelles et tantôt de ne pas drainer une audience plus large. Tantôt d'être trop national et tantôt de privilégier par trop notre mission régionale. On dénonce l'inefficacité de notre outil de production, en ignorant qu'il connaît le plein emploi !

» Comment voulez-vous que tout cela ne sape pas le moral d'un personnel qui ne voit plus, dans ces conditions, de perspectives claires pour FR3 ? J'attends de la concertation sur l'avenir de l'audiovisuel public engagée par notre ministre de tutelle, Mme Catherine Tasca, qu'elle trace quelques lignes claires dans lesquelles s'inscrira le développement de notre société. Alors, tous les doutes seront levés.

– Vous paraissez étonnamment serein. Les responsables gouvernementaux ne tarissent pas, en privé, d'éloges à votre égard, alors qu'hier, dans l'opposition, ils dénonçaient votre nomination comme celle des autres PDG. Voilà un retournement bien... suspect ?

– ... (*éclat de rire*). Les esprits ont évolué et le professionnalisme a fini par prévaloir. La sérénité que vous me prêtez n'a qu'une explication : j'ai la conviction que le plan de développement que je vous ai présenté est partagé par le gouvernement. Dans le secteur public, rien ne peut se faire sans cohérence entre la présidence des chaînes et les autorités de tutelle. Nous l'avons trouvée. »

Propos recueillis par PIERRE-ANGEL GAY.

La modernisation des imprimeries et le sort de « France-Soir »

Le Livre CGT bloque les journaux du groupe Hersant

« *C'est un coup de semonce mais ce n'est pas encore la guerre* » : ces mots d'un responsable du syndicat du Livre CGT laissent augurer une aggravation du conflit avec le groupe Hersant si aucune négociation ne dénoue la situation. Lundi 19 décembre, les titres nationaux de M. Robert Hersant (*le Figaro*, *l'Aurore*, *France-Soir* et *Paris-Turf*) étaient absents des kiosques, à la suite du mot d'ordre de grève lancé par le syndicat dans les imprimeries parisiennes du groupe.

Samedi, c'était la Fédération nationale du Livre CGT qui avait pris les journaux régionaux de M. Hersant pour cible. Une quinzaine d'entre eux, dont *le Progrès* de Lyon, *le Dauphiné libéré* (Grenoble), *Paris-Normandie* (Rouen), *Le Havre libre*, *Le Havre presse*, *Presse Océan* (Nantes) etc. ainsi que les titres nationaux imprimés dans les centres régionaux d'impression n'avaient pas paru, empêchant du même coup la distribution des suppléments magazines du groupe (*le Figaro Magazine* et *Madame Figaro*, *TV Magazine*). La Fédération du Livre CGT entendait ainsi demander des garanties d'emploi à la direction du groupe.

Le « laboratoire » de « Paris-Star »

La création d'une imprimerie moderne à Roissy en 1990 et la desserte, par voie aérienne, des titres nationaux en régions mettraient en question les emplois des neuf centres d'impression par fac-similé existant en province. Le mouvement de samedi semble avoir porté ses fruits puisqu'un rendez-vous entre la Fédération nationale du Livre CGT et le groupe Hersant a été fixée au jeudi 22 décembre.

En revanche, la situation à Paris reste bloquée. Comme sa fédération, le comité intersyndical du Livre parisien CGT réclame des « *éclaircissements* » sur la future imprimerie de Roissy et ses conséquences sur l'emploi. Mais il exige aussi des informations concernant le futur quotidien populaire du groupe Hersant, *Paris-Star*, sa place dans le processus de fabrication de ce journal totalement informatisé et le rôle de ce dernier face à *France-Soir*.

Car c'est bien *France-Soir* et son développement qui inquiètent le Livre CGT. Après le déménagement à Bercy, le développement du quotidien – en dépit de l'introduction de la quadrichromie pendant les Jeux de Séoul – semble au point mort. « *Nous sommes prêts à la modernisation, à condition qu'elle se fasse avec nous*, note M. Roger Lancry, secrétaire général du Livre CGT. *La direction du groupe Hersant affirme que* Paris-Star *n'est qu'un* « laboratoire » *et qu'il n'est pas question qu'il se substitue à* France-Soir. *Mais ce dernier attend toujours le développement promis par son nouveau PDG, M. Philippe Villin. Si ce n'est pas le cas, le titre va à une mort certaine.* »

Le déménagement du matériel informatique de *Paris-Star* dans les locaux de *France-Soir*, la semaine dernière (*le Monde* du 14 décembre), traduit la volonté du Livre CGT de ne pas laisser dépouiller *France-Soir*. Depuis, le Livre réclame une rencontre avec M. Hersant et non avec ses représentants, dont M. Villin, « *qui refusent de répondre* ». Cependant, le patron du *Figaro* refuse de faire un pas tant que le matériel de *Paris-Star* n'aura pas rejoint son siège. « *Il n'y a pas encore de rupture*, dit-on au Livre CGT, *mais il y a une succession de problèmes à régler avec le groupe Hersant.* »

Y.-M. L.

Groupe de presse professionnelle filiale d'Havas

CEP Communication rachète les publications Denis Jacob

L'année écoulée aura servi au deuxième éditeur français après Hachette, le Groupe de la Cité, à se charpenter. Mais aussi à régler le passé de l'une des deux entités qui lui ont donné naissance en février, CEP Communication et les Presses de la Cité. Un passé encore obscurci par la démission, à cette époque, du PDG des Presses, M. Bruno Rohmer. Depuis, le groupe Média (*Biba*, *Enfants magazine*, etc.) qu'avaient racheté les Presses à son fondateur, M. Alain Lefebvre, est passé bon gré mal gré sous le contrôle du groupe Express, qui constitue le pôle magazines du Groupe de la Cité (*le Monde* daté 3-4 juillet). C'est aujourd'hui au tour d'un autre groupe de presse racheté par les Presses, alors que M. Bruno Rohmer en assurait la direction, les Publications Denis Jacob, d'être sous les feux de la rampe.

CEP Communication, groupe de presse professionnelle filiale d'Havas, projette de reprendre au Groupe de la Cité les participations qu'il détient au sein du capital des publications Denis Jacob, jusqu'à contrôler 80 % de cette société. Parallèlement à ce transfert, l'action des publications Denis Jacob, cotée au second marché, devrait être maintenue à son niveau (235 F) et garantie au-delà de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires fixée à début février 1989. L'accord des actionnaires obtenu, les titres strictement professionnels des publications Denis Jacob, consacrés à l'électronique comme *Electronique-actualité* ou *Micro-ordinateurs*, rejoindront les autres revues professionnelles de CEP Communication. Et une filiale de celle-ci, Bordas-Dunod, héritera des éditions Radio qui publient des livres techniques.

Ce reclassement, affirme-t-on à la direction de CEP Communication ainsi qu'aux publications Denis Jacob, a eu lieu « *à l'amiable* », même si des propos impromptus tenus au *Figaro* par M. Denis Jacob ont quelque peu agacé CEP Communication et amené à la suspension de la cotation des actions Jacob le 16 décembre. M. Denis Jacob, qui vient de démissionner de la présidence des publications qu'il a fondées en 1981, a l'intention d'être candidat au rachat des journaux de son groupe qui n'intéressent pas CEP Communication. *Le Film français*, *Vidéo Broadcast*, *Photo-magazine*, *l'Officiel de l'automobile*, etc., tous titres appartenant au créneau de la presse magazine spécialisée, n'entrent pas, en effet, dans la sphère du groupe de presse professionnelle.

Déçu de n'avoir pas pu développer ses journaux spécialisés au sein des Presses comme M. Rohmer le lui avait proposé, M. Denis Jacob a préféré rebondir. Une société de fonds de placement Eurispresse, dont il détient 55 % (le reste étant réparti entre les groupes L'Oréal, Canal Plus, Maxwell Média France, etc.) a été constituée.

Eurispresse est candidate au rachat des publications spécialisées du groupe Jacob que va céder CEP Communication. « *Nous allons reprendre ce que CEP Communication voudra bien vendre*, affirme M. Jacob. *Je recrée mon groupe et j'y ajouterai de nouvelles créations. Les actionnaires d'Eurispresse m'ont certifié que je serai seul maître à bord.* » Une dizaine de titres, sur les dix-sept que comprennent les publications Denis Jacob, pourraient être mis en vente en février par CEP Communication. Mais M. Jacob ne bénéficiera pas d'un rôle préférentiel. Et d'autres groupes pourraient, d'ici à cette date, faire eux aussi des offres d'achat.

YVES-MARIE LABÉ.

● **Eddy Shaw arrête *The Post* et revend son groupe de presse.** – Eddy Shaw a décidé d'arrêter samedi 17 décembre la parution de son quotidien *The Post*, après trente-trois numéros parus depuis le 10 novembre. Il a aussi décidé de se retirer de la presse et a vendu son groupe de régionaux, Messenger, à la société Reed International qui contrôle déjà une centaine de titres régionaux en Grande-Bretagne.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

ENVOYEZ LA PURÉE. Café d'Edgar (43-20-85-11), 20 h 15.

BIEN DÉGAGÉ AUTOUR DES OREILLES, S'IL VOUS PLAIT. Le Grand Edgar (43-20-90-09), 22 h.

ATALANTE (46-06-11-90). ◊ *Tanto 2 ou un petit peu plus tard le même jour* : 20 h 30.

BATACLAN (47-00-30-12). ◊ Match d'improvisation : 21 h.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◊ La Cagnotte : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

ELDORADO (43-68-32-26). ◊ Permis de vivre au profit de la fondation abbé Pierre : 20 h 30.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. La Chevauchée élastique : 21 h 30.

L'ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). La Face cachée d'Orion : 20 h 30. Adieu Monsieur Tchékhov : 22 h 15.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). *Existe en trois tailles* : 20 h 15. Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 22 h.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). ◊ Fluctuat : 20 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Mort à crédit : 21 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). La Ténèbre : 20 h 30.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 19 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). ◊ Le Temps-Matière : 18 h 30.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). ◊ *Les* Sortilèges du verbe aimer Rencontres du Palais-Royal : 20 h 30.

POTINIÈRE (42-61-44-16). ◊ La Frousse : 20 h 45.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. ◊ Le Tartuffe : 20 h 30. Salle II. ◊ L'Etranger : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Rififoin dans les labours : 21 h.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35). Méfie-toi, ma fille : 20 h 30.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). Salle I. Areu = MC 2 : 20 h 15. Les Epis noirs : 21 h 30. Laurent Violet : 22 h 30. Salle II. *Les Sacrés Monstres* : 20 h 15. Bernadette, calme-toi ! : 21 h 30.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). ◊ Envoyez la purée : 20 h 15. Mangeuses d'hommes : 21 h 30. Jeanine Truchot a disparu : 22 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Nouveau Spectacle de Smaïn : 20 h 15.

EDGAR III (43-20-85-11). My name is Lolita : 20 h 15. Super Mathieu ! : 21 h 30.

Les concerts

DÉJAZET TLP (42-74-20-50). Les Petits Chanteurs de Sainte-Marie. 20 h 30. Œuvres de Mozart, Bach, Duruflé.

ÉGLISE DE LA TRINITÉ. Orchestre *Colonne, 20 h 30 Inn. dir. Pierre Cao.* A. Michael (soprano). I. Caley (ténor). Œuvres de Messiaen, Landowski. Dans le cadre du Festival d'art sacré de la Ville de Paris.

ESPACE DONGUY (43-00-10-94). 19 h 30. Takehisa Kosugi et Olivier Coupille (performance avec matériaux électroniques).

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre de Paris. 20 h 30. I. Stern (violon), D. Barenboïm (piano). Œuvres de Schubert, Mozart, *Webern, Brahms.*

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES. (47-20-36-37). Ensemble orchestra de Paris. 20 h 30. Dir. Mario Venzago. L. *Cabasso (piano). Œuvres de Mozart.* Gala de la Fondation du secours européen pour les réfugiés de l'Est.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-*56-08-80*). *Ensemble InterContemporain.* 20 h 30. Dir. Pierre Boulez. P. Bryn-Julson (soprano). S. Cherrier (fl), H. Holliger (htb), A. Trouttet (clar.). Œuvres de Elliott Carter.

Région parisienne

ASNIÈRES (GRAND THÉATRE) (47-90-63-12). ◊ La Soupière : 20 h 30.

BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE 93) (48-31-11-45). *Grande salle.* ◊ Cerceau (spectacle en langue russe) traduction simultanée : 19 h 30.

JUVISY-SUR-ORGE (SALLE JEAN DASTÉ) (69-21-60-34). ◊ *Mesure pour mesure* : 20 h 45.

LE VÉSINET (CENTRE DES ARTS ET DES LOISIRS) (39-76-32-75). ◊ La Bohème : 21 h.

MAISONS-ALFORT (THÉATRE CLAUDE DEBUSSY) (43-96-77-67). ◊ Les Trois Sœurs : 20 h 45.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD PHILIPE) (42-43-17-17). Salle G. Robard. Le Désespoir tout blanc : 21 h. Salle J.-M. Serreau. Made in Britain : 21 h. Salle Le Terrier. Vert, petit pois... tendre : 18 h 30.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

La Table tournante (1988), de Paul Grimault, 20 h 30.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

Le Cinéma géorgien : la Tache (1985, v.o. s.t.f.), d'Alexandre Tsabadze, 14 h 30 ; les Vingt-six commissaires (1932, v.o. s.t.f.), de Nikolaï Chenguelaïa, 17 h 30 ; l'Amour au premier regard (1975, v.o. s.t.f.), de Rezo Esadze, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

Relâche.

Les exclusivités

ACHIK KERIB (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts *II*, 6e (43-26-80-25).

L'AMATEUR (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

BAGDAD CAFÉ *(A., v.o.) : Gaumont Les* Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

BIG (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CAMILLE CLAUDEL (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; *14 Juillet Bastille, 11e* (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gau*mont Alésia, 14e (43-27-84-50)* ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

LE CHEMIN DU SERPENT (Su., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CHUCK BERRY, HAIL HAIL ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

CROCODILE DUNDEE II *(A., v.f.)* : George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

DANS LES TÉNÈBRES (Esp., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

DEAR AMERICA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Le *Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de* Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

Lundi 19 décembre

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

DISTANT VOICES (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; *Gaumont Ambassade, 8e* (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e *(43-27-84-50).*

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; République Cinémas, 11e (48-05-51-33).

DUO A TROIS *(A., v.o.) : Elysées Lin*coln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

EPIDEMIC (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

L'ETUDIANTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

HAMLET GOES BUSINESS (Fin., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LE HASARD (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GATÉ (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

KRYSAR, LE JOUEUR DE FLUTE (tchèque, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA LECTRICE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA MAIN DROITE DU DIABLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MANGECLOUS (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MIDNIGHT RUN (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LES MODERNES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MORT A L'ARRIVÉE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA NUIT BENGALI (Fr., v.o.) : Cinoches, *6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e* (45-44-57-34).

ONIMARU (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'OURS (Fr.-All.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; *Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50)* ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE PALANQUIN DES LARMES (Fr.-Can.-Chin., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, *15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e* (45-22-46-01).

PAYSAGE DANS LE BROUILLARD (Gr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

PETITE REVANCHE (vénézuélien, v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33).

PIÈGE DE CRISTAL (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? *(A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er* (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, *18e* (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RAGGEDY (Brit., v.o.) : Gaumont Les *Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois* Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

RAMBO III (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

SALAAM BOMBAY ! (indo-Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

SANS FIN (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE SUD (Arg.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Bienvenüe Montparnasse, *15e (45-44-25-02)* ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES SURPRISES DE L'AMOUR (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

THE LAST MOVIE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TOM WAITS BIG TIME (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; *Action Christine, 6e* (43-29-11-30) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TOSCANINI (It.-Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

TROIS PLACES POUR LE 26 (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Escurial, *13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e* (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS SŒURS (It.-Fr.-All., v.o.) : Den*fert, 14e (43-21-41-01).*

TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

U2 RATTLE AND HUM, LE FILM (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

UN MONDE A PART (A., v.o.) : UGC Rotonde, *6e (45-74-94-94)* ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

UN PRINCE A NEW YORK *(A., v.f.)* : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE ETOILE POUR L'EXEMPLE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

UNE POIGNÉE DE CENDRE (Brit., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

VOLS D'ÉTÉ (Eg., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LE VOYAGE (Su.-Can., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : *Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) 14 h.

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 15 h 30.

LES AVENTURES DE CHATRAN (Jap., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

BARRY LYNDON (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 13 h 45.

LES BELLES DE NUIT (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

BOUDU SAUVÉ DES EAUX (Fr.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 15 h 40.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 22 h 30.

CARMEN (Esp.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 14 h.

CHAMBRE AVEC VUE... *(Brit., v.o.)* : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 15 h 10.

LE CHATEAU DE L'ARAIGNÉE (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) *11 h 30 ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68) 18 h 45.

LA CITÉ DES FEMMES (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h.

LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30.

DUNIA (Burkina-Faso, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) 14 h.

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 15 h 15.

LA GUERRE DES TUQUES (Can.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 13 h 45.

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) 22 h.

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT *(A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e* (43-26-19-09) 15 h 45.

L'HOMME BLESSÉ (*) (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 35.

L'HYPOTHÈSE DU TABLEAU VOLÉ (Fr.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 12 h 30.

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e *(45-54-46-85) 20 h 15.*

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 30.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 15 h 15.

LE JUPON ROUGE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h 15.

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 14 h 15.

LE LOCATAIRE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

MAURICE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 16 h 50.

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 30.

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 45.

MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h.

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 15 h.

NOSTALGHIA (Fr.-It., v.o.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 17 h 40.

PARIS VU PAR... (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 22 h.

LA POISON (Fr.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) 20 h.

LE PROCÈS (Fr., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) 12 h.

QUEEN KELLY (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 16 h.

QUERELLE *(**) (Fr.-All., v.o.)* : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 45.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) *13 h 30.*

SI J'AVAIS UN MILLION (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) 21 h 30.

SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89) 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 30.

UNE FEMME DISPARAIT (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 18 h.

LES FILMS NOUVEAUX

BACH ET BOTTINE. Film canadien d'André Mélançon : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, *2e* (47-42-60-33) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BEETLEJUICE. Film américain de Tim Burton, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MOONWALKER. Film américain de Colin Chilvers, Jerry Kramer, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NE RÉVEILLEZ PAS UN FLIC QUI DORT. (*) *Film français de* José Pinheiro : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; *UGC Montparnasse, 6e* (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *UGC Lyon Bastille, 12e* (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé *Montparnasse, 14e* (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SANS PEUR ET SANS REPROCHE. Film français de Gérard Jugnot : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

UN ÉTÉ CHEZ GRAND-PÈRE. Film Taïwan de Hou Hsiao Hsien, v.o. : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

WILLOW. Film américain de Ron Howard, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : *Rex, 2e (42-36-83-93)* ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; *UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44)* ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PARIS EN VISITES

MARDI 20 DECEMBRE

« Exposition Cézanne au Musée d'Orsay », 13 heures, 1, rue de Bellechasse, sous l'éléphant (M. Pohyer).

« Les scandales dans l'art au dix-neuvième siècle au Musée d'Orsay : de l'*Olympia* de Manet au *Balzac* de Rodin », 13 h 15, 1, rue de Bellechasse, sous l'éléphant (P.-Y. Jaslet).

« A la découverte de Vanves », 14 h 15, sortie gare SNCF Vanves-Malakoff, par train gare Montparnasse (V. de Langlade).

Versailles : « Exposition au Musée Lambinet : Faïences révolutionnaires d'une collection privée », 14 h 30, 54, boulevard de la Reine (Office de tourisme)

« Les sculptures et rosaces de Notre-Dame de Paris », 14 h 30, façade, portail central (E. Romann).

« Hôtels et jardins du Marais sud, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul *(Résurrection du passé)*.

« Hôtels et cours du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Lieux inconnus de l'ancienne et de la nouvelle Sorbonne », 14 h 45, place de la Sorbonne, devant le portail de la Chapelle, (M. Banassat).

« L'Hôtel de Brancas et la rue de Tournon », 15 heures, 6, rue de Tournon (Monuments historiques).

« *Exposition : l'élégance française au* cinéma », 15 h 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (Tourisme culturel).

« Clotilde de Vaux et la chapelle de l'Humanité », *15 heures, 5,* rue Payenne (Approche de l'art).

« *Exposition : le symbolisme* », 15 heures, hall d'entrée (M. Hager)

« Exposition : art et mythologie, chefs-d'œuvre du Zaïre », 15 heures, Musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (Paris et son histoire.

CONFÉRENCES

11, avenue du Président-Wilson (petit auditorium), 14 h 30 : « Miro et ses signes », par G. Raillard (Musée d'art moderne).

3, rue Rousselet, 19 heures : « L'art islamique, de la renaissance seldjoukide aux temps modernes » (Arcus).

ISTEG (salle n° 2), 107, rue de Reuilly, 19 h 30 : « Le « Christ universel » et l'ère du Verseau, selon le Père Teilhard de Chardin », par le père Biondi (Université libre de Paris et de l'Ile-de-France).

78, boulevard Malesherbes, 19 h 30 : « De la neurophysiologie des émotions à l'aventure intérieure », par le docteur Fouche (L'Homme et la connaissance).

27, rue Pierre-Nicole, *20 h 30* : « *La* Noël, Dieu s'est fait homme pour que l'homme devienne Dieu », par Frère Jean (La Maison du soleil, tél. : 43-31-65-88).

Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, 20 h 30 : « Les soleils éclatés », par N. Prantzos et T. Montmerle (Association française d'astronomie).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 19 décembre

TF 1

▶ **20.35 Téléfilm : La dernière image.** De Lakhdar-Hamina, avec Véronique Jannot, Merwan Lakhdar-Hamina, Michel Boujenah, Jean-François Balmer (1re partie). **22.10 Magazine : Chocs.** De Stéphane Paoli. Sommaire : Les héros ; Les témoins ; Planète express ; Reportage. **23.05 Journal et Météo. 23.25 Magazine : Minuit Sport.** *De 0.25 à 6.27 Rediffusions.* **0.25 Série : Drôles d'histoires. 0.50 Série : L'homme à poigne. 1.45 Série : Papa et moi. 2.10 Magazine : Chocs. 3.00 Série : Drôles d'histoires. 3.25 Documentaire : Histoires naturelles. 4.20 Musique. 4.40 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

▶ **20.40 La marche du siècle.** Emission de Jean-Marie Cavada et Jean-Pierre Bertrand. Olivier, Estelle, Roger, Gaby : les sans-domicile fixe. **22.25 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : la Traviata** ■■ Film italien de Franco Zeffirelli (1982). Avec Teresa Stratas, Placido Domingo, Cornelli McNeil. (Retransmis en simultané et en stéréo sur France-Musique). **0.15 Informations : 24 heures sur la 2. 0.40 Magazine : Du côté de chez Fred (rediff.).**

FR 3

20.30 Cinéma : l'Homme en colère ■ Film français de Claude Pinoteau (1978). Avec Lino Ventura, Angie Dickinson, Laurent Malet, Donald Pleasance. **22.25 Journal. 22.50 Magazine : Océaniques.** Buffon. **23.45 Musiques, musique. 23.55 Téléfilm : Les après-midi de M. Forestier.**

CANAL PLUS

De Gérard Jourd'hui. Avec Caroline Berg, Gérard Darmon. **0.50 Documentaire : Architecture et géographie sacrée.**

20.30 Cinéma : le Passager □ Film franco-britannique de Geoffrey Reeve (1973). Avec Charlotte Rampling, David Birney, Michael Lonsdale. **22.05 Flash d'informations. 22.10 Magazine : Bobagolfoot.** A 22.10, football ; à 22.40, boxe (spécial Sugar Ray Robinson) ; à 23.10, football américain. **0.05 Cinéma : la Vie, l'Amour, la Mort** ■■ Film français de Claude Lelouch (1986). Avec Amidou, Caroline Cellier, Rita Maiden. **1.50 Série : Paire d'as.**

LA 5

20.30 Les accords du diable : Le visiteur de la nuit. Téléfilm de Sandor Stern, avec Robert Stack, Vera Miles. **22.00 Les accords du diable.** Les rubriques du magazine. **22.30 Série : Le voyageur. 23.00 Capitaine Furillo** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 L'inspecteur Derrick** (rediff.). **1.10 Un ours pas comme les autres** (rediff.). **2.05 Petit déjeuner compris** (rediff.). **3.00 Journal de la nuit. 3.05 Vive la vie !** (rediff.). **3.15 Voisin, voisine** (rediff.).

M 6

20.30 Téléfilm : Roller boogie. De Mark Lester, avec Linda Blaire, Roger Perry. **22.25 Série : Drôles de dames. 23.15 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller. **0.15 Journal. 0.25 Magazine : Jazz 6.** De Philippe Adler. **0.55 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Les saintes chéries. 2.25 Les roues de la fortune. 3.10 Magazine : Quand la science mène l'enquête** (rediff.). **4.05 Les roues de la fortune** (rediff.). **5.05 Les saintes chéries** (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20.30 Le grand débat. Parisianisme et provincialisme. **21.30 Dramatique.** La coupure, de Daniel Meynard. **22.40 Côte d'amour.** Ciné nostalgie. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Keith Richards.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Renseignements sur Apollon. Concert donné le 17 décembre au Théâtre des Champs-Elysées : Tristan et Isolde : Prélude et acte III, de Wagner, par l'Orchestre national de France, dir. Hans Graf, sol. : Reié Kollo, Karan Armstrong, Monte Pederson, Daphne Evengelatos, Manfred Schenk, Gérad Garino. A 22.30, la Traviata, de Verdi (en simultané avec Antenne 2). **0.30 Dossier.**

Mardi 20 décembre

TF 1

14.30 Téléfilm : Un homme comblé. De Paula Delsol, avec Eva Darlan, Arielle Semenoff, Julien Dubois. **16.00 Variétés : La chance aux chansons. 16.30 Jeu : Ordinacœur. 16.50 Club Dorothée après-midi. 18.00 Série : Matt Houston. 18.50 Avis de recherche. 19.00 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.25 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal, Météo et Tapis vert. 20.35 Cinéma : Hold-up** ■ Film français d'Alexandre Arcady (1984). Avec Jean-Paul Belmondo, Guy Marchand, Kim Cattrall, Jean-Pierre Marielle. **22.30 Magazine : Ciel mon mardi ! 23.50 Journal, Bourse et Météo. 0.10 Magazine : Livres en tête.** *De 0.20 à 6.27 Rediffusions.* **0.20 Série : Drôles d'histoires. 0.45 Série : L'homme à poigne. 1.40 Série : Papa et moi. 2.05 Documentaire : Histoires naturelles. 2.55 Série : Drôles d'histoires. 3.25 Documentaire : Histoires naturelles. 4.15 Musique. 4.40 Documentaire : Histoires naturelles. 5.30 Série : L'homme à poigne.**

A 2

14.30 Magazine : Bonjour la télé. 16.05 Flash d'informations. 16.10 Magazine : Du côté de chez Fred. 17.10 Flash d'informations. 17.15 Magazine : Graffitis 5-15. 17.50 Série : V. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres. 19.10 Actualités régionales. 19.30 Plaisir de rire : *Loft story.* **20.00 Journal. 20.25 Météo. 20.30 Les dossiers de l'écran :** *Exodus* ■■ Film américain d'Otto Preminger (1960). Avec Paul Newman, Eva Marie-Saint, Ralph Richardson, Peter Lawford. **23.40 Débat : Un bateau pour la terre promise.** Avec le Capitaine Ike Arane (capitaine de *l'Exodus*), Yossi Harel (a monté l'opération Exodus pour le compte de la Haganah), Noah Klieger (journaliste, ancien déporté), M. et Mme Pertzov et leur fille Hana Pinchau (rescapés du ghetto de Varsovie), Mordechaï Rozman (a organisé l'immigration clandestine), M. et Mme Pintchuk, Avri Ben Shalom, Jacom Bettinger, M. et Mme Guez, Michèle Gourarier, Rina Singer, Jacques Derogy (journaliste), le capitaine Tony Bailey (commandant du destroyer *Childer*), Avy Livney (marin américain, membre d'équipage de l'*Exodus*), Shawl Biber (commandant de la Haganah à Port-de-Bouc), le professeur Zeev Hadari (a organisé l'immigration clandestine depuis la France). **0.45 Informations : 24 heures sur la 2. 1.10 Magazine : Du côté de chez Fred** (rediff.).

FR 3

14.30 Jeu : La preuve par 3. 15.27 Flash d'informations : Faits de société. 15.30 Téléfilm : Poursuite dans l'Orient-Express. De Francis Megahy, avec Dennis Waterman, George Cole, John Hartley, Alexandra Avery. **17.10 Flash d'informations.** *De 17.15 à 18.30 Amuse 3.* **17.15 Série : Tom Sawyer. 17.40 Série : Zoom, zoom. 18.05 Ascenseur pour l'aventure. 18.10 Magazine : Drevet vend la mèche. 18.30 Jeu : Questions pour un champion. 19.00 Le 19-20 de l'information. 19.53 Dessin animé : Les contes magiques. 20.05 Jeu : La classe. 20.25 INC. 20.30 Cinéma : la Colère de Dieu** ■ Film américain de Ralph Nelson (1972). Avec Robert Mitchum, Frank Langella, Rita Hayworth, John Colicos. **22.25 Journal. 22.50 Cinéma : Ginger et Fred** ■■■ Film italien de Federico Fellini (1985). Avec Giulietta Masina, Marcello Mastroianni, Franco Fabrizzi. **0.50 Musiques, musique. 1.00 Documentaire : Architecture et géographie sacrée.**

CANAL PLUS

15.30 Cinéma : les Noces barbares ■ Film franco-belge de Marion Hänsel (1987). Avec Yves Cotton, Thierry Frémont, Mariane Basler. **17.40 Cabou cadin.** SOS fantômes ; Le piaf ; COPS. *En clair jusqu'à 20.30.* **18.25 Dessin animé : Virgul. 18.30 Dessins animés : Ça cartoon. 18.45 Flash d'informations. 18.49 Top 50. 19.30 Magazine : Nulle part ailleurs. 20.30 Cinéma : l'Affaire Chelsea Deardon** ■ Film américain d'Ivan Reitman (1986). Avec Robert Redford, Debra Winger, Daryl Hannah, Brian Dennehy. **22.20 Flash d'informations. 22.25 Cinéma : Noyade interdite** ■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1987). Avec Philippe Noiret, Guy Marchand, Elizabeth Bourgine. **0.05 Cinéma : Du sang dans les souliers** ■ Film américain de Charles E. Sellier Jr (1984). Avec Robert Brian Wilson, Lilyan Chauvin, Gilmer McCormick. **1.20 Cinéma : Cœurs croisés** ■ Film français de Stéphanie de Mareuil (1987). Avec Caroline Loeb, Roger Mirmont, Julie Jezequel.

LA 5

14.45 Série : Kung Fu. 15.45 Série : Capitaine Furillo. *De 17.00 à 18.55 Dessins animés.* **17.00 Karine, l'aventure du Nouveau Monde. 17.25 L'histoire du Père Noël. 17.50 Cynthia ou le rythme de la vie. 18.15 Olive et Tom, champions de foot. 18.55 Journal images. 19.00 Jeu : Ali Baba. 19.30 Boulevard Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Ator.** De David Hills, avec Miles O'Keefe, Sabrina Siani. **22.20 Magazine : Ciné cinq.** ▶ **22.30 Cinéma : les Lanciers noirs** □ Film italien de Giacomo Gentilomo (1961). Avec Mel Ferrer, Leticia Roman, Yvette Furneaux. **0.00 Journal de minuit. 0.05 L'inspecteur Derrick** (rediff.). **1.10 Un ours pas comme les autres** (rediff.). **2.05 Petit déjeuner compris** (rediff.). **3.00 Journal de la nuit. 3.05 Vive la vie !** (rediff.). **3.20 Voisin, voisine** (rediff.).

M 6

15.05 Jeu : Clip combat. 16.05 Jeu : Quizz cœur. 16.50 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Hawaii, police d'Etat. 18.05 Série : Daktari. 19.00 Série : Les routes du paradis. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Campus show. 20.30 Téléfilm : Le droit chemin. D'Alf Kjellin, avec Glenn Ford, Julie Harris, David Carradine. **22.00 Série : Drôles de dames. 22.50 Magazine : Turbo** (rediff.). **23.25 Magazine : Adventure** (rediff.). **23.50 Journal. 0.00 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Les saintes chéries. 2.25 Feuilleton : La kermesse des brigands. 2.50 Documentaire : S'il te plaît, montre-nous nos histoires. 3.15 Magazine : Quand la science mène l'enquête** (rediff.). **4.05 Documentaire : S'il te plaît, montre-nous nos histoires. 4.30 Variétés : Carabine FM. 4.55 La kermesse des brigands** (rediff.). **5.20 Les saintes chéries** (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel Science. Or blond, or noir : archipel science à Pau. **22.40 Nuits magnétiques.** Les serveuses. 1. Patronnes et serveuses. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Keith Richards.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. Sch. op. 2, Fugue sur le carillon des heures de la cathédrale de Soissons et Prélude sur l'introït de l'Epiphanie, de Duruflé ; Commotio op. 58 de Nielsen ; Passacaille de Fryklof ; Toccata de Nordal ; Passacaille d'Englund ; Te Deum de Tournemire, par Aude Heurtmatte, orgue. **22.30 Récital.** Beata Halska, violon. Barbara Halska, piano. Sonate pour violon et piano en sol mineur de Debussy ; Sonate libre en deux parties enchaînées pour violon et piano, op. 68, de Schmitt ; Berceuse sur le nom de Fauré pour violon et piano et Habanera pour violon et piano de Ravel. **23.07 Club d'archives.** Ernest Bour, à partir des Symphonies de Beethoven. (2) **1.00 La dynastie Puccini.** (2) Concerto pour clavecin ou pianoforte et instruments de Domenico Puccini ; Kyrie à quatre voix avec ténor et orchestre, de Michele Puccini ; Messa di gloria, extrait, de Giacomo Puccini.

Audience TV du 18 décembre 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

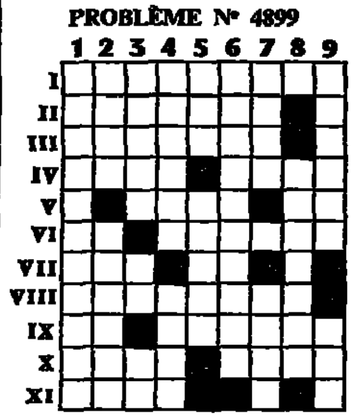
Audience instantanée, France entière 1 point = 193 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	56.9	7 sur 7 25.1	Stade 2 13.9	Lady Blue 10.4	Vent de panique 2.1	Honn. Granville 3.9	Graffi'6 1.6
19 h 45	61.0	7 sur 7 25.4	Maguy 17.4	Lady Blue 10.6	Ça cartoon 3.3	Honn. Granville 2.9	Graffi'6 1.5
20 h 16	68.5	7 sur 7 24.6	Journal 21.1	Benny Hill 12.8	Ça cartoon 4.8	Journal 2.6	Oncle Bill 1.7
20 h 55	68.6	Valse pantins 22.7	Haute tension 26.7	Secret Flamands 1.9	Noyade interdite 5.8	V 6.3	Le Corbillard... 5.4
22 h 8	59.3	Valse pantins 14.1	Haute tension 28.2	Journal 2.3	Flash 3.1	V 6.5	Le Corbillard... 5.6
22 h 44	23.4	Sport dimanche 6.1	[illegible] 2.9	[illegible] 2.2	[illegible] 1.6	Apocalypse 7.6	[illegible] 2.6

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4899



HORIZONTALEMENT

I. Sont vraiment bêtes à manger du foin. – II. C'est rude quand il n'y en a pas. – III. Est capable de briser le « tympan ». – IV. Très dur. Endroit où l'on envoie paître. – V. Eclair de « chaleur ». Préposition. – VI. Un agrément étranger. Sert de pigment blanc. – VII. D'un auxiliaire. Conjonction. – VIII. Digne d'un roi. – IX. Ne désigne pas le premier venu. Cordages. – X. Un bon fromage. Est souvent couverte de sang. – XI. Sur le golfe du Morbihan.

VERTICALEMENT

1. Des femmes qui peuvent arranger nos affaires. – 2. Institua l'ère de l'Hégire. Exécution au lever du jour. – 3. Ancienne capitale. Qui a donc circulé. On se réjouit quand on en voit le bout. – 4. Un privilège. Saint pour un feu. – 5. Refusa de se charger. Comme ça. – 6. On y fit le mur. – 7. Physicien français. Une puissance. – 8. Quand on s'y enfonce, on semble être ailleurs. – 9. Joyeux drille. Pas aimable.

Solution du problème n° 4898

Horizontalement

I. Bétaillère. Tees. – II. Aversion. Tartre. – III. Gâte-sauce. Tiède. IV. Un. Nu. Leurre. Rs. – V. Eole. Ions. Eude. – VI. Tue. Elus. Pèse. – VII. Tisons. Oui. Egée. – VIII. Estoc. Titre. Apt. – IX. Ss. Raser. Amitié. – X. Estime. Stars. – XI. Ami. Si. Suera. Ar. – XII. Sen. Slip. Sg. Phi. – XIII. Navel. Os. Egout. – XIV. Etna. Europe. Ire. – XV. Us. Nasses. Salis.

Verticalement

1. Baguettes. As. Eu. – 2. Evanouissements. – 3. Têt. Lest. Sinan. – 4. Arène. Oort. Van. – 5. Issu. Encaisse. – 6. Lia. Ils. Smilles. – 7. Loulou. Tee. Us. – 8. Encensoir. Spore. – 9. Eus. Ut. Su. SOS. – 10. Et. Pirates. – 11. Atrée. Emargées. – 12. Trieuse. Ira. – 13. Eté. Dégâts. Poil. – 14. Erdre. Epi. Ahuri. – 15. Sées. Météorites.

GUY BROUTY.

● **Noël sur la Seine.** – Les 21, 22 et 23 décembre, de 14 heures à 17 h 30, le père Noël sera à bord des vedettes de Paris et d'Ile-de-France pour une croisière qui permettra aux parents et aux enfants de redécouvrir Paris et ses monuments. Départs et retours au pied de la tour Eiffel, quai rive gauche, port de Suffren. Parking gratuit assuré devant l'embarcadère, métro Bir-Hakeim. Prix : 145 F par personne.

★ **Renseignements et réservations :** (1) 47-05-71-29.

LOTO

TIRAGE DU SAMEDI 17 DÉCEMBRE 1988

2 7 8 33 39 41 — 28

6 BONS N°	1	5 983 005,00 F
5 BONS N° + complémentaire	22	150 100,00 F
5 BONS N°	1 094	10 935,00 F
4 BONS N°	74 232	155,00 F
3 BONS N°	1 539 219	10,00 F

DOUBLE ... 20,00 F

N'OUBLIEZ PAS : LA SEMAINE PROCHAINE SUPER CAGNOTTE 24 DÉCEMBRE 1988 **33 MILLIONS**

LOTO SPORTIF

RÉSULTATS COMPLETS N° 51

13 bons pronostics	4 466 910,00 F
12 bons pronostics	71 397,00 F
11 bons pronostics	4 151,00 F

NUMÉRO PACTOLE : 5

Tirage du Dimanche 18 Décembre 1988

SUR MINITEL

Prévisions complètes

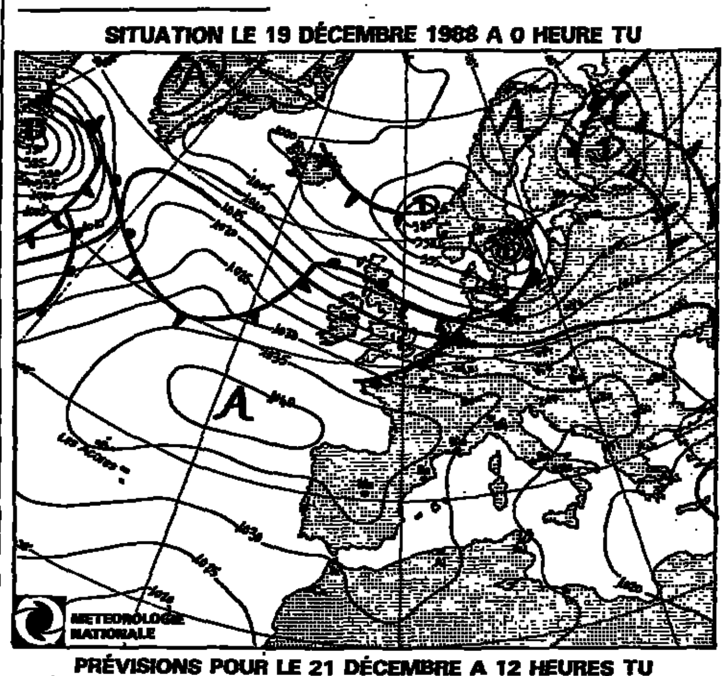
Météo marine

Temps observé Paris, province, étranger

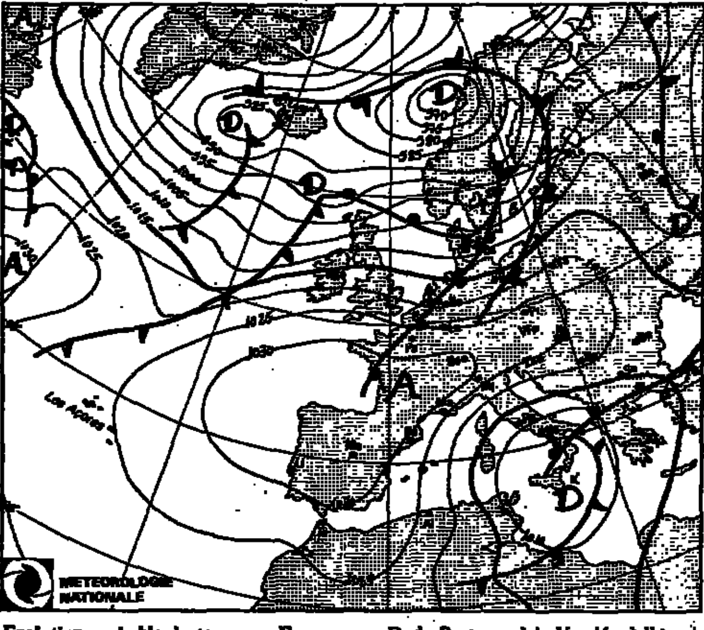
36.15 Tapez LEMONDE puis METEO

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19 DÉCEMBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 21 DÉCEMBRE A 12 HEURES TU



Evolution probable du temps en France entre le lundi 19 décembre à 0 heure et le mardi 20 décembre à 24 heures.

Après avoir balayé la France du nord au sud dans la journée de lundi, une perturbation active évacuera, mardi, le sud-est du pays, laissant la place à un temps instable. Une seconde perturbation abordera dès mardi soir les régions voisines de la Manche, occasionnant de faibles précipitations.

Mardi : nombreux nuages, giboulées de neige dans l'Est. Mistral et tramontane.

La quasi-totalité du pays connaîtra une journée très nuageuse. De l'Alsace et de la Lorraine à Rhône-Alpes, au Massif Central, ainsi que sur les Pyrénées et la Corse, les giboulées seront fréquentes. Elles donneront de la neige au-dessus de 500 mètres d'altitude sur le relief de l'Est, 700 mètres sur le Massif Central, 1 000 à 1 200 mètres sur les Pyrénées.

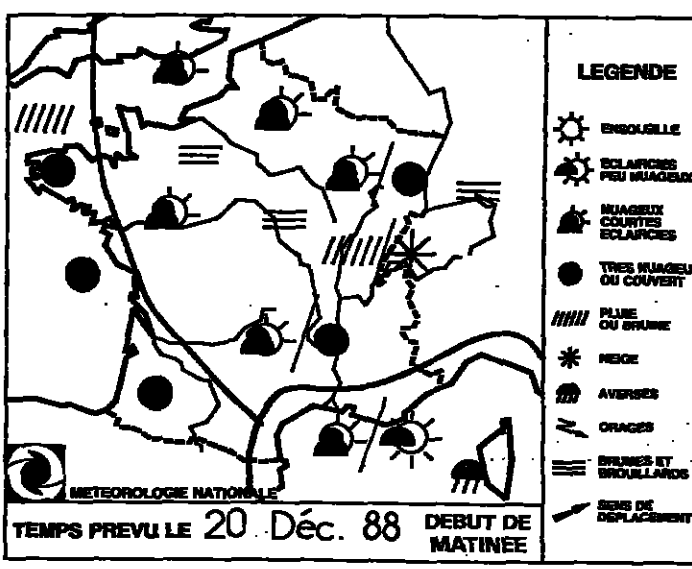
De la Bretagne à la Vendée, à l'Aquitaine et à Midi-Pyrénées, un temps gris et faiblement pluvieux se maintiendra du matin au soir.

Du Languedoc-Roussillon aux Alpes du Sud, le ciel sera voilé de nuages élevés, mais le soleil y sera tout de même présent grâce au mistral et à la tramontane.

Le reste du pays, du Nord et de la Normandie au Centre et à la Champagne, bénéficiera de quelques éclaircies passagères. Les averses seront rares.

Les températures minimales avoisineront 0 à 4 degrés sur la moitié est du pays, 4 à 6 degrés sur la moitié ouest. Les températures maximales, comprises entre 5 à 8 degrés à l'ouest, n'excéderont pas 2 à 5 degrés du Nord-Est au Massif Central et à Rhône-Alpes.

Elles atteindront 10 à 13 degrés près de la Méditerranée. Le vent de nord, souvent modéré, soufflera fort près du golfe du Lion.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-12-1988 à 6 heures TU et le 19-12-1988 à 6 heures TU — le 19-12-1988

FRANCE			
AJACCIO	13	0	D
BIARRITZ	10	–4	B
BORDEAUX	3	–7	B
BOURGES	5	4	P
BREST	11	6	C
CAEN	9	6	P
CHERBOURG	10	9	P
CLERMONT-FERR.	4	1	C
DIJON	4	1	P
GRENOBLE St-M-H	5	–4	D
LILLE	8	6	C
LIMOGES	5	4	C
LYON	6	–4	P
MARSEILLE-MAR.	7	–2	D
NANCY	5	4	P
NANTES	10	7	C
NICE	11	4	D
PARIS-MONTS.	10	6	C
PAU	8	–4	D
PERPIGNAN	12	7	D
RENNES	7	5	C
ST-ETIENNE	3	–1	C
STRASBOURG	3	3	C
TOURS	5	3	C
TOULOUSE	3	1	C
POINTE-A-PITRE	30	30	D

ÉTRANGER			
ALGER	14	6	P
AMSTERDAM	10	7	P
ATHÈNES	8	2	D
BANGKOK	30	21	D
BARCELONE	11	1	D
BELGRADE	–7	–3	*
BERLIN	5	4	P
BRUXELLES	9	8	P
LE CAIRE	15	4	D
COPENHAGUE	5	3	D
DAKAR	25	20	N
DELHI	25	17	C
DJERBA	14	10	D
GENÈVE	5	–4	N
HONGKONG	18	12	D
ISTANBUL	0	–1	C
JÉRUSALEM	10	5	P
LISBONNE	13	3	D
LONDRES	10	10	P
LOS ANGELES	16	10	D
LUXEMBOURG	4	3	P
MADRID	12	–3	D
MARRAKECH	18	5	D
MEXICO	21	6	B
MILAN	5	–1	B
MONTRÉAL	–11	–16	*
MOSCOU	–4	–8	*
NAIROBI	26	15	P
NEW-YORK	–1	–2	C
OSLO	–3	–10	C
PALMA-DE-MAL.	14	1	D
PÉKIN	1	6	D
RIO-DE-JANEIRO	33	24	N
ROME	10	0	D
SINGAPOUR	34	24	C
STOCKHOLM	–4	–3	*
SYDNEY	25	21	N
TOKYO	11	3	N
TUNIS	14	3	C
VARSOVIE	1	–4	*
VENISE	6	–4	B
VIENNE	5	3	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Monde
ECONOMIE

L'EUROPE ET SES ILES

Vivre à Madère

Les dirigeants de l'archipel portugais se félicitent d'appartenir à la CEE

Survivances des continents, les îles ont toujours éveillé l'intérêt des observateurs et d'abord des plus aventureux d'entre eux, les explorateurs. Microcosmes où l'ethnologue rencontre le géographe, terres de mission et lieux d'exil, les îles, où les légendes rejoignent l'histoire, savent pour la plupart jouer de leur singularité, mettre en avant leurs handicaps, entretenir leur mystère. Et voilà qu'elles intéressent maintenant les économistes et même les financiers.

Sans se comparer aux Etats-archipels comme le Japon ou l'Indonésie, la Communauté européenne prend conscience que son patrimoine maritime et insulaire—s'il constitue un espace où doit se manifester la solidarité en raison des retards de revenus des habitants—présente aussi des atouts pour elle-même et à l'égard des pays tiers. Ainsi commence à se dessiner une politique de la CEE envers sa périphérie, dont les statuts juridiques sont presque aussi nombreux et diversifiés qu'il y a d'îles elles-mêmes.

Et la France, qui sait, en Corse, ce que fronde et turbulence veulent dire, ne veut pas être en reste. Le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, n'a-t-il pas annoncé son intention d'organiser prochainement à Ajaccio un colloque sur les îles.

Nous invitons les lecteurs du « Monde de l'économie », au cours des prochains mois, à découvrir l'« outre-mer de proximité » en Europe. Première escale : Madère la Portugaise.

F. G.

CE jour-là, au dernier étage panoramique d'un grand hôtel de Madère, Alberto João Jardim concluait l'assemblée générale de la Conférence des régions périphériques maritimes de la CEE devant plus de deux cents délégués venus de toute l'Europe, des Shetland au Dodécanèse : *« N'ayons pas peur de nous montrer, nous, les régions les plus défavorisées de l'Europe, de plus en plus agressives devant les instances communautaires. Ne craignons pas de faire des interventions de plus en plus politiques. »*

Eternel cigare aux lèvres, tribun aimant la harangue et fin politique, A. J. Jardim préside depuis dix ans le gouvernement – fort de huit ministres – de la région autonome de Madère. Sorti largement vainqueur des toutes récentes élections locales, il vient d'entamer un nouveau mandat, à l'« hôtel Matignon » de l'île, la délicieuse Quinta Vigia noyée dans la verdure luxuriante et les fleurs innombrables, en surplomb du port de Funchal.

La Constitution portugaise de 1976 a accordé un statut d'autonomie aux deux régions-archipels de l'Atlantique, Madère et les Açores. Une autonomie sur laquelle les responsables insistent à chaque occasion et qui est inscrite en toutes lettres dans chaque document officiel. Une autonomie qui, par rapport à l'indépendance complète des îles du Cap-Vert, par exemple, ou à la décentralisation inachevée entamée en France en 1982, permet à l'économie de Madère de jouer sur plusieurs tableaux.

Vis-à-vis du gouvernement de Lisbonne, A. J. Jardim utilise habilement le registre de la région lointaine, donc handicapée par les coûts de transport : revenu par tête des deux cent soixante-dix mille Madériens plus faible – malgré des progrès récents – que la moyenne du Portugal ; rôle stratégique important, notamment dans le dispositif militaire de l'OTAN (Porto-Santo, la deuxième île habitée de l'archipel, est équipée d'un aéroport qui peut recevoir des avions gros-porteurs, ce qui n'est pas le cas à Funchal). C'est le même argument qui permet au gouvernement Jardim de traîner pour rembourser une dette contractée il y a six ans auprès de la Banque centrale du Portugal.

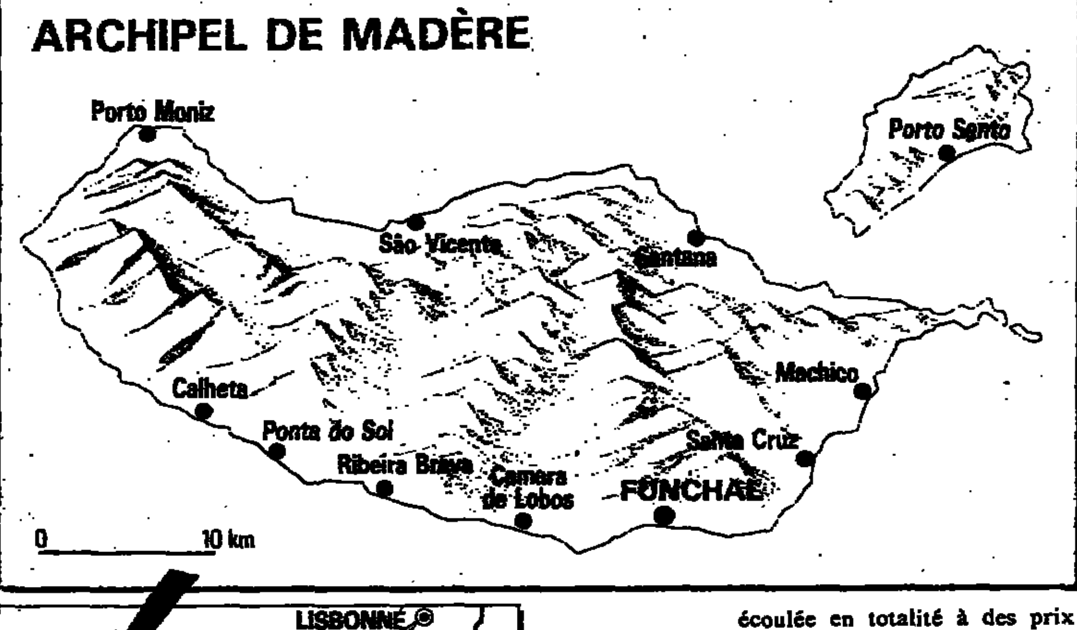
Un régime de faveur

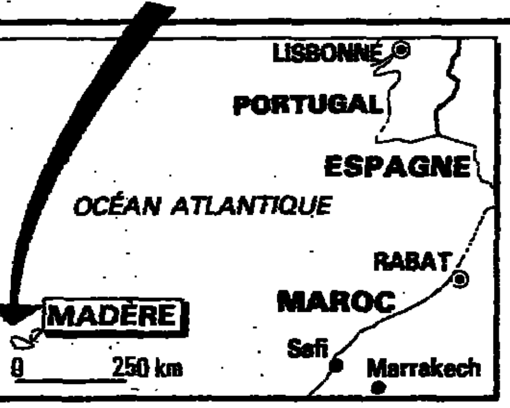
A l'égard des autorités de Bruxelles, Madère eut la sagesse ou l'habileté (contrairement aux Canaries espagnoles et, plus encore, aux Féroé danoises, qui avaient demandé et obtenu un statut spécial vis-à-vis de la CEE) d'affirmer haut et fort qu'elle est et restera portugaise et européenne. Mais elle ajoute, sans que cela soit le moins du monde contesté par la Commission ou le Parlement de Strasbourg, que sa situation *« ultra périphérique »* (comme les régions françaises d'outre-mer) lui ouvre droit à un régime de faveur. La réforme en cours des fonds structurels européens va d'ailleurs parfaitement dans ce sens.

Un exemple : selon M. Miguel de Sousa, secrétaire d'Etat à l'économie, la CEE a versé à Madère 590 millions de francs depuis 1985, et les projets d'investissement (routes, ports, énergie) programmés dans les trois ans à venir et qui représentent quelque 1,5 milliard de francs seront subventionnés par la CEE à hauteur de 70, voire 75 %. Sans compter le nouvel aéroport, dont il faudra construire la piste en enfonçant des pieux dans la mer, à prix d'or, à 60 mètres de profondeur...

« Notre intégration à la CEE a été payante, résume M. de Sousa, *et elle le sera de plus en plus. De notre part, il n'y a aucune ambiguïté. Nous allons aussi pouvoir recevoir des fonds pour l'éducation, la formation. Et la Commission ne trouve rien à redire au fait que la TVA ici soit de 30 % inférieure au taux national et que les transports aériens et maritimes en soient totalement exonérés. »* De même, apparaît-il naturel à tout le monde que Lisbonne subventionne chaque année environ 10 % du budget de Madère. Ce que les Corses traduiraient par *« le prix à payer de la continuité territoriale »*.

« Moi aussi j'applaudis à la CEE, relance le secrétaire d'Etat à l'agriculture et à la pêche, M. Francisco Perry-Vidal. *On forme quatre cents jeunes agriculteurs chaque année. Mais surtout nous mettons en place un grand programme de restructuration des plantations de bananes qui font vivre neuf mille exploitations sur des parcelles, cultivées en terrasse, parfois de quelques dizaines de mètres carrés seulement. Sur 1 500 hectares, 1 000, à savoir les meilleures terres, seront réservés aux bananes, les autres reconvertis pour la culture des fleurs ou des fruits tropicaux. »*





La banane de Madère, petite mais ô combien savoureuse ! est écoulée en totalité à des prix garantis vers le « continent » portugais. Mais à partir de 1993, l'Europe sera son marché naturel. *« A condition,* précise M. Perry-Vidal, *que pour les bananes comme pour le vin et ce qui va avec (les caisses, les bouteilles, les engrais), nous soyons assurés d'une protection tarifaire pour le transport tant à l'importation qu'à l'exportation. »* Comme beaucoup d'îles, en effet, Madère ne couvre ses achats par ses ventes qu'à 28 %.

La protection communautaire

Reine banane ! Les expéditions ont, en 1986, représenté 5,5 milliards d'escudos (100 escudos = 4 F), soit trois fois plus que les exportations de vin et dix fois celles d'objets de vannerie. Toutefois, avec le vin, la broderie constitue l'autre secteur économique qui a porté le renom de Madère bien au-delà des frontières ibériques.

de Funchal
FRANÇOIS GROSRICHARD.

(Lire la suite page 23.)

LA FIN DU NUCLÉAIRE EN SUÈDE

Délicate relève

La fermeture des réacteurs pourrait doubler le prix de l'électricité

LA Suède en hiver, c'est le royaume de l'éclairage artificiel. Une véritable débanche de lumière, dans les villes, les campagnes, le long des routes, sur les pistes de ski de fond, dans les patinoires en plein air. De la lumière partout et tout le temps pour faire oublier une obscurité sinon difficilement supportable.

Les barrages de la moitié nord du pays fonctionnent sans problèmes et les douze réacteurs nucléaires de la moitié sud, qui assurent 50 % de la production d'électricité, sont parmi les plus performants du monde. Si l'économie nationale se porte aussi bien, c'est en grande partie grâce à ce soutien logistique efficace et surtout bon marché. Mais le jour où les premiers réacteurs seront arrêtés, la situation risque de changer, et ce jour est proche.

Victime innocente des accidents de Three Mile Island en 1979 et de Tchernobyl en 1986, le nucléaire suédois est condamné. Si en 1990 le Parlement approuve la décision du gouvernement social-démocrate de hâter le démantèlement de deux unités sur les sites de Barsebäck (près de Malmö) et de Ringhals (près de Göteborg), les premières « exécutions » auront lieu en 1995 et en 1996. Compte tenu d'une majorité social-démocrate, centriste, communiste et « verte », favorable à la mise hors-circuit rapide de ces réacteurs, un renversement de tendance semble peu probable.

Si le remplacement du nucléaire était assuré, il serait plus facile de s'accommoder d'une solution politique. Or les commissions, les études et les rapports ne manquent pas, mais les plans et projets de substitution restent pour l'heure hésitants, voire contradictoires, et ne permettent pas d'envisager l'avenir avec sérénité.

Des industriels inquiets

« L'abandon de la filière nucléaire serait une folie, une catastrophe. Mais nous n'avons pas perdu tout espoir. » Les propos de M. Bengt Rabéus, de la SCPF, l'association suédoise des fabricants de pâte à papier et de papier, traduisent l'inquiétude de la plupart des responsables des industries suédoises de base, compétitives sur les marchés extérieurs mais grosses consommatrices d'électricité.

L'inquiétude est d'autant plus grande que l'échéance européenne de 1992 se rapproche, avec les craintes qu'elle suscite dans la Suède neutre, non-membre de la CEE, qui cherche à s'adapter par tous les moyens – sans adhérer. La suppression du nucléaire entraînera automatiquement une hausse des prix de l'électricité – avant même 1995, afin de freiner la consommation et éviter des réactions de panique. Cette hausse pourrait aller des quelque 15 à 20 couronnes le kWh actuellement au double.

C'est plus que ne peut supporter l'industrie, disent les pessimistes, qui voient une menace directe planer sur l'emploi, en particulier dans la moitié nord du pays où l'industrie forestière, l'industrie chimique et une partie de l'industrie sidérurgique représentent quelque 40 % des emplois industriels.

Face à cette perspective peu encourageante, les entreprises demandent des garanties de prix de l'électricité, quand elles ne cherchent pas à s'établir à l'étranger. Gränges-Aluminium envisage par exemple de déplacer sa production en Islande. Pour d'autres, comme le fabricant de cellulose SCA, l'expansion se fera plutôt dans l'espace communautaire européen, où la Suède profitera au moins du « grand marché énergétique ».

Ces premiers signes de défection pourraient être de nature à faire réfléchir les responsables politiques. Ainsi le ministre de l'énergie et de l'environnement, Mme Birgitta Dahl, a annoncé la création prochaine d'une commission spéciale chargée d'examiner les conséquences de la première phase du démantèlement pour les industries qui consomment le plus d'électricité.

L'abandon prématuré du nucléaire s'annonce d'ores et déjà comme une opération coûteuse. Officiellement, le démantèlement des deux premiers réacteurs est évalué à 2,5 milliards de couronnes. Faux ! dit la fédération des industries, il faut ajouter les coûts de production et cela fera en tout 25 à 30 milliards de couronnes.

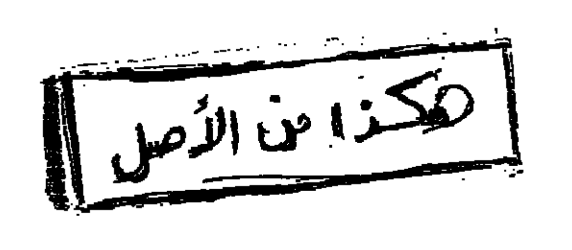
Ce n'est pas tout : les producteurs d'électro-nucléaire entendent aussi exiger des dédommagements pour la perte de revenus liée à la fermeture des installations. Un manque à gagner de 10 milliards de couronnes, par exemple, devra nécessairement être compensé.

Billevesées, dit en substance le ministre de l'énergie et de la protection de l'environnement. Mais la position de Mme Dahl, un portefeuille sous chaque bras, est des plus inconfortables pour ne pas dire impossible, entre un puissant groupe d'adversaires du démantèlement et une opinion politique en majorité encore favorable à la mesure.

Les sociaux-démocrates eux-mêmes semblent partagés. L'ancien ministre de l'énergie, aujourd'hui président du Parlement, M. Thage G. Petersson, ou encore le ministre des finances, M. Kjell-Olöf Feldt, font partie de ceux qui ont rallié le camp des sceptiques. Les syndicats ne sont pas non plus enthousiastes, soulignant notamment que toute décision de fermer un réacteur doit être assortie d'une décision de construire des installations de remplacement d'une capacité correspondante.

de Stockholm
FRANÇOISE NIÉTO.

(Lire la suite page 22.)



هكذا من الأصل

LA FIN DU NUCLÉAIRE EN SUÈDE

Délicate relève

(Suite de la page 21.)

La seule source d'électricité non polluante et renouvelable dont dispose actuellement la Suède est l'énergie hydraulique qui produit en moyenne l'équivalent des 12 réacteurs. Techniquement, il serait possible d'aménager les trois dernières rivières vierges dans le nord du pays et obtenir ainsi *« jusqu'à 30 milliards de kWh à des coûts raisonnables »*, estime M. Lennart Lundberg, le numéro deux de Vattenfall (l'équivalent suédois d'EDF).

Politiquement, c'est impossible : la loi de 1987 sur les ressources naturelles, qui a obtenu l'appui de tous les partis représentés au Parlement, protège désormais de toute atteinte ces cours d'eau. Vattenfall ne peut dans l'immédiat qu'envisager d'augmenter la capacité des installations existantes et obtenir 1,1 milliard de kWh supplémentaires.

La construction d'une vingtaine d'installations alimentées au gaz ou au charbon apportera par ailleurs environ 15 milliards de kWh, mais elle est prévue sur les dix prochaines années et ne suffira pas au moment critique. Vattenfall mise sur une réduction de la consommation d'électricité *dans certains secteurs en modifiant les installations, qu'il s'agisse des habitations, des bureaux ou des usines.*

Le but, indique M. Lundberg, est d'*« investir dans la recherche d'économies des sommes équivalant à la construction d'une centrale entière de production d'électricité alimentée au charbon »*. *Le « potentiel théorique »* récupérable serait de l'ordre de 10 à 20 milliards de kWh. *« Mission 2000 »* : tel est le nom de ce projet d'étude avec un budget de 400 millions de couronnes pour trois ans. Vattenfall participe également au développement de l'énergie éolienne, notamment dans la région de Blekinge sur la côte-ouest et sur l'île de Gotland, dans la Baltique.

Qu'on le veuille ou non, le grand bond en avant vers le modernisme énergétique que vise la Suède passera obligatoirement au début par un pas en arrière, à savoir par l'utilisation d'énergies fossiles comme le charbon et le gaz naturel. Le charbon, la bête noire de Mme Dahl. Pourtant meilleur marché que le gaz, nécessitant moins de travaux d'adaptation et faisant l'objet de techniques sans cesse améliorées, il reste encore trop polluant. Le ministre a décidé de mener la vie dure à ceux qui prendront cette option : dès 1989 ils devront payer une *« taxe-écologie »*.

Un parc renforcé

Reste le gaz naturel, encore peu répandu en Suède : avec toute une infrastructure à mettre en place, soit un investissement de l'ordre de 15 à 20 milliards de couronnes, son utilisation risque d'alourdir encore la facture. Il ne manque cependant pas de partisans et *« de plus en plus, même au sein de l'Agence nationale pour l'énergie et surtout parmi les élus politiques locaux »*, affirme M. Harry Plogbäck, de la société Swedegas, dont Vattenfall est propriétaire à 60 %.

Un avantage : les fournisseurs sont les voisins. Danemark, Norvège et URSS via la Finlande. Selon des estimations, le gaz pourrait dès 1995 remplacer un tiers du nucléaire. Le contrat actuel de 600 millions de mètres cubes par an avec le Danemark pourrait être porté à 1 milliard de mètres cubes. Mais les Suédois, qui cherchent à diversifier leurs sources d'approvisionnement, négocient également avec la Norvège et l'URSS des contrats de 1,5 milliard de mètres cubes par an chacun. Quant aux prix, c'est une autre affaire...

Et les énergies renouvelables ? Depuis 1980, force est de constater que peu de ressources, en fin de compte, ont été consacrées à l'accélération de la recherche et à ses applications dans ce domaine. Certes les sous-produits sylvicoles sont utilisés et pourraient l'être bien davantage. Certes des batteries éoliennes grand format vont bientôt pousser sur des portions de côtes. Certes la géothermie est en progrès et l'énergie solaire connaît un regain d'intérêt.

Toutefois trop de projets mal coordonnés ont jusqu'ici avorté, se soldant par des faillites, et les autorités se sont lassées de financer des *« visions »* qu'elles jugeaient sans doute secondaires. Le ministre de l'énergie a néanmoins proposé la création d'un nouveau fonds de *« technique énergétique »* doté d'un milliard de couronnes sur cinq ans, dont la tâche principale sera de s'intéresser aux techniques qui permettent une utilisation accrue des carburants indigènes.

« Quelles entreprises vont investir de l'argent pour trouver de nouvelles techniques alors qu'on ne peut pas vendre les techniques déjà au point ? », constate, désabusé, un spécialiste de la biomasse. Toujours est-il que la situation est déjà préoccupante : la consommation d'électricité augmente plus rapidement que prévu, à cause principalement de la forte croissance économique de ces dernières années.

Comme on ne peut pas abolir l'hiver ni ralentir brutalement la production industrielle, le seul moyen efficace d'éviter un manque éventuel est de renforcer la capacité du parc nucléaire. *« Nous pourrons gagner jusqu'à 5 milliards de kWh par an »*, dit M. Karl Axel Edin, le directeur de l'Agence pour l'énergie, qui n'exclut pas lui non plus que la décision de démanteler fasse l'objet d'une révision.

Ainsi, jusqu'au dernier moment, la Suède sera sauvée par le nucléaire dont elle ne veut plus. Le paradoxe est complet.

de Stockholm
FRANÇOISE NIÉTO.

A PROPOS DU PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE

Mathématiques ou mathémanie ?

Par André PIETTRE (*)

Tous les économistes français se sont réjouis de l'attribution du prix Nobel à l'un des leurs, M. Maurice Allais, dont il n'est pas nécessaire de partager la méthode et la « philosophie » pour reconnaître la *vigueur peu commune* de la pensée. Son disciple, Gérard Debreu, qui avait reçu la même récompense en 1983, professe aux Etats-Unis, dont il a pris la nationalité. Maurice Allais a donc l'honneur d'être le premier prix Nobel français d'économie à 100 %. Il a déclaré lui-même à la télévision qu'*« il y a longtemps qu'il aurait eu le prix Nobel s'il avait été américain »*.

Il ne semble pas cependant que cet événement ait donné lieu aux commentaires qu'il méritait, ni ouvert le débat qu'on voudrait amorcer ici sur *« la puissance et les dangers de l'utilisation de l'outil mathématique en économie »*. C'est le titre même d'un article de Maurice Allais publié en 1954 et que certains de ses disciples feraient bien de relire.

Cette « puissance », le grand *Traité d'économie pure* (1952) de l'auteur, approfondissant les analyses de Walras et de Pareto, l'atteste. Un économiste *« littéraire »* le reconnaît sans peine, même si le cadre de pensée libéral dans lequel l'auteur se situe comme ses prédécesseurs, nous paraît entaché d'une « omission fondamentale » qui consiste à ne pas tenir compte (ou à prendre comme des données intangibles) des structures sociales préexistantes, telle la répartition des capitaux qui pourtant influe largement sur la demande et, par elle, sur le marché.

Il nous semble que cette position de principe limite la portée d'ouvrages où Maurice Allais a eu l'incontestable mérite de s'ouvrir à l'économie concrète, *qu'il s'agisse de* monnaie, d'intérêt, de capital, etc. En discuter dépasserait notre propos. Retenons plutôt ce que le nouveau Prix Nobel n'a pas craint d'écrire sur *« l'utilisation des mathématiques... [Elle] est indispensable en tant que procédé de déduction et d'analyse, mais elle ne peut être féconde que si elle part d'une excellente connaissance des faits... En aucun cas, il [l'économiste] ne doit se cantonner dans l'économie pure. Il n'y a pas de plus grand danger »*.

Modèles abstraits

C'est précisément l'erreur que commettent aujourd'hui nombre d'économistes mathématiciens et que l'enseignement économique actuel tend *à propager. Qu'on nous comprenne bien.* Il va de soi qu'on *ne minimise en rien les* apports d'économistes-mathématiciens *qui*, dépassant l'économie pure, ont mérité une juste notoriété par l'analyse de problèmes tels que le chômage (Edmond Malinvaud) ou par leurs vues d'ensemble comme celles de Thierry de Montbrial sur *la Revanche de l'histoire (1984)*.

On ne conteste pas davantage les services que l'outil mathématique a rendus en matière de tarification, des transports, de l'énergie, etc. De même, il va de soi qu'il est aussi indispensable à la construction des statistiques que l'usage de celles-ci l'est à *la connaissance de la réalité* économique — à une condition toutefois : de ne pas oublier que les statistiques les plus affinées ne saisissent jamais que des faits quantifiables, et qu'elles laissent hors de leur *portée les causes profondes*, spécifiquement humaines, mobiles psychologiques et morales, les courants de pensée souterrains, dont elles ne révèlent que l'émergence.

Non moins erronée est la formulation des « modèles » abstraits, en dehors ou à l'encontre de la réalité. C'est le grand danger. L'exemple le plus significatif est la théorie fameuse de l'*« oscillateur »*, de Paul Samuelson, deuxième prix Nobel (1970), qui combine le principe du *multiplicateur* et de l'accélérateur, dont un spécialiste des *fluctuations a mis en doute « la vérification par la réalité »*, allant jusqu'à conclure que *« la réalité obéit mal au principe de l'accélérateur »*. Pauvre réalité... Un autre exemple est celui du *multiplicateur d'investissement* malencontreusement appliqué à certains pays du tiers-monde, avec les excès que l'on sait.

Erreurs et méfaits qui n'ont pas empêché l'obsession *mathématique de sévir dans* notre discipline. On assiste même à ce fait admirable que certains se plaisent à reformuler en langage mathématique les théories des pères fondateurs de l'économie classique, qui s'étaient tous exprimés en termes littéraires (sauf Malthus, avec un simplisme dont on connaît les conséquences). De plus en plus, l'opinion prévaut qu'il n'y a de véritable économie que mathématique, et d'une mathématique de plus en plus difficile, accessible aux seuls initiés, à tel point que tel responsable de l'introduction *des mathématiques dans* l'enseignement universitaire répudie aujourd'hui ses successeurs abusifs.

Que leur importe de *s'enclore dans un langage ésotérique* et un irréalisme de fait, qui est bien le contraire d'un vrai savoir ! Partout, jusque dans les sciences de l'homme, de l'histoire aux sciences de la vie, le quantitatif et l'abstraction s'imposent. Au vrai, il ne s'agit plus de mathématique, *mais (si l'on nous permet* l'expression) de mathémanie.

Ignorance réciproque

On en arrive ainsi à cette étrangeté que vie économique et science économique évoluent dans une ignorance réciproque. Que d'innovations *pourtant ont surgi depuis* la guerre dans le paysage économique, sans le moindre apport des mathématiques !

S'agit-il des entreprises ? *C'est l'extension des « équipes* autonomes », c'est l'adoption de l'« horaire mobile », ce sont les « cercles de qualité » importés du Japon, qui ont fait parler d'une « entreprise du troisième type » (après celles du taylorisme et des relations humaines). C'est la « politique contractuelle » liant *entreprises* et syndicats, qui a épargné au *secteur privé les grèves endémiques* du secteur public.

S'agit-il du marché ? Ce sont, en agriculture, les conventions conclues avant la production par des groupements de producteurs (entre *qui il n'y a jamais eu de* concurrence, ce qu'oublient *toujours les théoriciens du* marché) avec des firmes agro-alimentaires qui, jusque-là, les dominaient. C'est le « marché institutionnel » réalisé par le marché commun selon la formule de Jacques Rueff. Ce sont, à l'initiative de la France, les accords de la CEE avec les pays du tiers-monde, tel celui de Lomé, favorisant leurs importations.

Mais l'innovation la plus inattendue est sans doute la politique d'aménagement du territoire caractérisée par des « quasi-contrats » (crédits, aides fiscales subordonnées à *un déplacement des firmes*, etc.) qui sont conclus entre puissance publique et entreprises privées. Ainsi se trouve renversée la frontière qu'une longue tradition d'individualisme avait dressée entre les *deux parties*. Sont dépassés également libéralisme et dirigisme.

Ne croit-on pas enfin que des études approfondies sur les expériences *britannique et* américaine, sur le dynamisme allemand et les performances japonaises, etc., leurs causes, leurs effets, leur avenir, ne serviraient la science économique avec infiniment plus d'efficacité que la nouvelle scolastique des faiseurs de *« modèles »* ?

(*) *Membre de l'Institut.*

L'EUROPE ET SES ILES

A l'heure du grand marché

Les inégalités risquent de se creuser entre le Continent et les petites communautés isolées

LA CEE se préoccupe du sort de ses îles à l'heure du grand marché de 1993. Ainsi le conseil européen de Rhodes, début décembre, a reconnu *« les problèmes socio-économiques particuliers que connaissent certaines régions insulaires de la Communauté »*.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont restés toutefois extrêmement prudents : la Commission de Bruxelles devra *« présenter, le cas échéant, des propositions qu'elle jugera utiles dans le cadre des possibilités financières offertes par les politiques existantes telles qu'elles ont été décidées »*.

Au nombre de trois cents – celles de plus de trois cents habitants – les îles des Douze représentent quelque 5,5 % de la superficie de la Communauté et 3,5 % de sa population. Multiples et très diverses en raison de l'éloignement (Corse, Réunion) de la superficie (Sicile, 25 000 km², soit presque autant que la Belgique et les îles grecques), de la densité de population (200 habitants au km² aux Canaries, moins de 50 dans la plupart des cas), de la richesse par habitant (proche aux Baléares de la moyenne communautaire, alors qu'ailleurs elle est inférieure d'un tiers) du taux de chômage (de 4 % à 28 % de la population active).

Les mêmes handicaps

Qu'elles soient petites ou grandes, peu ou très éloignées de la métropole, les îles de la CEE présentent quasiment toutes les mêmes handicaps : agriculture fortement représentée ; industries *peu importantes* ; services limités au tourisme ; modicité des rendements agricoles ; productivité peu élevée des activités industrielles représentées généralement par des branches traditionnelles à faible croissance. Dans ces conditions, comment trouver une trame commune afin d'éviter que ces régions, à quelques exceptions près, ne s'écartent encore plus de l'Europe ?

Il est admis par tout le monde que la réalisation de la deuxième grande phase d'intégration du Marché commun augmentera les inégalités entre la CEE et quelques grandes îles *déjà développées* d'un côté, la poussière des communautés de petites dimensions de l'autre. D'autant que les responsables de Bruxelles doivent entreprendre leurs travaux en tenant compte de l'existence de plusieurs statuts qui, au fil de la construction européenne, ont conféré des droits et des obligations différentes à l'égard du traité de Rome.

Les îles proches du Continent (Corse, Baléares, îles grecques, Sicile, Sardaigne, îles anglo-normandes et de Man) sont considérées comme faisant partie du *territoire communautaire*. Encore que, ici et là, sont accordées bon nombre de dérogations : la Corse applique des taux de TVA différents de ceux en vigueur en France ; Rhodes possède un autre tarif douanier que la Grèce ; Jersey, *Guernesey* et l'île de Man bénéficient d'une grande marge de manœuvre, à la condition que les règles sur la libre circulation des marchandises et la concurrence de la CEE soient respectées. La plupart de ces régions obtiennent à titre prioritaire des aides européennes octroyées dans le cadre des politiques communes : fonds social et régional, fonds agricole pour la réforme des structures, programmes intégrés européens (PIM).

Viennent ensuite les départements français d'outre-mer (DOM) : Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane, à laquelle est conféré le caractère d'insularité en raison de l'isolement sur le continent sud-américain. Bénéficiant eux aussi en priorité des fonds structurels, les DOM sont autorisés à appliquer *des législations* particulières : régime spécial dans le domaine fiscal (impôt sur le revenu, TVA réduite ou exonérée), prêts à des taux privilégiés, octroi de mer (taxes à l'importation qui s'appliquent aussi aux produits *en provenance* des Etats membres).

A côté des DOM se placent vingt-cinq pays et territoires d'outre-mer (PTOM) appartenant à la France (six, dont Mayotte, la Nouvelle-Calédonie), aux *Pays-Bas* (*sept, dont Antilles* néerlandaises), au Royaume-uni (onze, dont Malouines, Anguilla), au Danemark (Groenland). Les PTOM ne font pas partie du territoire communautaire mais sont associés aux Douze. N'ayant pratiquement aucune obligation par rapport à la législation européenne, ils bénéficient tout de même d'aides comparables à celles consenties aux DOM par les fonds structurels.

En fait, la CEE leur accorde un *régime calculé sur celui accordé* aux soixante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), membres de la convention de Lomé. Aussi ont-ils en outre le libre accès au Marché commun pour leurs exportations de *biens manufacturés et de produits* agricoles.

De nouveaux particularismes

L'adhésion de l'Espagne et du Portugal a conduit à de nouveaux particularismes. Les Canaries ne font pas partie de l'union douanière, sauf en ce qui concerne les échanges commerciaux entre ces îles, d'une part, l'Espagne et les Baléares, de l'autre. Ici aussi l'octroi de mer est appliqué aux autres Etats membres. Les principes du traité de Rome (règles de concurrence, droits d'établissement, prestations de services) ne s'appliquent pas aux Canaries *mais les Douze doivent* financer la modernisation des structures dans le secteur de la pêche.

A l'inverse, les Açores et Madère – bien que constituées en régions autonomes – font partie intégrante de la République portugaise. En conséquence, le *traité* de Rome s'applique à ces territoires, notamment en matière douanière et commerciale. Toutefois, l'acte d'adhésion impose aux Douze de tenir compte dans l'élaboration et la gestion des politiques communes de la spécificité de ces deux îles. Ainsi de multiples dérogations sont autorisées par les règlements communautaires en matière de TVA et de taxe à la consommation de tabac.

Le poids du passé lié à la diversité économique ne facilite pas la tâche des responsables européens surtout qu'ils ne disposent pas d'orientations précises. Jusqu'ici Bruxelles n'a formulé, et encore récemment, de propositions que pour les DOM (projet Poseitom). L'idée est de supprimer à terme l'octroi de mer afin que les départements français adoptent progressivement *la législation* de la CEE. Outre le bénéfice d'un doublement des crédits octroyés par les fonds structurels d'ici à la fin de 1992, le schéma envisagé par Bruxelles est de compléter en contrepartie les organisations communes du marché dans le secteur des fruits et consentir des aides à la production de produits tropicaux.

Conscientes des difficultés pour la Martinique ou la Guadeloupe à *s'adapter aux contraintes* du grand marché, les instances de Bruxelles estiment d'ores et déjà que de nouvelles exceptions seront nécessaires. Pour l'heure, elles songent à une plus grande souplesse en matière d'autorisation d'aides nationales et à une série de mesures ponctuelles.

L'exemple le plus souvent cité est le dégrèvement des prélèvements agricoles (taxes à l'importation perçue sur les achats aux pays tiers) pour les produits entrant dans la fabrication des aliments pour bétail. On espère ainsi favoriser le développement de l'élevage en permettant un approvisionnement à bas prix auprès des fournisseurs américains.

Une opposition ultra-libérale

Le cas de Poseitom montre *combien il est théorique de penser* appliquer les mêmes règles à toutes les îles de la CEE, et encore moins celles qui seront en vigueur sur le Continent dans quelques années. Ce constat rencontre cependant l'opposition farouche des tenants d'un libéralisme pur et dur. Pour eux, la Communauté doit devenir un espace unique où chacun sera *soumis aux mêmes contraintes, et a priori* l'idée d'examiner la situation particulière des îles devant conduire à un traitement spécial, est mauvaise.

Outre la crainte de voir les Douze s'engager dans des programmes onéreux en *faveur* des régions insulaires les « ultra libéraux » soulignent les dangers d'une politique qui finirait par accorder tellement de dérogations que la règle commune serait vidée de sa substance. Autrement dit *chaque île conserverait* les avantages financiers de la CEE (politique agricole commune et fonds structurel) tout en ne se conformant pas aux obligations du grand marché.

Ce ne sont pas tant, en règle *générale, les petites îles éloignées* qui font l'objet de leurs préoccupations, que les territoires plus importants, surtout plus proches du Continent. Comment en effet reconnaître la spécificité de la Corse sans admettre celle de la *Sardaigne ou des Baléares ?* Les défenseurs de l'insularité minoritaires à Bruxelles ne sont pas au bout de leurs peines.

de Bruxelles
MARCEL SCOTTO.

Vivre à Madère

(Suite de la page 21.)

Sévèrement contrôlée par un Institut public régional, la broderie est entre les mains d'une trentaine d'entreprises (souvent d'origine britannique) qui emploient 1 500 personnes dans les usines mais plus de 30 000 femmes à domicile, qui bénéficient depuis quatre ans d'un système de protection sociale (le salaire minimum mensuel à Madère était en 1987 de 25 650 escudos).

La plus importante firme compte quelque 160 employés, depuis les repasseuses et les retoucheuses méticuleuses jusqu'aux dessinatrices inventives qui créent des dessins dont elles conserveront les originaux dans des grands cartons frappés d'un numéro. *« Pour les seules nappes, nous avons en stock 11 200 dessins »*, raconte le directeur de la société Patricio et Gouveia, créée en 1925, M. Joseph Crisostomo Oliveira, en montrant les boîtes empilées sur des étagères. Le tissu, lin ou coton, vient de Grande-Bretagne ou d'Irlande, de Suisse pour l'organdi.

Principal marché : l'Italie qui à elle seule absorbe 80 % des exportations de broderies dont le total atteint 2 milliards d'escudos. Là encore, *Madère invoque la nécessaire* protection communautaire pour que la qualité et l'authenticité de ses broderies soient garanties devant l'invasion des tissus d'Extrême-Orient, notamment chinois, en Europe.

Mais le panorama resterait incomplet s'il n'était dit un mot du tourisme. Madère fut découverte au début du quinzième siècle, Christophe Colomb épousa la fille du gouverneur dont on peut encore visiter la maison, et les Britanniques, dont l'influence est omniprésente dans l'île (l'un des plus importants groupes d'affaires est la famille Blandy), venaient y *séjourner* dès le *début du dix-neuvième siècle* lorsque avant de regagner Londres ou Manchester, rentrant des Indes ou d'Afrique du Sud, ils cherchaient à la fois à couper le voyage par mer et à se réacclimater doucement à l'Europe.

L'île offre un savant et merveilleux mélange du vieux monde et des tropiques. Reliefs turbulents ; *gorges et précipices* ; falaises impressionnantes du cap Girao ; routes escarpées ; concrétions de lave bizarres comme si le génie de Gaudi y avait mis sa patte ; forêts d'eucalyptus ; gerbes d'anthuriums, d'hortensias, d'oiseaux du paradis, d'agapanthes ; minuscules ports de pêche, comme Porto-Moniz ou Camara-de-Lobos ; palaces où l'heure chic est celle du thé, casino conçu par l'architecte brésilien Niemeyer ; musée d'art sacré de Funchal et, au loin, les îles désertes et les îles sauvages, inhabitées, couvées comme des sanctuaires hors du monde par les autorités régionales.

La courbe des touristes – plutôt « début du troisième âge » – ne cesse de monter : 425 700 en 1987, dont 77 700 Britanniques et 60 000 Allemands, au lieu de *376 400 en 1985 et 17 milliards* d'escudos de recettes contre 13,4 milliards. *« Mais attention, pas question de céder à la folie du quantitatif*, précise M. João Carlos Nunes Abreu, secrétaire d'Etat au tourisme et à la culture. *Nous avons aujourd'hui 13 000 lits, et nos projets mettent la barre à 25 000 au maximum, essentiellement dans le très haut de gamme. »*

Un tourisme qui pèse pour plus du quart dans le produit régional séduit les organisateurs de croisière pour une escale, procure 31 000 emplois directs et indirects et se dit prêt à s'ouvrir aux capitaux *étrangers. Le mot « étranger »* a d'ailleurs ici un sens ambigu qui désigne à la fois les autres peuples que les Portugais, mais aussi, confusément, les Madériens qui sont allés chercher fortune ailleurs. Et ils sont légion, surtout en Afrique du Sud, au Brésil, au Venezuela, en Australie, en France, sur le continent nord-américain.

Au total, plus d'un million d'expatriés qui investissent à Madère dans l'hôtellerie ou le négoce et qui, chaque année, envoient à l' « île mère-patrie » 9 à 10 milliards d'escudos. Le ministre *qui a en charge ces « compatriotes des lointains »* a aussi dans son portefeuille le tourisme. Il brasse des sommes énormes...

Sereine, Madère n'a pas peur du Grand Marché. Elle voudrait être pour toute l'Europe de 1993 son *« poste avancé »* dans l'Atlantique et vers le sud. Cette île n'est pas seulement *jolie et accueillante*. On pourrait dire qu'elle a de l'allure, du caractère, et aussi de l'ambition et de l'entregent.

En position de force, M. Alberto Jardim voudrait encore charger la barque de l'autonomie : justice, droit de *regard sur l'activité* de la Banque centrale, suppression du poste de ministre de la République, qui représente le gouvernement de Lisbonne.

« La répartition des pouvoirs entre Lisbonne et Madère est bien ainsi, nous a répondu le chef de l'Etat, M. Mario Soarès. *Pensons plutôt à faire en sorte que les régions, toutes les régions d'Europe, soient chacune un instrument d'approfondissement de la démocratie aux côtés des Etats. »*

de Funchal
FRANÇOIS GROSRICHARD.

Le modèle bermudien

« *NOTRE modèle, ce sont les Bermudes, plus que Hambourg ou Shannon en Irlande.* » M. Jorge Veiga França est le directeur de la Madeira Development Company (appellation anglaise, pour donner tout de suite un ton international), la société chargée d'aménager et de promouvoir la zone franche de l'île. Une zone dont l'acte juridique de naissance remonte à un décret de 1980, mais dont les premiers signes concrets d'existence ne datent que d'il y a quelques mois.

Il s'agit d'une zone « multifacettes » qui s'adresse aux activités industrielles et commerciales, au négoce, aux services et notamment aux activités financières variées que les spécialistes *connaissent sous le vocable* d'« off shore financier ». Les avantages liés à ce statut, auxquels Bruxelles a donné sa bénédiction, sont *alléchants* : exonération de droits de douane, levée de tous les contingents à l'exportation vers la CEE, exemption d'impôts pendant vingt-cinq ans, absence totale de contrôle des changes.

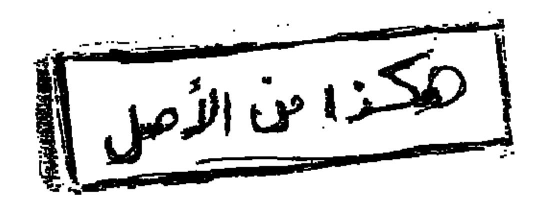
Sur les 140 hectares de la zone d'activités proprement dite aménagée à l'est de l'île, sur le territoire de Comical, non loin de *l'aéroport, une première* tranche de 40 hectares est presque prête. Les infrastructures portuaires seront opérationnelles dans un an.

Des engagements ont été contractés avec un groupe madéro-brésilien qui fabriquera des parquets à partir de bois importé et les réexportera sous l'estampille *made in Portugal.* Des investisseurs de Hongkong, *Macao, Taïwan et Londres* ont manifesté leur intérêt, ainsi que des industriels de Madère même (électronique), qui n'hésiteront *pas à délocaliser leurs* ateliers. Une dizaine d'entreprises ont à ce jour obtenu l'autorisation de s'installer.

Mais Madère compte surtout sur l'arrivée de grandes banques, de sociétés de conseil, ou de *commerce*, de services aux entreprises. Six banques sont prêtes à signer, dont la Banque franco-portugaise.

Dernier projet ; créer à Madère, sous le régime fiscal de la zone franche, un pavillon maritime attractif vis-à-vis des armateurs de la CEE et compétitif, capable de concurrencer les immatriculations de complai*sance de Chypre*, de Panama, du Libéria ou de Singapour. Le décret est sur le bureau du ministre des finances de Lisbonne.

F. G.



هكذا من الأصل

La chronique de Paul Fabra

La réponse de Robert Lion

A la suite de notre chronique « La liquidité de la Caisse des dépôts » publiée dans *le Monde* du 29 novembre 1988, j'ai reçu du directeur général de cette institution, M. Robert Lion, une lettre dont nous reproduisons ici l'essentiel :

« Vous abordez trois points qui concernent aussi bien la Caisse des dépôts que l'ensemble du système bancaire français : la création monétaire, la transformation, l'intermédiation.

» Lorsque la Caisse des dépôts, ou une autre banque, accorde un prêt à une collectivité locale ou à un organisme de logement social, il y a naturellement création monétaire, dans les mêmes conditions que lors de l'octroi d'un crédit à une entreprise. Le bénéficiaire du crédit l'utilise bien sûr pour financer des dépenses, et une partie seulement du montant prêté revient finalement dans les caisses de l'organisme de départ (sous forme de livret A dans le cas de la Caisse des dépôts) et peut être prêtée à nouveau. Le « multiplicateur de crédit » dépend donc finalement de la quantité de liquidités injectées par la Banque centrale, qui permettent de refinancer les opérations de crédit et ce, qu'elles soient faites par la Caisse des dépôts ou par toute autre banque.

» La transformation de ressources courtes en prêts longs est nécessaire pour le financement des organismes de logement social notamment qui ne peuvent émettre aujourd'hui sur le marché financier des titres correspondant en durée et en taux à leurs besoins. C'est un des rôles majeurs des intermédiaires financiers, et en particulier de la Caisse des dépôts, que d'ajuster ainsi les caractéristiques de l'épargne à celles des besoins des emprunteurs. A cet égard, la Caisse des dépôts joue aujourd'hui un rôle sans équivalent en France de transformation de l'épargne liquide en prêts à vingt-cinq, trente, voire trente-quatre ans, pour le logement social en particulier. Quel autre mécanisme obtiendrait ce résultat ?

» Naturellement, il est souhaitable que des emplois à long terme à taux fixe soient couverts par des ressources stables. De ce point de vue, l'utilisation du livret A paraît optimale. Le livret A est en effet une des ressources les plus stables du système financier français (rotation moyenne tous les 2,5 ans), notamment par rapport aux dépôts à vue bancaires et aux OPCVM, en particulier de trésorerie, sur lesquelles la durée moyenne de détention varie entre 1 et 1,4 mois ; à ce titre, le livret A est certainement la meilleure ressource qui puisse être employée pour opérer la transformation nécessaire : il est donc nécessaire de distinguer entre la liquidité théorique du livret A et sa liquidité effective, qui est faible.

» Il faut de plus remarquer que l'utilisation des livrets A pour financer des prêts à long terme ne fait pas courir le même risque de taux d'intérêt à la Caisse des dépôts qu'à un établissement qui se financerait à court terme aux conditions du marché : la « volatilité » du taux du livret A est sans commune mesure avec celle des taux de marché ; par ailleurs, la Caisse des dépôts prête de plus en plus à des conditions indexées sur le taux du livret A (prêts au logement social notamment).

» Enfin, il est indéniable que l'activité de transformation de la Caisse des dépôts a connu un repli sensible dans les années récentes, traduisant la part croissante des autres établissements dans celle-ci : la part du livret A dans M2 a régressé de 30 % en 1981 à 25,9 % à fin septembre 1988 ; la part de la CDC (plus celle des caisses d'épargne et de prévoyance) dans les crédits sur l'économie a diminué de 21,4 % à fin 1985 à 18,5 % à fin juin 1988. »

Que mon éminent correspondant me permette, à propos de ce premier passage de sa lettre, les quelques remarques suivantes.

Je ne suis pas sûr pour ma part que le concept de « multiplicateur de crédit » inspiré des analyses anglo-saxonnes — pays de taux d'intérêt élevés, d'instabilité du change et d'inflation mal maîtrisée — soit en l'occurrence l'instrument le plus approprié d'analyse, mais admettons ici cette façon de présenter les choses.

La question décisive qui se pose est de savoir quels sont les facteurs qui poussent l'institut d'émission à « injecter » plus ou moins de « liquidités ». Le directeur général de la CDC nous le dit très bien : cette quantité dépend des besoins de « refinancement » des établissements dispensateurs de crédit.

Mon propos était de montrer que ces besoins de refinancement sont eux-mêmes fonction de la « liquidité » de l'économie (entreprises et établissements de crédit).

D'emblée on bute sur les deux sens, complémentaires mais distincts, du terme « liquidité ». Est « liquide » une entreprise quelconque ou un particulier qui gère ses affaires de telle sorte que le total de ses rentrées de fonds est au moins égal au total des versements qu'elle (ou il) doit effectuer. Dans ce sens, le mot « liquidité » décrit la situation d'une trésorerie à l'aise. Dans une autre acception, l'expression est employée pour désigner les moyens de paiement dont se servent les différents agents économiques afin, précisément, de liquider les dettes et obligations diverses auxquelles ils doivent faire face.

ON voit du premier coup d'œil que les banques (et autres établissements de crédit) sont appelées à fournir d'autant plus de « liquidités » à leurs clients que ceux-ci sont moins « liquides ». Par voie de conséquence, les banques et autres établissements de crédit sont eux-mêmes d'autant plus contraints de s'alimenter en liquidités auprès de la banque centrale qu'ils peuvent moins compter sur le remboursement des crédits qu'ils ont antérieurement accordés pour en consentir de nouveaux. Tel est, avec une évidence particulière, le cas lorsqu'ils pratiquent sur une grande échelle et systématiquement la « transformation » des dépôts à vue ou à court terme qui leur sont confiés en prêts à long et à très long termes. Ainsi est élucidé le paradoxe de l'inflation : plus on crée de la monnaie et plus les différents agents sont à court de liquidités.

Notons encore en passant que l'« oubli » du rôle normalement joué par les remboursements pour financer de nouvelles opérations ampute d'une dimension essentielle les raisonnements fondés sur le « multiplicateur de crédit ».

En France, les trésoreries d'entreprise se sont améliorées (ne parlons pas de celles des particuliers, que les banques, par leur politique agressive de développement des prêts personnels, s'emploient à détériorer). Mais de nombreux facteurs, de nature hétéroclite, jouent pour empêcher une bonne situation de liquidité (au singulier). Citons l'abus des conditions de paiement que les producteurs doivent consentir à leurs clients du commerce, et le déficit budgétaire, l'Etat étant l'agent « illiquide » par excellence puisqu'il doit emprunter à nouveau pour payer les intérêts de ses emprunts antérieurs. C'est l'absence d'une « liquidité » suffisante qui explique la persistance de taux d'intérêt élevés malgré les progrès accomplis dans la désinflation.

M. Robert Lion nous assure encore que la transformation à laquelle se livre son établissement est *« nécessaire pour le financement des organismes de logement social notamment, qui ne peuvent émettre aujourd'hui sur le marché financier des titres correspondant en durée et en taux à leurs besoins »*. La Caisse des dépôts et consignations joue, indéniablement, dans son domaine, un rôle très utile, mais il faut ajouter : dans le cadre des conditions actuelles du marché financier. Or, si celui-ci est incapable d'offrir des prêts à long terme (disons vingt-cinq ans) à des conditions normales (n'hésitons pas à employer le terme), c'est-à-dire à un taux inférieur ne dépassant pas, disons, 5 %, c'est précisément parce que maintes pratiques pernicieuses — dont l'excessive transformation — l'empêchent de fonctionner normalement. Cela ne vaut pas que pour la France. Aux Etats-Unis, le marché des capitaux « longs » à des conditions abordables pour tout le monde (soit, répétons-le, pas plus de 5 %) a disparu depuis le début des années 70. L'obsession des réformateurs devrait être non pas de favoriser les prétendues innovations financières mais de rétablir les conditions d'existence d'un tel marché, qu'on trouve encore en Suisse et au Japon, et dont l'Allemagne est beaucoup moins éloignée que nous.

A propos de *« la désintermédiation consistant en l'émission directe de titres négociables dans le public »*, M. Robert Lion note qu'elle se heurte à *« certaines limites »*. Il ajoute pour notre information : *« Les coûts d'intermédiation du circuit caisses d'épargne, Caisse des dépôts, sont à cet égard minimes (1,3 % sur des prêts au logement locatif) par rapport à ceux des établissements de la place. »*

LE directeur général de la CDC termine sa lettre en nous fournissant un certain nombre de précisions.

« Les fonds propres de la Caisse des dépôts atteignaient 28,6 milliards de francs au 31 décembre 1987, constitués à hauteur de 26,6 milliards de francs par des réserves représentatives des résultats antérieurs. Ces résultats ne proviennent que de façon minime de la gestion de la trésorerie de l'ACOSS, qui est rémunérée à un taux très proche de celui auquel la Caisse des dépôts la réemploie, ne ménageant à celle-ci qu'une marge visant à couvrir les frais de gestion qui y sont liés.

» Les actifs financiers liquides ou négociables, y compris les disponibilités du livret A gérées pour le compte de l'Etat, atteignaient 151,6 milliards de francs en valeur bilan au 31 décembre 1987 ; sur ce total, les actifs « liquides », c'est-à-dire sans risque de taux, en représentaient les deux tiers : comptes courants, bons du Trésor pris en pension à 10 jours, titres de créance négociables et valeurs mobilières à échéance inférieure à 6 mois, titres à taux révisable. Le surplus était constitué d'actifs à taux fixe et à échéance supérieure à 6 mois, dont la valeur de marché était nettement supérieure à la valeur inscrite au bilan.

» Enfin, la stratégie menée par la Caisse des dépôts, depuis deux ans, vise à redresser ce niveau de liquidité dans un contexte incertain de collecte, au travers d'opérations de mobilisation (remboursement anticipé de prêts) et de titrisation (via la Caisse autonome de refinancement). Outre cette stratégie, conforme à notre objectif de sécurité, une immunisation croissante du bilan au risque de taux a été mise en œuvre à partir de 1986 par l'intermédiaire de prêts au logement social indexés sur le taux du livret A.

» Les dotations aux provisions constituées sur le livret A en 1987 à hauteur de 2 391 millions de francs recouvrent :

● des provisions pour risque de crédit à hauteur de 2 216 millions de francs ;

● des provisions pour dépréciation du portefeuille mobilier (principalement actions) pour le surplus. »

A TRAVERS LES REVUES

Par MICHEL BEAUD

Feux croisés sur le chômage

UNE embellie ne fait pas le beau temps, mais il serait stupide de ne pas l'apprécier : pour la première fois depuis des lustres, l'enquête emploi de mars a révélé une baisse sensible du chômage en France (– 5,3 % de mars 1987 à mars 1988, soit 135 000 chômeurs décomptés en moins). Ombres au tableau : le découragement s'étend ; de mars 1986 à mars 1988, le nombre des inscrits à l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) qui ne font plus acte de recherche d'emploi est passé de 70 000 à 140 000, pour près des deux tiers des plus de cinquante ans ; et le plus souvent des femmes (1)..

Et puis, la forme habituelle d'emploi salarié (contrat à durée indéterminée et à temps plein) continue de reculer : un million d'emplois de ce type en moins depuis six ans, tandis que les emplois précaires (temps partiel, stages, intérim, contrats à durée déterminée) continuent de reculer — ils sont presque trois millions en mars 1988 (2). Ainsi, *« l'amélioration de l'emploi n'a été acquise qu'au prix d'une précarisation accrue, sans laquelle l'hésitation des chefs d'entreprise à embaucher eût été plus grande, en une période d'embellie dont le caractère durable ne paraissait pas assuré »* (3).

En outre, la progression du chômage a repris au cours du premier semestre 1988 et les perspectives demeurent sombres. Malgré l'augmentation des effectifs salariés qui devrait se poursuivre en 1989, les données démographiques laissent craindre une poursuite de l'aggravation en cours. *« La maîtrise du chômage demeure par conséquent largement dépendante des actions de traitement social qui seront entreprises* (3). »

Sur les explications du chômage, plusieurs articles nous offrent plusieurs éclairages.

Le chômage serait-il tout simplement... un problème d'embauche ? C'est la thèse que soutient Robert J. Flanagan, professeur à l'université de Stanford (Californie) (4). Observant les spécificités de situation et d'évolution, en ce domaine, des grands pays d'Europe, tant par rapport aux Etats-Unis que par rapport à plusieurs petits pays d'Europe, il met en avant à la fois les coûts fixes de l'emploi et les incertitudes quant à la qualité des personnes employées et quant à la demande future, pour faire ressortir *« la généralisation d'une attitude de réticence à l'égard de l'embauche »*, qui lui paraît à l'origine *« des problèmes structurels qui empêchent le recul du chômage dans les grands pays européens »*.

Repartant de la distinction maintenant courante entre *« chômage classique »* et *« chômage keynésien »*, Gilbert Cette, de la Banque de France, et Dominique Taddéi, professeur à l'université d'Aix-Marseille-II, analysent ces situations de coexistence *« entre deux chômages résultant de déséquilibres de sens contraire »*, bref, de *« chômage mixte »* (5). Leur modèle économétrique permet d'analyser les relations asymétriques qu'entretiennent les secteurs à chômage classique et les secteurs à chômage keynésien ; il fait ressortir, dans ces situations de chômage mixte, et donc de « stagflation », *l'inefficacité (tenant à leurs* effets contradictoires) des politiques globales indifférenciées et, au contraire, l'efficacité de certaines politiques complexes différenciées : dépenses publiques et modérations des prix dans les secteurs à chômage keynésien ; et, dans les secteurs à chômage classique, stimulation de l'offre, à la condition qu'elle porte sur des déterminants non salariaux, *« afin de ne pas déprimer davantage les débouchés des entreprises en situation keynésienne »*.

Autre regard : celui de Jan-Otto Anderson, d'Abo Akademi (Finlande). Examinant, à la lumière de la théorie de la régulation, les succès de la Suède, de la Norvège et de la Finlande en matière de politique d'emploi, il souligne que l'analyse en terme de *« crise du fordisme »* n'apporte guère d'explication, tandis que ce qu'il nomme le *« corporatisme péninsulaire »* lui paraît constituer la clé (6). Il s'agit bien entendu du *« corporatisme »* au sens anglo-saxon du terme (7), c'est-à-dire, si les spécialistes nous passent l'expression, d'un *« capitalisme bien tempéré »* ; et dans le cas des pays scandinaves, d'un capitalisme tempéré par un haut degré de syndicalisation et d'organisation économique, et par les efforts, couronnés de succès, de l'Etat *« pour impliquer, dans la gestion de l'économie, les organisations touchant le marché du travail* (6) ».

Cohésions et solidarités

Sur la base d'une relative autonomie économique, de la cohérence de leurs systèmes productifs (ce qui ne signifie pas, bien au contraire, absence de firmes internationalisées), du rôle actif du gouvernement et des collectivités locales et aussi de l'homogénéité culturelle et religieuse (luthérienne), ont été mis en place des *« accords salariaux centralisés passés entre de puissantes associations nationales d'employeurs et des confédérations syndicales »*, grâce auxquels ont pu être assurés à la fois de hauts niveaux d'activité et de faibles taux de chômage.

Comment ne pas être frappé, d'ailleurs, en examinant les tableaux présentés par Robert J. Flanagan (4), par le fait que certains pays (la Suède, l'Allemagne fédérale jusqu'en 1980, le Japon) ont maintenu un taux de chômage modéré, jouant largement sur l'augmentation ou la réduction des heures supplémentaires ; au contraire, en Allemagne fédérale depuis 1980, comme en Grande-Bretagne depuis 1973, le jeu sur les heures complémentaires est restreint, tandis que le chômage atteint de hauts niveaux.

Et finalement, le secret du non-chômage ne réside-t-il pas dans le choix d'une société qui, sur la base de cohésions et de solidarités tissées dans le temps, a la volonté de refuser le chômage massif et se dote des moyens pour le faire ?

Particulièrement éclairant est l'exemple de la Suède, que nous décrit Yves Bourdet, du département de sciences économiques de l'université de Lund (Suède) (8). Loin d'avoir été conçue et mise en place pour faire front à la marée montante du chômage, la politique suédoise de l'emploi a été élaborée il y a une quarantaine d'années ; son objet a longtemps été de *« limiter les tensions inflationnistes en hâtant les transferts de main-d'œuvre entre les secteurs économiques et les régions »*, ce qui rendait plus facile une politique de hauts salaires, fatale pour les secteurs à faible productivité.

Les moyens mis en œuvre furent conséquents : 1,5 % du PNB dans les années suivantes, et, depuis une quinzaine d'années, environ 2,7 %. Formation professionnelle et aides à la mobilité géographique du côté de l'offre de travail ; emplois pour handicapés physiques, aides aux entreprises qui embauchent des handicapés physiques ou des chômeurs de longue durée, emplois publics temporaires, travaux d'utilité collective pour les jeunes, du côté de la demande de travail. Mais peu importe la liste des mesures...

Ce qui est déterminant, c'est la cohérence globale : ainsi, *« l'existence d'une politique de l'emploi crédible aux yeux des travailleurs permet à la Suède de transférer rapidement la main-d'œuvre entre les secteurs économiques et les régions, et de s'adapter plus facilement à la nouvelle situation internationale et aux nouveaux prix relatifs qui en découlent »*. L'industrie suédoise peut par là même *« se spécialiser dans des productions qui demandent une main-d'œuvre qualifiée et (...) affronter avec succès la concurrence internationale* (8) ».

Quand les responsables de la France comprendront-ils qu'une société ne se débite pas en tranches ? Qu'on ne peut pas, sans conséquences, dire aux ambitieux ou aux performants : *« Enrichissez-vous ! »* ; aux fantassins du salariat et de la fonction publique : *« Acceptez la rigueur ! »* ; aux chômeurs : *« Après les allocations, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes ! »* ; aux jeunes : *« Débrouillez-vous ! »* (9) ; et à ces pauvres qui nous dérangent : *« Prenez votre minimum et taisez-vous ! »* (10).

Jacques Delors et Clisthène indiquent la voie dans *la France par l'Europe* (Grasset, 1988) : il faut réconcilier efficacité et solidarité ; il faut *« faire converger les politiques de l'emploi et les politiques de protection sociale »* ; car la réponse aux défis de l'exclusion constitue non seulement *« un impératif économique et social, mais aussi la condition d'une démocratie vivante et stable »*.

---

(1) Thierry Lacroix, « Une embellie sur le marché du travail en 1987 », *Economie et Statistique*, revue de l'INSEE-Institut national de la statistique et des études économiques, novembre 1988 (*s'adresser aux observatoires* économiques de l'INSEE).

(2) Michel Cézard et Jean-Luc Heller, « Les formes traditionnelles d'emploi salarié déclinent », *Economie et Statistique*, novembre 1988.

(3) « L'inflation sous calmant », chronique de conjoncture du département diagnostic de l'OFCE-Observatoire français des conjonctures économiques, *Observations et diagnostics économiques*, revue de l'OFCE, octobre 1988 (69, quai d'Orsay, 75007 Paris).

(4) Robert J. Flanagan, « Le chômage, un problème d'embauche ? », *Revue économique de l'OCDE* – Organisation de coopération et de développement économiques, automne 1988 (2, rue André-Pascal, 75016 Paris).

(5) Gilbert Cette et Dominique Taddéi, « Chômage mixte et politiques économiques : un modèle de déséquilibre » (pour initiés), *Revue économique*, novembre 1988 (54, boulevard Raspail, 75006 Paris ; abonnements : PNFSP, 27, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris).

(6) Jan-Otto Aderson « Scandinavie sans chômage », *Projet* novembre-décembre 1988 (14, rue d'Assas, 75006 Paris).

(7) Voir précisément l'article de Frederic L. Pryor, « Corporatism as an Economic System : A Review Essay », *Journal of Comparative Economics*, September 1988 (1 East First Street, Duluth, MN 55802, Etats-Unis).

(8) Yves Bourdet, « La Suède et les limites de l'Etat-providence », *Observations et diagnostics économiques*, octobre 1988. Dans le même numéro, comme *en contrepoint*, Monique Fouet, Véronique Riches, Richard Wind, « Salaires et *sous-emploi* aux Etats-Unis et au Royaume-Uni ».

(9) Paul Grell, « La débrouillardise des jeunes chômeurs », *Futuribles*, novembre 1988 (55, rue de Varennes, 75007 Paris).

(10) Patrick Kiebaner, Gérard Martin, Claudine Offredi, « Au-delà du revenu minimum », *Futuribles*, novembre 1988.

Kaléidoscope

● Sur les krachs de 1929 et 1987 *Esprit* : octobre 1988, et *Revue française d'économie*, été 1988 avec, dans ce même numéro, des articles sur l'ambivalence de l'argent, les stratégies économiques des pays de l'OCDE, l'harmonisation fiscale en Europe, les réformes économiques dans les pays socialistes...

● « Industrialisation et développement. Modèles, expériences, perspectives » : un (épais) numéro de la *Revue Tiers-Monde*, juillet-septembre 1988. Incitations dans l'agriculture, politiques de stabilisation en Amérique latine : *The World Bank Economic Review*, septembre 1988. Dévaluer en Afrique ? *Observations et diagnostics économiques*, octobre 1988. Etat et agriculture, ajustement structurel, aliénation du migrant... : *Economie et socialisme*, revue marocaine de réflexion et de débat, n° 9, 1988.

● « La capacité d'endettement international », numéro d'*Economies et sociétés*, Cahiers de l'ISMEA — (Institut de sciences mathématiques et économiques appliquées), 1988, 6-7. Et, dans *Paribas conjoncture*, bulletin économique de la banque Paribas, novembre 1988 : « Dette mondiale : phase III ».

● Patrimoines et héritages en France : *Economie et statistique*, octobre 1988. Structures de salaires dans la Communauté européenne : *Documents du CERC* (Centre d'étude des revenus et des coûts), quatrième trimestre 1988. « Patrons, entrepreneurs et dirigeants », numéro de *Sociologie du travail*, 1988, n° 4.

● Ethique et économie, conflits de générations, guerre de l'ozone... : *Futuribles*, octobre 1988. Et, dans le numéro de novembre, l'emploi des personnes âgées au Japon, les technologies propres.

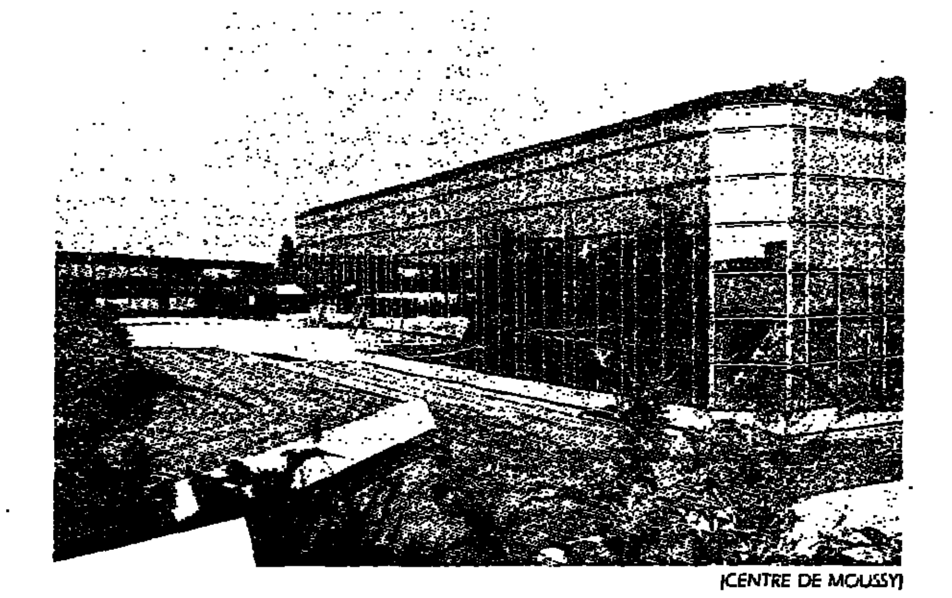
● Et, pour les initiés, endogénéité de la monnaie, relation salariale, externalité énergétique... : *Economie appliquée*, Archives de l'ISMEA, 1988, n° 1. Galiani et l'apologue, l'équilibre classique, le commerce intra-branche... : *Revue économique*, novembre 1988. Econométrie de l'investissement, une sélection de travaux présentés à la vingt-troisième conférence de l'Association d'économétrie appliquée : *Recherches économiques de Louvain*, 1988, n° 2.



(Publicité)

Elle fait 18 milliards de chiffre d'affaires la connaissez-vous ?

Alors que ses "produits" sont très connus (le Loto, le TacOtac...), l'entreprise qui les commercialise l'est beaucoup moins.
Après un lifting total - une modernisation financière, technique et sociale - elle veut se faire connaître.
Baptisée d'un nouveau nom, France Loto, elle veut devenir "un leader sur le marché mondial des jeux".
Jean-Pierre Teyssier, son président, explique ici pourquoi et comment sa société doit sortir de l'ombre.


(CENTRE DE MOUSSY)

Dix ans après sa création, la SLNLN (Société de la Loterie Nationale et du Loto National) change de nom et devient France Loto. Pourquoi un nouveau baptême aujourd'hui ?

Jusqu'à présent, l'entreprise était peu connue. Ce n'était pas vraiment indispensable. Elle était connue par son produit majeur, le Loto. Le produit portait l'entreprise. Mais nous avons désormais une gamme plus large de produits, avec cinq jeux (la Loterie Nationale, le Loto, le TacOtac, le loto sportif et le Tapis Vert). Nous souhaitons, dans l'avenir, lancer un nouveau jeu par an. Il nous a semblé nécessaire de faciliter une meilleure authentification de l'entreprise. France Loto, le nouveau nom de la société, couvre l'ensemble de nos activités. Il sera le label de qualité de nos produits. Le nom retenu sera également notre porte-drapeau au niveau international. Nous cherchons aussi en effet à développer notre horizon, à exporter notre savoir-faire au-delà des frontières.

Ce changement de nom n'est que l'un des éléments d'une triple modernisation de l'entreprise que vous avez mise en œuvre, une modernisation financière, technique et sociale. L'organisme qui gère le Loto n'est donc pas une administration ?

Non. A l'origine, effectivement, et jusqu'en 1978, c'était un service de l'Etat, le secrétariat général de la Loterie Nationale, qui s'occupait de cette activité. En 1979, la fusion de ce secrétariat avec les émetteurs de billets de la Loterie Nationale, (essentiellement des associations d'anciens combattants) qui avaient lancé le Loto, a donné naissance à une société d'économie mixte, société anonyme détenue majoritairement par l'Etat (51 %), la SLNLN.

Au cours des derniers mois, nous venons de procéder, avec le plein accord du Ministre du Budget, à une importante restructuration financière de cette société. Nous l'avons dotée d'un capital plus important et mieux réparti. Le capital a en effet été porté de 20 millions de francs à 500 millions par incorporation de réserves. La part de l'Etat est passée de 51 % à 72 %, celle des émetteurs dont je vous ai parlé de 49 % à 20 %. Dans le même temps, nous avons fait entrer dans le capital deux nouvelles catégories d'actionnaires, les salariés – l'entreprise en compte un millier – qui disposeront de 5 % du capital et les courtiers agréés de la Loterie Nationale – au nombre de 300, ils sont nos intermédiaires entre la société et les détaillants. Les courtiers auront 3 % du capital de France Loto.

Les salariés ont-ils été interessés par cette entrée dans le capital ?

J'ai tenu personnellement à ce qu'ils puissent être actionnaires de leur entreprise. Je crois que cela est nécessaire dans toute entreprise moderne, quel que soit son statut. Compte tenu de la particularité de son activité, la société n'est pas cotée en bourse et n'est pas destinée à l'être. Les actions ne peuvent s'échanger librement qu'à l'intérieur de chaque famille d'actionnaires. Les salariés ont donc été appelés à souscrire à un fonds commun de placement qui possède les 5 % du capital de France Loto. La première souscription s'est achevée vendredi 9 décembre. Elle a rencontré un grand succès puisque près des trois quarts des salariés ont souscrit.

Cette restructuration financière serait-elle la voie vers une privatisation ?

Non, ce n'est pas possible et ce n'est pas dans les intentions de l'Etat. La nature de nos mission, les jeux, justifie le contrôle de l'Etat, qui réglemente notre activité. Comme dans la plupart des autres pays, l'Etat n'autorise des jeux qu'à titre dérogatoire et il nous mandate pour les commercialiser et les exploiter.

L'Etat reste votre principal actionnaire. La restructuration modifie-t-elle vos relations avec lui ?

Oui. L'Etat a augmenté sa part dans notre capital. Il aura donc une part plus importantes des dividendes que nous lui verserons chaque année. Depuis dix ans, nous avons toujours un résultat d'exploitation bénéficiaire et nous ferons tout pour qu'il en soit de même dans l'avenir. Parallèlement, nous venons de signer avec l'Etat un contrat d'entreprise de cinq ans. Celui-ci redéfinit nos relations financières avec l'Etat et notammant la rémunération qui nous est assurée en échange des missions qui nous sont confiées. Ce contrat, qui entre en application le 1er janvier prochain, va nous permettre de développer une stratégie à moyen terme, comme toute entreprise commerciale.

Pour l'Etat, les jeux - et donc France Loto - sont une source considérable de recettes ?

Oui, sur un chiffre d'affaires qui devrait approcher cette année 18 milliards de francs (3 % de plus qu'en 1987), l'Etat recevra au total et à divers titres environ 6 milliards de francs, le tiers donc. N'oubliez pas cependant que la moitié des enjeux repartent aux joueurs et aux parieurs sous forme de gains. L'Etat doit respecter cette proportion, ce taux de redistribution aux joueurs comme nous l'appelons, sinon les gains risquent de ne plus attirer les parieurs. Et si parfois certains parlementaires sont tentés par nos recettes, l'Etat veille. Le ministre du Budget sait qu'il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or !

JEAN-PIERRE TEYSSIER

Deuxième modernisation, elle est technique. France Loto a réalisé un énorme effort d'investissement informatique. Pourquoi ?

Le jeu moderne, c'est de l'informatique plus de la publicité. Nous avons effectivement engagé une informatisation importante de notre activité. Nous avons équipé nos deux centres, à Vitrolles et à Moussy, d'ordinateurs ultra-modernes et très puissants (des A15 Unisys). Nous avons installé des terminaux spéciaux construits par une entreprise française (la Compagnie des Signaux Electriques et Electroniques) dans chacun de nos 13 500 points de vente Loto. Ceux-ci permettent une prise de jeux électronique en temps réel ("on-line"). Les principaux avantages du système que nous avons ainsi mis en place sont la rapidité et la sécurité. Nous n'avons plus à transporter physiquement les bulletins validés comme auparavant. Nous avons désormais le réseau "on-line" le plus important du monde, loin devant la Californie (6000 points de vente connectés). Nous sommes à ce jour les seuls en Europe à disposer d'une telle technologie.

L'Europe de 1992 menace-t-elle France Loto ?

Non. L'Acte Unique ne change pas, pour nous, les données juridiques du problème. La notion d'intérêt général, et notamment de moralité publique, justifie le maintien de notre monopole. Il y aura néanmoins un climat de compétition tel que l'on peut penser que certains organismes privés, des bookmakers par exemple, tenteront de s'implanter en France. La meilleure manière de préserver notre position, c'est d'être les meilleurs. Mais l'Europe constitue aussi pour nous un nouveau champ d'activité. Nous ne pourrons proposer des jeux à l'étranger en concurrençant les organismes publics nationaux, les gouvernements ne nous le permettraient pas. Mais notre technique intéresse plusieurs de nos partenaires européens. Nous espérons exporter notre savoir-faire, en matière de réseau "one-line" et de logiciels de jeux. Nous pourrons aussi organiser des jeux en coopération avec nos partenaires.

Vous nous avez annoncé le lancement d'un nouveau jeu par an. Pour 1989, quel sera-t-il ?

Nous avons soumis à notre ministre de tutelle, M. Charasse, un projet de jeu. Ses services sont en train de l'étudier. Nous avons, pour objectif de le lancer au printemps prochain. Mais, vous savez, le problème en la matière n'est pas de trouver de nouvelles idées. Nous en avons de nombreuses. Il y a en fait deux préalables. Le premier c'est que nous sommes dans un pays latin et que, compte-tenu de notre histoire et de notre culture, le jeu y est perçu d'une certaine manière. Nous nous interdisons de lancer n'importe quel jeu n'importe quand et n'importe comment. Je souhaite ne présenter à mon autorité de tutelle que des jeux pour lesquels les esprits sont prêts.

Pour vos nouveaux jeux, vous cherchez souvent votre inspiration à l'étranger ?

Vous m'amenez à notre second préalable. Accepté, il faut ensuite que le jeu soit bien adapté au marché français, surtout lorsqu'il est inspiré d'une expérience étrangère ce qui est souvent le cas. Nous avons pour cela un service marketing qui étudie le marché et propose des idées jusqu'a aboutir après de nombreux tests à la maquette qui correspond à nos besoins.

Le loto sportif a eu un démarrage difficile ?

Nous n'avions pas pu procéder de cette manière. Compte-tenu du contexte et de l'époque, les tests préalables n'avaient pu être effectués. Nous avons ensuite modifié le produit en reprenant notre démarche commerciale. Les modifications apportées en juillet dernier à l'issue de cette révision du produit ont eu des conséquences favorables. Sur ce jeu, le chiffre d'affaires a augmenté de 50 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Vous nous avez annoncé une augmentation de votre chiffre d'affaires de 3 % en 1988. Ce n'est pas beaucoup ?

Cette hausse de 3 % est en fait uniquement une augmentation en volume, puisque chez nous les "mises" – nos prix de vente – restent inchangées et surtout celles du Loto depuis douze ans. Ce n'est donc pas une progression négligeable. Par notre chiffre d'affaires, proche de 18 milliards de francs, nous sommes la trentième entreprise française, la quatrième société française de services. Nous avons modernisé notre outil. Maintenant, nous pouvons travailler à l'accroissement de notre chiffre d'affaires.

Troisème modernisation, elle est sociale. A votre tour, vous avez préparé un "projet d'entreprise" ?

La société a toujours eu une politique sociale dynamique comme en témoignent la mise en œuvre il y a 12 ans de la participation, et cette année, celle de l'actionnariat des salariés. Mais, c'est exact, la grande affaire au cours des derniers mois a été l'élaboration du projet d'entreprise. Des groupes de travail ont été constitués. Ils ont permis à la moitié des salariés au moins de discuter le contenu de ce document.
De quoi s'agit-il ? Ce n'est pas un plan à moyen terme qui quantifie les objectifs. C'est la charte de nos valeurs. Comme dans les autres entreprises qui se sont dotées d'un tel document, ce projet est un engagement de tous, l'engagement collectif sur lequel nous sommes tous d'accord.

Quelles sont alors ces valeurs de l'entreprise France Loto ?

Sécurité, rigueur et transparence financière. La sécurité d'abord. Elle est très importante pour nous, car nous devons offrir aux parieurs, aux joueurs, une sécurité sans faille. Nous devons leur assurer qu'il n'y a pas de fraude possible. La rigueur et la transparence financière sont ensuite indispensables. Nous redistribuons de l'argent qui n'est pas à nous. Le haut niveau technologique de l'entreprise est également une valeur importante. Nous devons conserver l'avance acquise en ce domaine, par un effort de formation et de qualification permanent.
L'objectif est donc pour France Loto d'être "un leader sur le marché mondial des jeux". Nous le sommes sur le plan technique. Nous ne le sommes pas encore sur le plan commercial et économique. Le projet fixe nos règles de conduite pour atteindre cette ambition.

Comment allez-vous faire pour faire connaître le nouveau nom de votre société France Loto ?

D'abord, je dois dire que le nouveau nom même de la société a été trouvé par les salariés. C'était là l'un des objectifs du projet d'entrepise. Pour le faire connaître, nous avons lancé une promotion particulière. Le 25 décembre, le nom de France Loto sera au départ de Paris-Dakar, sur la voiture d'Hubert Auriol, l'une des figures les plus populaires des sports mécaniques. A l'arrivée, le 13 janvier prochain, l'ensemble des mille salariés de la société sera réuni à Paris pour une convention à l'occasion de laquelle le projet d'entreprise définitif sera présenté. Un vendredi 13 donc, une date qu'une société de jeu comme la nôtre ne devait pas laisser passer.

Dominique Le Conte

CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE LOTO (EN MILLIARDS DE FRANCS)

LOTERIE + TACOTAC
LOTO
LS
TAPIS VERT
TOTAL

0 – 2 – 4 – 6 – 8 – 10 – 12 – 14 – 16 – 18 – 20

1977 – 1978 – 1979 – 1980 – 1981 – 1982 – 1983 – 1984 – 1985 – 1986 – 1987

Médecine

Par le développement d'une politique contractuelle

M. Evin propose une réforme en douceur du système hospitalier

La politique hospitalière du gouvernement entre dans sa phase concrète. Après avoir annoncé à plusieurs reprises qu'il était favorable à la départementalisation hospitalière (*le Monde* du 7 octobre), M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, a, dans un discours prononcé, lundi 19 décembre, au centre hospitalier régional et universitaire de Lille, défini les grandes lignes de la « *politique contractuelle* » qu'il entend promouvoir entre l'Etat et les hôpitaux.

Soucieux d'accorder « *plus d'autonomie et de responsabilité* » aux établissements hospitaliers, il a annoncé que des « *contrats pluriannuels* » seront passés entre l'Etat et les hôpitaux, l'Etat s'engageant à financer des investissements ou des projets ayant pour objectif une *modernisation des structures et de la gestion hospitalières*.

Ces contrats auront une durée de cinq ans. Ils devront permettre la réalisation d'un projet d'établissement intégrant « *la restructuration des activités, une politique sociale, le développement d'un système d'information complet, l'évolution de l'organisation des structures médicales vers des départements volontairement créés et le développement des procédures d'évaluation des technologies, des soins et de la qualité* ». Pour mener à bien de tels objectifs, « *l'Etat apporte immédiatement des moyens* », a déclaré M. Evin.

Le CHR de Lille sera le premier bénéficiaire de ce type de convention. Il recevra, au titre de l'exercice 1989, une subvention d'étude de 800 000 francs. En outre, des mesures budgétaires lui permettront, d'une part, d'améliorer sa trésorerie (grâce à une dotation de 15 millions) et, d'autre part, de majorer sa masse budgétaire d'un montant de 8,3 millions de francs.

L'objectif du gouvernement est de favoriser, par des mesures financières incitatives, les établissements hospitaliers qui accepteront de jouer le jeu de l'« *adaptation des structures* ». A cette fin, des mesures sociales seront également mises en œuvre puisque, a annoncé M. Evin, les moyens en personnel seront eux aussi renforcés « *à hauteur de 480 mensualités* ».

Systèmes d'information

Outre l'instauration de ces contrats entre l'Etat et les établissements hospitaliers, M. Evin a annoncé que dans deux ans « *le programme de médicalisation des systèmes d'information* » (PMSI) devra être mis en œuvre dans l'ensemble des établissements publics et privés. Au-delà de son caractère très technique, il s'agit d'une mesure importante qui devrait *permettre aux hôpitaux de remplir* leur mission de santé publique.

Schématiquement, deux catégories d'information étaient jusqu'à présent exploitées de manière totalement distincte : les informations de gestion à caractère administratif et financier et les informations médicales nécessaires à l'élaboration des diagnostics et à la mise en place des thérapeutiques. Ces dernières informations sont strictement confidentielles, couvertes par le secret médical. Grâce à la technique des PMSI, utilisée dans de nombreux pays, il est possible de rendre anonymes les données d'orgine médicale et de les intégrer aux informations plus administratives. Ainsi, il devrait être bientôt possible de disposer dans tous les hôpitaux d'un outil adapté à la recherche d'une meilleure qualité des soins.

Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé, les prédécesseurs socialistes de M. Evin au ministère de la santé, avaient voulu imposer une véritable réforme hospitalière, en particulier par la mise en place de départements. M. Evin entend, lui, pratiquer une méthode plus douce basée sur le volontariat et l'incitation. Une modernisation des structures hospitalières étant jugée par tout le monde indispensable, il serait en tout cas souhaitable que les mesures que M. Evin appelle de ses vœux trouvent un écho auprès des responsables hospitaliers.

FRANCK NOUCHI.

Le ministre veut améliorer la situation des médecins conventionnés

Rénover la situation des médecins conventionnés, pour assurer l'égal accès aux soins et développer le partenariat entre les médecins et les caisses d'assurance-maladie : ce sont les objectifs annoncés par M. Claude Evin, ministre de la santé et de la protection sociale, lundi 19 décembre, avant que les médecins libéraux choisissent leur mode d'exercice (d'ici au 31 décembre) et avant le renouvellement de la convention entre les médecins et les caisses d'assurance-maladie.

M. Evin estime que le conventionnement avec des honoraires opposables « *doit demeurer le mode normal d'exercice de la médecine ambulatoire* », pour assurer l'égalité d'accès aux soins. Il s'inquiète de la proportion des médecins conventionnés pouvant prendre des « *honoraires libres* », qui peut dépasser 40 % dans certains départements et 80 % dans certaines spécialités avec ceux qui ont droit au « *dépassement permanent* » des tarifs conventionnels.

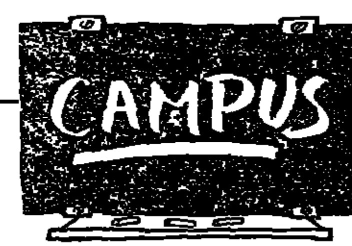
M. Evin estime nécessaire d'« *améliorer les conditions d'exercice des médecins généralistes* ». Il souhaite développer la formation continue — grâce notamment à « *des mesures incitatives, y compris financières* ». — « *la participation des médecins libéraux à l'aide médicale urgente et aux alternatives à l'hospitalisation* ».

Des enfants assurés contre la maladie

Une association nantaise a mis en place un service de garde d'enfants à domicile, avec le concours de la compagnie d'assurances France secours international (FSI). Les entreprises cotisent 250 F par an et par salarié. En cas de maladie de l'enfant d'un salarié, la FSI s'engage à envoyer gratuitement un garde-malade à son domicile *pour une période allant, dans un* premier temps, jusqu'à cinq *jours*.

Pour les entreprises, cela peut être un moyen de lutter contre l'absentéisme tout en fournissant un service à leur personnel. Cette expérience, qui a débuté il y a un mois, touche actuellement 3 000 salariés dans la région nantaise. Les 62 associations de gardes-malades réunies en congrès, vendredi 16 et samedi 17 décembre, ont souhaité que ce service puisse s'étendre à toute la France.

● **Une pâte dentifrice retirée du marché.** — Selon un arrêté publié par le *Journal officiel* du 18 décembre, la pâte dentifrice Tonicaryl trifluor 250, commercialisée par la société SARPP de Nantes, devra être retirée du marché en raison de la dose trop importante de fluor qu'elle contient. Cet arrêté du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale précise que « *cette pâte dentifrice contient 0,280 gramme de fluor pour 100 grammes, alors que la teneur maximale autorisée par l'arrêté du 16 août 1985 est de 0,150 gramme pour 100 grammes* » et « *présente ainsi un danger pour l'utilisateur* ».



Reims capitale de l'emballage

La faculté des sciences de Reims vient d'accueillir la deuxième promotion de dix-huit étudiants de la filière dite « *emballage et conditionnement* ». Créée en 1981 sous la forme d'une maîtrise de sciences et techniques, elle est devenue, depuis l'an dernier, une *formation d'ingénieur. C'est la première filière de ce type en France*, préparant des ingénieurs spécialisés dans la conception, la fabrication et l'utilisation du matériel d'emballage. Elle recrute à bac plus deux des titulaires d'un DEUG scientifique ou d'un DUT (mesures physiques, génie mécanique, biologie appliquée, industrie alimentaire...) ou des élèves de classes préparatoires admissibles à un concours. La formation en trois ans comprend des matières scientifiques générales (mathématiques, physique, chimie, microbiologie), des disciplines spécialisées (matériaux, conditionnement, automatismes, logistique...) et de la gestion. Les débouchés sont nombreux aussi bien dans les industries de fabrication de l'emballage *que dans celles qui l'utilisent (cosmétique, parachimie, pharmacie,* agro-alimentaire...).

Cet « institut supérieur en packaging » sera abrité prochainement dans de nouveaux bâtiments construits sur le site technologique André Farman avec l'aide de la ville, du département et de la région, qui devraient permettre d'accueillir, en 1990, des promotions de trente-six élèves.

Cette filière, qui a un recrutement national, est, avec l'Ecole des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, la seule formation d'ingénieurs en Champagne-Ardenne.

D. L

★ ISP, Faculté des sciences, Moulin de la Housse, BP 347, 51062 Reims Cedex.réunit, les 2 et 3 février 1989 à Nanterre, un colloque international sur « *les compétences des administrations locales dans les pays de la Communauté européenne* ». (Université Paris-X, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex. Tél. : 40-97-78-66.)

ÉDUCATION

Le conseil des ministres du travail européens triple les crédits du programme COMETT

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant

Les ministres du travail des Douze, réunis vendredi 16 décembre à Bruxelles, ont adopté une directive-cadre pour harmoniser et renforcer dans la Communauté les règles ayant trait à l'hygiène et à la sécurité sur les lieux du travail. Ces règles générales, établissant les obligations des employeurs et des travailleurs en matière d'information, de prévention et de formation, seront bientôt complétées par des directives plus spécifiques portant, par exemple, sur l'utilisation des machines, sur la manutention des charges lourdes comportant des risques, sur l'équipement des chantiers temporaires et mobiles, sur les caractéristiques et les usages des écrans de visualisation...

D'autre part, le conseil des ministres a pris acte du succès spectaculaire du programme COMETT sur les relations de travail entre universités et entreprises sur les nouvelles technologies en accroissant de manière très sensible les crédits qui lui sont affectés. Le budget de COMETT-1 avait été fixé à 45 millions d'ECU (315 millions de francs) pour la période 1987-1989. COMETT-2, qui vient d'être approuvé, bénéficiera d'un budgget de 250 millions d'ECU (1,750 milliard de francs) sur la période 1990-1994, ce qui représente près du triplement du budget annuel. . Le programme suppose et encourage la création de réseaux de coopération entre universités et entreprises, en accordant des bourses qui doivent être utilisées dans d'autres Etats membres que celui du bénéficiaire.

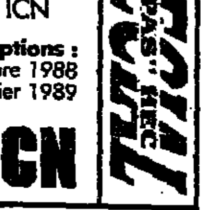
Cependant, l'adoption de COMETT-2 s'est déroulée dans des conditions de confusion et de tension qui risquent d'altérer ce succès. Plusieurs Etats membres, dont la France, n'approuvaient pas la base juridique sur laquelle la commission fondait sa proposition. Elle lui donnait, à leurs yeux, trop de pouvoir de décision, et pas suffisamment de moyens de contrôle au conseil. Certains, en particulier la RFA, souhaitaient une progression un peu moins forte des crédits. Malgré M. Manuel Marin, vice-président de la commission chargé des affaires sociales, dispersé au compromis, le président grec du conseil a obtenu une décision à l'arraché.

PHILIPPE LEMAITRE.

FAITS DIVERS

● **Un instituteur inculpé de viols sur des élèves.** — Un instituteur de l'école communale Félix Faure dans le quinzième arrondissement de Paris, dont l'identité n'a pas été révélée, a été inculpé de viols et attentats à la pudeur avec violences sur des mineurs de quinze ans par abus d'autorité. Les victimes étaient des élèves de l'instituteur qui aurait obtenu leur consentement et leur silence en leur distribuant des friandises et en leur octroyant systématiquement de bonnes notes.





Le Carnet du Monde

Naissances

— *Jean-Philippe* COTIS et *Marguerite*, née Léon,
partagent avec
Marianne et Pierre
la joie d'annoncer la naissance de leur fille et sœur

Camille,

le 28 novembre 1988.

27 *bis*, rue Miollis,
75015 Paris.

— Agnès et François BAGUET,
Raphaël et Alexandre,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Mathias,

le 14 décembre 1988.

2, rue du Bois-des-Chênes,
94360 Bry-sur-Marne.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès, dans sa quatre-vingt-deuxième année, de

Claude DEGEORGE,
capitaine de frégate honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

dont les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le *14 décembre 1988, au temple* de Tours.

« *Je suis avec vous tous les jours et jusqu'à la fin des temps.* »
Matthieu, XXVIII, 20.

4, rue des Guetteries,
37000 Tours.
36, rue de La Rochefoucauld,
92100 Boulogne.

— *Le comte et la comtesse* d'Ornano,
leurs enfants et petits-enfants,
Le *comte* Christian d'Ornano,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Rougier
Et alliées,

ont la tristesse de faire part du décès, survenu dans sa quatre-vingt-douzième année, de la

comtesse d'ORNANO,
née Andrette Rougier.

La messe des obsèques sera célébrée le mardi 20 décembre 1988, à 8 h 30, en l'église Saint-Martin d'Ainay, à Lyon, suivie de l'inhumation au cimetière du *Père-Lachaise, vers 16 h 30.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue de Tilsitt,
75017 Paris.
249, avenue Jean-Jaurès,
69007 Lyon.

— Les chercheurs de l'UA 1026 du *CNRS*,
(ethnolinguistique amérindienne),
Ainsi que tous ses collègues
Et amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Liliane PORTERIE GUTIERREZ,

le 17 décembre 1988.

44, rue de l'Amiral-Mouchez,
75014 Paris.

— Mlle Odette Rigaud,
M. et Mme René-Paul Rigaud,
Olivier, Virginie et Nicolas,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles *Dangien, Guyot* et Legeais,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, de

Mme Jean-Louis RIGAUD,
née Yvonne Guyot,

survenu le 16 décembre 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 21 décembre, à 10 h 30, en l'église du Saint-Esprit, Paris-12e.

5, place Félix-Eboué,
75012 Paris.
85, boulevard de Montmorency,
75016 Paris.
40, rue Spontini,
75116 Paris.

— *M. et Mme* Claude Veyrier-Montagnères
et leur fils,
M. Marc Chavoix,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme James VEYRIER-MONTAGNÈRES,
née Edmée Regnier,

survenu le 10 décembre 1988.

L'inhumation a lieu dans le caveau de famille, au cimetière de Blaye (Gironde).

Une messe sera célébrée, le samedi 24 décembre 1988, en la chapelle de la Providence, 77, rue des Martyrs, 75018 Paris.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

91, rue du Théâtre,
75015 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Remerciements

— Toulon. Sartène.

M. le professeur Laurent Pedinielli,
Mlle Dominique *Pedinielli*,
M. et Mme Jean Pedinielli
et *leurs enfants*, Laurence et Pierre,
M. et Mme Emile Pedinielli
et leur fils, Jean,
M. et Mme Paul Angeletti,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Pedinielli, Mary, Santoni, Jehasse, Quilichini, Nicolaï, Cresciucci, Barbaroux et Bru,
Parents, alliés et amis,
remercient du fond du cœur tous les amis, qui, par leur présence, leurs messages, leurs envois de fleurs et leurs prières, se sont associés à leur grande tristesse lors du décès de

M. Laurent PEDINIELLI,
journaliste,

survenu dans sa vingt-sixième année.

Anniversaires

— **Edgard ANDRÉANI**

nous quittait il y a un an, le 19 décembre 1987.

— *Le 20 décembre 1982 mourait le*

professeur Raymond **LEIBOVICI.**

Que ceux qui l'ont connu et aimé restent fidèles à son souvenir.

— Il y a cinq ans, le 20 décembre 1983, disparaissait

Pierre PIEUCHOT.

Une pensée de
Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants.

Communications diverses

— **Jean-Denis BREDIN**
signera son livre
Sieyès,
la clé de la *Révolution française*,
le mercredi 21 décembre 1988, de *15 heures à 17 heures*, à la Librairie Joseph-Gibert, 26, boulevard Saint-*Michel*, 75005 Paris.

— **Les Frères des écoles chrétiennes** *lancent un* appel à *tous leurs anciens* élèves, en particulier à ceux de leur établissement du Liban, actuellement menacé de disparition en raison de la crise financière et de la situation de guerre. Afin de le sauver, les Frères comptent sur l'aide des anciens. S'adresser au Frère Sudres, économat national, FEC, 78 A, rue de Sèvres, 75341 Paris, Cedex 07, Tél. : (1) 45-67-04-98.

La semaine de la bonté

Cas n° 44

F. a vingt-cinq ans. Il est l'aîné de six enfants. Son père est mort brutalement *lorsqu'il avait treize ans. Il a* connu sa mère l'an dernier, elle avait quitté le domicile lorsqu'il avait trois ans.

De la vie, F. n'a connu que la misère morale. Toxicomane dès l'âge de treize ans, il a cependant obtenu son BEPC mais a raté son bac. Il a fait son service militaire, et y a obtenu l'ensemble des permis de conduire. Ensuite il a travaillé irrégulièrement, puis il a été condamné pour vol et tentative de vol à une *peine de six mois de prison*. Cette condamnation est liée à son problème de *toxicomanie*.

Après une tentative de suicide, il a *été pris en charge psychologiquement* :

— Il a engagé un travail très important contre la toxicomanie ;

— Il a décidé de devenir ambulancier. Cette formation coûte 4 600 F.

Aucune aide légale ne peut être obtenue.

Pour permettre à F. de faire cette *formation qui le sortira de son problème en lui donnant un travail stable, il faudrait 4 600 F.*

Pourrons-nous les lui faire parvenir ?

Cas n° 18

Jeanne, ses deux frères, deux sœurs et une nièce vivaient avec leur mère. Celle-ci vient de mourir. Elle avait acquis une maison, lors du décès de son mari, avec le capital décès et vivait depuis avec une pension de 3 000 F et 2 500 F de prestations familiales.

Aujourd'hui, l'aînée, qui n'avait jamais travaillé pour aider sa mère au foyer à élever les derniers enfants, se retrouve seule à assumer leur charge. Il y a des dettes de gaz, d'eau, de taxe foncière et les frais d'obsèques de la mère disparue.

Un secours d'urgence est sollicité... Peut-on accorder

4 000 francs

Cas n° 5

Louis a dix-sept ans. Handicapé, il a été placé dès sa petite enfance dans un établissement spécialisé IMP. Là, il a acquis une certaine autonomie. Maintenant, il doit quitter ce centre et va pouvoir exercer certaines tâches professionnelles dans une ferme agréée par la Sécurité sociale. Ce centre demande un trousseau. Les parents de Louis sont pauvres et ne peuvent donner que 500 F. Pour aider ce garçon à partir avec un équipement convenable, il manque

2 500 francs

Cas n° 30

Femme de service dans une cantine scolaire, Mme B., divorcée, a la garde de ses deux enfants de sept ans et cinq ans. Elle a été licenciée en 1987. Elle a employé son maigre budget, en vivant très pauvrement, au soin des enfants. Depuis l'enfance, elle est handicapée par une surdité bilatérale qui peut disparaître avec *une prothèse* : 13 200 F. *La Sécurité* sociale et le fonds de secours de la *caisse maladie ont remboursé* la presque totalité de la somme ; il reste à la *charge de Mme B. la somme de*

4 500 F

Cet appareil lui permettra de se *réinsérer plus rapidement dans* le monde du travail. Pouvons-nous lui *envoyer cette somme ?*

★ Les dons sont à adresser à la Semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris. CCP *Paris* 4-52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81.



Économie

SOMMAIRE

Peugeot et Fiat investissent 3 milliards de francs dans le Nord

M. Jacques Chérèque, le ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, arrivera la hotte pleine pour la visite qu'il effectuera trois jours avant Noël dans le Nord : Peugeot et Fiat devaient signer, lundi 19 décembre, dans l'après-midi, à Turin, un accord prévoyant l'installation de deux unités supplémentaires de production de véhicules commerciaux dont l'une permettra de créer quelque trois mille emplois nouveaux près de Valenciennes. L'autre usine sera située dans le sud de l'Italie, à Pomigliano-d'Arco (près de Naples), autre région en difficulté.

L'opération se déroulera par le biais de la Société européenne de véhicules légers (SEVEL), une filiale détenue à parité par les deux groupes, créée il y a douze ans, qui ne dispose actuellement que d'une seule usine à Val-di-Sangro.

Côté français, l'investissement représenterait 3 milliards de francs. Il entraînera un renforcement du groupe automobile français dans le Nord, où il produit déjà des moteurs Diesel et des boîtes de vitesses. Pour la région, frappée de plein fouet ces dernières années par la crise des industries traditionnelles, cette annonce est une *aubaine, car elle épongera les emplois* supprimés par les constructeurs de matériel ferroviaire (plusieurs centaines). Peugeot, qui informera, lundi après-midi, son comité central d'entreprise lors d'une réunion extraordinaire (sans ordre du jour), bénéficiera d'ailleurs et des aides dispensées par l'Etat lors de créations d'emplois dans les zones sinistrées (soit 150 millions de francs).

Cet investissement devrait permettre aux deux groupes de porter la production globale de véhicules commerciaux de cinq cents par jour à plus de mille à l'horizon 1993. Après l'annonce par Pechiney de l'ouverture d'une usine à Dunkerque et, il y *a quelques jours, celle d'une usine de pâte* à papier dans les Vosges, cette opération semble témoigner d'un certain regain de dynamisme des industries traditionnelles.

Avant la visite de M. Jacques Chérèque dans le Valenciennois

Oublier l'acier

VALENCIENNES
de notre envoyé spécial

Comme des papillons multicolores, les affiches jaunes, roses ou bleu électrique collées sur les murs ou les vitres donnent aux maisons de brique un air de fête. Mais ce qu'elles annoncent n'est pas si drôle : *« A vendre, s'adresser à Me..., notaire. »* On compte, paraît-il, près de dix mille maisons ou appartements à vendre dans le Valenciennois. C'est un signe parmi tant d'autres qui traduit la situation extrêmement difficile de cette partie du sud du département du Nord, à laquelle on peut rattacher la vallée de la Sambre, entre Avesne et Maubeuge, aux caractéristiques semblables.

Une région qui n'en finit pas d'endurer les coups du sort que lui assènent les lois de l'économie, de la concurrence et de la reconversion industrielle. Une région qui pourrait longtemps méditer la phrase de Mirabeau, selon laquelle la roche Tarpéienne n'est pas loin du Capitole. C'est là, en effet, à Anzin, commune mitoyenne de Valenciennes, qu'au milieu du dix-huitième siècle a été ouverte la première mine de charbon traçant le sillon de la réussite. L'industrie lourde allait enfoncer ici ses racines puissantes. On a coulé l'acier jour et nuit à Denain, à Trith, dans des gerbes de feu. La SNCF y commandait ses wagons. Le cœur industriel de la France battait sans relâche, et les usines appelaient les usines. Mais Valenciennes gardait aussi une place éminente pour l'art, et ce n'est pas un titre usurpé que celui d' « Athènes du nord », qui fut donné à la cité de Watteau, Carpeaux ou d'Harpignies.

Hélas. Les gloires d'hier font les malheurs d'aujourd'hui. Depuis une dizaine d'années, le Valenciennois *économique est véritablement* martyrisé.

Le charbon ? On sait ce qu'il en adviendra à très court terme. Dans les prochains mois, les deux derniers puits s'arrêteront et les crissements de wagonnets cesseront. Plus qu'une activité qui prend fin, c'est un symbole qui meurt, un paysage urbain qui se fige comme un immense musée naturel à l'état brut, des relations sociales hiérarchisées qui craquent. Bien connu des coureurs du Paris-Roubaix, le puits d'Arenberg, époumoné, compte les jours, et les derniers mineurs marocains aussi.

Sans être aussi important qu'autour de Roubaix, le textile, lui aussi, a dû considérablement réduire ses effectifs, y compris dans l'une de ses spécialités, la ficelle agricole. Mais c'est avec la sidérurgie que se sont abattus les plus grands malheurs. *« Nous avons appris la nouvelle un matin de décembre 1978,* raconte un cadre de la chambre de commerce, *et par la radio. »* La nouvelle ? C'était la décision d'Usinor de fermer son usine de Denain. Coût social : au moins cinq mille emplois *directs supprimés, et plusieurs centaines* à Valenciennes, à côté. Depuis, la lente saignée de l'acier et des innombrables entreprises *qui travaillaient autour d'Usinor n'a* pas connu de répit. Les quelques survivants d'une débâcle généralisée se comptent sur les doigts de la main.

Venue conforter le tissu industriel menacé, la raffinerie de pétrole *d'Antar ferma quelques années* après son inauguration, à cause des chocs pétroliers successifs. On pensa alors faire appel à l'automo*bile, et l'on décentralisa des* usines. Talbot annonçait fièrement, il y a une décennie, 5 000 emplois à terme, mais jamais l'atelier ne dépassa 1 250 et, aujourd'hui, l'effectif est tombé à zéro. Le bâtiment est en bon état, et c'est là que Peugeot, déjà bien implanté dans la région, envisage un nouveau et très important investissement.

La litanie est déjà longue. Mais croyiez-vous que ce fût fini ? Non. Maintenant, ce sont les industries du matériel ferroviaire qui sont aux abois, faute de commande. *Or,* le Valenciennois compte pour 30 % dans la production française de ce secteur, avec Alsthom ou ANF. L'usine d'Alsthom à Raismes (800 personnes encore aujourd'hui) fermera dans le courant de 1989 et, sur les autres usines, les menaces pèsent. Sans céder à une sinistrose systématique ou au dénigrement de mauvais aloi, le constat s'impose : toutes les humiliations et les chocs qu'une région pouvait subir avec les contrecoups et les blessures portés au paysage et aux villes, celle-là les a encaissés. On comptait 372 000 habitants en 1975, 350 000 aujourd'hui. Le nombre d'emplois recensés est tombé de 124 000 à 93 000. Et le taux de chômage (19 %) est presque le double de la moyenne nationale.

L'armée de la reconquête

Mais, derrière cette fresque sans complaisance qui conjugue toutes les nuances du noir au gris, apparaissent des noyaux durs et des signes de renouveau... L'industrie ne compte pas que des éclopés. La SMAN, de Peugeot, tient le haut du pavé, PPG (Peinture Corona) aussi. Thomson construit une belle usine à Marly, le groupe belge Van de Wiele, sur le site d'Alsthom, va fabriquer des machines à tisser le velours, un allemand produit des étiquettes autocollantes, et une usine britannique de préservatifs est attendue. En termes d'emplois remplacés, bien sûr, on est loin du compte, mais les PMI naissent en grand nombre, et le sous-préfet est sur la brèche, attentif à tout projet.

A la tête de l'armée de la reconquête se trouve la chambre de commerce et d'industrie, dont la *quasi totalité des partenaires* reconnaissent le dynamisme : *«Ras-le-bol du misérabilisme ; il faut le moral pour faire le bon boulot,* lancent les dirigeants de la compagnie consulaire ; *et arrêtons d'être obsédés par l'industrie. Valenciennes est d'abord dans sa longue histoire, une ville de marchands et de négoce. Retrouvons cette vocation. »*

« Agir et gagner : c'est le titre de la revue de la chambre. Et — symbole — pour illustrer ses messages, elle a choisi à chaque page, une photo d'un sportif en action, seul ou avec son équipe. Outre les aides et les conseils aux PME ou aux entreprises en cours de constitution, la chambre a réussi une belle opération psychologique auprès de l'administration des Ponts et chaussées : convaincre les ingénieurs de supprimer sur l'autoroute les panneaux qui insistent sur la sidérurgie et les terrils et, en revanche, planter une belle enseigne qui annonce l'université de Valenciennes. Une université qui regroupe six mille étudiants, travaille en osmose avec l'industrie et qui fait, de la droite à la gauche (une gauche dominée par le PC), du patronat aux syndicats, l'unanimité... Quant au lycée Wallon, sa réputation de qualité a depuis longtemps dépassé les frontières du Nord et du Pas-de-Calais.

C'est dans ce Hainaut longtemps groggy mais courageux, que Jacques Chérèque vient en visite *de travail comme il l'avait promis* cet été. L'ancien sidérurgiste de Pompey sait personnellement ce que peuvent éprouver des généra*tions qui devaient tout au fer et à la* houille, et qui sont devenues leurs victimes. On attend ardemment ici que, par sa voix, le gouvernement annonce *la création d'une « zone* d'entreprises », avec avantages fiscaux à la clé, à cheval sur la frontière commune au Valenciennois et au *Borinage* belge qui traverse la même épreuve.

Noël approche, et Jacques Chérèque ne peut venir sans quelques présents empaquetés dans la solidarité nationale. Quand il arrivera sur la place d'Armes de Valenciennes, le ministre lèvera les yeux vers le fronton de l'hôtel de ville. Il y lira : *« Valenciennes a bien mérité de la patrie : Convention nationale : 20 vendémiaire, an IV. »* La ville s'était courageusement battue contre les armées autrichiennes. Aujourd'hui l'Etat peut-il se montrer à son égard moins reconnaissant que la Convention ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.

REPÈRES

Faillites

Diminution aux Etats-Unis

Le nombre des faillites aux Etats-Unis a diminué de 6,3 % au cours des neuf premiers mois de l'année, en raison notamment d'un recul des défaillances d'entreprises dans les Etats pétroliers et agricoles, selon une enquête publiée vendredi 16 décembre par la firme d'études économiques Dun an Bradstreet Corp. 44 793 entreprises ont fait faillite de janvier à septembre contre 47 794 lors de la même période de 1987.

Inflation

Baisse au Canada

L'inflation au Canada a baissé de 0,1 % en novembre, pour atteindre 4,1 % en rythme annuel, contre 4,2 % en octobre. La baisse de novembre est due surtout aux prix de l'alimentation, notamment ceux des fruits frais et de la viande.

Transport fluvial

La fin des vaches maigres

Selon les statistiques de l'Office national de la navigation, le trafic fluvial français a recommencé à croître, en 1988, après avoir reculé chaque année depuis 1981. Sur les dix premiers mois, la progression en tonnage est de 9,3 %, essentiellement grâce aux matériaux de construction, aux minerais et aux déchets pour la métallurgie.

Toutefois, les armateurs fluviaux s'attendent que la croissance du trafic kilométrique atteigne 3 % sur l'ensemble de l'année 1988. *« Depuis plusieurs années, nous guettons le creux de la vague. Nous avons l'impression que nous y sommes »,* a déclaré, vendredi 16 décembre M. Jacques Trorial, président du comité des armateurs fluviaux, qui cède la place à M. Jacques Fléchet, président du comité Provoideau.

Travail en équipe

un ouvrier sur cinq

Le travail en équipe continue à progresser depuis 1982, selon une enquête du ministère du travail. En 1986, 12,2 % des salariés travaillaient en équipes, contre 11,6 % en 1984, 10,4 % en 1982, 11 % en 1981. En particulier *« plus d'un ouvrier sur cinq travaille en équipe. Cette proportion est du même ordre que les niveaux les plus élevés observés dans le passé (en 1974 et 1977), mais qui se rapportaient à une population ouvrière nettement plus importante qu'en 1986 »,* selon le ministère. 9,2 % des établissements ont recours à ce type de travail, contre 8,1 % en 1984 : c'est dans les établissements de moins de 500 salariés qu'il s'est développé

● **Bombardier vend sa division locomotives.** — La société canadienne Bombardier, spécialisée dans la construction aéronautique dans la fabrication de matériels de transports en commun et de motoneiges, a signé un accord de principe avec General Electric Canader pour la cession des actifs de sa division locomotives et moteurs diesel. Le montant de la transaction s'élèverait à 135 millions de francs.

● **Grumman licencie 3 100 salariés.** — Le groupe aéronautique *américain Grumman licenciera* 10 % de son personnel, soit 3 100 personnes en 1989. Ces suppressions d'emplois sont la conséquence de la *perte de trois programmes militaires* par Grumman : l'avion tactique avancé de la Marine, l'avion tactique de l'armée de l'air et la modernisation du bombardier A 6-G.

● **PÊCHE.** — La France et le Québec ont signé le texte d'une entente portant jumelage des rivières Dordogne en France et Jacques-Cartier au Québec. Cette convention prévoit notamment le repeuplement en saumons atlantiques des deux rivières, a indiqué le Quai d'Orsay.

Elf achète 4 milliards de francs de réserves pétrolières en mer du Nord

Le groupe français Elf Aquitaine *a annoncé* lundi 19 décembre qu'il allait racheter pour 4 milliards de francs une participation de 25,2 % dans la compagnie pétrolière britan*nique Enterprise* Oil (2,5 milliards de F de chiffres d'affaires en 1987), part qui était jusqu'ici détenue par la société britannique Lasmo. Cette acquisition *à l'amiable au prix de* 450 pence par action fera d'Elf Aquitaine le premier actionnaire d'Enterprise Oil, à égalité avec le *groupe chimique ICI* (25 % des parts également) et devant Norwich Union (8,1 %). Le paiement se fera par des obligations, en livres ster*ling, cotées* à Luxembourg, à quinze ans. Cette méthode de paiement a été préféré par le vendeur pour des raisons fiscales, a précisé Elf.

Succédant au rachat au début de l'année des actifs pétroliers du groupe RTZ (pour 3,2 milliards de francs), cette nouvelle acquisition renforce massivement les actifs d'Elf en mer du Nord. Enterprise Oil, considérée par les analystes londoniens comme l'une des meilleures sociétés pétrolières de la place, détient en effet de très importantes réserves en mer du Nord, évaluées à 620 millions de barils, ce qui la *classe au cinquième rang du secteur* après BP, Shell, Exxon et Amoco. Surtout la compagnie, qui a connu de très gros succès dans l'explora*tion, a d'excellentes perspectives.*

Grâce à la découverte du champ de Nelson en mars 1988 et au rachat d'une participation importante dans le champ de Beryl, la production d'Enterprise devrait doubler d'ici au milieu des années 90, en passant de 67 000 barils/jour actuellement à plus de 140 000 barils par jour.

V. M.

Une marge de liberté budgétaire plus grande pour la Poste et les Télécoms

*L'étau qui enserre la gestion quo*tidienne des deux administrations de la Poste et des Télécommunications va-t-il être desserré ? Leur ministre de tutelle, M. Paul Quilès, semble avoir fait un pas en avant dans cette direction : à l'occasion d'une conférence de presse sur la télématique (*le Monde* du 16 décembre), il a en effet déclaré avoir *« acquis de nouvelles marges d'initiatives et de responsabilités pour la gestion du budget »* de son ministère.

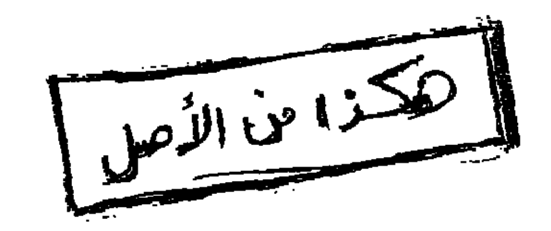
Les procédures budgétaires en cours pour les EPIC (Etablissements publics, industriels et commerciaux, comme EDF ou GDF) *seront désormais applicables au* budget des PTT : une fois la détermination globale des besoins fixée dans leurs grandes masses, le niveau des effectifs, celui des investissements et le budget de fonctionnement seront déterminés par branche (Poste, Télécommunications) selon les contraintes spécifiques à chacune. Enfin, la gestion des filiales des deux administrations sera assou*plie : elles ne seront plus astreintes* à autorisation préalable par arrêté interministériel pour des opérations de participation inférieures à 50 millions de francs.

Concrètement, ces mesures ne se traduiront pas par la disparition de la tutelle pointilleuse de la Rue de Rivoli sur la Poste et les Télécommunications : en particulier, les deux administrations n'ont obtenu ni la liberté salariale, ni celle des tarifs. Elles restent administrations d'Etat régies par un budget annexe (c'est-à-dire leurs recettes alimentent leurs dépenses). Néanmoins, les discussions annuelles ligne par ligne dans les bureaux du ministère du budget devraient disparaître, ce qui constitue un pas en direction d'une autonomie plus grande de ces deux maisons. Car elles ne peuvent raisonnablement se comporter comme des entreprises concurrentielles en obéissant aux mille et un *tracas imposés aux administrations.*

F. V.

Pas de pénalité de retard pour le paiement des impôts

Aucune pénalité de retard ne sera réclamée aux contribuables lorsque leurs impôts et taxes, bien qu'expédiés avant la date limite de leur paiement et le cachet de la poste faisant foi, arrivent tardivement chez les comptables publics, du fait des grèves postales. C'est ce que rappelle dans un communiqué *M. Michel Charasse, ministre* délégué chargé du budget. Il ajoute que le système informatique des administrations financières *n'ayant pu être adapté* partout, les contribuables ayant respecté les délais pour envoyer leur paiement n'ont pas à tenir compte des avis de pénalités qui pourraient leur parvenir.



(Publicité)



BAILLEURS ET LOCATAIRES

ÊTES-VOUS BIEN INFORMÉS ?

Savez-vous que l'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture une modification des règles de renouvellement d'un bail ?
Vous êtes concernés si votre bail était en cours le 24 décembre 1986.

▶ Pour être légale, la proposition de nouveau loyer doit être accompagnée de plusieurs références.

Le loyer proposé ne doit pas dépasser les loyers habituellement constatés dans le même quartier pour des logements comparables par la taille et par le confort.
Ces références doivent provenir en majorité de logements loués depuis plus de trois ans.

▶ En cas d'augmentation, celle-ci doit être progressive.

Si la hausse convenue entre le locataire et le propriétaire est inférieure ou égale à 10 % (hors ICC*), elle s'applique par tiers au cours des trois premières années du contrat renouvelé.
Si la hausse convenue entre le locataire et le propriétaire est supérieure à 10 % (hors ICC*), elle s'appliquera par sixième chaque année.

*Indice du coût de la construction.

▶ La proposition doit être adressée au locataire six mois avant la fin du bail.

Elle doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Elle doit reproduire l'article 21 de la loi du 23 décembre 1986 et contenir la liste des références utilisées.
Si le locataire accepte la proposition, il doit répondre quatre mois au moins avant la fin du bail.
En cas de désaccord ou à défaut de réponse du locataire, le bailleur ou le locataire peut saisir la commission départementale de conciliation qui siège à la Préfecture.

Comment s'informer ?

Dans quarante départements déjà, les collectivités locales, l'Etat, les Caisses d'allocations familiales, les professionnels du logement et les associations d'usagers se sont réunis pour créer l'ADIL - Association départementale pour l'information sur le logement - qui vous conseille gratuitement pour votre logement : achat, construction, location, amélioration.
Dans tous les départements, une documentation détaillée est à votre disposition à la Direction Départementale de l'Equipement.

Bien s'informer pour mieux se loger avec les ADIL (16-1) 42 02 65 95
Pour Paris (16-1) 45 49 14 14

Économie

SOCIAL

Après deux mois de conflit dans les transports

Le maire de Marseille demande la réquisition de camions militaires

Après deux mois de conflit à la Régie des transports marseillais (RTM) *qui perturbe l'ensemble* du réseau des transports en commun de la ville (métro, bus, tramway), les élus communistes du conseil municipal de Marseille ont lancé, samedi 17 décembre, un appel à la négociation. Le maire (PS) M. Robert Vigouroux, avait décidé la veille, de demander *« la mise en place de transports de remplacement, en particulier par camions militaires »*. Une mesure dénoncée par le PC mais critiquée également dans les rangs socialistes, en particulier par M. Jean-Victor Cordonnier, premier adjoint (PS) et président par intérim de la RTM, *qui l'a qualifiée d'« excessive »*.

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Déclenché à l'appel des sept syndicats de l'entreprise (CGT, CFDT, FO, FNCR, CFTC, Autonomes et C.S.L), le conflit porte sur une augmentation de salaire de 1 500 F par *mois et* l'amélioration des conditions de travail. Malgré certaines avancées dans les négociations, les grévistes, soutenus par le PC, attendent de la ville, *« autorité organisatrice »* du réseau de transports urbains, un effort financier plus important. Alors que le commerce du centre-ville souffre cruellement de ce mouvement, les syndicats ont annoncé un débrayage de 24 heures la veille de Noël, ce qui a fait considérablement monter la tension.

Drôle de grève dans un curieux contexte politique. A la différence de celui de la RATP, le conflit des traminots marseillais n'est pas paroxystique mais larvé et se poursuit depuis le 18 octobre dans un climat syndical presque serein. Si la CGT, majoritaire, y joue un rôle décisif, toutes les autres organisations de la RTM sont à ses côtés dans l'action. Aucun dépôt bloqué, pas la moindre contrainte, peu de manifestations publiques et de rares *entorses aux préavis déposés : tout* « baigne » dans ce long mouvement qui est suivi à 70%, en moyenne, par le personnel. Les syndicats ont trouvé, en fait, une forme de grève efficace et financièrement très supportable qui consiste généralement en des arrêts de travail d'une heure chaque jour aux heures de pointe du matin ou du soir. Quant aux usagers, s'ils sont exaspérés, leurs réactions sont restées jusqu'ici isolées. Selon la direction de la RTM, le taux de désaffection de la clientèle, n'a pas cessé, pourtant, d'augmenter jusqu'à atteindre 20%.

L'augmentation de salaire de 1 500 F par mois est, selon la CGT, *« le minimum réclamé par le personnel pour ne plus se serrer la ceinture »*. La ville a, déjà, lâché du lest en accordant au personnel le bénéfice de la réduction de la TVA (de 7 à 5,5 % soit une somme de 7,5 millions de francs) sur la subvention d'équilibre de 536 millions de francs qu'elle verse à la RTM Ce qui porte l'augmentation de salaire mensuelle proposée par la direction à 3,7 % pour l'ensemble de l'année 1989 soit, en moyenne, 230 F net pour chaque employé, en dehors des avancements au choix. *« Autant qu'à la RATP et plus qu'à la SNCF »*, souligne le directeur général de la RTM, M. Jacques de Plazaola. *« Insuffisant »*, répondent les syndicats, qui réclament 2,4 % sur le salaire de base, plus 400 francs, soit, au total, 7,4 % et qui ont obtenu, par ailleurs, une distribution de résultats de 1 500 F pour l'exercice 1988. *« Nous ne pouvons pas aller plus loin et ce serait démagogique de faire d'autres promesses tant que n'auront pas été élaboré le budget de la ville pour 1989 ni définies les mesures sociales concernant le personnel municipal »*, tranche M. Jean-Victor Cordonnier. Où trouver l'argent ? *« Les solutions de financement existent »*, affirme la CGT qui propose la suppression totale de la TVA sur la dotation municipale à la RTM, un relèvement du taux et un élargissement de l'assiette du versement transports ainsi qu'une détaxe des carburants. En dehors de ces mesures, qui relèvent de dispositions législatives et réglementaires, le syndicat, relayé par le PC, estime toutefois que la ville peut dégager des crédits supplémentaires. *« Il est possible de réorienter le budget municipal pour donner une réelle priorité aux transports urbains »* explique M. René Istria, adjoint (PC) aux transports, qui s'oppose directement au maire, M. Robert Vigouroux, et au groupe socialiste, qui, lui, est étrangement resté muet depuis le début du conflit. *« Chacun doit prendre ses responsabilités* ajoute-t-il. *Nous avons pris les nôtres. Les socialistes défendent, en réalité, la politique d'austérité du gouvernement mais n'osent pas le dire. »*

Productivité en hausse

La politisation du conflit ? *« Un prétexte commode pour ne pas satisfaire nos légitimes revendications »*, proteste la CGT, qui se réfère à l'unanimité syndicale et à la forte mobilisation du personnel. *« Où sont les commandos encagoulés ?*, insiste, de son côté, M. Istria. En se plaçant dans un « schéma d'administration », c'est-à-dire en faisant de la ville-patron leur interlocuteur privilégié, les syndicats ont bien, d'une certaine façon, politisé le conflit (comme la RATP à Paris avec le gouvernement) qui, de surcroît, se situe dans un contexte municipal particulier. Le PC, en l'occurrence, joue une partie facile en mettant en difficulté, à la fois, le maire de Marseille et le concurrent socialiste de celui-ci dans la bataille des municipales, M. Michel Pezet, qui n'a marqué aucun empressement à lui venir en aide.

Reste que le mouvement des traminots marseillais n'est pas motivé, uniquement, par des raisons salariales. Les conditions de travail constituent un problème de fond que la direction de la RTM ne songe pas à nier. *« Le personnel, et en particulier les jeunes, ne supporte plus des amplitudes de travail qui peuvent aller jusqu'à 13 heures par jour »*, affirment notamment les responsables cégétistes. Les traminots marseillais ont consenti, en fait, d'importants efforts pour l'amélioration de la productivité dans l'entreprise (en quatre ans, le coût par kilomètre a été abaissé de 22 à 19 francs et dans le même temps les effectifs ont diminué de près de 10 %) et veulent, aujourd'hui, en être récompensés. Mais, à l'approche des fêtes de fin d'année, ils pourraient néanmoins accepter une porte de sortie honorable.

GUY PORTE.

Succès des listes corporatives aux conseils d'administration de l'assurance-maladie des travailleurs indépendants

Les élections aux conseils d'administration des trente et une caisses mutuelles régionales du régime d'assurance-maladie des travailleurs indépendants (commerçants, artisans, professions libérales), ont vu le *succès des listes corporatives*. Mais 26 % seulement des 2 800 000 électeurs ont voté : cela peut s'expliquer par le fait que peuvent voter non seulement les indépendants actifs et *retraités, mais aussi ceux qui* exercent ou ont exercer plusieurs activités. Le vote, par correspondance, avant le 28 novembre, a aussi été perturbé par les grèves des centres de tri postal. Plusieurs organisations de professions libérales ont regretté qu'il n'ait pas été reporté.

Chez les commerçants et industriels (1 457 000), l'Union professionnelle commerciale (UPC) a obtenu 89 sièges contre 66 en 1982 ; en revanche le CID-UNATI et le CID n'en ont plus respectivement que 60 (au lieu de 82) et 11 (au lieu de 16); l'Association pour le progrès de l'assurance-maladie (APAM) 29 (contre 26) et des listes diverses 65 (contre 64). Chez les artisans (1 081 000), l'Union professionnelle artisanale obtient 110 sièges (contre 98), l'APAM 23 (contre 21); le CID-UNATI et le CID, respectivement 52 et 12 (au lieu de 69 et 16); 45 sièges (contre 40) ont été obtenus par des listes diverses. Enfin, pour *les professions libérales* (266 000), l'Union nationale des associations de professions libérales a 32 sièges (contre 31), les chambres régionales des professions libérales 27 (au lieu de 13); 9 sièges (contre 13) vont à des listes diverses.

● **Manifestation de pharmaciens à Paris.** — A l'appel de la « coordination nationale » des pharmaciens, un petit nombre de professionnels (à peine plus de mille, selon la police, entre 2 500 et 3 000 selon les organisateurs) ont défilé, dimanche 18 décembre après-midi, à Paris, de la place de la Bastille à Richelieu-*Drouot, après avoir* attendu en vain l'arrivée de renforts provinciaux. Une seule banderole indiquait la présence de coordination des *« pharmaciens en colère »* de Charente-Maritime. Les pharmaciens protestent contre l'arrêté qui les oblige à baisser de 2,87 % le prix des médicaments.

ÉTRANGER

Les « tableaux de la dette »

Le consensus sur une stratégie de désendettement seul facteur de « prudent optimisme » pour la Banque mondiale

Alléger le fardeau financier des pays très endettés et leur permettre de retrouver une croissance durable, cet objectif de la communauté internationale est vieux de trois ans. Il est toujours aussi éloigné selon M. Jean Baneth, directeur du service dette de la Banque mondiale (BIRD). Ce constat de carence, dressé lors de la présentation des « tableaux de la dette », publiés lundi 19 décembre, donne la mesure des difficultés accumulées par des pays dont l'endettement global, de 1 281 milliards de dollars en 1987, dépasse la barre des 1 300 milliards en cette fin de 1988. Un échec à l'origine du sursaut des créanciers qui, après avoir longtemps sous-estimé la gravité et les enjeux de la crise, semblent d'accord pour élaborer une nouvelle stratégie de désendettement et d'expansion économique du tiers-monde.

Ce consensus constitue l'un des rares facteurs de *« prudent optimisme »* contenu dans le rapport de la BIRD. La croissance moyenne des pays en développement, 4,4 % cette année comme l'an dernier recouvre en effet de sombres réalités pour les deux groupes posant les problèmes les plus explosifs : les pays *« à revenu intermédiaire »*, généralement latino-américains, et lourdement endettés auprès des banques ; les pays pauvres de l'Afrique subsaharienne dépendant des exporta*tions de matières premières et de* l'aide publique des États industriels. Les premiers, après avoir remboursé 74 milliards de dollars de plus qu'ils n'ont reçu entre 1985 et 1987, soit *une ponction impressionnante de* 3 % de leur revenus nationaux, se trouvent, aujourd'hui encore, confrontés à une dette de 524 milliards de dollars alors que leur croissance a *été limitée à 2 % en 1988.* Les pays africains n'ont certes jamais connu de *« transferts nets négatifs »*, mais leur endettement, 138 milliards de dollars, les place dans une *situation intenable* compte tenu des maigres recettes à l'exportation et de leur croissance démographique. La hausse de 3 % de leur PNB en 1988 équivaut à une stagnation totale des revenus par habitant. Lorsqu'on sait que ni les africains ni les latino-américains n'ont encore retrouvé leur niveau de vie de 1980, on mesure mieux les raisons de la *« lassitude »* affichée par les débiteurs.

Le coût du redressement

Tout en soulignant qu'il reste encore beaucoup à faire, les auteurs du rapport *soulignent les progrès* réalisés par nombre de pays endettés en matière de rigueur budgétaire, d'assainissement, de privatisation, de libéralisation des échanges, de taux de change plus réalistes. Le prix d'une telle politique n'en paraît que plus lourd. Contraints d'améliorer leurs balances commerciales pour rembourser leurs échéances, l'Afrique comme l'Amérique latine *« n'a pratiquement pas cessé de réduire »* ses importations depuis 1982, rappelait Jean Baneth. Lorsqu'on sait que le Nigeria a importé deux fois moins en 1987 qu'en 1978, on ne s'étonne plus de le voir ravalé au rang de pays à revenu intermédiaire à celui de *« bas revenu »*. En regard, la poussée de 150 % en dix ans des achats sud-coréens de produits étrangers laisse rêveur. Viser la diversification et la croissance de l'économie exigerait, en outre, un effort d'investissement hors de portée de la plupart des débiteurs. Cette année, le Brésil a retrouvé le niveau de... 1972 pour l'investissement par habitant. En moyenne, l'Amérique latine retrouve les chiffres de 1970. Quant à l'Afrique, elle a enregistré un recul de 50 % en dix ans.

De tels sacrifices ne sont pas tenables indéfiniment. Sur ce point, les gouvernements des pays industriels ont été les premiers à en tirer les conséquences et à donner l'exemple en franchissant une étape dans la recherche d'une réduction pure et simple du fardeau de la dette des plus pauvres, généralement africains. Les propositions Mitterrand offrant aux créanciers le choix entre une réduction de 30 % des remboursements, une bonification des taux d'intérêt ou l'allongement des délais de paiement ont trouvé, fin 1988, de premières applications au sein du Club de Paris réunissant les créanciers publics des pays endettés. L'idée d'une solution plus complexe mais aboutissant, elle aussi, à une baisse de l'endettement des pays à revenu intermédiaire fait son chemin.

Le rapport de la BIRD a répertorié *« soixante-dix propositions »* allant en ce sens. Toutes prennent en compte les lois du marché qui se sont imposées au fil de six années de *crise* de la dette. Echanges de créances sur un marché parallèle où s'instaure une décote, conversions de dettes en actifs, rachat de dette moyennant rabais par les débiteurs eux-mêmes, les choix se multiplient et s'affinent. Ils auront porté au total sur quelque 30 milliards de dollars cette année contre 12 milliards en 1987. Marquant la mort officielle du mythe du remboursement total de la dette, cette évolution permet de dessiner le cadre d'une nouvelle stratégie dont le détail s'annonce laborieux à définir : *« une réduction volontaire des créances par les banques commerciales, la poursuite de l'effort d'assainissement des débiteurs »*, le renforcement du rôle des organismes multilatéraux comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, *le feu vert* des gouvernements industriels appelés à offrir des *« incitations fiscales »* aux instituts de crédit réticents.

Car, comme le disait Jean Baneth, *« il ne sert à rien de réduire le service de la dette si les flux d'aide nouvelle se tarissent »*. Le défi est bien là : trouver un système permettant aux banques de nettoyer leurs bilans pour mieux se réengager dans des opérations rentables dans le tiers-monde, en mal de capitaux et d'investissements. Un défi qui ne saurait en faire oublier un autre, souvent masqué par les déclarations des pays industriels à la gloire du libre-échange : les mesures protectionnistes ouvertes ou rampantes *« coûtent beaucoup plus cher aux pays en développement que les sommes qu'ils reçoivent chaque année sous forme d'aide au développement »*.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

L'évolution de la dette extérieure du tiers-monde
(en milliards de dollars)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Pays couverts par le modèle BIRD	752	816	852	962	1 053	1 170	1 200	1 175
Dette à long terme (1)	562	645	687	794	894	996	1 020	1 000
Source publique	203	226	238	305	364	437	450	460
Source privée	359	419	449	489	530	559	570	540
Dette à court terme	169	140	132	131	119	133	140	135
Crédits FMI	21	31	33	38	40	40	40	40
Autres pays en développement	86	86	81	89	99	111	120	125
Total de la dette	831	894	933	1 051	1 152	1 281	1 320	1 300

Source : Banque mondiale.

(1) La dette polonaise est prise en compte à partir de 1984.

● **Le Brésil a remboursé 53 milliards de dollars depuis 1985.** — Le montant des remboursements effectués par le Brésil sur sa dette extérieure a atteint, selon la presse locale, 53 milliards de dollars depuis 1985. Selon certaines sources, le président brésilien José Sarney a évoqué la lourdeur de ces remboursements lors d'entretiens avec des sénateurs américains en visite à Brasilia. Il aurait affirmé que *les efforts réalisés* par son gouvernement afin de réduire le déficit du secteur public sont anéantis à chaque hausse des taux d'intérêt mondiaux. Critiquant la politique américaine en *matière de dette des pays d'Amérique latine*, M. Sarney aurait réclamé des transferts de technologie en provenance des Etats-Unis. Le total de la dette extérieure du Brésil atteignait, en juin dernier, 119,7 milliards de dollars (720 milliards de francs).

La préparation du marché unique de 1993

La Commission de Bruxelles met au point la libéralisation des entreprises d'investissement

Agents de change, sociétés de gestion de portefeuilles, courtiers en Bourse, conseillers en investissements... Toutes les « entreprises d'investissement » (telle est leur dénomination officielle) pourront bientôt opérer sans entrave d'un bout à l'autre de la CEE. Tel est l'objet d'une proposition que la Commission européenne vient de transmettre aux Douze.

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Nouvelle pièce d'un prochain Marché commun des services financiers, la proposition laisse planer l'équivoque sur le degré de réciprocité qui sera demandé aux pays tiers pour que leurs opérateurs financiers puissent profiter de cette ouverture des frontières internes. En fait, au sein même du collège bruxellois, ce problème de la définition du concept de réciprocité n'est pas tranché. Lord Cockfield, le vice-président de la Commission, en donne publiquement une interprétation libérale qui placerait les banques et autres opérateurs financiers des pays tiers au même niveau d'avantages que leurs concurrents de la CEE. L'entourage du président Jacques Delors dit et redit — mais en privé, comme soucieux de ne pas percer l'abcès — que telle n'est pas l'interprétation de la Commission. Ce qui est en cause, ce sont les droits reconnus aux établissements *financiers des pays tiers* ayant installé une filiales dans la Communauté. Selon les collaborateurs de M. Delors, et contrairement à ce qu'affirme lord Cockfield, une banque japonaise ayant installé une filiale au Royaume-Uni pourra, en 1993, continuer à opérer sur le marché britannique, mais ne sera pas automatiquement autorisée à étendre son activité aux autres pays de la CEE. L'agrément communautaire qui lui sera nécessaire sera accordé après que la commission aura vérifié que les Japonais traitent de manière équivalente les banques communautaires.

L'égalité de concurrence

Plusieurs Etats membres, tels le Royaume-Uni et la RFA, ceux dont les services financiers sont les plus performants, croient, avec Lord Cockfield, que la réciprocité ne se décrète pas et que c'est à chacun de jouer au cas par cas (établissements financiers et pouvoirs publics) pour obtenir des facilités d'accès sur les marchés convoités. D'autres, dont la France, sans doute majoritaires, considèrent qu'il vaut mieux disposer d'une bonne base juridique, autrement dit d'un texte limpide sur la réciprocité pour négocier (*le Monde* du 9 novembre). Cette question — élément important du débat concernant la dimension extérieure du grand marché, — aujourd'hui maintenue dans un flou artistique, devra rapidement être réglée.

La proposition concernant les entreprises d'investissement est calquée sur celle ayant trait aux banques : *« Il est souhaitable, en effet, que la deuxième directive bancaire et la directive sur les services d'investissement entrent en vigueur en même temps, de façon que soit réalisée l'égalité de concurrence entre établissements bancaires et non bancaires pour la fourniture des services d'investissement »*, explique la commission.

Le principe à la base de l'ouverture du marché, c'est la reconnaissance mutuelle par les Etats membres de leurs systèmes d'agrément et de surveillance. Celle-ci sera rendue possible par l'harmonisation des règles essentielles : capital initial, surveillance des principaux actionnaires, règles prudentielles. Une fois la directive entrée en vigueur, toutes les entreprises d'investissement dûment agréées dans leur pays d'origine pourront s'établir ou fournir des prestations de services dans l'ensemble de la CEE. Leur surveillance, y compris celle des succursales établies dans d'autres Etats membres, sera *alors exercée par les autorités* de contrôle de l'Etat membre d'origine. A l'exception notable, toutefois, des règles régissant les relations entre les entreprises d'investissement et leurs clients (ce qu'on appelle le code de conduite) qui, afin de préserver la confiance de l'investisseur, continueraient à relever de la compétence des autorités du pays d'accueil.

Autre objectif important de sa proposition, la Commission souhaite que les entreprises d'investissement agréées dans leur Etat membre d'origine puissent devenir membres des Bourses des pays d'accueil.

PHILIPPE LEMAITRE.

Marchés financiers

En rachetant l'américain Callahan

Rhône-Poulenc prend pied dans l'industrie des semences sur mesure

Rhône-Poulenc gravit un échelon de plus dans les biotechnologies végétales. Après deux ans d'étroite collaboration avec la firme américaine Callahan Enterprises inc. (CEI), un créateur variétal spécialisé *dans la sélection du maïs* et du soja, le numéro un français de la chimie vient de racheter cette entreprise. Pour des raisons stratégiques, sa direction souhaite toutefois ne pas rendre public le prix de cette acquisition.

Il s'agit là en effet d'une opération de première importance. *Récemment entré dans l'industrie* des semences, le groupe chimique du quai Guynemer à Courbevoie n'y exerçait jusqu'ici qu'une activité assez marginale. Tout avait commencé en 1984 par un accord d'association dans la recherche conclu avec la société américaine Seedtec (filiale de l'huilier Kay corp.), *experte dans le tournesol*. L'année suivante, Rhône-Poulenc avait coup sur coup pris deux initiatives. Le groupe avait d'abord pris une participation majoritaire dans Sérès, chef de file en France pour l'enrobage (traitement appliqué aux graines *pour les protéger*).

Puis il avait racheté à l'Union *nationale des coopératives agricoles* de céréales (UNCAC), un grand *semencier national*, l'ensemble des lignées parentales d'hybrides du maïs que cette dernière développait. Mais, au total, en incluant les revenus procurés par les filiales espagnole, italienne et portugaise, le chiffre d'affaires réalisé par le *chimiste français dans les semences* n'atteignait encore que 60 millions de francs en 1987. Avec la consolidation de Callahan, il atteindra désormais quelque 160 millions de francs.

Cependant, l'intérêt de l'opération ne réside pas tant dans le quasi-triplement des ventes. Par cette acquisition, Rhône-Poulenc affirme sa volonté d'occuper d'ici à la fin du siècle, *sinon une des toutes premières*, du moins une très bonne place dans le génie génétique appliqué aux plantes.

Autrement dit Rhône-Poulenc prend d'ores et déjà position dans la fabrication des semences sur mesure qui, par assemblage de gènes, seront *résistantes* aux herbicides, à la sécheresse, au vent, aux maladies, aux parasites... et, progressivement, devraient permettre de réduire l'usage de produits phytosanitaires toujours plus ou moins toxiques. En effet, autre immense avantage de la *biologie moléculaire et cellulaire* : celle-ci favorise l'accélération du processus traditionnel de sélection génétique, donc de multiplication.

Outre son importante expérience en qualité de semencier, Callahan apporte de fait à Rhône-Poulenc son *patrimoine génétique de première* qualité en maïs et en soja, plantes cibles des applications biotechnologiques du groupe français. C'est à cette entreprise américaine que Rhône-Poulenc vient de confier le soin désormais d'assembler dans ses variétés de semences les nouveaux gènes de résistance, qui donneront *naissance à ces cultures d'un autre* type capables, espère-t-on, sinon de résoudre, du moins d'apporter une réponse au problème de la pollution posé par l'usage intensif des pesticides, et à celui de la faim dans le monde.

ANDRÉ DESSOT.

● **Rhône-Poulenc investit plus de 100 millions dans les filtres à cigarettes.** — Rhône-Poulenc a décidé d'augmenter ses capacités de production de câble acétate pour filtres à cigarettes en investissant plus de 100 millions de francs dans sa filiale Rhodia AG, à Fribourg. Le groupe français est actuellement le troisième producteur mondial de ce type de produit pour *lequel la* demande progresse de 2 % par an. *La croissance du marché provient* pour l'essentiel des pays asiatiques, *particulièrement* la Chine, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique du Sud.

Pillsbury accepte l'OPA de Grand Met

Après avoir épuisé toutes ses défenses légales, le groupe alimentaire *Pillsbury* a accepté l'OPA du conglomérat britannique Grand *Metropolitan*, au *prix* de 66 dollars l'action soit 5,75 milliards de dollars en tout.

Cette annonce, faite dimanche 18 décembre au soir par les deux entreprises, met fin à une bataille financière et juridique de plus de *deux mois au cours de laquelle*, finalement, le conseil d'administration de Pillsbury aura fait monter l'offre de Grand Met de quelque 550 *millions de dollars*.

La taille des deux firmes a rendu *ce feuilleton, lancé le 4 octobre dernier*, particulièrement âpre. Grand Metropolitan a réalisé pour l'année 1987-1988 un chiffre d'affaires de 6 milliards de livres (65,5 milliards de francs) et dégagé 500 millions de livres (5,4 milliards de francs) de bénéfices. C'est *le leader mondial* — en volume — du marché de l'alcool. De *son côté*, Pillsbury, *entreprise de* Minneapolis qui emploie 104 000 personnes, a dégagé en 1987 un bénéfice net de 182 millions de dollars (1,1 milliard de francs) sur un chiffre d'affaires de 6 milliards de dollars (36 milliards de francs). Le *groupe possède les marques de pâtisserie* industrielle Pillsbury, de conserves Green Giant, les restaurants Burger King et les glaces Haagen-Dazs. Il connaît depuis 1986 une baisse notable de ses profits.

M. Philip Smith — patron de Pillsbury depuis juillet — a tenté l'impossible pour sauver son indépendance, envisageant même de vendre Burger King et d'autres filiales, afin d'offrir à ses actionnaires des dividendes extraordi*naires suffisants pour les « fidéliser »*. Allen Sheppard, patron de Grand Met, pour sa part, se dit bien décidé à redonner à Pillsbury les moyens de redresser Burger King et de faire du nouvel ensemble l'une des principales firmes de l'agro-*alimentaire mondial. Cette victoire* est la bienvenue : son groupe avait en effet échoué en 1987 lors de l'OPA sur Martell (emportée par Seagram) et vient de perdre en Irlande la bataille pour le contrôle d'Irish Distillers (emportée par Pernod-Ricard).

Primistères vend Félix Potin à Castel Frères

Primistères a vendu ses quelque 850 magasins de proximité à l'enseigne Félix Potin au groupe bordelais Castel Frères. Le montant de la *transaction n'a pas été révélé*. Avec cette acquisition, Castel Frères, qui avait racheté *en juin dernier les vins* Nicolas, se lance dans l'alimentation générale. Les magasins Félix Potin, qui réalisent un chiffre d'affaires d'environ 1,7 milliard de francs, représentent le dernier morceau de ce qui fut un grand groupe de distri*bution un peu hétérogène* : la division supermarchés (2,7 milliards de francs de chiffre *d'affaires environ*), forte de 138 unités, avait été cédée à Promodès, un des actionnaires de Primistères. La société Primistères se retrouve *de facto* dans la situation d'une société financière. Elle reste propriétaire des murs des magasins *Félix Potin*, n'ayant vendu que les fonds de commerce, et de deux *entrepôts, à Longjumeau* et à La Courneuve, ainsi que de divers actifs immobiliers.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices génér. de base 100 : 31 décembre 1987	9 déc.	16 déc.
Valeurs franç. à rev. variable	138,5	137,5
Valeurs industrielles	143,3	143,5
Valeurs étrangères	116,2	115,4
Pétroles-Energie	131,1	132,2
Chimie	125,9	128,4
Métallurgie, mécanique	156,6	163,4
Electricité, électronique	157,6	157,7
Bâtiment et matériaux	128,9	130,2
Ind. de consommat. non alim.	147,8	144,9
Agro-alimentaire	157,3	156,8
Distribution	139	139,4
Transports, loisirs, services	158	159,3
Assurances	139	139,9
Crédit banque	147,5	136,2
Siconi	99,2	98,9
Immobilier et foncier	91,9	90,4
Investissement et portefeuille	136,4	135,6
Base 100 : 31 décembre 1987		
Valeurs franç. à revenu fixe	105,2	105
Emprunts d'Etat	106,4	106,3
Emprunts garantis et assimilés	104,8	104,5
Sociétés	104,7	104,6
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	3 393,2	3 368,8
Valeurs étrangères	3 870,6	3 844
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	489,7	486,2
Valeurs étrangères	523,5	519,9
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. franç. à rev. fixe	121,5	121,2
Emprunt d'Etat	120,2	120,1
Emprunts garantis et assimilés	121,5	121,2
Sociétés	121,9	121,8
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE		
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	394,2	393,4
Produits de base	294,8	252,6
Construction	410,2	409,2
Biens d'équipement	295,2	295,4
Biens de consom. durables	495,9	492,8
Biens de consom. non durables	538,1	542,5
Biens de consom. alimentaires	589,2	586,1
Services	365,8	365,3
Sociétés financières	473,6	467,4
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	395,8	395
Valeurs industrielles	386,9	387,3
BOURSES RÉGIONALES		
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	282,5	278,9

La Banque de France modernise la fabrication des billets

Adieu burins et graveurs, place à l'ordinateur : la Banque de France a décidé de moderniser la conception et la fabrication des billets grâce à un système de dessin assisté par ordinateur unique au monde et un procédé d'impression plus performant. Ce « saut technologique » devrait permettre de renouveler complètement la gamme des billets circulant en France à partir de 1991. A l'heure actuelle, la Banque de France produit chaque année 700 millions de coupures françaises. Vétusté du matériel, menace des photocopieurs couleur capables de *reproduire — sans le filigrane* — les billets de banque, matériel insuffisant pour répondre aux commandes des pays étrangers, notamment africains ; autant de raisons qui ont conduit à la *mise en place d'un vaste plan de* modernisation de la « planche à billets ». Ce matériel avait vingt à trente ans d'âge et quarante à cinquante ans de conception. La modernisation de la *planche à billet passera par la conception* assistée par ordinateur et de nouveaux procédés d'impression. Au départ, il y aura toujours la main de l'artiste qui dessinera au pinceau une *maquette. Mais là où le graveur prenait* son burin pour reproduire la maquette sur une plaque de cuivre, ce sera désormais l'ordinateur qui interviendra.

PARIS, 19 décembre =

Calme

Début de semaine calme à la Bourse *de Paris. L'indicateur instantané*, qui avait ouvert sur une légère note positive (+ 0,03 %), progressait jusqu'à 0,2 % avant de revenir à 0,13 % en début d'après-midi. Pour la septième *semaine consécutive*, les valeurs françaises poursuivent leur mouvement de consolidation, qui intervient après une hausse moyenne de 15 % durant neuf semaines. Le volume des transactions *est donc demeuré peu élevé*, ce qui est normal à l'approche des fêtes de Noël et surtout à quelques jours de la fin du terme boursier de décembre. Les opérations de liquidation débuteront en *effet mercredi 21, et cette perspective* n'incite pas les opérateurs à prendre de nouvelles initiatives. Pour l'instant, le mois de décembre se traduit par une progression de 1,27 % de l'indice *général. Si l'avance se poursuit jusqu'à* mercredi, ce mois sera le dixième de l'année à s'achever sur un score positif (les deux seuls négatifs ayant été janvier et mars).

Dans cette ambiance teintée d'attentisme et de prudence, les hausses étaient emmenées par Elf-Aquitaine. Le groupe annonçait à 12 heures son entrée à hauteur de 25, *24 % dans le capital de la compagnie* pétrolière britannique indépendante Enterprise Oil, en reprenant la participation que détenait la société Lasmo. Le secteur automobile continuait de se distinguer, que se soit Michelin, bénéficiant de rumeurs sur une introduction *sur de nouvelles places étrangères*, Epéda Bertrand-Faure qui reste en dessous de son niveau d'OPEA, et Peugeot dans l'attente d'une association avec Fiat pour la construction de *véhicules commerciaux. Les principales* baisses étaient peu significatives, s'effectuaient avec peu de volumes, que ce soit pour VIC, Lesieur, Essilor International et les Avions Dassault.

Sur le second marché, l'introduction des certificats d'investissement du Crédit agricole de Loire-Atlantique s'est effectuée au cours de 182 francs. Les cotations de Distriborg étaient quant à elles suspendues.

Enfin, tendance indécise sur le MATIF, le contrat de mars s'apprécie de 0,09 %.

TOKYO, 19 décembre ↓

Léger repli

La Bourse a clôturé en légère baisse lundi, l'indice Nikkeï perdant 66,63 yens (— 0,23 %), pour clôturer à 29 470,08 yens, contre 29 536,71 yens. Le marché était calme, le volume des échanges s'élevant à 450 millions, contre 818 millions vendredi. La séance est demeurée maussade, sans élément pouvant stimuler la demande. *« Les investisseurs ne sont pas très sûrs de l'orientation des taux de change*, déclarait un représentant de Daïwa Securities ; *il y a de fortes chances pour que la Fed relève son taux d'escompte, mais personne ne sait quand.* » La révision à la baisse de la production industrielle pour octobre, annoncée par le ministère du commerce et de l'industrie, n'a pas eu d'effets sur les intervenants, pas plus non plus que la faible progression des dépenses de consommation des ménages au cours du même mois. Parmi les valeurs en baisse figuraient celles à forte capitalisation.

VALEURS	Cours du 16 déc.	Cours du 19 déc.
Akaï	724	710
Bridgestone	1 390	1 380
Canon	1 440	1 520
Fuji Bank	3 440	3 440
Honda Motors	2 020	2 140
Matsushita Electric	2 570	2 650
Mitsubishi Heavy	1 000	985
Sony Corp.	7 080	7 190
Toyota Motors	2 590	2 680

FAITS ET RÉSULTATS

● **L'Oréal revend ses activités dans l'hygiène féminine.** — Le groupe français L'Oréal, numéro un mondial des cosmétiques, a décidé de se séparer de ses activités dans l'hygiène féminine et infantile. Regroupés dans la division « hygiène et confort », les *actifs correspondant vont être vendus* à la firme américaine Johnson and Johnson. Le ministère de l'économie a déjà donné son feu vert à cette transaction. Au siège de la société française, l'on précise qu'il *n'y aura pas de* conséquences sociales pendant les deux ans à venir. Johnson and Johnson reprendra ainsi la société des Établissements Ruby, les laboratoires Ruby d'Anglas, ainsi que l'usine de Voiron (Isère), où sont fabriqués les produits d'hygiène *féminine. Le tout représente* un chiffre d'affaires de 249 millions de francs. La direction de L'Oréal, soucieuse de se recentrer sur son métier de base, précise, d'autre part, que des négociations sont avancées pour céder les activités de produits d'entretien de *Chiminter (Scotorette, Scratch K2R...)* fabriqués à Tours et réalisant 258 millions de francs de chiffre d'affaires.

● ***IN2 détient 96,48 % du capital* de Léanord.** — IN2, la filiale informatique du groupe Intertechnique, détient, désormais, 96,48 % du capital de la société de micro-informatique Léanord, qui fut, en son temps, filiale de Creusot-Loire. IN2 était devenu actionnaire de cette entreprise, en novembre 1987, en rachetant la participation (50,96 %) détenue par Sfena. Au fil de l'année 1988, il était monté à 90 % par acquisition des parts détenues par les autres entreprises actionnaires (Instrument SA pour 29 % et Matra pour 10 %), M. Bernard Pronier, président de Léanord, conservant 10 % du capital. A l'occasion d'une augmentation de capital que M. Pronier n'a pas suivie, IN2 détient aujourd'hui 96,48 % de Léanord. Cette entreprise, indique son directeur financier, ne sera pas dans le rouge cette année et affichera un chiffre *d'affaires en hausse de 30 % sur celui* de l'année précédente (227 millions de francs).

● **Nouveau patron pour Waterman.** — M. Jean Veillon a été nommé, vendredi 16 décembre, PDG de Waterman SA, à la suite de la démission, la veille, de Mme Francine Gomez. Ancien directeur de l'usine du groupe à Saint-Herblain, près de Nantes, il avait été nommé directeur général par Mme Francine Gomez en 1985, avant l'acquisition de Waterman par la firme américaine Gillette.

● **Baisse prévue des résultats de Rossignol pour l'exercice 1988-1989.** — Le groupe Skis Rossignol a réalisé, au premier semestre de son exercice 1988-1989 (clos en mars), un résultat consolidé (part du groupe) de 85,20 millions de francs, en hausse par rapport à celui du premier semestre *1987-1988, qui s'élevait à 79,7 millions* de francs. Cependant, Rossignol annonce, d'ores et déjà, un bénéfice consolidé net part du groupe en baisse pour l'ensemble de l'exercice. Le second semestre enregistrera, en effet, l'incidence défavorable des « *charges exceptionnelles volontairement engagées pour assurer le lancement d'une gamme complète de chaussures de ski de marque Rossignol, créer un département vêtement sous la marque Rossignol et mettre en œuvre différents programmes de développement dans les domaines techniques et industriels* ».

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arnault & Associés	....	470	La Commande Electro.	294	297
Asystel	256	255	La gd livre du mois	....	279
B.A.C.	350	350	Loca Investissement	278	278
B. Demachy & Assoc.	561	559	Locamic	....	145
B.I.C.M.	501	486	Metallurg. Minière	....	145
B.I.P.	....	697	Métrologie Internat.	....	500
Boiron	450	440	Métroservice	154	157 50
Bolloré Technologies	815	799	M.M.B.M.	650	640
Buitoni	1050	1050	Molex	200 10	203
Câbles de Lyon	1485	1480	Navale-Delmas	....	795
Calberson	731	731	Olivetti-Logabax	....	225
Cardif	850	850	Om. Gest.Fin.	....	....
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	318 50	Pinault	359	354 90
C.A.T.C.	135 50	135	P.F.A. S.A.	401	405
C.D.M.E.	1249	1249	Presbourg (C. In. & Fin.)	....	101
C. Equip. Elect.	371	369	Présence Assurance	485	485
C.E.G.I.D.	720	730	Publicat. Filipacchi	....	464 10
C.E.G.E.P.	....	218 30	Razel	880	880
C.E.P.-Communication	1530	1530	St-Gobain Emballage	....	1500
C.G.I. Informatique	1010	1015	St-Honoré Matignon	....	214
Ciments d'Origny	519	500	S.C.G.P.M.	....	....
C.N.I.M.	....	417	Segin	395	....
Concept	256	261	S.E.P.	....	355
Conforama	....	834	S.E.P.R.	....	1200
Creeks	403	405	S.M.T.Goupil	....	271 20
Dafsa	167 50	200 d	Sodiforg	715	715
Dauphin	....	1100	Sopra	....	221
Devanlay	901	880	TF 1	340	339
Devilla	590	575	Unilog	175	172
Dumenil-Leblé	1050	1050	Union Financ. de Fr.	418	419 80
Editions Belfond	....	114 30			
Finacor	215	213			
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	235	235			
Guntzoli	....	505			
I.C.C.	....	220			
IDIA	225	225			
I.G.F.	97	97 50			
IN2	249	258			
Int. Metal Service	....	519			

Marché des options négociables le 16 décembre 1988

Nombre de contrats : 15 080

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier
Accor	480	76	–	–	–
CGE	400	6,50	26,90	7,50	21
Elf-Aquitaine	360	10	25	–	10
Lafarge-Coppée	1 300	87	125	0,50	17
Michelin	182	3	12,80	7	12
Midi	1 355	236	270	0,30	10
Paribas	480	2	20,50	29,50	35,50
Peugeot	1 200	18,50	78	15	47
Saint-Gobain	560	2,60	–	15	26
Société générale	560	4,50	21	41	60
Thomson-CSF	200	14,30	24	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 16 déc. 1988
Nombre de contrats : 36 101.

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 88	ÉCHÉANCES Mars 89	ÉCHÉANCES Juin 89
Dernier	106,45	105,75	105,15
Précédent	106,10	105,45	104,75

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 89	OPTIONS D'ACHAT Juin 89	OPTIONS DE VENTE Mars 89	OPTIONS DE VENTE Juin 89
104	2	2,03	0,26	0,90

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,0145 F ↑

Le dollar était en très légère hausse lundi sur l'ensemble des marché internationaux. A Tokyo, la devise américaine clôturait à 124,02 yens, contre 124,10 yens vendredi. Mouvement analogue à *Paris, où l'activité était extrêmement* calme. Le billet vert s'échangeait à 6,0145 F, contre 6,0075 F à l'issue des échanges interbancaires de vendredi et *6,0150 F au fixing*.

FRANCFORT	16 déc.	19 déc.
Dollar (en DM)	1,7655	1,7598
TOKYO	16 déc.	19 déc.
Dollar (en yens)	124,10	124,02

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (19 déc.)	8 1/2-8 5/8 %
New-York (16 déc.)	8 5/8-8 7/8 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 31-12-87*)

	15 déc.	16 déc.
Valeurs françaises	135,9	136,3
Valeurs étrangères	115,6	116,1
(*Sbf, base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	393	393,4
(*Sbf, base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 472,62	1 476,63
(*OMF, base 100 : 31-12-81*)		
Indice OMF 50	407,19	408,64

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

Industrielles	2 133	2 150,71

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

Industrielles	1 427,3	1 436
Mines d'or	170,7	163,1
Fonds d'Etat	86,54	86,85

TOKYO

	16 déc.	19 déc.
Nikkeï Dow Jones	29 536,71	29 470,08
Indice général	2 279,36	2 276,02

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –	UN MOIS	DEUX MOIS Rep. + ou dép. –	DEUX MOIS	SIX MOIS Rep. + ou dép. –	SIX MOIS
$ E.-U.	5,9920	5,9950	– 70	– 55	– 105	– 75	– 260	– 180
$ can.	4,9830	4,9896	– 108	– 67	– 283	– 145	– 658	– 540
Yen (100)	4,8338	4,8374	+ 155	+ 179	+ 339	+ 380	+ 951	+ 1051
DM	3,4152	3,4179	+ 77	+ 96	+ 155	+ 183	+ 480	+ 547
Florin	3,0258	3,0281	+ 70	+ 84	+ 137	+ 160	+ 403	+ 460
FB (100)	16,2782	16,2952	+ 109	+ 194	+ 246	+ 407	+ 793	+ 1173
FS	4,0555	4,0589	+ 107	+ 131	+ 219	+ 253	+ 695	+ 780
L (1 000)	4,6315	4,6374	– 170	– 123	– 302	– 244	– 825	– 722
£	10,9444	10,9559	– 439	– 388	– 826	– 748	– 2265	– 2062

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 3/4	9	9 11/16	9 13/16	9 1/2	9 5/8	9 1/2	9 5/8
DM	4 7/8	5 1/8	5 5/8	5 13/16	5 5/8	5 3/4	5 11/16	5 13/16
Florin	5 1/2	5 3/4	5 3/4	5 7/8	5 3/4	5 7/8	5 13/16	5 15/16
F.B. (100)	6 3/8	6 7/8	7 3/8	7 3/4	7 3/8	7 3/4	7 1/2	7 7/8
F.S.	4 3/8	4 5/8	5 5/16	5 1/2	5 3/16	5 5/16	5	5 1/8
L (1 000)	10	11	12	12 1/2	12	12 1/2	12	12 1/2
£	12 1/4	12 1/2	12 13/16	12 15/16	12 15/16	13 1/16	12 15/16	13 1/16
F. franç.	8 3/8	8 3/4	8 1/2	8 5/8	8 9/16	8 11/16	8 5/8	8 3/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 19 DECEMBRE

Cours relevés à 14 h 51

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3642	C.N.E. 3% ★	3671	3651	3655	– 0 44
1048	B.N.P. T.P.	1055	1056	1064	– 0 09
1146	C.C.F. T.P.	1168	1168	1168	....
1076	Créd. Lyon. T.P.	1089	1090	1090	+ 0 09
1365	Renault T.P.	1449	1462	1453	+ 0 35
1630	Rhone-Poul. T.P.	1697	1672	1695	– 0 12
1271	St-Gobain T.P.	1295	1298	1298	+ 0 23
1274	Thomson T.P.	1289	1289	1289	....
828	Accor	654	658	655	+ 0 18
525	Air Liquide	550	550	547	– 0 55
2400	Alcatel ★	2400	2417	2415	+ 0 63
1460	Als. Superm.	1550	1575	1575	+ 1 61
310	A.L.S.P.I.	310 50	317	316	+ 1 77
370	Alsthom ★	364	364	360	– 1 10
2250	Arjom. Prioux ★	2178	2175	2170	– 0 37
570	Aussedat-Rey ★	559	550	549	– 1 79
1040	Aux. Entrepr. ★	1041	1049	1020	– 2 02
625	Av. Dassault ★	670	658	643	– 4 03
....	BAFP ★	404	385 10	397	– 1 73
290	Bail-Equipem. ★	290	291	297 50	+ 2 58
860	Bail Investiss.	830	845	840	+ 1 20
290	B.N.P. C.I. ★	278	280	281 70	+ 1 33
475	Cie Bancaire ★	485 10	485 10	486 60	+ 0 10
540	Bazar H.-V.	482	480	480	– 0 41
510	Béghin-Say ★	520	518	518	– 0 38
905	Berger (Ma)	869	874	872	+ 0 35
820	Bic ★	806	801	803	– 0 37
2180	B.I.S.	2096	2095	2085	– 0 52
2720	Bongrain S.A. ★	2906	2910	2927	+ 0 72
575	Bouygues ★	564	565	565	+ 0 18
84	B.P. France ★	71 60	71	71 20	– 0 56
5600	B.S.N. ★	5690	5700	5760	+ 1 23
560	Canal Plus	581	581	583	+ 0 34
2300	Cap Gem. S. ★	2333	2280	2321	– 0 51
515	Carnaud ★	524	524	522	– 0 38
2750	Carrefour ★	3040	3025	3035	– 0 16
177	Casino	175 10	173	174	– 0 63
120	Casino A.D.P.	125 90	125	124	– 1 51
830	Castor. Dub. Inv.	865	....	....	....
1030	C.C.M.C.	1073	1050	1050	– 2 14
615	Cetelem	600	600	600	....
390	Cerus ★	416 90	418	416 50	– 0 10
1810	C.F.A.O. ★	1930	1925	1930	....
390	C.G.E.	396 10	396 10	395	– 0 28
1270	C.G.I.P. ★	1278	1275	1253	– 1 96
1220	Chargeurs S.A. ★	1145	1130	1135	– 0 87
1060	Ciments franc. ★	1128	1129	1135	+ 0 62
490	Club Méditerr. ★	508	508	506	– 0 39
178	Codetel ★	187 30	188	187 40	+ 0 05
345	Cofimeg	345 50	345 20	345 20	– 0 09
650	Colas ★	652	650	647	– 0 77
225	Compt. Entrepr.	211	206	205	– 2 84
765	Compt. Mod. ★	793	792	790	– 0 38
880	Créd. Foncier ★	830	843	855	+ 3 01
455	C. F. Internat. ★	445	450	452	+ 1 57
168	C.C.F.	180	178	179 10	– 0 50
460	Cr. Lyon. (CI) ★	467	467	464 10	– 0 62

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
885	Crédit Nat. ★	932	943	940	+ 0 86
575	CSEE (exSign.) ★	572	574	560	– 2 10
455	Crouzet ★	458	454 80	444	– 3 06
3300	Damart S.A. ★	3290	3298	3255	– 1 06
1700	De Dietrich	1596	1591	1570	– 1 63
220	Dév. R.d.C. (Li)	225	....	....	....
425	D.M.C.	415	416	415	....
....	Drouot Assur. ★	318	320	314 10	– 1 23
2550	Docks France ★	2620	2615	2611	– 0 34
720	Dumez ★	723	710	706	– 2 35
1470	Eaux (Gén.)	1538	1540	1540	+ 0 13
1600	Ecco ★	1707	1700	1710	+ 0 18
860	Electrofinanc. ★	850	850	853	+ 0 35
406	EL. S. Dassault	413	406	410	– 0 73
345	Elf-Aquitaine	389 90	374	389	– 0 24
305	– (certific.) ★	330	320 50	342	+ 3 64
....	Epeda B.-F.	1090	1135	1125	+ 3 21
3330	Essilor	3390	3381	3362	– 0 83
1700	Essilor int. (DP)	1760	1700	1700	– 3 41
260	Esso S.A.F. ★	296	295	300	+ 1 35
1500	Eurafrance	1420	1428	1425	+ 0 35
1360	Eurocom ★	1340	1312	1320	– 1 49
2250	Euromarché	2271	2288	2285	+ 0 62
625	Europe n° 1 ★	611	620	606	– 0 82
45	Eurotunnel ★	47 35	47 65	47 95	+ 1 27
1230	Exor ★	1150	1165	1151	+ 0 09
1100	Facom	1065	1080	1060	– 0 47
995	Fichet-bauche	985	996	972 c	– 0 42
198	Finextel ★	203	205	203 90	+ 0 44
153	Fives-Lille ★	151	151	152	+ 0 66
1480	Fromageries Bel	1605	1600	1590	– 0 93
1340	Gal. Lafayette ★	1162	1190	1151	– 0 95
425	Gascogne	420	423	423	+ 0 71
1700	Gaz et Eaux	1611	1620	1611	....
440	Géophysique ★	489 90	488	463	– 1 47
535	Gerland	540	532	532	– 1 48
3100	Groupe Cité ★	3254	3215	3260	+ 0 18
790	GTM-Entrepose	773	771	776	+ 0 39
740	Guyenne-Gas. ★	705	705	705	....
280	Hachette ★	262 90	263 50	264	+ 0 42
685	Havas ★	681	689	682	+ 0 15
575	Hénin (La)	558	565	558	+ 0 36
1160	Hutchinson ★	1090	1100	1102	+ 1 10
280	Imétal ★	275 10	275	275 50	+ 0 15
320	Imm. Plaine-M.	327	320 50	320	– 2 14
340	Ingénico ★	285	279	277	– 2 81
5280	Inst. Mérieux	6200	6100	6100	– 1 61
540	Interbail ★	540	543	543	+ 0 56
1300	Intertechnique	1431	1431	1435	+ 0 28
980	J. Lefebvre	966	968	970	+ 0 41
890	Labinal ★	815	811	816	+ 0 12
1530	Lab. Bellon	1693	1680	1645	– 2 84
1340	Lafarge-Coppée	1378	1375	1379	+ 0 07
1200	Lebon ★	1200	1199	1200	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3220	Legrand ★	3226	3250	3240	+ 0 43
2420	Legrand (DP) ★	2380	2350	2341	– 1 64
970	Leroy-Somer ★	1050	1051	1045	– 0 48
2100	Lesieur	2045	2045	1995	– 2 44
710	Locabail Immob.	721	720	719	– 0 28
415	Locafrance ★	433	433	435	+ 0 46
865	Locindus	857	857	858	– 0 12
290	Lucheure	290	280	285	– 1 72
3170	L.V.M.H. ★	3185	3180	3182	– 0 09
1420	Lyonn. Eaux ★	1500	1500	1505	+ 0 33
58	Mais. Phénix	56 80	57	57 10	+ 0 53
205	Majorette (Ly)	199	198	198	– 0 50
365	Mar. Wendel ★	358	357 10	360	+ 0 56
220	Matra ★	237 50	238	236 50	– 0 42
3260	Merlin-Gerin ★	3200	3171	3170	– 0 94
....	Metaleurop	82	83	82	....
174	Michelin	180	183	181 10	+ 0 61
1590	Midi (Cie)	1589	1590	1590	+ 0 06
182	Midland Bk SA ★	182 10	183	181 50	– 0 33
410	Min. Salsig. (Ma)	402	400	400	– 0 50
103	Moulinex	97 40	97 50	97 50	+ 0 10
1180	Navig. Mixte ★	1135	1145	1126	– 0 79
121	Nord-Est ★	131 10	133	132 50	+ 1 07
385	Nordon (Ny)	370	362 40	362 40	– 2 05
590	Nouvelles Gal.	597	599	585	– 2 01
730	Occid. (Gén.) ★	760	755	755	– 0 66
1410	Omn.F.Paris	1419	1405	1405	– 0 99
395	Olida-Caby ★	412	408	410 50	– 0 36
3790	Oréal (L')	3994	3951	3980	– 0 35
455	Paribas	451 50	452	451	– 0 11
420	Paris-Réesc. ★	404	400 10	398 10	– 1 96
1080	Pechelbronn ★	1013	1012	1025	+ 1 18
370	Penhoet	350 60	351	355 10	+ 1 31
1180	Pernod-Ricard ★	1190	1178	1168	– 1 85
1200	Peugeot S.A.	1203	1208	1218	+ 1 25
565	Poliet ★	582	585	581	– 0 17
1070	Prétabail Sic.	1134	1120	1135	+ 0 09
680	Primagaz	641	660	634	– 1 09
580	Printemps ★	585	571	575	+ 1 77
2500	Promodès	2569	2574	2553	– 0 62
680	Radiotechn. ★	801	801	805	+ 0 87
67	Raff. D. Total ★	74	74	72 10	– 2 57
3070	Redoute (La) ★	3171	3170	3170	– 0 03
325	Robur financière	315	317	317	+ 0 63
1290	Roussel-Uclaf ★	1260	1259	1251	– 0 71
885	R.-Uclaf-CNI ★	833	833	835	+ 0 24
3340	R. Impériale (Ly)	3125	3100	3100	– 0 80
170	Sade	170	170 10	170 10	+ 0 06
1630	Sagem ★	1619	1619	1620	+ 0 06
530	Saint-Gobain	543	543	543	....
1040	St-Louis ★	1020	1010	1020	....
2030	Salomon	2130	2100	2100	– 1 41
670	Salvepar	675	648	648	– 4
770	Sanofi ★	735	734	726	– 1 22

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
800	S.A.T. ★	837	836	835	– 0 24
280	Saul.-Chât. (R) ★	260 70	260	252 20	– 3 26
1000	Saupiquet (Na)	950	....	....	....
650	Schneider ★	571	568	570	– 0 18
50	S.C.O.A.	49 25	49	48 80	– 0 91
650	S.C.R.E.G. ★	671	670	656	– 2 24
770	Seb ★	775	770	764	– 1 42
425	Sefimeg ★	441 50	440	442	+ 0 11
1400	S.F.I.M.	1485	1500	1455	– 2 02
187	S.G.E.	158 10	156	156	– 1 33
730	Silic	710	720	708	– 0 28
555	Simco-U.P.H. ★	534	534	528	– 1 12
1210	Skis Rossignol	1191	1190	1161	– 2 52
815	Sligos ★	827	827	830	+ 0 36
525	Société Générale	520	527	526	+ 1 15
138	Sodecco	141	140 50	140 50	– 0 35
170	Sodero (Na)	175 50	....	....	....
2950	Sodexho ★	2911	2929	2915	+ 0 14
108	Sogenal (Ny)	106 50	108	108	+ 1 41
285	Sogerap	298	292 10	297	– 0 67
2280	Somm-Allib. ★	2145	2149	2147	+ 0 09
1300	Source Perrier ★	1340	1335	1338	– 0 15
665	Sovac ★	655	663	653	– 0 31
445	Spie-Batignol. ★	438	439	429	– 1 81
750	Strafor ★	775	761	764	– 1 42
310	Suez	304	304 90	303	– 0 33
390	Synthelabo ★	367	384	368	+ 0 27
....	Talcs Luzenac ★	1235	1215	1212	– 1 86
4120	Tél. Elect.	3730	....	....	....
199	Thomson-C.S.F.	213 10	215	215	+ 0 89
305	Total (CFP) ★	335	336	336 50	+ 0 45
72	– (certific.)	73 40	73 50	74	+ 0 82
1120	T.R.T. ★	1350	1365	1373	+ 1 70
370	U.F.B.-Locab. ★	352	352	350	– 0 57
840	U.I.C. ★	848	842	814	– 4 01
545	U.I.F. ★	537	532	534	– 0 56
825	U.I.S.	845	850	850	+ 0 59
170	U.C.B. ★	176	176	176	....
705	Unibail	730	734	730	....
605	Valéo ★	552	550	558	+ 1 09
240	Vallourec ★	237	232	228 70	– 3 50
385	Via Banque	366	362	360 90 c	+ 2 29
675	Elf-Gabon ★	709	710	705	– 0 56
133	Amax Inc.	131 10	130	130	– 0 84
160	Amer. Express	161	160 50	160	– 0 62
164	Amer. Teleph.	174 50	176 50	176 20	+ 0 97
91	Anglo Amer. C.	91 10	92 50	92 50	+ 1 54
415	Amgold	409	404	404	– 1 22
930	BASF (Akt)	945	957	957	+ 1 27
1010	Bayer	1006	1028	1028	+ 2 19
78	Buffelsfont.	73 50	73 50	73 50	....
163	Chase Manh.	164 80	167 99	167 99	+ 1 94
89	Echo Bay Mines	81 90	83 20	83 20	+ 1 59
62	De Beers	62 80	64	64	+ 1 91

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1740	Deutsche Bank	1840	1890	1906	+ 3 59
985	Dresdner Bank	1020	1034	1037	+ 1 67
51	Driefontein Ctd	50 50	50 85	50 80	+ 0 59
480	Du Pont-Nem.	506	516	516	+ 1 98
270	Eastman Kodak	268 50	270 50	270 50	+ 0 74
27	East Rand	26 05	25 10	25 10	– 3 65
260	Electrolux	289	292 50	292 50	+ 1 21
315	Ericsson	334 90	341	340	+ 1 52
256	Exxon Corp.	267 50	271	269 90	+ 0 90
295	Ford Motors	304 50	301 60	301 60	– 0 95
47	Freegold	45 45	45	44 95	– 1 10
90	Gencor	91	91	91	....
255	Gén. Electr.	267 80	269 80	269 80	+ 0 75
690	Gén. Belgique	730	720	720	– 1 37
480	Gen. Motors	508	515	515	+ 1 38
128	Goldfields	136	134	134	– 1 47
49	GdMetropolitan	47 90	46 90	46 75	– 2 40
38	Harmony	35 20	34 30	34 50	– 1 99
73	Hitachi	77	78	78	+ 1 30
1020	Hoechst Akt.	1029	1038	1034	+ 0 49
107	Imp. Chemical	107 90	106 70	106 70	– 1 11
685	IBM	720	725	725	+ 0 69
290	ITT	307 90	309 50	309 50	+ 0 52
199	Ito-Yokado	210 10	210	209 90	– 0 10
275	Mac Donald's	287	283 10	283 10	– 1 36
112	Matsushita	122 90	126 60	126 60	+ 3 01
325	Merck	340 10	345 20	345	+ 1 44
355	Minnesota M.	366	370 50	370 50	+ 1 23
250	Mobil Corp.	271	272 60	272 60	+ 0 59
205	Morgan J.P.	217	216	216	– 0 46
28940	Nestlé	27510	27200	27330	– 0 65
1220	Nixdorf	989	991	991	+ 0 20
86	Norsk Hydro	103 30	101 50	102	– 1 26
121	Ofsil	110 20	111	111	+ 0 73
2070	Petrofina	2153	2148	2146	– 0 33
555	Philip Morris	584	590	590	+ 1 03
92	Philips	96	97 10	97 50	+ 1 56
77	Placer Dome	76 70	78 40	78 40	+ 2 22
375	Quilmès	360	358	358 10	– 0 53
420	Randfontein	391	389 50	389 50	– 0 38
660	Royal Dutch	689	698	698	+ 1 31
47	Rio Tinto Zinc	43 95	43 65	43 65	– 0 68
38	Saat. & Saatchi	34 80	34 95	34 95	+ 0 43
46	St Helena Co	44 10	44	44 10	....
193	Schlumberger	190 50	193	193	+ 1 31
104	Shell transp.	111 50	111	111	– 0 45
1620	Siemens A.G.	1775	1780	1785	+ 0 56
285	Sony	340 10	345	345	+ 1 44
46	Telefonica	46 10	46 25	46 25	+ 0 33
196	T.D.K.	235	237 50	235	....
47	Toshiba Corp.	48 40	49	49	+ 1 24
340	Unilever	342 50	346	346	+ 1 02
230	Unit. Techn.	240	243	243	+ 1 25
410	Vaal Reefs	400	394	396	– 1
335	Volvo	377 50	379 50	380	+ 0 66
156	West Deep	159 50	162	162	+ 1 57
320	Xerox Corp.	343	343	343	....
194	Yamanouchi	207	210	209 90	+ 1 40
2 10	Zambia Corp.	2 16	2 15	2 15	– 0 46

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	125	5 053
9,80 % 78/93	102 40	4 296
10,80 % 79/94	105 35	3 136
13,25 % 80/90	104 10	7 224
13,80 % 81/89	100 34	12 782
16,20 % 82/90	107 69	15 093
16 % jun 82	110 08	8 460
14,60 % fév. 83	111 88	12 047
13,40 % déc. 83	119 14	13 327
12,20 % oct. 84	111 43	2 407
11 % fév. 85	113 80	9 077
10,26 % mars 86	107 85	7 927
ORT 12,75 % 83	1997	..
OAT 10 % 2000	107 82	5 644
OAT 9,90 % 1997	108 18	0 163
OAT 9,80 % 1996	105 75	8 676
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	102 35	4 321
CNB Paribas	102 90	4 321
CNB Suez	102 90	4 321
CNI janv. 82	102 25	4 321
PTT 11,20% 85	111 80	0 663
CFF 10,30% 88	105 70	8 460
CNE 11,50% 85	108 80	5 643
CNT 9% 86	....	5 681
CRH 10,90% déc. 85	....	9 515
C.N.C.A. T.P.	1056	105
Drouot Ass. Obl. conv.	2339	224
Mérologie I. 6% 6/7	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté. Fin.)	....	1711
A.G.F. (St Cent.)	....	590
Applic. Hydraul.	....	800
Arbel	500	520
Astorg	230 40	235
Avenir Publicité	890	800
Bain C. Monaco	331	326
Banque Hypoth. Eur.	400	405
Béghin-Say (C.I.)	352	350 20
Blanzy-Ouest	....	....
B.N.P. Intercontin.	229	238 50
Bénédictine	6050	6050
Bon-Marché	....	....
B.T.P.	....	111 10
Caf	648	649
Cambodge	....	626
C.A.M.E.	147	151
Carbone-Lorraine	890	890
Case-Poclain	....	35 o
C.E.G.Frig.	....	536
Centen. Blanzy	....	1820
Centrest (Ny)	215	215 50
Cerabati	....	165 50
Champex (Ny)	158	155 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.C. (Financ. de)	....	182 70
C.I. Maritime	....	708
Citram (B)	2000	2015
Clause	....	710
Cofradel (Ly)	1170	1175
Cogifi	....	338 60
Comiphos	....	352
Cie Industrielle	....	2970
Comp. Lyon-Alem.	....	451 10
Concorde (La)	....	710
C.M.P.	....	15 50
Créd. Gén. Ind.	516	500
Cr. Universel (Cie)	....	....
Créditel	....	152
Darblay S.A.	....	....
Degremont	....	240
Delalande S.A.	....	1220
Delmas-Vieilj. (Fin.)	....	1850
Didot-Bottin	....	901
Eaux Bass. Vichy	....	860
Eaux Vittel	2470	2475
E.C.I.A.	1370	1377
Electro-Banque	....	306
Eli-Antargaz	725	720
E.L.M. Leblanc	....	554
Emaill-Bretagne	....	270 70
Entrepôts Paris	....	....
Epargne (B)	4201	4175
Europ. Accumul.	....	83
Europe Soudure Indust.	....	....
Eternit	2517	2540
Finalens	240	230 40
FIPP	422 40	420
Finac	1170	1170
Foncière (Cie)	500	485
Fonc. Lyonnaise	427	426
Foncina	....	452
Forinter	....	1082
Fougerolle	....	392 10
France I.A.R.D.	....	262
France (La)	....	5700
From. Paul Renard	....	840
GAN	....	703
G.F.I.I.	310	309 90
Gaumont	695	690
Gévelot	....	900
Gr. Fin. Constr.	....	382
Gds Moul. Paris	....	630
Groupe Victoire	787	800
G. Transp. Ind.	544	540
Héribo-Ricqlès-Zan	....	210
Immindust	....	....
Immobail	386	388
Immobanque	....	726
Immob. Marseille	....	6150
Immofice	488	475
Invest. (Sté Cent.)	....	720
Jaeger	199 90	183 20
Lafitte-Bail	450	450
Lambert Frères	....	324 50
Lille-Bonnières	....	825
Loca-Expansion	....	253 60
Locafinancière	....	352 10
Locamel	....	....
Louis Vuitton	713	715

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Sté)	2150	2184
Lucia	1400	1380
Machines Bull	....	81
Magasins Uniprix	....	140
Magnant S.A.	....	....
Maritimes Part.	....	380
Métal Déployé	435 20	449
Mors	....	136
Navig. (Nat. de)	....	98 20
Nozal	298 50	297
Optorg	405	405
Oréal (L') C.I.	1985	1985
Origny-Desvroise	1230	1229
Palais Nouveauté	....	624
Paluel Marmont	....	600
Parfinance	198 30	200
Paribas-CIP	375	375
Paris France	....	216
Paris-Orléans	....	252
Partenka	....	324
Patern. Risq. Div.	1320	1325
Pathé-Cinéma	....	911
Pechiney (cert. inv.)	308	307
Piles Wonder	1400	....
Piper-Heidsieck	2035	1950
P.L.M.	....	173
Porcher	....	458
Promodès	....	....
Providence S.A.	....	....
Publicis	....	3500
Rhône-Poul. (c. inv.)	474	478
Rochefortaise S.A.	....	711
Rochette-Cenpa	70 50	72
Rosario (Fin.)	698	670
Roudière	190	192
Rougier et Fils	218	222
Sacer	581	589
SAFAA	370	380
Safic-Alcan	....	865
SAFT	....	1530
Saga	....	190
Salins du Midi	462	462 20
Satam	....	74 90
Savoisienne (M)	206	210
SCAC	515	501
Senelle Maubeuge	....	448 50
S.E.P. (M)	161	162
Sici	....	389
Sicotel	....	300
Simnor (Li)	....	....
Sinvim	....	280
Siph (Plant. Hévéas)	....	....
Sofal financière	....	1905
Sofical	....	736
Soffo	600	600
Soficomi	....	765
S.O.F.I.P. (M)	190 50	190 10
Sofragi	1214	1211
Sopagi	173	172
Soudure Autog.	576	570
Souvabail	....	620
Suez (Fin. de)-CIP	289	287
Stami	....	745
Taittinger	2910	2900
Testut-Aquitaine	278	278

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Tour Eiffel	....	378 50
Ufiner S.M.D.	....	650
Ugine A. Chât. Gueug.	250	250
U.A.P.	302	303
U.T.A.	....	1960
Vicat	....	1820
Viniprix	....	1181
Virax	135	136 10
Waterman S.A.	....	655
Brass. du Maroc	130	135

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	620	....
Akzo	439	430
Alcan Alum.	174 80	184
Algemene Bank	120 10	118 40
American Brands	320	310 10
Am. Petrofina	396	400
Arbed	600	....
Asturienne Mines	175 50	175 10
Banco de Santander	364	355 60
Bco Pop Espanol	460	462
Banque Ottomane	2000	....
B. Régl. Internat.	35000	34500
Br. Lambert	569	561
Canadian-Pacific	95 20	95 20
Chrysler corporation	156	160
CIR	25 30	25 40
Commerzbank	775	770
Dart. and Kraft	820	....
De Beers (port.)	....	....
Dow Chemical	500	525
Gén. Belgique	730	720
Gevaert	1215	....
Glaxo	111	111 50
Goodyear	283	292
Grace and Co	144	144
GTE corporation	266	....
Honeywell Inc.	330	325
Johannesburg	885	848
Kubota	42	42 50
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	43 50	43 10
Mineral-Ressourc.	68 50	....
Noranda	109 10	110 20
Olivetti	24	24
Pakhoed Holding	288	292
Pfizer Inc.	340	346
Procter Gamble	490	491
Ricoh Cy Ltd	55 50	57 10
Rolinco	268	268 60
Robeco	283	284
Rodamco	477	475 50
Saipem	9 50	9 50
Sears Group	35	34
Shell fr. (port.)	....	....
S.K.F. Aktiebolag	365	365
Steel Cy of Can.	106	102
Squibb	403	....
Tenneco	285 50	280
Thorn EMI	66	65
Toray indust. inc	40 10	40
Vieille Montagne	1781	1800
Wagons-Lits	1240	1240
West Rand	8 05	8 05
Whitman Corporation	188	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Basque Hydro-Energie	290	....
Calciphos	175	175
Chambourcy (M.)	978	....
Cochery	281	....
Cogenhor	115	115
C. Occid. Forestière	180	....
Coparex	377	386
Gachot	65 60	65
Guy Degrenne	690	....
Hoogovens	189	....
Merlin Immobilier	240	240
Metroservice (bons)	18	19 50 d
Nicolas	600	915 d
Particip. Percier	370	....
Rémy et Associés	286	284 80
Rorento N.V.	184 30	184
Serma-Metra	414	422
Serv. Equip. Veh.	55 30	....
S.P.R.	494	....
Sté Lecteurs du Monde	640	540
Ufinex	380	....
Union Brasseries	142	....

SICAV (sélection) 16/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	908 26	886 11
Actifion	211 95	206 28
Actions France	478 78	461 47
Actions sélectionnées	573 47	552 74
Aedificandi	615 56	593 31
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1059 50	1033 66
A.G.F. 5000	581	566 83
A.G.F. ECU	1104 71	1083 77
A.G.F. Foncier	109 38	106 71
A.G.F. Interfonds	432 74	422 19
A.G.F. Invest	112 58	109 83
A.G.F. OBLIG.	1100 45	1094 98
A.G.F. Sécurité	10755 21	10755 21
Agfimo	617 52	602 46
Alaafi	218 39	210 50
A.L.T.O.	189 61	182 76
Ameri-Gan	5429 24	5183 05
America-Valor	661 91	645 77
Amplitude	556 24	540 04 ◆
Arbitrages court terme	5627 51	5621 89
Associc	1195 87	1195 87
Atout Futur	321 35	310 78
Aurecic	1342 07	1302 98
Avenir C.I.C.	105 11	102 05
Axa Europe	118 67	113 29
Axa Investissements	114 33	109 15
Axa Valeurs Per	109 75	104 77
Bred Associations	2861 95	2853 99
Capital Plus	1744	1744
Casden-Pierre	29 08	27 83
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Compavalor	5160 48	5142 77
Compensraite	113 01	109 72
Convertimmo	359 08	344 31
Cradinter	496 53	482 07
Drouot-France	707 11	675 05
Drouot-Investiss.	982 75	938 19
Drouot-Sécurité	255 01	243 45
Drouot-Sélection	144 38	137 83
Ecucic	1207 83	1189 98
Ecureuil Monétaire	31149 89	31149 89
Ecureuil Privatisations	368 06	357 34
Elicash	2027103	2027103 ◆
Energia	231 51	221 01
Eparcic	2826 76	2826 75
Eparcourt Sicav	4298 36	4287 64
Epargne Associations	25401 83	25363 78
Epargne-Capital	8378 52	8295 56
Epargne Court-Terme	509 05	509 05
Epargne Croissance	1454 37	1416 46
Epargne-Industr.	78 28	72 82
Epargne Inter	587 55	571 82
Epargne J	55141 71	55141 71
Epargne Long-Terme	180 73	175 89
Epargne Monde	1141 70	1111 14
Epargne Première	12066 44	11976 62
Epargne-Oblig.	201 44	196 05
Epargne-Quatre	1088 66	1059 52
Epargne-Unie	1219 42	1175 34
Epargne-Valeur	431 62	420 07
Eparoblig	1320 65	1318 01
Epsilon	1127 50	1116 34
Eurocic	9386 77	9248 05
Eurodyn	1073 59	1038 29
Euro-Gan	5517 04	5266 86
Euro-Maif	26 54	26 15
Finord Placement	61542 34	61542 34
Finord Valorisation	13990 46	13716 14
Fonsicav (div. par 10)	11200 30	11200 30
Foncival	258 41	250 28
France-Gan	6824 65	6515 18
France-Garantie	281 56	281
France-Investiss.	403 71	385 40
France-Obligations	459 26	454 71
Francic	409 18	397 26

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	103 39	100 38
Francic Régions	1037 90	1007 67
Fructi-Associations	28 20	28 20
Fructi-Epargne	28 22	27 63
Fructicapi	32 97	32 48
Fructicourt	111753 87	111753 87
Fructidor	245 44	241 81
Fructifrance	798 81	779 33
Fructimmo	27 51	26 84
Fructivar	4352 71	4341 86
Fructi ECU	581 67	573 07
Fructi-Première	11333 82	11166 33
Futuroblig	1136 20	1098 84
Gestilion	59946 70	59797 21
Gestion Associations	150 41	147 10
H.L.M. Monétaire	10161 62	10161 62
Horizon	1122 99	1090 28 ◆
Interoblig.	12246 83	11775 80
Intersélect France	464 67	451 14
Invest. net	15354 94	15324 29
Invest.Obligataire	18817 69	18780 13
Japacic	191 86	186 27 ◆
Jeune épargne	241 12	237 58 ◆
Laffitte-Amérique	233 09	222 52
Laffitte Europe	252 54	241 09
Laffitte-Expansion	271 31	259 01
Laffitte-France	320 34	305 81
Laffitte-Immobilière	242 13	231 15
Laffitte-Japon	393 79	375 93
Laffitte-Oblig.	146 19	139 56
Laffitte—Rend.	210 23	200 70
Laffitte-Tokyo	361 31	344 93
Latitude	5200 16	5192 37
Lion-Associations	11870 95	11870 95
Lion-Institutionnels	24108 13	24048 01
Lionplus	787 66	780 06
Lion Trésor	2114 86	2093 92
Livret Bourse Investis.	468 74	455 09
Livret portefeuille	662 09	642 81
Méditerranée	170 40	162 67
Mondiale Investissem.	422 57	403 41
Monacic	5708 58	5708 58
Monadoo	52971 05	52971 05 ◆
Moné J.	56790 95	56790 95 ◆
Morgan court terme	14604 61	14604 61
Mutuelle Unie Sél.	152 09	145 19
Natio.-Epargne	14231	14090 10
Natio.-Epargne Trésor	6442 43	6429 57
Natio.-Court terme	219588	219588
Natio.-Inter.	1234 88	1201 83
Natio.-Obligations	565	549 88
Natio.-Patrimoine	1400 49	1363 01
Natio.-Placements	67281 86	67281 86
Natio.-Revenu	1057 66	1047 19
Natio.-Sécurité	11176 75	11176 75
Natio.-Valeurs	725 74	706 32
Nippon-Gan	6023 22	5750 09
Nord-Sud Développ.	1219 31	1216 88
Normanif	12459 35	12215 05
Obli Association	126 11	124 86
Oblicic Régions	1081 83	1065 84
Obligations Convert.	431 57	412
Oblig. toutes catég.	159 21	154 20 ◆
Oblilion	1130 52	1119 33
Oblisécurité	10107	10107
Optimavalor	209 04	203 94
Oracion	1162 59	1124 36
Orvalor	5608 84	5406 11
Paribas Croissance	588 98	564 95
Paribas Epargne	16335	16302 40
Paribas France	97	94 17
Paribas Oblimonde	1013 66	988 69
Paribas Opportunités	113 85	110 34
Paribas Patrimoine	522 41	501 11
Paribas Revenu	94 45	93 51
Parnasse-Valor	1111 77	1110 66

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Patrimoine Retraite	175 59	172 15
Pervalor	633 60	615 15
Phenix Placements	258 46	257 17
Pierre Investiss.	690 75	659 43
Placement A	1001 52	1001 52
Placement crt-terme	73673 36	73673 35
Placement J	56494 57	56494 57
Placement Premier	55250 44	55250 44
Plénitude	114 39	111 33
Première Obligations	10948 98	10927 11 ◆
Prévoyance Ecureuil	112 57	109 56
Priv'Association	22970 18	22970 18
Quartz	117 06	114 18
Quatre-quarts Retraite	1 09	1 06
Rentacic	165 91	163 46
Revenus Trimestriels	5530 87	5476 11 ◆
Revenu Vert	1188 23	1170 67
St-Honoré Assoc.	14663 05	14590 10
St-Honoré Bio-aliment.	784 44	748 87
St-Honoré Pacifique	551 41	526 41
St-Honoré P.M.E.	464 30	443 25
St-Honoré Real	11887 61	11840 25
St-Honoré Rendement	12041 79	11981 88
St-Honoré Services	500 46	481 21
St-Honoré Technol.	757 52	723 17
St-Honoré Valor	12429 90	12429 90
Sécuricic	5582 78	5577 20
Sécuri Taux	10918 54	10918 54
Sélection Croissance	525 74	510 43
Sicavdan (Casden BP)	727 03	716 29
Sicav-Associations	1449 01	1446 84
S.F.I. fr. et étr.	642 05	623 35
Sicav 5000	368 67	358 80
S.I.G.	782 72	746 88
Sivafrance	574 35	558 98
Sivam	415 35	404 23
Sivarente	214 42	212 30
Slvinter	427 74	416 29
S.N.I.	1149 76	1116 27
Sogepargne	351 43	339 73
Sogevar	1014 98	988 95
Sogintar	1325 07	1264 98
Soleil investissement	496 64	474 12
Stratégie Actions	1087 88	1046 04
Stratégie Rendement	1160 59	1114 37
Technocic	1126 36	1093 55
Techno-Gan	6064 99	5789 97
Transcontinents	83 31	81 68
Trilion	5272 11	5219 91
U.A.P. Investiss.	413 83	398 87
U.A.P. moyen terme	107 70	103 81
Uni-Associations	116 95	116 95 ◆
Unifrance	500 11	482 03
Unifoncier	1237 95	1193 20
Uni-Garantie	1389 48	1382 21
Uni-Régions	2807 04	2705 58
Unirente	2377 75	2299 56
Univar	190 64	190 64 ◆
Univers-Actions	1124 26	1087 29
Univers-Obligations	1611 91	1558 91
Valorem	516 97	503 39
Valorg	1828 86	1626 23
Valrea	41710 98	41680 13
Vauban	23661 21	23637 55

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/12	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 015	6 014	5 820	6 200
ECU	7 096	7 101	....	....
Allemagne (100 DM)	341 850	341 720	331 250	351 250
Belgique (100 F)	16 300	16 292	15 700	16 700
Pays Bas (100 fl.)	302 830	302 770	292	312
Danemark (100 krd)	88 380	88 320	84 500	91 500
Norvège (100 k)	92 160	92 200	87 500	94 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 915	10 949	10 600	11 300
Grèce (100 drachmes)	4 103	4 104	3 400	4 200
Italie (1 000 lires)	4 634	4 641	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	405 520	404 980	392 750	414 750
Suède (100 krs)	98 540	98 540	94 500	101 500
Autriche (100 sch)	48 570	48 560	47 050	50 050
Espagne (100 pes.)	5 277	5 286	4 900	5 400
Portugal (100 esc.)	4 112	4 110	3 700	4 400
Canada ($ can 1)	4 976	5 007	4 820	5 200
Japon (100 yens)	4 836	4 847	4 680	4 900

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/12
Or fin (kilo en barre)	79400	80100
Or fin (en lingot)	79650	80550
Pièce française (20 fr)	469	467
Pièce française (10 fr)	430	.....
Pièce suisse (20 fr)	489	489
Pièce latine (20 fr)	462	462
Souverain	591	587
Pièce de 20 dollars	2730	2676
Pièce de 10 dollars	1380	1375
Pièce de 5 dollars	785	.....
Pièce de 50 pesos	3030	3030
Pièce de 10 florins	480	478
Or Londres	.....	.....
Or Zurich	.....	.....
Or Hongkong	.....	.....
Argent Londres	.....	.....

*c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu*

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

La grève à la RATP

La CGT à l'épreuve

On votait, lundi 19 décembre *au matin*, dans tous les ateliers de petit entretien du métro parisien paralysés par la grève. Aux Lilas, à Fontenay-sous-Bois, Charonne, Saint-Ouen, Auteuil et Boissy-Saint-Léger, les ouvriers étaient appelés à dire s'ils acceptaient les ultimes propositions de la direction de la RATP pour améliorer le déroulement des carrières.

Selon les premiers résultats, les ateliers de Charonne, de Saint-Fargeau et de Boissy-Saint-Léger ont voté pour la reprise du travail alors que ceux d'Auteuil et des Lilas ont décidé de poursuivre leur mouvement.

Pour sa part, la CGT, qui soutenait le mouvement en réclamant une augmentation salariale de 1 000 F par mois et en refusant de signer un protocole d'accord pour seulement 300 F, semblait aujourd'hui chercher une issue au conflit. La grève est impopulaire, et le gouvernement ne cédera pas malgré les perturbations du trafic. *D'un autre côté, la CGT se trouve* placée dans une situation délicate. *Ce n'est pas elle qui a lancé le* mot d'ordre de débrayage dans les *ateliers de petit entretien, où* les jeunes ouvriers, exaspérés de voir les *conducteurs moins* qualifiés qu'eux obtenir des primes supplé*mentaires, ont* lancé le mouvement spontanément.

La combativité demeure grande parmi eux : le mécontente*ment des usagers* les touche peu, et ils ont inventé un système de grève relativement indolore en rémunérant certains d'entre eux pour cesser le travail à des endroits stratégiques. Il n'est pas sûr qu'ils suivront sans rechigner la CGT dans une recherche de compromis.

La direction de la RATP indique que les lignes 5 (Bobigny-Place d'Italie) et 9 (Pont de Sèvres-Montreuil) reprennent. La ligne 2 (Nation-Dauphine) rouvrira le 22 décembre et la circulation sur la ligne B du RER redeviendra normale le 26 décembre. Enfin, sur la ligne A du RER, la circulation sera normale les 22 et 23 décembre puis, du 24 décembre au 2 janvier, assurée à 60 % de la normale aux heures de pointe.

A Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes)

Un mort et une dizaine de blessés dans un attentat contre un foyer de la SONACOTRA

NICE
de notre correspondant régional

Un attentat à l'explosif a été commis, dans la nuit du dimanche 18 au lundi 19 décembre, contre un foyer-hôtel pour travailleurs immigrés, géré par la SONACOTRA, à Cagnes-sur-Mer. Il a provoqué la mort d'un ressortissant roumain, Georges Iordachescu, quarante-huit ans. *Une dizaine de* personnes ont été blessées, dont une *sérieusement* atteinte.

Trois explosions presque simulta*nées se sont produites vers 3 h* 30. Les deux premières charges avaient *été déposées* sous une voiture en stationnement devant le bâtiment, la troisième sous l'escalier de l'une des trois entrées. C'est au moment où les locataires, pris de panique après les premières explosions, ont voulu se précipiter à l'extérieur qu'ils ont été victimes de la troisième. L'attentat avait donc été conçu délibérément pour tuer. Selon la police judiciaire, les trois charges étaient d'une très forte puissance. Sept voitures ont *été entièrement détruites*.

L'attentat n'avait pas été revendiqué lundi en fin de matinée, mais plusieurs dizaines de tracts ont été retrouvés à une centaine de mètres du foyer. Ces tracts dactylographiés sont frappés d'une étoile de David dans un cercle. Leur texte est très court : « *Pour détruire Israël, l'islam a choisi l'épée. Pour ce choix l'islam périra par le sang versé d'Israël, parce que l'islam c'est l'holocauste.* » Ce texte est signé OJC groupe Massada, Ext, Chouvou Bonim. L'OJC (Organisation juive de combat) a déjà revendiqué une opération de commando, le 30 décembre 1987, contre le journal du Front national, *National Hebdo*, et le saccage le 17 janvier 1988 de deux librairies parisiennes d'extrême droite à Paris. Le 1er mai dernier, l'OJC a, de nouveau, attaqué le siège de *National Hebdo* et celui de la Fédération parisienne du Front national ainsi que celui de l'état-major de M. Jean-Marie Le Pen.

Par ses circonstances il rappelle celui qui avait été perpétré, égale*ment à la fin* d'un week-end, le 9 mai 1988, dans la nuit suivant l'annonce des résultats de l'élection présidentielle, contre un autre foyer de la SONACOTRA, à Cannes, où deux personnes avaient été blessées.

Ouvert en 1980, le foyer SONACOTRA de Cagnes-sur-Mer, situé au nord de l'agglomération, en bordure d'une route fréquentée conduisant à Grasse, comprend une centaine de lits et accueille des travailleurs *maghrébins, en grande* majorité tunisiens. Le résident qui a trouvé la mort était le seul de nationalité roumaine. Le foyer est en permanence surpeuplé (une fois et demie sa capacité) de locataires clandestins, et le nombre des victimes de l'attentat aurait pu être beaucoup plus important.

Selon le sous-préfet de Grasse, M. Bernard Larvaron, le foyer n'avait pas fait l'objet de « *menaces récentes et précises* » en dehors de celles « *régulières* » reçues par la SONACOTRA.

GUY PORTE.

Précédents

De nombreux attentats ont déjà visé, dans la région Provence-Côte-d'Azur, des foyers d'immigrés ou des établissements fréquentés par ceux-ci.

Dans le courant du mois de mai 1986, plusieurs actions violentes furent ainsi conduites dans les régions de Toulon, de Marseille et de Nice. *Elles avaient été* attribuées à des « commandos *de France contre l'invasion* maghrébine ». Le 17 août de la même année, à Toulon, quatre hommes, dont Claude Noblia, président de l'Association SOS-France, avaient été tués par l'explosion d'une bombe qu'ils transportaient dans leur voiture.

Le 11 mai 1987, trois personnes avaient été blessées dans un attentat contre la Maison de l'étranger à *Marseille*.

Dans la nuit du 8 au 9 mai, *une explosion provoquée par une* bouteille de gaz placée au pre*mier étage du local* avait fortement endommagé un foyer-hôtel de la Sonacotra à Cannes-La-Bocca. Quatre personnes avaient été légèrement blessées. Cet attentat avait été revendiqué par un « mouvement contre l'invasion *maghrébine* », *organisation* inconnue jusque-là mais tenue *pour une émanation* des « commandos de France contre l'invasion maghrébine », eux-mêmes liés à l'époque à l'association SOS-France.

Au mois de juin suivant, le directeur du foyer Sonacotra de Nice avait *découvert* et désamorcé une bombe de fabrication *artisanale*.

Le 16 octobre, un bidon d'essence enflammée fut lancé contre la façade du consulat d'Algérie à Nice.

Enfin, le 24 octobre, un nouvel attentat causait d'importants *dégâts à la Maison de l'étranger* à Marseille, déjà attaquée le *11 mai 1987*.

Sur le vif

Un cercle vicieux

C'est fou ce que ça peut être vicelard, le potard. *Je devrais* pas généraliser, je sais. Il y en a *qui sont des chats*, il y en a qui sont des chiens. Manque de bol, ce matin, c'est un méchant qui me téléphone. A cran :

– Allô, c'est toi ? C'est Gémalamaissous. *J'espère* que vous allez enfin parler de nous dans ton journal de crotte. De nos revendications, de notre marche sur l'Elysée hier après-midi, de...

– Parlons-en, justement ! Je suis restée bloquée une heure dans un embouteillage à cause de ce défilé minable. Vous étiez à peine mille. Alors qu'il y a une pharmacie tous les 100 mètres à Paris. Où *ils étaient*, tes collègues ? Ils jouaient au golf ? Ils *avaient peur de pas pouvoir ran*ger leurs Rolls place de la Bastille ?

– Ah ! je t'en prie, épargne-moi tes sarcasmes de vieille intello de gauche !

– Et toi, épargne-moi tes jérémiades ! Les prix des médicaments arrêtent pas d'augmenter, et vos bénefs avec.

– Ouais, ben, les bénefs y en a pas bézef si t'es jeune et que tu t'endettes pour acheter...

– Une mine d'or marquée *d'une croix verte, oui, je sais*. Dire que c'est nous, les salariés, qui vont les aider à devenir proprios en finançant un fonds de solidarité de cent millions avec l'argent de nos impôts ! Quand je pense à ce que gagne une infirmière et que je vois vos affichettes : avis à notre clientèle. *On nous égorge ! Au secours !* Aidez-nous !

– Et nous, on vous aide pas, peut-être ? On se tape l'intermi*nable liste de vos bobos – j'ai* des vertiges, j'ai des lourdeurs, *j'ai des nausées*, j'ai des douleurs côté droit, non côté gauche, – on vous rassure, on vous conseille, et on...

– Et on boycotte les grands labos nationalisés en nous fourguant telles gouttes plutôt que tel sirop. Tu crois vraiment que ça va lui faire bobo, ça, à mon Rocky, dis chéri ?

– A lui, non. A toi, oui. Attends un peu qu'on ferme boutique pendant les fêtes de Noël. Grèves + grippes = catastrophe nationale. Et tu seras encore *obligée de casquer*. Après l'impôt-sécheresse, ils vont nous *voter un impôt-crève*, et ce sera bien fait pour tes fesses.

CLAUDE SARRAUTE.

Grands Prix nationaux

Le ministre de la culture, M. Jack Lang devait remettre lundi, en fin de matinée, à l'Opéra de Paris, près de vingt grands Prix nationaux. Ils couvrent presque tous les domaines de la création artistique. Pour la première fois cette année un Grand Prix de la création industrielle a été décerné.

ARTS GRAPHIQUES : Hugo Pratt. – Né *en 1927* à Venise, Hugo Pratt est le père du célèbre Corto Maltese, héros légendaire de la bande dessinée, aventurier romantique et anarchisant. Hugo Pratt a découvert la bande dessinée avec les Américains Milton Cannif et Will Eisner. Il en a retenu un dessin net et une utilisation très caractéristique du noir et blanc. Il publie, d'abord en Argentine puis en Italie, de nombreuses séries : *Sergent Kirk, Erni Pike, les Scorpions du désert*.

TRADUCTION : Claude Couffon. – Né en 1926 à Caen, Claude Couffon s'est fait surtout connaître par ses études et ses traductions dans les domaines hispaniques et latino-américains. Auteur d'études sur Nicolas Guillen, Rafael Alberti, Miguel Angel Asturias, et sur le poète haïtien René Depestre (1986). *Traducteur* de Lorca, de Neruda, de Luis Mizon, collaborateur aux *Lettres françaises* et au *Monde*, maître de conférence à la Sorbonne, Claude Couffon est également poète.

POÉSIE : Jacques Dupin. – Jacques Dupin est né en Ardèche, en 1927. Installé à *Paris* après la guerre, il travaille à la galerie Maeght et se lie d'amitié avec les peintres et les poètes qui en sont proches. René Char l'influencera, du moins, à ses débuts. *L'Epervier* (1960), *Gravir* (1963), *l'Embrasure* (1969), *Contumace* (1986) et *les Mères* (1986) sont les principales étapes d'un cheminement poétique *marqué* par la tension d'une langue violente, éclatée. Dupin a également publié des études sur Miro et Giacometti.

DANSE : Sylvie Guillem. – Née en 1965, gymnaste de formation, Sylvie Guillem est *admise à onze ans à l'école* de l'Opéra de Paris. A seize ans, elle est engagée dans le corps de ballet et, en 1984, est nommée étoile. Elle danse les grands rôles romantiques, travaille avec des chorégraphes aussi différents que Noureev, Forsythe, Robbins... Elle est la meilleure, elle possède la grâce.

THEATRE : Armand Gatti. – Né en 1924 à Monaco, Armand Gatti n'a jamais oublié que sa mère était femme de ménage et son père balayeur. Résistant, déporté, évadé, parachutiste, journaliste, il commence à écrire pour le théâtre en 1961. Plus de trente pièces – dont *V comme Vietnam, la Passion du général Franco*. Il travaille hors des normes et fonde en 1982, à Toulouse, l'Atelier de création populaire – théâtre, vidéo, expositions, autour de poètes assassinés. Son utopie généreuse ne connaît pas de limites.

ENTREPRISE CULTURELLE : Eden Panorama. – Composée de Dominique Erenfrid, Brigitte Aknin, Vincent Melilli, *Jean-Jacques Zilbermann*, la société anonyme Eden Panorama, après avoir donné un style et une identité à un ancien cinéma de quartier, l'Escurial, a repris et rénové le Max Linder, inauguré avec *le Dernier Empereur*, et qui présente actuellement *l'Ours*, de Jean-Jacques Annaud.

CINÉMA : Joris Ivens. – Né en 1898, aux Pays-Bas, Joris Ivens a, très tôt, pratiqué le documentaire militant et a parcouru le monde. Il a tourné plus de quarante films et, pendant cinq ans en Chine, sa dernière œuvre, *le Vieil Homme et le Vent*.

Jean-Jacques Annaud. – Né à Juvisy en 1943, le metteur en scène de *l'Ours* a réalisé en 1976 son premier long métrage, *la Victoire en chantant*, oscar du meilleur film étranger, mais n'a connu le succès international qu'en 1981 avec *la Guerre du feu*, suivie en 1986 du *Nom de la rose*.

CIRQUE : Gipsy Gruss. – Fille du dompteur Firmin Bouglione, épouse d'Alexis Gruss, Gipsy Gruss a participé, avec ce dernier, à la création du Cirque à l'ancienne, à celle, aussi, du Cirque national, aujourd'hui disparu. Elle est mère de quatre enfants, eux aussi artistes de cirque.

CHANSON : Renaud. – Né à Paris en 1952, donnant à ses chansons la forme d'une valse, d'une java, d'une gigue ou d'une ballade plus ou moins rockifiée, Renaud frappe vite et touche juste. Ses chansons authentiques, rigoureuses dans leur construction, font surgir des expressions nouvelles.

LETTRES : Maurice Nadeau. – Né en 1911 à Paris, Maurice Nadeau, après un passage par l'éducation nationale jusqu'en 1945, se consacre à la critique littéraire – à *Combat*, à *France-Observateur* puis à *l'Express* – et à l'édition. Directeur de collection chez Julliard puis chez Denoël jusqu'en 1977, créateur de la collection « Les Lettres nouvelles » et de la revue du même nom, il prend, en 1966, la direction de *la Quinzaine littéraire*. Il est l'auteur d'une *Histoire du surréalisme* et d'un livre sur *le Roman français depuis la guerre*.

MUSIQUE : François-Bernard Mâche. – Né en 1935 à Clermont-Ferrand, ce *diplômé d'archéologie grecque, docteur ès* lettres, a été l'élève d'Olivier Messiaen dans la classe duquel il obtint en 1960 un prix de philosophie de la musique. Il mène depuis conjointement des activités de compositeur, *d'ethnomusicologue, d'essayiste* et d'enseignant (à l'Université de Paris-I puis à celle de Strasbourg). Son œuvre musicale ne répugne pas aux formes classiques (quatuor) mais associe le plus souvent la bande *magnétique* à la voix ou aux instruments traditionnels, avec des préoccupations moins évidemment formelles qu'humanistes et écologiques.

MUSÉOGRAPHIE : Seicento et Escales du baroque. – *Deux expositions se partagent* le Grand Prix national de la muséographie, toutes deux consacrées à la peinture italienne du dix-septième siècle, présentées simultanément au Grand Palais de Paris et à la Vieille Charité de Marseille. La première organisée par Nathalie Volle et Arnaud Brejon de Lavergnée a été mise en scène par Pier Luigi Pizzi. La seconde a été organisée par Françoise Viatte et Stéphane Loire.

MÉTIER D'ART : Emile Rostain. – Né en 1914, Emile Rostain est chef des ateliers de réentoilage des Musées nationaux. Les Monuments historiques lui ont confié *notamment la restauration des peintures murales* de l'abbaye de Guebwiller. Sa parfaite connaissance de l'histoire de l'art lui a permis d'intervenir sur des toiles aussi fameuses que le *Portrait de Balthazar Castiglione*, de Raphaël, ou la *Vierge à l'enfant*, de Botticcini.

CRÉATION INDUSTRIELLE : Philippe Starck. – Né en 1949, Philippe Starck est sans doute le « designer » le plus connu à l'étranger. Sorti brillamment de l'école Camondo, son premier coup d'éclat fut l'aménagement des « bains-douches », puis celui du café Costes. En 1985, il est l'un des cinq architectes chargés de réaménager *le palais de l'Elysée*. La même année, il est lauréat du concours de mobilier urbain de la Villette. Il vient d'aménager à New-York l'hôtel Royalton et, architecte à part entière, *conçoit l'immeuble Nanimani* à Tokyo.

HISTOIRE : René Rémond. – Né en 1918, ancien élève de l'Ecole normale supérieure et agrégé d'histoire, René Rémond s'est fait connaître à la fois par ses travaux d'historien, en particulier son étude sur *les Droites en France*, devenue un classique de l'histoire des idées politiques, et par ses engagements dans la vie du catholicisme français et dans celle de l'*Université, notamment* comme président de l'université de Nanterre et premier vice-président de la Conférence des présidents d'université dans les années 70. Il vient de publier deux livres importants, *Notre siècle*, histoire de la France de 1918 à 1988, et *Pour une histoire politique*, ouvrage collectif qui résume sa conception *de l'histoire*.

PATRIMOINE : Francis Salet. – Né en 1903, Francis Salet, archiviste paléographe a commencé sa carrière avant la guerre au département des sculptures du Musée du *Louvre. Membre* de la Commission supérieure des monuments historiques, il a suivi de nombreux dossiers de restauration – Ecouen, Gaillon. Depuis 1981, il est conservateur du domaine de Chantilly ; c'est une des figures de la conservation du patrimoine en France.

PEINTURE : Martin Barré. – Né en 1924, à Nantes, Martin Barré expose pour la première fois en 1954 au Salon des Réalités nouvelles à *Paris. Il n'adhère pas dans* ces années à l'abstraction lyrique, ni plus tard, à l'abstraction géométrique. Il partage avec certains peintres américains une certaine façon de travailler, à la fois par *série et hors cadre*. Il utilise souvent des formats en hauteur, presque carrés, la couleur intervenant comme élément essentiel. Sa dernière exposition personnelle a eu lieu à Paris à la galerie Laage-Salomon en *1987*.

PHOTOGRAPHIE : Bernard Plossu. – Né à Dalat en 1945, Bernard Plossu a reçu jeune – de son père – une initiation à la photographie. Professionnel depuis 1967, il accomplit de nombreux reportages dans le monde entier : Mexique, Californie – où il rencontre Henry Miller, – Inde, Afrique. Il est de plus en plus fasciné par le désert. De Kerouac, il a retenu une philosophie du voyage où *affleure le puzzle de la réalité*. Le Musée national d'art moderne lui a consacré cet été un hommage important.

SCULPTURE : Takis. – Né à Athènes en 1925, Takis s'est installé définitivement à Paris en 1954. Ses premiers signaux, tiges métalliques flexibles, datent de l'*année suivante. Très vite il intègre* dans ses travaux le champ d'attraction magnétique, puis la lumière. La vibration de l'électro-aimant lui permet des possibilités cinétiques. A la fin des années 60, il incorpore le son à *ses œuvres, qui ne glorifient* nullement la technique, mais sont la volonté d'une expérimentation constante.

● **La France et l'Arménie.** – *Lors de l'émission « 7 sur 7 » de* TF 1, dimanche 18 décembre, M. *Michel Rocard a annoncé* que la France va affréter cinq nouveaux avions, un train et un navire pour venir en aide à l'Arménie. D'autre part, M. Gérard Lindeperg, membre du secrétariat national du PS, chargé des droits de l'homme, a dénoncé, *dimanche 18 décembre, « l'offensive des autorités soviétiques contre les militants nationalistes arméniens »*. Le PS a décidé, d'autre part, d'affréter un avion spécial pour acheminer en Arménie des produits de première nécessité. Les fédérations et les *sympathisants socialistes sont* invités à adresser leur contribution à M. Henri *Emmanuelli*, Solidarité Arménie, BCCM, place de la Bourse, 75001 Paris, compte nº 0223.1008.2051 (code banque 42659, code guichet 00002).

● **Cinquante-cinq morts lors du naufrage d'un ferry au sud de la Chine.** – Au moins cinquante-cinq personnes sont mortes et sept autres sont portées *disparues à la suite* du naufrage d'un ferry transportant des *écoliers vers l'île chinoise de Hainan* (sud de la Chine), ont annoncé le 18 décembre des journaux prochinois de Hongkong.

● **L'Airbus A-320 autorisé aux Etats-Unis.** – La certification, autorisation obligatoire pour tout avion, a été accordée par l'administration américaine de l'aviation civile au biréacteur Airbus A-320, dans ses *deux versions 100* (de base) et *200* (rayon d'action allongé), équipées de *moteurs CFM de General Electric et* SNECMA. Cette certification permettra l'entrée *en service, au printemps* prochain, de cet appareil sur les lignes nord-américaines de la compagnie Northwest qui est, avec cent appareils commandés, le plus important client du consortium européen.

Le numéro du « Monde » daté 18-19 décembre 1988 a été tiré à 545 995 exemplaires



A . B C . E F G H .